

## COMPTE RENDU DE RÉUNION # 1

---

**DATE :** Le 12 octobre 2006

**RÉDIGÉ PAR :** Lise Deschênes

**OBJET :** Table des partenaires du projet de développement d'une approche d'aménagement écosystémique dans la Réserve faunique des Laurentides

---

<b>ÉTAIENT PRÉSENTS</b>	M <sup>mes</sup>	Nancy Blanchette	Corporation d'aménagement et de protection de la Ste-Anne
		Gaétane Boisseau	Fonds mondial pour la nature (WWF)
		Judith Courtois	Conseil des Montagnais du Lac St-Jean (Mashteuiatsh)
		Marie-Ève Desmarais	SÉPAQ
		Sandra Garneau	Parc national des Grands-Jardins
		Colette Robertson	Nation Innue de Mashteuiatsh
		Véronique Yelle	Consultante
		Lise Deschênes	MRNF
		Cécile Tremblay	MRNF
	MM.	Paul Baillargeon	Scierie Leduc-Stadacona (UAF31-53)
		Alain Bédard	Nation huronne Wendake
		Louis Bélanger	Nature Québec
		Jocelyn Belley	Fédération québécoise des clubs de Quad
		Serge Gosselin	Produits forestiers Saguenay (UAF23-52)
		Daniel Groleau	Regroupement national des CRE du Québec
		Jean Landry	Conseil de bassin de la rivière Montmorency
		Marc Leclerc	Fédération québécoise de la faune
		Raymond Lefebvre	Fédération des clubs de motoneigistes du Québec
		Alain Marcoux	Société des sentiers de la Capitale-Nationale de Québec
		Dany Paquet	Association régionale des trappeurs laurentiens
		Rémi Paré	Association régionale des trappeurs laurentiens
		Frédéric Raymond	CRÉ, Capitale-Nationale
		Jean-Luc Sylvain	Fédération des clubs de motoneigistes du Québec
		Pierre Trudel	Fédération québécoise du canot et du kayak
		Denis Villeneuve	Abitibi-Consolidated du Canada/Charlevoix (UAF33-51)
		Damien Côté	MRNF
		Alain Gosselin	MRNF
		Jean-Pierre Jetté	MRNF
		Marc Leblanc	MRNF
		Paul-Émile Lafleur	MRNF
		Serge Ruel	MRNF

---

**ÉTAIENT  
ABSENTS**

M <sup>me</sup>	Nancy Bolduc	Parc national de la Jacques-Cartier
MM.	Richard Carbonneau	Scierie Lac St-Jean (UAF23-51)
	Éric Deslauriers	COGEFOR (UAF31-51, 31-52)
	Danny Gagnon	Fédération québécoise des clubs de Quad
	Gilbert Massicotte	Conférence des coopératives forestières du Québec
	Gérard Poulin	CRÉ, Saguenay-Lac-St-Jean
	Robert Parent	MRNF
	Éric Provost	Scierie Leduc-Stadacona (UAF31-53)

*Note de Lise Deschênes : Les actions à entreprendre seront indiquées en grisé dans le texte et regroupées dans un tableau placé à la fin du compte rendu.*

---

## **1. Mot de bienvenue et présentation des membres**

Mme Cécile Tremblay, de la Direction de l'environnement forestier, souhaite la bienvenue à tous les participants. Elle souligne que les personnes présentes ont toutes manifesté leur intérêt à faire partie de la Table des partenaires au moment des rencontres individuelles avec madame Yelle. Mme Tremblay précise que la rencontre constituera surtout une séance d'informations. Le Ministère souhaite notamment faire connaître à l'ensemble des partenaires ce qu'est l'aménagement écosystémique, en quoi consistera le projet de la Réserve faunique des Laurentides, quels pourraient être le mandat et le fonctionnement de la Table des partenaires. Elle demande finalement à chaque personne de se présenter aux autres membres.

## **2. Adoption de l'ordre du jour et mise en contexte**

L'ordre du jour suivant est adopté :

1. Mot de bienvenue et présentation des membres
2. Adoption de l'ordre du jour et mise en contexte
3. Présentation sur les concepts entourant l'aménagement écosystémique
4. Présentation du projet et des objectifs
5. Présentation de la synthèse des résultats des entrevues menées auprès des partenaires
6. Présentation de la structure du projet
7. Proposition du mandat et des règles de fonctionnement de la Table des partenaires
8. Prochaines actions et prochaine rencontre

Madame Tremblay explique aux partenaires les origines du projet de développement d'une approche écosystémique dans la Réserve faunique des Laurentides. Lors des consultations sur les objectifs de protection et de mise en valeur, la SÉPAQ et Nature Québec souhaitaient qu'un projet pilote d'aménagement écosystémique soit mis en place sur le territoire de la Réserve faunique des Laurentides. Le Ministère décide de donner suite à cette demande et intègre ce projet à son plan de mise en œuvre de l'aménagement écosystémique. D'autre part, le projet de développement d'une approche écosystémique permet également de répondre à certaines recommandations formulées par la Commission Coulombe et à une récente modification (2005) de la Loi sur le ministère des Ressources naturelles et de la Faune qui a introduit la notion d'aménagement écosystémique dans la mission du ministre. Divers projets pilotes sont donc mis en marche pour expérimenter l'approche. La spécificité du projet sur le territoire de la Réserve faunique des Laurentides réside principalement dans la multiplicité des intervenants concernés étant donné que le territoire couvre deux régions « forestières », soit la région de la Capitale-Nationale et celle du Saguenay – Lac St-Jean. La mise en place d'une Table des partenaires permettra plus particulièrement de traiter l'aspect « acceptabilité sociale » de l'aménagement écosystémique. Les autorités du Ministère comptent utiliser les résultats du projet dans la RFL pour alimenter leurs réflexions sur l'implantation de l'aménagement écosystémique à l'échelle de la province.

---

### **3. Présentation sur les concepts entourant l'aménagement écosystémique**

La présentation sur les concepts entourant l'aménagement écosystémique est faite par M. Jean-Pierre Jetté de la Direction de l'environnement forestier. À partir de la mission du ministre telle que définie dans la Loi sur le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, il explique quels sont les fondements de l'aménagement écosystémique, les liens entre aménagement écosystémique et gestion intégrée. Il présente la définition d'aménagement écosystémique retenue par le Ministère. Il parle de la démarche à suivre (enjeux à traiter, objectifs à retenir, cibles à atteindre), ainsi que des pratiques sylvicoles (bien connues, nouvelles ou à créer) qu'il faudra mettre en œuvre pour atteindre les objectifs.

La présentation soulève plusieurs questions chez les partenaires.

**Q** : La définition d'aménagement écosystémique retenue par le MRNF est-elle « administrative » ou « légale » ?

**R** : À l'heure actuelle, la définition est celle retenue par la sous-ministre associée à Forêt Québec, ce qui constitue pratiquement un engagement de la part du Ministère. On n'envisage pas la rendre légale pour le moment.

**Q** : Y a-t-il des enjeux liés à l'eau (qualité, quantité, accessibilité) ?

**R** : Oui, l'eau est un enjeu en aménagement écosystémique. La qualité et la quantité sont même des enjeux écologiques.

**Q** : Quels sont les projets pilotes en aménagement écosystémique ?

**R** : Il existe deux projets officiels : celui de la Réserve faunique des Laurentides (RFL) et un autre en Mauricie (connu comme le projet « triade »). Le MRNF concentre actuellement ses efforts sur ces deux projets. D'autres projets pourraient également être reconnus prochainement à titre de projet pilote. Il y a aussi des projets de recherche, de bancs d'essai ailleurs, sur la Côte-Nord par exemple.

**Q** : L'aménagement écosystémique représente-t-il un moyen ou le seul moyen de faire de la foresterie durable ?

**R** : Dans sa définition, le MRNF indique que c'est la façon qu'il retient pour y arriver.

**Q** : On entend dire que la proportion des forêts mûres passerait de 50% à 10%. En combien de temps atteindrait-on la proportion de 10% ?

**R** : La tendance actuelle semble montrer que l'on descend vers 10%. Mais un travail d'analyse de données a débuté ; on est à faire le portrait de la situation pour la RFL.

**Q** : Est-ce que la Table des partenaires va devoir résoudre des problèmes de cette nature ?

**R** : En fait, un comité scientifique va proposer des solutions à la Table des partenaires qui devra discuter et faire ses recommandations au Ministère. Le fonctionnement du projet vous sera expliqué un peu plus loin.

**Q** : L'aménagement écosystémique sous-entend qu'on fait des aménagements dans l'écosystème. Pourtant, la présentation parle surtout d'aménagements forestiers et de pratiques sylvicoles ?

**R** : Les aménagements forestiers concernent l'habitat. Si, pour un enjeu de nature faunique par exemple, des solutions d'un autre type doivent être envisagées (diminution de quotas ou autres), Faune Québec se chargera de documenter l'enjeu (réponse apportée par Paul-Émile Lafleur).

**Q** : Le grand territoire de la RFL comprend des aires protégées. Comment seront considérées ces aires ?

---

**R :** . Le projet de la RFL devrait permettre de déterminer de quelle manière les aires protégées seront considérées. Cependant, l'état de la situation pour les enjeux retenus (par ex. les vieilles forêts) sera analysé sur l'ensemble du territoire incluant les aires protégées, parce que ces dernières contribuent à l'enjeu et au portrait actuel de la situation. Mais le territoire aménagé devra lui aussi contribuer à l'atteinte des objectifs

**Q :** Puisque le territoire des entreprises forestières concernées dépasse celui de la RFL, envisage-t-on d'intensifier les activités ailleurs ?

**R :** Ce scénario n'est pas retenu pour l'instant.

À ce sujet, Louis Bélanger ajoute qu'aménagement écosystémique ne signifie pas qu'on ne peut inclure l'intensification.

#### **4. Présentation du projet et de ses objectifs**

Marc Leblanc présente le projet de la Réserve faunique des Laurentides, ses objectifs et les échéanciers prévus.

Les objectifs visés par le projet sont : tester la faisabilité de l'approche écosystémique, développer et tester des outils pour mettre en œuvre l'approche écosystémique, développer le volet « acceptabilité sociale », faire des recommandations au MRNF sur la stratégie à mettre en place dans la RFL, appliquer la stratégie d'aménagement écosystémique dans la Réserve. La réalisation des différentes étapes du projet s'échelonne jusqu'à la fin de 2008. Le projet repose sur la mise en place de divers comités ou groupes qui se partagent mandats et responsabilités. Une présentation plus détaillée de la structure est prévue au point 6 de la rencontre.

Les participants demandent des informations supplémentaires.

**Q :** Quel est le rôle du Forestier en chef (FEC) par rapport au projet (calcul de possibilité) et y aura-t-il un représentant du FEC à la Table des partenaires ?

**R :** Le FEC n'est pas directement associé au projet dans la RFL, mais un représentant siège au comité provincial sur l'aménagement écosystémique.

**Q :** Est-ce que les recommandations faites par la Table seront introduites dans le Plan général d'aménagement forestier (PGAF) de 2008-2013 ?

**R :** On ne pourra pas les intégrer dans celui de 2008 parce qu'il est actuellement en élaboration. Toutefois, dès que la Table aura fait des recommandations au Ministre, il faudra examiner quelles seraient les options disponibles pour faciliter leur intégration au PGAF.

**Q :** Lors de la préparation des portraits des enjeux, est-ce qu'on a recours au principe de précaution si des données ne sont pas disponibles ?

**R :** La notion d'aménagement écosystémique inclut en quelque sorte le principe de précaution. De son côté, la Table devra analyser et décider tout en tenant compte de l'évaluation du risque.

**Q :** Bien que le projet de la RFL porte sur l'aménagement écosystémique et qu'il soit déjà en cours, serait-il possible qu'un autre domaine d'activités puisse être pris en compte, le territoire par exemple ?

**R :** Le projet intègre les dimensions Forêt et Faune. Le Territoire n'est par formellement prévu.

**Q :** Quels seraient les impacts du projet RFL sur le PATP (Plan d'affectation du territoire public) ? Les projets d'aires protégées ou de parcs éoliens auraient des conséquences ; la Table devra-t-elle tenir compte de ces aspects ?

---

**R** : Le comité de coordination devra examiner cette question et vérifier si elle est suffisamment importante pour requérir la présence d'un représentant du Territoire à la Table des partenaires.

**Q** : Le MDDEP est-il invité?

**R** : Ce ministère siège au Comité scientifique sur les enjeux de biodiversité, mais pas à la Table des partenaires.

## **5. Présentation de la synthèse des résultats des entrevues menées auprès des partenaires**

Mme Véronique Yelle présente aux partenaires de la Table la synthèse des entrevues individuelles réalisées depuis le mois de juillet dernier. Mme Yelle a rencontré 24 personnes jusqu'à maintenant. Elle résume ici les aspects suivants : perception du projet par les gens, comment ces derniers comprennent leur participation au projet, leurs attentes et leurs préoccupations à différents égards. **Le rapport complet des entrevues sera expédié aux membres de la Table.**

Mme Tremblay souligne l'apport indéniable du travail de Véronique Yelle qui fournit des informations importantes tant pour l'analyse des enjeux que pour les discussions à la Table des partenaires. Mme Yelle répond ensuite aux questions.

**Q** : Les rencontres font-elles ressortir des enjeux conflictuels ?

**R** : Si tous ne vont pas nécessairement dans la même direction, plusieurs se répètent. Et le consensus pourrait permettre de résoudre les aspects les plus épineux.

**Q** : La problématique des animaux à fourrure n'apparaît pas ? (question soulevée par un représentant de l'Association régionale des trappeurs laurentiens)

**R** : La présentation se voulait un résumé et non une description exhaustive des enjeux soulevés par les partenaires. Cependant, la problématique apparaît dans le rapport complet.

## **6. Présentation de la structure du projet**

Marc Leblanc énumère les différents comités formant la structure du projet et précise la composition et le rôle de chacun.

Outre la Table des partenaires, entité chargée notamment de faire les recommandations au Ministère, on trouve le comité de coordination, le comité scientifique sur les enjeux de biodiversité, auquel se rattache un sous-comité sur les portraits, et un comité scientifique sur les solutions. Certains groupes de travail ad hoc pourraient aussi être créés au besoin. **On transmettra aux partenaires de la Table la liste des comités et les coordonnées des personnes qui les composent.**

Marc présente ensuite les actions réalisées jusqu'à présent ainsi que celles en cours. Ainsi, le comité de coordination s'est rencontré à quatre reprises depuis sa formation, notamment pour préparer la mise sur pied de la Table des partenaires. Le comité scientifique sur les enjeux de biodiversité a entrepris ses travaux le 20 septembre. Le comité scientifique sur les solutions n'est pas encore formé. Le sous-comité sur les portraits a amorcé le travail sur trois enjeux de biodiversité qui seront, de toute évidence, retenus par le comité scientifique, soit les vieilles forêts, la raréfaction de l'épinette blanche et les massifs forestiers.

**Q** : Comment seront traités les enjeux autres que ceux de biodiversité ?

**R** : Cette question sera discutée par le comité de coordination lors de sa prochaine rencontre. Certains groupes ont déjà traité de ces enjeux ; on pourrait donc aller chercher l'information disponible. La manière d'amener ces enjeux à la Table n'est pas encore définie.

---

## **7. Proposition du mandat et des règles de fonctionnement de la Table des partenaires**

Les partenaires reçoivent le document « Table des partenaires – mandats et fonctionnement (proposition) ». Mme Tremblay indique que les membres devront en prendre connaissance et le commenter. Mandats et fonctionnement devront être approuvés lors de la prochaine rencontre de la Table. Mme Tremblay présente brièvement chacun des éléments contenus dans le document. Certains ont été abordés plus tôt dans la rencontre (par ex : définition de l'aménagement écosystémique, approche d'aménagement écosystémique).

À l'item « Fonctionnement de la Table », Mme Tremblay précise qu'elle assumera la présidence. Au chapitre de la représentation, la Table doit compter une seule personne par organisation ou groupe. Le processus décisionnel reposera d'abord sur le principe du « double quorum », soit le quorum des membres et le quorum des groupes. Ensuite, les recommandations à déposer au Ministre devront être décidées par consensus. Si le consensus ne peut être atteint, la décision serait entérinée si 66% ou plus des groupes l'approuvaient. Toutefois, les opinions divergentes seront discutées et présentées au MRNF. En cas de conflits, un petit groupe formé de partenaires extérieurs au conflit fera des recommandations. Le recours à l'arbitrage n'est pas retenu ; il s'agit d'un processus trop lourd compte tenu du mandat de la Table (faire des recommandations au Ministère). Les représentants du MRNF n'auront pas voix au chapitre ; ils doivent plutôt être considérés comme des promoteurs et des personnes ressources. Sur le plan des ressources financières, certains frais seront assumés par le Ministère (location de salle, repas), d'autres seront à la charge des participants ou des organismes.

Les discussions et les commentaires qui suivent la présentation portent principalement sur le processus décisionnel.

Q : Comment s'appliquerait concrètement le 66% ?

R : Il signifie qu'il faut 1 vote par groupe.

Q : Comment se déroule le vote si les représentants d'un même groupe n'ont pas la même opinion ?

R : Ce groupe devrait alors s'abstenir de voter.

Mme Tremblay explique que cette approche représente la solution ultime. Elle ajoute que certaines tables CSA suivent ce modèle, mais n'y auraient jamais eu recours. Le vote par groupe fait ressortir l'avis d'un groupe d'intérêt, ce qui serait éclairant pour le Ministère. Louis Bélanger précise que la Table n'est pas décisionnelle, mais qu'elle recommande ; d'où l'importance de travailler par consensus.

Q : Comment obtenir le consensus à l'intérieur d'un groupe sans alourdir le processus ou l'étirer ?

R : Le fonctionnement prévoit une première rencontre pour prendre connaissance des propositions et une seconde pour délibérer. Les membres d'un groupe pourront échanger et s'entendre entre les deux réunions.

Une personne fait remarquer que la concertation prend du temps. Il y aura parfois de longues discussions sur des enjeux. Elle suggère donc la formation de comités ad hoc pour traiter certains sujets et faire des recommandations à la Table. Quelqu'un propose que les rencontres se tiennent le jour ; les partenaires disposeraient ainsi de plus de temps pour échanger. Les représentants de l'Association régionale des trappeurs laurentiens ne pourraient alors assister aux réunions. Une

---

autre personne souhaite recevoir les documents en format électronique et vérifie si le MRNF envisage la création d'un site FTP. Par ailleurs, elle indique qu'elle veut bien partager l'information reçue, mais elle se demande si les documents sont de nature « publique ». L'aspect diffusion de l'information est actuellement examiné par le Comité provincial sur l'aménagement écosystémique. De plus, la démarche provinciale prévoit la création d'un lien Internet sur le site Internet du ministère.

Mme Tremblay fait part d'une demande à l'effet qu'un observateur puisse assister aux rencontres de la Table des partenaires. Elle demande aux membres de la Table de donner leur avis à ce sujet en même temps qu'ils feront leurs commentaires sur le document remis ce soir.

## **8. Prochaines actions et prochaine rencontre**

Les partenaires doivent faire parvenir à Marc Leblanc leurs commentaires et suggestions sur les aspects suivants : structure du projet, mandats et fonctionnement de la Table des partenaires, moment et lieu des rencontres, présence d'un observateur. Date limite : 31 octobre. Les membres peuvent également contacter Marc pour toute question ou information.

La prochaine rencontre est prévue pour le 7 décembre 2006. Le lieu et le moment seront déterminés à partir des commentaires reçus.



**ACTIONS**  
**TABLEAU SYNTHÈSE**

<b>DATE</b>	<b>THÈME – DESCRIPTION DE L’ACTION</b>	<b>QUI</b>	<b>ÉCHÉANCE</b>	<b>ÉTAT</b>
12/10/06	<u>Synthèse des entrevues</u> : Expédier le rapport complet des entrevues aux membres de la Table.	M. Leblanc	3 novembre 2006	
12/10/06	<u>Structure du projet</u> : Transmettre aux partenaires de la Table la liste des comités et les coordonnées des personnes qui les composent.	M. Leblanc	20 octobre 2006	
12/10/06	<u>Structure du projet</u> : commenter la structure du projet	Les membres de la Table	31 octobre 2006	
12/10/06	<u>Proposition du mandat et des règles de fonctionnement</u> : prendre connaissance du document et le commenter.	Les membres de la Table	31 octobre 2006	
12/10/06	<u>Proposition du mandat et des règles de fonctionnement</u> : faire des suggestions sur le moment et le lieu des rencontres	Les membres de la Table	31 octobre 2006	
12/10/06	<u>Proposition du mandat et des règles de fonctionnement</u> : donner son avis sur l'éventuelle présence d'un observateur lors des réunions de la Table des partenaires	Les membres de la Table	31 octobre 2006	

## COMPTE RENDU DE RÉUNION # 2

---

**DATE :** Le 6 décembre 2006

**RÉDIGÉ PAR :** Lise Deschênes

**OBJET :** Table des partenaires du projet de développement d'une approche d'aménagement écosystémique dans la Réserve faunique des Laurentides

---

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

M <sup>mes</sup>	Gaétane Boisseau	Fonds mondial pour la nature (WWF)
	Judith Courtois	Conseil des Montagnais du Lac St-Jean (Mashteuiatsh)
	Marie-Ève Desmarais	SÉPAQ
	Sandra Garneau	Parc national des Grands-Jardins
	Lise Deschênes	MRNF
	Josée Pâquet	MRNF
	Cécile Tremblay	MRNF
MM.	Alain Bédard	Nation huronne Wendake
	Louis Bélanger	Nature Québec
	Jocelyn Belley	Fédération québécoise des clubs de Quad
	Richard Carbonneau	Scierie Lac St-Jean (UAF 23-51)
	Éric Deslauriers	COGEFOR (UAF 31-51, 31-52)
	Jean Landry	Conseil de bassin de la rivière Montmorency
	Éric Provost	Scierie Leduc-Stadacona (UAF 31-53)
	Frédéric Raymond	CRÉ, Capitale-Nationale
	Jean-Luc Sylvain	Fédération des clubs de motoneigistes du Québec
	Luc Tremblay	Fédération québécoise de la faune
	Pierre Trudel	Fédération québécoise du canot et du kayak
	Jacques Blouin	MRNF
	Marc Leblanc	MRNF
	Paul-Émile Lafleur	MRNF

**QUORUM :** ATTEINT

---

**ÉTAIENT  
ABSENTS**

M <sup>mes</sup>	Nancy Blanchette Nancy Bolduc	Corporation d'aménagement et de protection de la Ste-Anne Parc national de la Jacques-Cartier
MM.	Danny Gagnon Serge Gosselin Daniel Groleau Alain Marcoux Gilbert Massicotte Rémi Paré Gérard Poulin Denis Villeneuve Alain Gosselin Robert Parent Serge Ruel	Fédération québécoise des clubs de Quad Produits forestiers Saguenay (UAF 23-52) Regroupement national des CRE du Québec Société des sentiers de la Capitale-Nationale de Québec Fédération des coopératives forestières du Québec Association régionale des trappeurs laurentiens CRÉ, Saguenay-Lac-St-Jean Abitibi-Consolidated du Canada/Charlevoix (UAF 33-51) MRNF MRNF MRNF

*Note de Lise Deschênes : Les actions à entreprendre seront indiquées en grisé dans le texte et regroupées dans un tableau placé à la fin du compte rendu.*

---

## **1. Mot de bienvenue et objectifs de la rencontre**

Mme Cécile Tremblay, de la Direction de l'environnement forestier, débute la rencontre en souhaitant la bienvenue aux partenaires présents. Après vérification, elle constate que le quorum est atteint. Elle présente ensuite les objectifs visés par la rencontre d'aujourd'hui. Le premier : approuver les règles de fonctionnement de la Table des partenaires. Le second : débiter le travail sur les enjeux soulevés par l'approche écosystémique. Cette portion de la rencontre se déroulera en deux étapes. Dans un premier temps, M. Nelson Thiffault, président du Comité scientifique sur les enjeux de biodiversité, informera les partenaires sur les enjeux de biodiversité traités par le comité. Ensuite, la Table examinera les enjeux des autres catégories, c'est-à-dire les enjeux soulevés par les partenaires lors des entrevues avec Véronique Yelle. Il s'agira alors de regrouper et classer ces enjeux en vue d'amorcer leur documentation

## **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la rencontre**

L'ordre du jour suivant est adopté :

1. Mot de bienvenue et objectifs de la rencontre
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la rencontre
3. Adoption du compte rendu de la 1<sup>ère</sup> rencontre de la Table des partenaires
4. Dernières actions depuis la rencontre du 12 octobre 2006
5. Adoption des règles de fonctionnement de la Table des partenaires
  - Retour sur les commentaires reçus
  - Proposition du comité de coordination
6. Présentation du processus d'identification des enjeux d'aménagement écosystémique à partir des préoccupations et attentes des partenaires
7. Présentation des travaux du comité scientifique sur les enjeux de biodiversité
8. Présentation des préoccupations et attentes des partenaires par catégorie
9. Fonctionnement en ateliers et choix des catégories d'enjeux à discuter
10. Travail en ateliers
11. Plénière : présentation des résultats d'ateliers
12. Approbation des listes d'enjeux par catégorie
13. Évaluation individuelle des enjeux et compilation des résultats
14. Résultats du classement des enjeux
15. Prochaines actions

## **3. Adoption du compte rendu de la 1<sup>ère</sup> rencontre de la Table des partenaires**

Le compte rendu est accepté sans modification et les actions prévues ont toutes été réalisées.

---

#### 4. Dernières actions depuis la rencontre du 12 octobre 2006

Marc Leblanc informe les membres de la Table des éléments du projet qui ont progressé depuis la dernière rencontre.

- Comité scientifique sur les enjeux de biodiversité : le comité s'est rencontré à trois reprises. Les travaux vont bon train. La présentation de Nelson Thiffault prévue dans le courant de l'avant-midi donnera plus de détails.
- Enquête téléphonique sur les valeurs de la population à l'égard de la forêt : Marc souligne l'absence de données factuelles sur cet aspect. Les autorités du MRNF ont approuvé la tenue d'une telle enquête. Le ministère constitue le seul maître d'œuvre. Les résultats devraient être connus dès le printemps prochain. Les partenaires seront tenus au courant.
- Essais sylvicoles : Divers travaux seront effectués pour documenter l'aspect technique des éventuelles solutions. Des essais de coupes partielles et de coupes à rétention variable sont donc en cours.

#### 5. Adoption des règles de fonctionnement de la Table des partenaires

- **Retour sur les commentaires reçus**

Lors de la rencontre du 12 octobre, les membres devaient faire parvenir leurs remarques ou suggestions sur le mandat et le fonctionnement de la Table. Onze personnes ont répondu, et les membres de la Table ont tous reçu un document résumant les idées reçues. Ces commentaires ont été présentés au comité de coordination qui dépose aujourd'hui de nouvelles propositions. Les personnes qui ont fait parvenir des suggestions à Marc indiquent que le document représente fidèlement leurs suggestions. Et les autres membres présents signalent qu'ils n'ont rien à ajouter.

- **Propositions du comité de coordination**

Les partenaires reçoivent un document renfermant les propositions du comité de coordination. Les membres doivent examiner, les remanier au besoin, puis les approuver.

Moment de la rencontre. Le choix retenu est celui de la majorité, i.e. tenir les rencontres le jour. Ce choix ne convient pas à l'Association des trappeurs laurentiens. Marc Leblanc précise que le ministère gardera le contact avec l'Association ; cette dernière sera consultée lorsque des enjeux les concerneront.

ACCEPTÉ PAR LES PARTENAIRES

Participation. Le comité de coordination a examiné l'ensemble des suggestions. Il considère qu'il peut difficilement réduire la taille du groupe compte tenu que les partenaires approchés voulaient participer ; il ne souhaite toutefois pas l'augmenter. Les propositions du comité de coordination touchent les aspects suivants.

- *organismes de loisirs* : Le comité propose de conserver les quatre organismes actuellement présents à la Table. M. Trudel, qui soulignait l'absence du Conseil québécois du Loisir à la Table, indique qu'il se fera le porte-parole auprès d'autres organismes de loisir qui pourraient être touchés par certains travaux ou enjeux.
- ACCEPTÉ PAR LES PARTENAIRES

- 
- *autres organismes* : la proposition du comité de coordination spécifie que les demandes provenant d'autres organismes devront être acheminées au comité qui les étudiera au cas par cas. Les groupes devront motiver leur demande. La participation de ces organismes sera évaluée en considérant la contribution des partenaires déjà représentés. **ACCEPTÉ PAR LES PARTENAIRES**
  - *observateurs* : Cécile Tremblay présente et explique la proposition du comité de coordination. Le comité a également approuvé la présence de deux observateurs : Sylvain Boucher, directeur de la Réserve faunique des Laurentides, et Jean-Philippe Guay, étudiant à la maîtrise dont le sujet porte sur les réserves fauniques et leur bonification en aires protégées de catégorie VI. M. Jean-François Lamarre assiste également à la rencontre. Il a demandé une autorisation le 5 décembre et Marc l'a invité parce que M. Lamarre est déjà impliqué dans le projet ; il fait partie du comité de coordination et a travaillé au sous-comité sur les portraits. Les membres discutent ensuite sur la gestion du droit de parole des observateurs, plus particulièrement en ce qui concerne celui de Sylvain Boucher par rapport à celui de Marie-Ève Desmarais. Étant donné que le projet se déroule sur le territoire de la RFL, la PRÉSENCE DE M. BOUCHER EST ACCEPTÉE en tant que partenaire SÉPAQ ; il aura le droit de parole, mais n'aura toutefois pas le droit de vote. La PROPOSITION DU COMITÉ EST ACCEPTÉE et on ajoutera que la Table sera informée avant la rencontre de la présence d'observateurs.

Nomination officielle des participants. Le comité de coordination indique qu'il ne voit pas la nécessité de formaliser ce processus ; il sera laissé à la discrétion des organisations selon leur propres besoins. **ACCEPTÉ PAR LES PARTENAIRES**

Quorum. Les membres échangent sur la proposition du comité de coordination. Une personne se demande ce qui se passera si le quorum prévu lors de la confirmation des présences n'est pas atteint le matin de la rencontre. Cécile Tremblay précise que la situation est déjà prévue. Les discussions pourraient avoir lieu, mais les décisions seraient reportées à la rencontre suivante. Après discussion, les partenaires conviennent que le quorum s'établira à 50 % des membres votants plus un et à 75 % des groupes. **ACCEPTÉ PAR LES PARTENAIRES**

Prise de décision. Les membres remettent en question la proposition de faire un vote par groupes alors que le quorum s'établit à deux niveaux (personnes et groupes). D'après Cécile Tremblay, la proposition de départ visait à éclairer le ministre sur les opinions des groupes et l'idée était calquée sur le fonctionnement de tables CSA. Par ailleurs, il faut retenir que le vote est la solution ultime, lorsque le groupe n'atteint pas le consensus. Un partenaire fait la proposition suivante : une décision sera entérinée lorsque 75 % ou plus des membres votants présents approuveront. **ACCEPTÉ PAR LES PARTENAIRES**

Résolution de conflit. La suggestion d'inclure, dans le comité de résolution de conflit, des partenaires qui seraient parties prenantes au conflit a été retenue par le comité de coordination et intégrée au libellé. **ACCEPTÉ PAR LES PARTENAIRES**

Arrimage avec les autres démarches et circulation de l'information. Le Ministère souhaite que chaque partenaire soit un agent multiplicateur, tant au sein de son organisation que lors de sa participation aux autres démarches. **ACCEPTÉ PAR LES PARTENAIRES**

---

Règles de discussion. Le comité de coordination considère qu'il n'est pas nécessaire de prévoir ou de formaliser les règles de discussion. La Table pourra s'ajuster selon les besoins. **ACCEPTÉ PAR LES PARTENAIRES**

Nombre de rencontres. Le comité propose de maintenir le nombre de rencontres prévu au départ. Il sera toujours possible de s'adapter selon les circonstances. **ACCEPTÉ PAR LES PARTENAIRES**

Considérant les propositions et les ajustements retenus lors de la discussion, on rédigera une nouvelle version des règles de fonctionnement et elle sera retransmise à tous les partenaires.

## **6. Présentation du processus d'identification des enjeux d'aménagement écosystémique à partir des préoccupations et attentes des partenaires**

Marc Leblanc explique aux partenaires en quoi consistera le travail d'identification des enjeux. L'objectif visé par l'exercice consiste à établir la liste des enjeux prioritaires par catégorie en vue de les documenter ; il ne s'agit donc pas d'entériner ou non les enjeux.

Les enjeux de biodiversité ne seront pas abordés ; ces derniers sont traités par le comité scientifique qui en fera également le classement par priorité. Nelson Thiffault donnera plus de détails lors de la présentation qui suivra. Le travail portera donc sur les autres enjeux, c'est-à-dire les préoccupations énoncées par les partenaires lors des entrevues. Ces enjeux ont été classés par catégories : parcs nationaux, aménagement forestier et santé des forêts, faune (aquatique et terrestre), récréation et utilisation du territoire, eau et sols, accès au territoire, autochtones. Les participants regroupés en ateliers devront discuter puis retenir des enjeux de façon consensuelle ; les enjeux qui ne feront pas consensus seront documentés, puis ramenés plus tard à la Table des partenaires pour leur classement. Les participants peuvent également décider par consensus de ne pas retenir certains enjeux ou que d'autres ne relèvent pas du projet pilote. S'ils considèrent que des problématiques importantes ont été oubliées, il leur sera possible de les ajouter. L'étape suivante consistera à définir la priorité des enjeux préalablement retenus.

Marc rappelle aux membres la définition d'enjeu. Il précise que des documents leur seront remis au moment des discussions en ateliers. Quelqu'un souhaite que ces documents soient disponibles sur Internet. Cécile Tremblay indique qu'il s'agit d'une des tâches prévues par le comité interprovincial, mais qu'il n'est pas prêt. Louis Bélanger demande si Nature Québec peut les diffuser sur son site Web. Comme la circulation de l'information fait partie du rôle des partenaires, Nature Québec pourra les afficher sur son site.

## **7. Présentation des travaux du comité scientifique sur les enjeux de biodiversité**

Nelson Thiffault, président du comité scientifique sur les enjeux de biodiversité, vient présenter aux membres de la Table un résumé de la situation concernant ces enjeux. M. Thiffault explique qu'il s'agit des premiers constats compte tenu que les travaux ne sont pas complétés. Il résume les mandats du comité, donne quelques notions de base relatives aux enjeux, fait un survol des enjeux traités jusqu'à maintenant, puis il termine avec deux exemples d'enjeux de biodiversité et un bref portrait de ces deux enjeux : l'épinière blanche et les vieilles forêts. M. Thiffault indique que le comité s'est rencontré à quatre reprises depuis le 20 septembre, il devrait avoir complété bientôt une première revue de tous les enjeux. De nombreux portraits resteront à faire. Le

---

comité scientifique établira ensuite la priorité des enjeux de biodiversité, mais, dans certains cas, il ne pourra fixer les seuils d'altération acceptables.

Cécile Tremblay remercie M. Thiffault. Elle souligne que la présentation démontre non seulement tout le travail accompli en peu de temps, mais aussi l'utilité d'un tel comité scientifique, étant donné la complexité et la diversité des sujets à analyser. Les membres reçoivent également des documents comportant la description et les portraits des deux enjeux présentés par M. Thiffault. Les partenaires devront en prendre connaissance puisque ces enjeux seront traités lors de la prochaine rencontre de la Table.

M. Trudel se demande comment la Table pourra effectuer son travail si le comité scientifique ne peut établir de seuils. Mme Tremblay revient sur le mandat du comité scientifique (identifier les enjeux de biodiversité, proposer un ordre de priorité) et précise que pour fixer des seuils, il faut également analyser les aspects « économie » et « acceptabilité sociale ». Les seuils pourraient être déterminés par la Table au cours de ses réflexions et être ensuite validés par le comité scientifique. Frédéric Raymond suggère que le comité scientifique fournisse au moins des seuils qui constitueraient des balises à valeur scientifique-écologique pour cadrer les analyses des impacts économiques et sociaux. Nelson Thiffault spécifie que le comité pourrait effectivement fournir une échelle de valeur pour les seuils écologiques, de manière à situer les discussions ultérieures. Jean Landry soulève un point de précision, c'est-à-dire enjeu par rapport à orientation. Marc Leblanc rappelle la définition d'enjeu retenue par le Ministère (problème réel ou appréhendé qui fait l'objet d'un certain consensus). Il souligne que la discussion peut sembler plutôt de nature sémantique si on oppose « perte » à « maintien » de vieilles forêts ; il ajoute que le comité scientifique est conscient de cette difficulté et s'ajustera. À la remarque de Louis Bélanger sur le besoin d'intégrer tous les territoires adjacents à la RFL (forêts d'enseignement, parcs, etc.) dans les portraits, Marc précise que le comité y voit.

## **8. Présentation des préoccupations et attentes des partenaires par catégorie**

Marc Leblanc présente brièvement les différentes catégories et les enjeux qu'elles renferment. Ces enjeux ont été tirés du rapport de Véronique Yelle et constituent en fait les préoccupations et attentes qui avaient été émises par les partenaires lors des entrevues avec cette dernière. Marc Leblanc rappelle qu'au cours des discussions de cet après-midi, il sera possible d'ajouter d'autres enjeux au besoin. La liste complète sera remise aux partenaires cet après-midi.

## **9. Fonctionnement en ateliers et choix des catégories d'enjeux à discuter**

Cécile Tremblay indique que les discussions sur les enjeux se feront en ateliers. Les partenaires ont été répartis de manière à assurer la présence de chacun des groupes d'intérêt dans les ateliers. Elle rappelle que lors des ateliers, les partenaires devront discuter des enjeux et décider si les enjeux sont retenus ou pas. Les enjeux retenus par consensus seront ensuite mieux documentés. Les enjeux qui ne feront pas consensus devront être précisés et accompagnés de documentation pour être présentés et analysés à nouveau plus tard par la Table. Lors des ateliers, les partenaires peuvent également ajouter les problématiques qui auraient été oubliées, et préciser les énoncés qui en auraient besoin. Étant donné l'ampleur de la tâche, seulement deux catégories pourront être analysées en après-midi. Le tirage au sort détermine les catégories suivantes : « Aménagement forestier et santé des forêts » et « Faune aquatique et terrestre ».



---

## **10. Travail en ateliers**

Les 15 partenaires présents sont répartis en deux groupes. Chaque atelier comprend également un animateur et un secrétaire. Ces rôles sont remplis par des représentants du MRNF. Chaque participant reçoit un cahier renfermant la liste des enjeux. Les partenaires doivent déterminer quels enjeux ils retiennent, lesquels ne seront pas retenus ainsi que ceux qui ne font pas l'objet de consensus. Ils peuvent aussi ajouter les enjeux manquants ou reformuler les enjeux inscrits. Les membres disposent d'une heure et demie pour leurs échanges.

## **11. Plénière : présentation des résultats d'ateliers**

De retour en plénière, chaque atelier présente les résultats de ses discussions. Si certains enjeux font consensus chez les deux groupes, d'autres n'ont pas été perçus et évalués de la même façon. Les partenaires expliquent alors leurs choix, répondent aux questions soulevées et échangent des informations.

## **12. Approbation des listes d'enjeux par catégories**

Après les discussions lors de la plénière, le choix final des enjeux pour chacune des deux catégories est déterminé par consensus en grand groupe. Les listes des enjeux retenus pour les catégories sont établies. Ces listes sont présentées à l'annexe 2. La catégorie « aménagement forestier et santé des forêts » est passée de 9 enjeux à 12, et 7 autres enjeux n'ont pas été retenus. Dans la catégorie « faune terrestre et aquatique », il reste 7 enjeux sur les neufs enjeux initiaux et 4 autres n'ont pas été retenus. Dans chaque catégorie, les énoncés des enjeux ont été remaniés et précisés. Par ailleurs, tous les enjeux ont fait l'objet d'un consensus, qu'ils aient été retenus ou pas. L'annexe précise également les raisons pour lesquelles certains enjeux n'ont pas été retenus.

## **13. Évaluation individuelle des enjeux et compilation des résultats**

Cécile explique le déroulement de l'évaluation. Les partenaires doivent maintenant évaluer individuellement les enjeux retenus à l'étape précédente. Pour chacun des enjeux, le partenaire doit attribuer une note selon le degré d'importance qu'il accorde à l'enjeu. Selon le modèle proposé, il faut accorder un 3 à un enjeu prioritaire, 1 à un enjeu important et 0 à un enjeu secondaire. Si une personne doute de l'importance d'un enjeu ou considère qu'elle ne connaît pas suffisamment l'enjeu, elle peut se référer aux informations échangées lors des ateliers ou de la plénière. Il faut comprendre que le but n'est pas d'établir la priorité des enjeux qui seront retenus au sein du projet, mais bien de déterminer la priorité en vue de documenter ces enjeux. Les gens discutent aussi de la méthode proposée. Certains s'interrogent sur la qualité ou la validité des résultats. Cécile suggère d'attendre d'abord les résultats. Trois personnes ayant participé aux ateliers ont dû quitter la rencontre ; on leur fera parvenir le cahier de vote pour qu'elles puissent se prononcer.

---

## 14. Résultats du classement des enjeux

Les résultats préliminaires du vote sont compilés et dévoilés. La compilation des votes sera complétée lorsque les trois partenaires absents au moment de l'évaluation individuelle auront fait parvenir leur réponse. L'annexe 4 présente les résultats finaux et complets de l'évaluation individuelle.

**Attention.** Une erreur s'est glissée dans le classement des enjeux retenus pour l'évaluation individuelle. En effet, les partenaires avaient convenu que l'enjeu sur les massifs forestiers (catégorie faune aquatique et terrestre) serait traité par le comité scientifique sur les enjeux (voir annexe 2). Pourtant, il a fait l'objet de l'évaluation individuelle (voir annexe 3). Les partenaires devront donc revoir ce point lors de la prochaine rencontre.

## 15. Prochaines actions

Évaluation des enjeux. Les trois membres votants devront faire parvenir leur évaluation des enjeux. Puis les résultats finaux seront expédiés à tous les membres de la Table.

Documentation des enjeux retenus. Marc Leblanc indique qu'il faut maintenant former des comités pour documenter les enjeux retenus et les experts en la matière siègent à la Table des partenaires. Le travail consisterait à décrire l'enjeu et apporter la documentation qui s'y relie. Le Ministère définira éventuellement le travail à accomplir.

On échange ensuite sur la formation des comités, sur la manière de procéder pour recruter les personnes. Cécile Tremblay croit que Jacques Blouin pourrait rester en charge des portraits, mais il faudra recruter parmi les membres de la Table les personnes désireuses de participer à l'élaboration des portraits. Il est convenu de solliciter des volontaires au moment d'expédier aux membres les résultats finaux de l'évaluation.

Prochaine rencontre. La date de la prochaine rencontre n'est pas fixée tout de suite. Le Ministère contactera plutôt les membres peu de temps après les Fêtes pour le choix d'une date ; la réunion pourrait se tenir à la fin de février ou au début de mars. Lorsque la date sera établie, on avisera les partenaires des catégories d'enjeux qui seront inscrites à l'ordre du jour, de manière à ce que les membres aient le temps d'y réfléchir. Éric Provost souligne que le mois de mars sera très occupé pour les industriels forestiers. Le Ministère en prend note.

**ACTIONS**  
**TABLEAU SYNTHÈSE**

**ATTENTION : LES ACTIONS RÉALISÉES (TRAME BLEUE) SERONT ÉLIMINÉES DU TABLEAU**

DATE	THÈME – DESCRIPTION DE L’ACTION	QUI	ÉCHÉANCE	ÉTAT
12/10/06	<u>Synthèse des entrevues</u> : Expédier le rapport complet des entrevues aux membres de la Table.	M. Leblanc	3 novembre 2006	réalisé
12/10/06	<u>Structure du projet</u> : Transmettre aux partenaires de la Table la liste des comités et les coordonnées des personnes qui les composent.	M. Leblanc	20 octobre 2006	réalisé
12/10/06	<u>Structure du projet</u> : commenter la structure du projet	Les membres de la Table	31 octobre 2006	réalisé
12/10/06	<u>Proposition du mandat et des règles de fonctionnement</u> : prendre connaissance du document et le commenter.	Les membres de la Table	31 octobre 2006	réalisé
12/10/06	<u>Proposition du mandat et des règles de fonctionnement</u> : faire des suggestions sur le moment et le lieu des rencontres	Les membres de la Table	31 octobre 2006	réalisé
12/10/06	<u>Proposition du mandat et des règles de fonctionnement</u> : donner son avis sur l’éventuelle présence d’un observateur lors des réunions de la Table des partenaires	Les membres de la Table	31 octobre 2006	réalisé
06/12/06	<u>Adoption des règles de fonctionnement</u> : rédigera une nouvelle version des règles de fonctionnement et la retransmettre à tous les partenaires	M. Leblanc	Avant la prochaine rencontre	
06/12/06	<u>Évaluation individuelle des enjeux</u> : faire parvenir le cahier de vote aux trois personnes qui ont participé aux ateliers, mais qui ont dû quitter plus tôt sans avoir évalué les enjeux.	M. Leblanc	11 décembre 2006	
06/12/06	<u>Évaluation individuelle des enjeux</u> : les trois membres devront faire parvenir leur évaluation des enjeux.	J.L. Sylvain, R. Carbonneau, L. Tremblay	Avant la prochaine rencontre	
06/12/06	<u>Évaluation individuelle des enjeux</u> : faire parvenir les résultats finaux à tous les membres de la Table.	M. Leblanc	Avant la prochaine rencontre	

---

**ACTIONS**  
**TABLEAU SYNTHÈSE**

***ATTENTION : LES ACTIONS RÉALISÉES (TRAME BLEUE) SERONT ÉLIMINÉES DU TABLEAU***

06/12/06	Documentation des enjeux retenus. Solliciter des volontaires au moment d'expédier aux membres les résultats finaux de l'évaluation.	M. Leblanc	Fin 2007	janvier	
----------	---	------------	----------	---------	--

---

**Annexe 1 : liste des participants des ateliers**  
**Annexe 2 : résultats de l'identification des enjeux**  
**Annexe 3 : résultats de l'évaluation individuelle**

## COMPTE RENDU DE RÉUNION # 3

---

**DATE :** Le 29 mars 2007

**RÉDIGÉ PAR :** Marc Leblanc

**OBJET :** Table des partenaires du projet de développement d'une approche d'aménagement écosystémique dans la Réserve faunique des Laurentides

---

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

M <sup>mes</sup>	Nancy Blanchette	Corporation d'aménagement et de protection de la Ste-Anne
	Gaétane Boisseau	Fonds mondial pour la nature (WWF)
	Nancy Bolduc	Parc national de la Jacques-Cartier
	Marie-Ève Desmarais	SÉPAQ
	Sandra Garneau	Parc national des Grands-Jardins
	Julie Vincent	Association régionale des trappeurs laurentiens
	Josée Pâquet	MRNF
	Cécile Tremblay	MRNF
MM.	Alain Bédard	Nation huronne Wendake
	Louis Bélanger	Nature Québec
	Sylvain Boucher	SÉPAQ (RFL)
	Richard Carbonneau	Scierie Lac St-Jean (UAF 23-51)
	Serge Gosselin	Produits forestiers Saguenay (UAF 23-52)
	Daniel Groleau	Regroupement national des CRE du Québec
	Pierre Imbeault	Fédération québécoise des clubs de Quad
	Jean Landry	Conseil de bassin de la rivière Montmorency
	Gilbert Massicotte	Fédération des coopératives forestières du Québec
	Gérard Poulin	CRÉ, Saguenay-Lac-St-Jean
	Éric Provost	Scierie Leduc-Stadacona (UAF 31-53)
	Frédéric Raymond	CRÉ, Capitale-Nationale
	Luc Tremblay	Fédération québécoise de la faune
	Pierre Trudel	Fédération québécoise du canot et du kayak
	Denis Villeneuve	Abitibi-Consolidated du Canada/Charlevoix (UAF 33-51)
	Damien Côté	MRNF
	Alain Gosselin	MRNF
	Paul-Émile Lafleur	MRNF
	Paul Lamirande	MRNF
	Marc Leblanc	MRNF
	Robert Parent	MRNF
	Serge Ruel	MRNF

**QUORUM :** ATTEINT

---

<b>ÉTAIENT ABSENTS</b>	M <sup>mes</sup>	Judith Courtois Colette Robertson Lise Deschênes	Conseil des Montagnais du Lac St-Jean (Mashteuiatsh) Nation Innue de Mashteuiatsh MRNF
	MM.	Éric Deslauriers Alain Marcoux Jean-Luc Sylvain	COGEFOR (UAF 31-51, 31-52) Société des sentiers de la Capitale-Nationale de Québec Fédération des clubs de motoneigistes du Québec
<b>INVITÉ</b>	M.	Nelson Thiffault	MRNF
<b>OBSERVATEURS</b>	MM.	Yan Boucher Bruno Drolet Marc Gilbert Jean-François Lamarre	Contractant pour le MRNF Service canadien de la Faune Fédération québécoise de canoë-kayak d'eau vive Nature Québec

*Les actions à entreprendre seront indiquées en grisé dans le texte et regroupées dans un tableau placé à la fin du compte rendu.*

---

## **1. Mot de bienvenue et objectifs de la rencontre**

Mme Cécile Tremblay débute la rencontre en souhaitant la bienvenue aux partenaires présents. Elle explique qu'en raison d'une restructuration au secteur Forêt Québec du MRNF, elle devra quitter la présidence de la Table des partenaires. Elle occupe désormais le poste de directrice de la Direction de la coordination sectorielle, intersectorielle et intergouvernementale. Elle assurera la transition pour la présente réunion. Elle présente son successeur, M. Paul Lamirande, nouveau directeur de la Direction de l'environnement et de la protection des Forêts. Ce dernier se présente aux membres de la Table. Chacun des membres de la Table se présente à tour de rôle.

Louis Bélanger souligne l'excellent travail de Cécile Tremblay à la présidence de la Table.

Cécile Tremblay expose ensuite les objectifs visés par la rencontre d'aujourd'hui. Le premier : Entériner les premiers enjeux de biodiversité. Le second : Finaliser le classement des enjeux des autres catégories en vue d'amorcer leur documentation.

## **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la rencontre**

L'ordre du jour suivant est adopté :

1. Mot de bienvenue et objectifs de la rencontre
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la rencontre
3. Adoption du compte rendu de la 2<sup>e</sup> rencontre de la Table des partenaires
4. Dernières actions depuis la rencontre du 6 décembre 2006
5. Présentation des travaux du comité scientifique sur les enjeux de biodiversité (ordre de priorité des enjeux et portraits)
6. Entérinement des enjeux de biodiversité dont les portraits auront été présentés
7. Bref retour sur le processus d'identification des enjeux
8. Travail en ateliers sur la catégorie d'enjeux « Eau et sols »
9. Travail en ateliers sur les catégories d'enjeux « Récréation et utilisation du territoire » et « Accès au territoire »
10. Plénière : présentation des résultats d'ateliers
11. Travail en ateliers sur les catégories d'enjeux « Autochtones » et « Parcs nationaux »
12. Plénière : présentation des résultats d'ateliers
13. Groupes de travail sur les portraits des enjeux (mandat et constitution)
14. Fin de la rencontre

## **3. Adoption du compte rendu de la 2<sup>e</sup> rencontre de la Table des partenaires**

Le compte rendu est accepté avec les modifications suivantes à la page 3, paragraphe « prise de décision » :

*...que le vote est la solution ultime, lorsque le groupe n'atteint pas le consensus.*



---

Les deux dernières phrases du paragraphe sont remplacées par : *Un partenaire fait la proposition suivante : une décision sera entérinée lorsque 75 % ou plus des membres votants présents approuveront. ACCEPTÉ PAR LES PARTENAIRES*

Les actions prévues au compte rendu ont toutes été réalisées.

#### **4. Dernières actions depuis la rencontre du 6 décembre 2006**

Marc Leblanc informe les membres de la Table des éléments du projet qui ont progressé depuis la dernière rencontre.

- Comité scientifique sur les enjeux de biodiversité : Le comité a poursuivi ses travaux lors de deux rencontres. La présentation de Nelson Thiffault au point 5 de l'ordre du jour donnera plus de détails.
- Groupe de travail restreint sur les enjeux fauniques : Un groupe de travail *ad hoc*, constitué des partenaires fauniques, a été formé à la suite de la dernière rencontre de la Table afin de préciser le libellé des enjeux fauniques.
- Analyse des résultats de l'évaluation individuelle : À la suite des travaux réalisés en ateliers lors de la rencontre du 6 décembre dernier, les résultats des évaluations individuelles ont été compilés et transmis aux membres.
- Essais sylvicoles : Des essais de coupes à rétention variable ont été réalisés par Scierie Leduc.

#### **5. Présentation des travaux du comité scientifique sur les enjeux de biodiversité (ordre de priorité des enjeux et portraits)**

Nelson Thiffault, président du comité scientifique sur les enjeux de biodiversité, vient présenter aux membres de la Table le fruit des travaux du comité jusqu'à présent. M. Thiffault aborde trois éléments au cours de sa présentation :

- Compréhension de l'écologie du territoire de la Réserve faunique des Laurentides
- Ordre de priorité des enjeux de biodiversité et leur classement
- Description des enjeux prioritaires associés aux forêts mûres et surannées

Au regard du dernier point, il fait ressortir que le comité juge incontournable l'enjeu des forêts mûres et surannées. Le comité n'est malheureusement pas encore en mesure de statuer sur les seuils à maintenir pour les différents enjeux. Cela fera l'objet des prochaines discussions à tenir au comité. Un rapport décrivant l'ensemble des travaux du comité jusqu'à maintenant devrait être disponible d'ici environ un mois.

Finalement, M. Thiffault distribue trois documents :

- Une synthèse expliquant la classification des grands écosystèmes de la RFL
- Le regroupement des enjeux de biodiversité
- Une synthèse sur les prises accessoires d'oiseaux migrateurs produite par le SCF

La présentation suscite quelques questions ou commentaires de la part des membres de la Table. Ainsi, Mme Boisseau se demande si l'enjeu de la raréfaction des massifs forestiers a été oublié

---

dans les réflexions du comité. M. Thiffault répond que cet enjeu est traité par le biais des enjeux de *disparition de la dominance des forêts mûres et surannées* et de *surabondance des jeunes peuplements agglomérés*.

M. Villeneuve se demande s'il serait possible de faire évoluer le portrait de la forêt pré-industrielle afin d'obtenir une image actuelle de cette forêt ? Louis Bélanger suggère de se servir des deux parcs adjacents au territoire de la RFL en guise de témoins.

M. Carbonneau souhaiterait que l'on obtienne le portrait de la forêt après la dernière épidémie de TBE (soit fin des années 1980). Selon lui, ce portrait pourrait être fort différent du portrait pré-industriel compte tenu de la sévérité de l'épidémie.

M. Serge Gosselin demande si l'historique des perturbations naturelles et anthropiques a été réalisé pour le territoire ? Yan Boucher, qui travaille sur les portraits d'enjeux de biodiversité, mentionne que certains éléments sont déjà disponibles, alors que d'autres restent à venir.

## **6. Entérinement des enjeux de biodiversité dont les portraits auront été présentés**

Cécile Tremblay rappelle sommairement la démarche poursuivie par le projet, soit :

- La détermination des enjeux que soulève l'approche écosystémique
- La réalisation de portraits de la situation à l'égard de ces enjeux
- L'entérinement des enjeux par consensus
- Le développement de solutions pour répondre aux enjeux retenus

Elle demande aux membres de la Table si l'information qui leur a été fournie est suffisante pour entériner les enjeux relatifs aux forêts mûres et surannées ? Selon les réponses obtenues, elle juge qu'il est possible de procéder à l'entérinement de ces enjeux. Elle rappelle tout d'abord la règle de fonctionnement de la Table à l'égard des discussions. Elle procède par la suite à un tour de table au cours duquel chacun des membres s'exprime sur l'enjeu de la *raréfaction des forêts mûres et surannées*. Bien que certains membres souhaitent obtenir un portrait plus précis pour cet enjeu – voir les commentaires émis au point 5 –, la Table entérine dans un très large consensus l'enjeu de la *raréfaction des forêts mûres et surannées*.

Le deuxième enjeu touchant les vieilles forêts, soit la *disparition de la dominance des forêts mûres et surannées*, est également entériné par un très large consensus après que Cécile Tremblay eut demandé si un membre de la Table avait une objection à ce sujet.

## **7. Bref retour sur le processus d'identification des enjeux**

Dans une très courte présentation, Marc Leblanc rappelle le processus d'identification des enjeux qui consiste à établir la liste des enjeux prioritaires par catégorie en vue de les documenter ; il ne s'agit donc pas d'entériner ou non les enjeux à cette étape. Les membres de la Table ont été divisés en trois ateliers pour lesquels un président et un secrétaire ont été désignés (voir annexe 1).

---

## **8. Travail en ateliers sur la catégorie d'enjeux « Eau et sols » et 9. Travail en ateliers sur les catégories d'enjeux « Récréation et utilisation du territoire » et « Accès au territoire »**

Étant donné le retard accumulé dans l'ordre du jour ainsi que la période dans l'horaire de la journée, il est décidé de regrouper les points 8 et 9 et travailler en ateliers, sans pause, sur les trois catégories d'enjeux suivantes :

- Eau et sols
- Récréation et utilisation du territoire
- Accès au territoire

Chaque participant reçoit un cahier renfermant la liste des enjeux. Les partenaires doivent déterminer quels enjeux ils retiennent, lesquels ne seront pas retenus ainsi que ceux qui ne font pas l'objet de consensus. Ils peuvent aussi ajouter les enjeux manquants ou reformuler les enjeux inscrits.

## **9. (regroupé avec le point 8)**

## **10. Plénière : présentation des résultats d'ateliers**

De retour en plénière, chaque atelier présente les résultats de ses discussions. Si certains enjeux font consensus chez les trois groupes, d'autres n'ont pas été perçus et évalués de la même façon. Les partenaires expliquent alors leurs choix, répondent aux questions soulevées et échangent des informations.

Après les discussions lors de la plénière, le choix final des enjeux pour chacune des trois catégories est déterminé par consensus en grand groupe. Les listes des enjeux retenus pour les catégories sont établies. Dans certains cas, plusieurs enjeux à l'intérieur d'une catégorie ont été regroupés sous un thème commun. Ces listes sont présentées à l'annexe 2. Dans chaque catégorie, les énoncés des enjeux ont été remaniés et précisés. L'annexe indique également les raisons pour lesquelles certains enjeux n'ont pas été retenus.

À la suite de la plénière, Marc Leblanc indique qu'il fera parvenir aux membres de la Table les listes d'enjeux par courriel afin qu'ils procèdent à l'évaluation individuelle. Le but de l'exercice n'est pas d'établir la priorité des enjeux qui seront retenus au sein du projet, mais bien de déterminer la priorité en vue de documenter ces enjeux. Une fois l'exercice complété, Marc Leblanc fera parvenir les résultats finaux aux membres de la Table.

## **11. Travail en ateliers sur les catégories d'enjeux « Autochtones » et « Parcs nationaux »**

Par manque de temps, il n'a pas été possible de travailler ces deux catégories d'enjeux en ateliers.

---

## **12. Plénière : présentation des résultats d'ateliers**

Le point 11 n'ayant pu être traité, la plénière qui devait suivre n'a pas eu lieu.

## **13. Groupes de travail sur les portraits des enjeux (mandat et constitution)**

Marc Leblanc explique les grandes lignes du document qui présente la proposition de mandat pour les groupes de travail sur les portraits des enjeux. Ce document explique les tâches qu'auront à réaliser les groupes de travail qui seront formés pour réaliser les portraits, soit :

- Décrire chacun des enjeux afin que tous les membres de la Table puissent partager une compréhension commune des enjeux
- Réaliser des portraits détaillés pour les enjeux en tête de liste (liste établie à partir de l'évaluation individuelle des enjeux)
- Réaliser des portraits sommaires pour les enjeux dont le classement révèle une urgence moindre à les documenter.

L'échéance pour compléter le travail est fixée au 15 mai prochain et ce, afin d'alimenter la Table lors de la prochaine rencontre.

Par la suite, Marc Leblanc distribue une proposition pour la formation des 6 groupes de travail suivants et les responsables, membres du comité de coordination du projet, qui ont été ciblés :

- Groupe « Aménagement forestier et santé des forêts », responsable : Éric Provost
- Groupe « Faune (aquatique et terrestre) », responsable : Marie-Ève Desmarais
- Groupe « Récréation et utilisation du territoire » et « Accès au territoire », responsable : Frédéric Raymond
- Groupe « Eau et sols », responsable : Paul-Émile Lafleur
- Groupe « Autochtones », responsable : Judith Courtois
- Groupe « Parcs nationaux », responsable : Louis Bélanger

Le coordonnateur de l'ensemble des groupes de travail sera M. Jacques Blouin du MRNF.

Chacun des membres accepte de faire partie du groupe de travail sur lequel il a été identifié. De plus, certains membres se proposent pour siéger sur d'autres groupes de travail.

Marc Leblanc fournira aux responsables des groupes de travail la liste des membres et leurs coordonnées.

## **14. Prochaine rencontre**

La date de la prochaine rencontre n'a pas été fixée, mais Marc Leblanc mentionne qu'elle devrait se tenir entre le début et la mi-juin.

**ACTIONS**  
**TABLEAU SYNTHÈSE**

**ATTENTION : LES ACTIONS RÉALISÉES (TRAME BLEUE) SERONT ÉLIMINÉES DU TABLEAU**

DATE	THÈME – DESCRIPTION DE L’ACTION	QUI	ÉCHÉANCE	ÉTAT
06/12/06	Adoption des règles de fonctionnement : rédiger une nouvelle version des règles de fonctionnement et la retransmettre à tous les partenaires	M. Leblanc	Avant la prochaine rencontre	réalisé
06/12/06	Évaluation individuelle des enjeux : faire parvenir le cahier de vote aux trois personnes qui ont participé aux ateliers, mais qui ont dû quitter plus tôt sans avoir évalué les enjeux.	M. Leblanc	11 décembre 2006	réalisé
06/12/06	Évaluation individuelle des enjeux : les trois membres devront faire parvenir leur évaluation des enjeux.	J.L. Sylvain, R. Carbonneau, L. Tremblay	Avant la prochaine rencontre	réalisé
06/12/06	Évaluation individuelle des enjeux : faire parvenir les résultats finaux à tous les membres de la Table.	M. Leblanc	Avant la prochaine rencontre	réalisé
06/12/06	Documentation des enjeux retenus. solliciter des volontaires au moment d’expédier aux membres les résultats finaux de l’évaluation.	M. Leblanc	Fin janvier 2007	Point à l’ordre du jour (29 mars 2007)
29/04/07	Évaluation individuelle des enjeux : faire parvenir aux membres de la Table les listes d’enjeux par courriel afin qu’ils procèdent à l’évaluation individuelle	M. Leblanc	5 avril 2007	
29/04/07	Groupes de travail sur les portraits des enjeux : fournir aux responsables des groupes de travail la liste des membres et leurs coordonnées.	M. Leblanc	5 avril 2007	
29/04/07	Évaluation individuelle des enjeux : faire parvenir les résultats finaux à tous les membres de la Table.	M. Leblanc	Avant la prochaine rencontre	

---

**Annexe 1 : liste des participants des ateliers**  
**Annexe 2 : résultats de l'identification des enjeux**

## COMPTE RENDU DE RÉUNION # 4

---

**DATE :** Le 13 juin 2007

**RÉDIGÉ PAR :** Lise Deschênes

**OBJET :** Table des partenaires du projet de développement d'une approche d'aménagement écosystémique dans la Réserve faunique des Laurentides

---

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

M <sup>mes</sup>	Gaétane Boisseau	Fonds mondial pour la nature (WWF)
	Nancy Bolduc	Parc national de la Jacques-Cartier
	Marie-Ève Desmarais	SÉPAQ
	Sandra Garneau	Parc national des Grands-Jardins
	Ursula Larouche	CRÉ, Saguenay-Lac-St-Jean (CRRNT)
	Maryse St-Pierre	Corporation du bassin de la Jacques-Cartier
	Lise Deschênes	MRNF
	Josée Pâquet	MRNF
MM.	Alain Bédard	Nation huronne Wendake
	Louis Bélanger	Nature Québec
	Marcel Bérubé	Fédération des clubs de motoneigistes du Québec
	Sylvain Boucher	SÉPAQ (RFL)
	Richard Carbonneau	Scierie Lac St-Jean (UAF 23-51)
	David Cleary	Conseil des Montagnais du Lac St-Jean (Mashteuiatsh)
	Daniel Groleau	Regroupement national des CRE du Québec
	Gilbert Massicotte	Fédération des coopératives forestières du Québec
	Gérard Poulin	CRÉ, Saguenay-Lac-St-Jean
	Éric Provost	Scierie Leduc-Stadacona (UAF 31-53)
	Frédéric Raymond	CRÉ, Capitale-Nationale
	Jean-Luc Sylvain	Fédération des clubs de motoneigistes du Québec
	Pierre Trudel	Fédération québécoise du canot et du kayak
	Denis Villeneuve	Abitibi-Consolidated du Canada/Charlevoix (UAF 33-51)
	Jacques Blouin	MRNF
	Paul-Émile Lafleur	MRNF
	Paul Lamirande	MRNF
	Marc Leblanc	MRNF
	Serge Ruel	MRNF

**QUORUM :** ATTEINT

---

<b>ÉTAIENT ABSENTS</b>	M <sup>mes</sup>	Nancy Blanchette Judith Courtois Colette Robertson Julie Vincent	Corporation d'aménagement et de protection de la Ste-Anne Conseil des Montagnais du Lac St-Jean (Mashteuiatsh) Nation Innue de Mashteuiatsh Association régionale des trappeurs laurentiens
	MM.	Guy Boucher Damien Côté Alain Gosselin Serge Gosselin Pierre Imbeault Alain Marcoux Danny Paquet Rémi Paré Luc Tremblay	MRNF Faune MRNF MRNF Produits forestiers Saguenay (UAF 23-52) Fédération québécoise des clubs de Quad Société des sentiers de la Capitale-Nationale de Québec Association régionale des trappeurs laurentiens Association régionale des trappeurs laurentiens Fédération québécoise de la faune
<b>INVITÉS</b>	M. M <sup>me</sup>	Nelson Thiffault Marie-Élise Roy	MRNF Contractuelle – enquête sur les valeurs
<b>OBSERVATEURS</b>	MM.	Yan Boucher Bruno Drolet Jean-Philippe Guay	Contractant pour le MRNF Service canadien de la Faune étudiant

*Les actions à entreprendre seront indiquées en grisé dans le texte et regroupées dans un tableau placé à la fin du compte rendu.*



---

## **1. Mot de bienvenue et objectifs de la rencontre**

Paul Lamirande accueille les participants, les remercie de leur présence. Il présente ensuite les objectifs de la rencontre : entériner certains enjeux de biodiversité, prendre connaissance des travaux réalisés depuis la rencontre de mars dernier, présenter les résultats préliminaires de l'enquête téléphonique sur les valeurs et annoncer les actions prévues pour l'été.

## **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la rencontre**

L'ordre du jour suivant est adopté :

1. Mot de bienvenue et objectifs de la rencontre
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la rencontre
3. Adoption du compte rendu de la 3<sup>e</sup> rencontre de la Table des partenaires (29 mars 2007)
4. Dernières actions depuis la rencontre du 29 mars 2007
5. Présentation des travaux du comité scientifique sur les enjeux de biodiversité – état d'avancement et portraits d'enjeux
6. Entérinement des enjeux de biodiversité dont les portraits auront été présentés
7. Portrait de la forêt après la dernière épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette – TBE
8. Catégories d'enjeux « Autochtones » et « Parcs Nationaux »
9. Portraits de certains enjeux et entérinement – état d'avancement des différents groupes de travail
10. Résultats préliminaires de l'enquête téléphonique sur les valeurs à l'égard de la forêt des populations du Saguenay – Lac St-Jean et de la Capitale–Nationale
11. Comité d'experts sur les solutions – mandat
12. Autres sujets : présence du Forestier en chef à la Table des partenaires
13. Prochaines actions
14. Prochaine rencontre

## **3. Adoption du compte rendu de la 3<sup>e</sup> rencontre de la Table des partenaires (29 mars 2007)**

Le compte rendu est adopté tel que rédigé.

## **4. Dernières actions depuis la rencontre du 29 mars 2007**

Marc Leblanc avise les membres que toutes les actions prévues et inscrites au tableau ont été réalisées. Il fait également le point sur d'autres aspects du projet.

- Comité scientifique sur les enjeux de biodiversité : Le comité s'est réuni et a discuté notamment des seuils écologiques. Les détails seront donnés au point 5.
- Comité d'experts sur les solutions : Un aperçu du mandat de ce comité a été préparé et sera présenté aujourd'hui.
- Enquête sur les valeurs à l'égard de la forêt : L'enquête téléphonique a été complétée. Les résultats préliminaires découlant d'une première analyse font l'objet d'un point à l'ordre du jour.
- Essais sylvicoles : Scierie Leduc prévoit des essais de coupes partielles dans le secteur du Lac des Neiges.

---

## 5. Présentation des travaux du comité scientifique sur les enjeux de biodiversité – état d’avancement et portraits d’enjeux

Nelson Thiffault, président du comité scientifique sur les enjeux de biodiversité, abordera les trois points suivants :

- Les travaux en cours au comité scientifique
- La démarche d’identification des seuils écologiques
- L’enjeu de la raréfaction de l’épinette blanche

La présentation sera expédiée à tous les membres de la Table.

Travaux en cours : De nombreux dossiers sont traités par le comité scientifique. Le comité a amorcé la rédaction de son rapport préliminaire. On supervise un travail sur la dynamique naturelle du grand écosystème de la sapinière à bouleau blanc et à épinette noire. On offre du support pour le portrait sur l’enfeuillage et celui sur les milieux humides et riverains. Le comité scientifique a appris qu’un nouveau projet de recherche,, en partenariat avec FQRNT, vient de débiter afin de documenter le bois mort et la biodiversité associée en comparant les forêts aménagées et les forêts issues de la tordeuse des bourgeons de l’épinette.. Par ailleurs, un étudiant au doctorat a choisi, comme sujet de son projet, l’analyse du fonctionnement et de la dynamique du comité scientifique. Un article traitant de la gestion adaptative est paru dans *Canadian Silviculture* ; le projet pilote de la RFL y est cité à titre d’exemple (on fournira l’article à tous les membres). Le comité a également mis la main sur des données historiques utiles pour l’enjeu sur les forêts mûres et surannées, soit des cartes datant de 1925 et des données d’inventaire de 1925 à 1929.

Démarche d’identification des seuils : La définition de seuils représente un défi majeur. Parce qu’il s’agit de dynamiques non linéaires influencées par de nombreux facteurs qui agissent à diverses échelles spatiales et temporelles. Le comité scientifique tente d’établir une démarche qu’il fera valider par d’autres personnes de la communauté scientifique. Le comité pourrait définir deux seuils. D’abord, le seuil écologique acceptable défini à partir des moyennes historiques et de l’étendue naturelle de variabilité. Ensuite, le seuil critique qui constituerait le point de non-retour. Nelson Thiffault explique le concept en utilisant les forêts mûres et surannées comme exemple. Pour cet enjeu, l’analyse du seuil doit prendre en compte l’effet de bordure et la forêt d’intérieur. Ainsi, plus l’effet de bordure est étendu, plus la superficie de forêt intérieure est réduite. La taille et la forme de la forêt en place seront donc des facteurs importants. Le comité analysera la situation tant pour les forêts exploitées que pour les forêts pré-industrielles. Les participants reçoivent un document portant sur les forêts d’intérieur.

La raréfaction de l’épinette blanche : Nelson Thiffault explique le processus de raréfaction de l’épinette blanche dans la sapinière à bouleaux. La régénération de cette épinette est sensible à la présence d’autres semences, à la qualité des lits de germination et à la luminosité. La raréfaction de l’épinette blanche constitue un enjeu, mais pas nécessairement dans tous les grands écosystèmes de la RFL. Les solutions sylvicoles pour répondre à cet enjeu pourraient s’avérer simples. Nelson Thiffault remet aux partenaires un document sur l’enjeu.

À la fin de la présentation, Éric Provost soulève deux aspects liés à la problématique de l’épinette blanche. Il suggère que l’on évalue la présence de l’épinette blanche en fonction de l’altitude. Il propose aussi de vérifier la période de coupe (hiver vs été ) dans les secteurs où l’on observe de l’épinette blanche dans les sentiers. Dans ce dernier cas, la solution pourrait être liée à la période

---

des travaux plutôt qu'à la méthode de coupe.

Richard Carbonneau exprime le désir de participer aux travaux du comité scientifique sur les enjeux de biodiversité. Marc Leblanc indique que ce n'est pas prévu pour le moment, compte tenu du mandat du comité scientifique. Par ailleurs, Ursula Larouche indique que le Fonds de la recherche forestière du Saguenay – Lac Saint-Jean (FRF-02) pourrait fournir beaucoup de résultats pertinents pour les besoins de la Table. Elle communiquera avec Nelson Thiffault à cet effet.

## **6. Entérinement des enjeux de biodiversité dont les portraits auront été présentés**

Le comité scientifique a complété le portrait sur la raréfaction de l'épinette blanche. Cet enjeu pourrait maintenant être entériné par la Table des partenaires. Paul Lamirande demande aux personnes présentes si, en tenant compte de la présentation de Nelson Thiffault ainsi que du document remis, elles se sentent prêtes à entériner cet enjeu. Après un tour de table, les partenaires présents se disent favorables et entérinent le choix de la raréfaction de l'épinette blanche en tant qu'enjeu de biodiversité.

## **7. Portrait de la forêt après la dernière épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette – TBE**

Richard Carbonneau présente les résultats obtenus par son équipe qui a analysé la situation de la forêt après la dernière épidémie de TBE. Le but visé était d'alimenter le portrait de l'enjeu sur les forêts mûres et surannées. L'équipe a examiné les données pour les AC 23-51 et 23-52, ce qui correspond à 51% du territoire de la RFL. On voulait vérifier si l'arrivée des CAAF et l'intensification des coupes avaient affecté le pourcentage ou le nombre d'hectares de forêts mûres et surannées. Le groupe a utilisé les données de possibilité forestière pour les strates de 50 ans et plus et celles de 70 ans et plus, en comparant les données des PGAF de 1995-2000 avec celles des PGAF 2008-2013. Pour montrer l'effet des interventions, l'équipe s'en est tenue aux superficies qui entrent dans le calcul de la possibilité forestière. Selon les résultats présentés, les pourcentages de forêts mûres et surannée se maintiendraient tant dans les 50 et plus que dans les 70 et plus, et ce, malgré l'intensification des coupes. Richard Carbonneau conclut en disant que ceci correspondrait à l'idée de rendement soutenu préconisée par les contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier. Il ajoute qu'il n'y aurait pas lieu de fixer un seuil minimum compte tenu qu'il faut conserver 2% en refuges biologiques et 8% en aires protégées.

La présentation soulève de nombreuses questions. Les informations supplémentaires fournies par Richard Carbonneau viennent préciser les points suivants :

- les analyses des PGAF 1995-2000 reposent sur les données du 2<sup>e</sup> décennal, tandis que le 3<sup>e</sup> décennal a servi pour ceux de 2008-2013 ;
- on n'a pas vérifié si, entre les deux programmes décennaux, des peuplements résineux étaient devenus mélangés ou l'inverse ;
- les séparateurs de coupe, les blocs résiduels de coupe mosaïque sont inclus, l'inaccessible est exclu (le comité scientifique a retenu les superficies productives incluant toutes les classes de pente) ;
- dans le cas des PGAF de 2008-2013, les pourcentages représentent les données avant coupe (et non après). Toutefois, les coupes de 2007 sont incluses dans le 50 ans et - .

---

## 8. Catégorie d'enjeux « Autochtones » et « Parcs nationaux ».

Les groupes de travail présentent les résultats des travaux de leur équipe respective.

Parcs nationaux. Les participants reçoivent les listes d'enjeux possibles pour les deux parcs en périphérie de la Réserve. Nancy Bolduc explique les problématiques pour le Parc de la Jacques-Cartier et Sandra Garneau ceux pour le Parc des Grands-Jardins. Les problématiques énumérées pour ces deux territoires concernent notamment les espèces fauniques (caribou, orignal, loup, omble de fontaine – impacts du piégeage, de la chasse, habitats critiques, intégrité du réseau aquatique, chute du potentiel de pêche), l'exploitation en périphérie des parcs (forestière, minière – effets sur le paysage, sur l'intégrité écologique), le réseau routier (fragmentation de l'habitat, accès nombreux et non contrôlés, érosion et sédimentation). Les partenaires échangent sur le stress périphérique et ses effets sur l'intégrité écologique de ces deux aires protégées. Denis Villeneuve demande si, au moment de la mise en place d'une aire protégée, on prévoit une zone pour tenir compte des activités en périphérie. Louis Bélanger suggère que l'on invite Alain Thibault (du MDDEP) pour venir expliquer à la Table la façon d'assurer l'intégrité écologique d'une aire protégée lors de sa création. Paul Lamirande retient la suggestion. Marc Leblanc demande si le groupe de travail a traité de la contribution des Parcs au territoire en général ; on répond que le sujet n'a pas vraiment été abordé. On soulève également le fait qu'une planification de coupes en bordure du Parc des Grands-Jardins est acceptée par le Ministère, bien que les blocs résiduels se situent sur le territoire du parc et non dans l'UAF même. Il y a échanges et discussions sur le sujet. Denis Villeneuve informe que, dans le contexte du processus CSA, la question des interventions en bordure des parcs nationaux et des stress périphériques fait l'objet d'une prise en charge par Abitibi-Consolidated/Charlevoix, les parcs nationaux et Nature Québec. On croit qu'il faut creuser le sujet et le documenter, que cette situation ne concerne pas uniquement le Ministère et que l'approche écosystémique prévoit justement que les partenaires examinent la question et fassent part de leurs recommandations au MRNF.

Autochtones. Alain Bédard résume les travaux réalisés par le groupe de travail. Il indique qu'on a identifié trois enjeux regroupés sous le thème « prise en compte des droits et intérêts des autochtones », soit : protection des sites, maintien des activités traditionnelles et maintien des connaissances et du savoir traditionnel. Il précise que le groupe n'a que peu d'informations et que le portrait final serait surtout global. Alain Bédard souligne que le projet est connu et suivi par les autochtones ; la nation huronne-Wendat assure que sa participation au projet est importante. Ce que confirme David Cleary pour la nation innue de Mashteuiatsh. Daniel Groleau croit que certaines tables de certification ont documenté les préoccupations et les intérêts des nations autochtones ; il suggère donc de les contacter pour obtenir plus d'informations. David Cleary souligne qu'il a déjà ces documents en mains et qu'il les consultera.

Les membres de la Table parlent des suites à donner. Marc Leblanc rappelle qu'il faut suivre la démarche habituelle, c'est-à-dire libeller les enjeux (les problématiques), les soumettre à la Table pour déterminer par consensus lesquels seront retenus, établir l'ordre de priorité pour leur documentation, travailler ensuite aux portraits pour, finalement, faire entériner officiellement les enjeux par les partenaires. Après discussions, la Table convient que les problématiques présentées sont retenues. Les groupes de travail devront documenter les problématiques et revenir à la prochaine rencontre pour l'établissement des priorités. Marc demande aux responsables des groupes d'expédier leurs informations à Jacques Blouin. Ce dernier les compilera, vérifiera les sujets pour éviter les répétitions et la duplication du travail de documentation, tout en tenant compte des particularités.

---

## **9. Portraits de certains enjeux et entérinement – état d'avancement des travaux des différents groupes de travail**

Jacques Blouin, responsable des groupes de travail sur les portraits, remet aux participants un tableau résumant les travaux des divers groupes de travail. Il utilisera ce tableau pour rendre compte de l'avancement des groupes.

Récréation et utilisation du territoire. Frédéric Raymond, responsable pour ce thème, présente les libellés d'enjeux, tels que reformulés par le groupe, ainsi qu'une brève description de ces enjeux. Le groupe a retiré l'enjeu « Développements miniers et énergétiques », car on considère que cet enjeu sera traité à travers les autres enjeux proposés. Le groupe souhaite inviter des représentants de ces secteurs, soit aux rencontres du groupe de travail, soit à la Table, pour réfléchir avec eux sur les problématiques appréhendées. Les descriptions d'enjeux soumises sont acceptées.

Accès au territoire. Frédéric Raymond répète l'exercice pour ce thème. Les descriptions d'enjeux sont également acceptées par les partenaires. Le groupe de travail demande l'aide d'un industriel pour documenter l'enjeu « partage des coûts d'entretien ». Éric Provost se propose. Denis Villeneuve suggère que l'on associe les enjeux « partage des coûts d'entretien » et « suivi des accès ». Les participants échangent ensuite sur le difficile partage des chemins et sentiers présents sur le territoire, par exemple le transport du bois face à la motoneige ou au quad. Frédéric Raymond précise que le ministère des Transports a mis en place une Table de concertation sur les VHR (véhicules hors route) dont le mandat consistera à établir les sentiers interrégionaux pour le quad et la motoneige. *Cette Table pourra évaluer l'utilisation de certains chemins forestiers par les VHR, mais à certaines conditions\**.

Faune (aquatique et terrestre). Marie-Ève Desmarais indique que le groupe s'est réuni à deux reprises. La première rencontre a surtout permis de redéfinir les enjeux. L'équipe pourrait présenter ses travaux lors d'une prochaine rencontre.

*\*Cette précision a été fournie par courriel à tous les membres de la Table des partenaires le 18 juin 2007.*

## **10. Résultats préliminaires de l'enquête téléphonique sur les valeurs à l'égard de la forêt des populations du Saguenay–Lac St-Jean et de la Capitale–Nationale**

Marie-Élise Roy, contractuelle chargée d'effectuer l'analyse des résultats de l'enquête, présente les données préliminaires disponibles. Elle explique la méthodologie utilisée et dévoile les premiers résultats. Elle rappelle les deux objectifs visés par l'enquête, soit connaître les valeurs attribuées à la forêt et identifier certains éléments pouvant influencer ces valeurs. La méthodologie préconisée a traité les deux régions comme étant des populations différentes. Ces populations ont ensuite été distinguées selon les municipalités urbaines ou rurales. Un troisième facteur a finalement été pris en compte, soit la dépendance envers l'industrie forestière. Pour le sondage, la dépendance correspond à un seuil minimal de 50% des revenus d'emploi liés directement à l'exploitation, la transformation ou la distribution de produits du secteur forestier. On a ainsi obtenu trois strates d'échantillonnage : les municipalités urbaines non dépendantes, les municipalités rurales non dépendantes et les municipalités rurales dépendantes. Les participants reçoivent un texte expliquant la démarche méthodologique retenue.

Madame Roy présente ensuite les résultats préliminaires pour chacune des questions. Elle précise qu'il s'agit ici de données liées à la fréquence des réponses et non de données provenant d'analyses référentielles, i.e. de cause à effet. Madame Roy complétera au cours des prochaines

---

semaines les statistiques inférentielles ainsi que la relation entre les différentes variables et elle rédigera le rapport final d'ici le début ou la mi-juillet.

Les participants émettent quelques commentaires. Quelqu'un demande que l'on vérifie le lien entre le taux de fréquentation de la Réserve faunique des Laurentides – question 10 – et la distance entre la RFL et la municipalité de résidence. Madame Roy fera la vérification ; on pourrait déduire la distance grâce au code postal du répondant. Quelqu'un se dit surpris du fait que les résultats entre les municipalités ne semble pas montrer de différence marquée. Marie-Élise Roy répond qu'il faut bien saisir la nature de l'enquête. En effet, l'enquête portait sur les valeurs, sur les préférences des gens ; les valeurs de la société québécoise se reflètent sur celles des Québécois en général. Une personne questionne les objectifs mêmes du sondage. Marc Leblanc précise que l'enquête ne cherchait pas à connaître l'acceptabilité sociale de l'aménagement écosystémique et des pratiques forestières, un contexte trop difficile à expliquer au téléphone. Par ailleurs, madame Roy souligne que Louis Guay, du département de sociologie de l'université Laval, a validé l'aspect scientifique de l'enquête, qu'il a approuvé la façon de poser les questions, et que certaines questions avaient déjà été utilisées lors de sondages réalisés aux É-U et qui ont même paru dans des revues scientifiques. Marc Leblanc conclut en disant que l'enquête permettra de mieux connaître les points à cibler lors d'un plan de communication sur l'aménagement écosystémique et qu'on obtiendra ainsi des informations qui s'avéreront utiles pour le groupe sur les solutions.

## **11. Comité d'experts sur les solutions**

Marc Leblanc souligne que l'on peut maintenant entreprendre l'examen des solutions pour certains enjeux qui ont été entérinés et dont les portraits sont complétés. On doit donc **mettre sur pied un comité d'experts sur les solutions**. Ce comité devra, dans un premier temps, développer des solutions essentiellement sylvicoles, examiner la faisabilité technique des solutions proposées, évaluer les impacts et les bénéfices des solutions ainsi que suggérer un plan d'action pour les rendre opérationnelles (essais à plus grande échelle). La composition du comité sera définie prochainement, mais le comité comptera surtout des experts en sylviculture pour éviter d'alourdir la démarche. Paul Lamirande invite **les participants qui le désirent à contacter Marc Leblanc pour lui proposer des personnes**. Frédéric Raymond croit que le comité devrait également comprendre des personnes compétentes en matière d'harmonisation compte tenu que certains enjeux sont de nature autre que sylvicole. Sylvain Boucher suggère qu'il y ait un comité d'experts pour les enjeux qui ne sont pas sylvicoles. Marc Leblanc indique que le comité d'experts devra présenter ses propositions de solutions ici à la Table des partenaires, ce qui contribuera certainement à l'intégration des préoccupations autres que sylvicoles. Il ajoute que le comité d'experts comprendra et/ou contactera certains spécialistes pour les autres problématiques.

## **12. Autres sujets**

### Présence du Forestier en chef à la Table des partenaires :

Louis Bélanger propose que la Table des partenaires invite un représentant du FEC à assister aux rencontres de la Table, comme cela se fait pour le projet pilote Triade en Mauricie. Il pense que la présence du FEC à la Table permettra à ce dernier de mieux connaître le projet de la Réserve faunique des Laurentides et facilitera les échanges avec le FEC et son équipe. Tous les participants acceptent la proposition. Paul Lamirande annonce qu'il avait déjà entrepris des démarches en ce sens. Puisque les partenaires ont accepté la proposition, ça devient maintenant une demande officielle de la Table des partenaires.

---

### **13. Prochaines actions**

Marc Leblanc indique que les groupes de travail sur les portraits devraient continuer leurs travaux et pourraient montrer leurs résultats à l'automne. Il demande aux participants s'ils désirent que le projet Triade de la Mauricie leur soit présenté ; l'ensemble des partenaires acquiesce à la suggestion. Marc signale que les essais sylvicoles se poursuivront au cours de l'été ; les essais pourraient être présentés lors d'une prochaine rencontre de la Table. Finalement, Marc Leblanc mettra en place le comité d'experts sur les solutions d'ici la fin du mois.

### **14. Prochaine rencontre**

La prochaine réunion de la Table des partenaires pourrait se tenir le jeudi 13 septembre prochain.

**ACTIONS**  
**TABLEAU SYNTHÈSE**

**ATTENTION : LES ACTIONS RÉALISÉES (TRAME BLEUE) SERONT ÉLIMINÉES DU TABLEAU**

DATE	THÈME – DESCRIPTION DE L’ACTION	QUI	ÉCHÉANCE	ÉTAT
29/04/07	Évaluation individuelle des enjeux : faire parvenir aux membres de la Table les listes d’enjeux par courriel afin qu’ils procèdent à l’évaluation individuelle	M. Leblanc	5 avril 2007	Réalisé
29/04/07	Groupes de travail sur les portraits des enjeux : fournir aux responsables des groupes de travail la liste des membres et leurs coordonnées.	M. Leblanc	5 avril 2007	Réalisé
29/04/07	Évaluation individuelle des enjeux : faire parvenir les résultats finaux à tous les membres de la Table.	M. Leblanc	Avant la prochaine rencontre	Réalisé
13/06/07	<u>Présentation des travaux du comité scientifique</u> : expédier la présentation de Nelson Thiffault à tous les membres de la Table.	Marc Leblanc	Avant la prochaine rencontre	
13/06/07	<u>Présentation des travaux du comité scientifique</u> : fournir l’article paru dans <i>Canadian Sylviculture</i> à tous les membres	Marc Leblanc	Avant la prochaine rencontre	
13/06/07	<u>Présentation des travaux du comité scientifique</u> : contacter Nelson Thiffault pour lui communiquer des résultats de recherches effectuées par le FRF-02	Ursula Larouche	Avant prochaine rencontre	
13/06/07	<u>Catégories d’enjeux « Parcs nationaux » et « Autochtones »</u> : expédier leurs informations à Jacques Blouin.	responsables des groupes de travail	Avant la prochaine rencontre	
13/06/07	<u>Catégories d’enjeux « Parcs nationaux » et « Autochtones »</u> : compiler, vérifier les sujets pour éviter les répétitions et la duplication du travail de documentation, tout en tenant compte des particularités	Jacques Blouin	Avant la prochaine rencontre	
13/06/07	<u>Comité d’experts sur les solutions</u> : proposer des noms pour la composition du comité	Membres de la Table	Le plus rapidement possible	
13/06/07	<u>Comité d’experts sur les solutions</u> : mettre en place le comité	Marc Leblanc	Fin de juin 07	



---

**Annexe 1 : liste des participants des ateliers**  
**Annexe 2 : résultats de l'identification des enjeux**

## COMPTE RENDU DE RÉUNION # 5

---

**DATE :** Le 27 septembre 2007

**RÉDIGÉ PAR :** Lise Deschênes

**OBJET :** Table des partenaires du projet de développement d'une approche d'aménagement écosystémique dans la Réserve faunique des Laurentides

---

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

M <sup>mes</sup>	Nancy Blanchette	Corporation d'aménagement et de protection de la Ste-Anne
	Gaétane Boisseau	Fonds mondial pour la nature (WWF)
	Nancy Bolduc	Parc national de la Jacques-Cartier
	Marie-Ève Desmarais	SÉPAQ
	Vicky Robertson	Nation Innue de Mashteuiatsh
	Lise Deschênes	MRNF
	Josée Pâquet	MRNF
MM.	Alain Bédard	Nation huronne Wendake
	Louis Bélanger	Nature Québec
	Marcel Bérubé	Fédération des clubs de motoneigistes du Québec
	Sylvain Boucher	SÉPAQ (RFL)
	Richard Carbonneau	Scierie Lac St-Jean (UAF 23-51)
	David Cleary	Conseil des Montagnais du Lac St-Jean (Mashteuiatsh)
	Aldé Gauthier	CRÉ, Saguenay-Lac-St-Jean
	Daniel Groleau	Regroupement national des CRE du Québec
	Gilbert Massicotte	Fédération des coopératives forestières du Québec
	Frédéric Raymond	CRÉ, Capitale-Nationale
	Jean-Luc Sylvain	Fédération des clubs de motoneigistes du Québec
	Pierre Trudel	Fédération québécoise du canot et du kayak
	Denis Villeneuve	Abitibi-Consolidated du Canada/Charlevoix (UAF 33-51)
	Jacques Blouin	MRNF Forêt Québec
	Guy Boucher	MRNF Faune Québec
	Alain Gosselin	MRNF Forêt Québec
	Jean-Pierre Jetté	MRNF Forêt Québec
	Paul-Émile Lafleur	MRNF Faune Québec
	Paul Lamirande	MRNF Forêt Québec
	Serge Ruel	MRNF Forêt Québec
	Serge Tremblay	MRNF Forêt Québec

**QUORUM :** ATTEINT

---

<b>ÉTAIENT ABSENTS</b>	M <sup>mes</sup>	Sandra Garneau Maryse St-Pierre Julie Vincent	Parc national des Grands-Jardins Corporation du bassin de la Jacques-Cartier Association régionale des trappeurs laurentiens
	MM.	Damien Côté Claude Fortin Serge Gosselin Pierre Imbeault Alain Marcoux Danny Paquet Rémi Paré Éric Provost Luc Tremblay	MRNF FEC Produits forestiers Saguenay (UAF 23-52) Fédération québécoise des clubs de Quad Société des sentiers de la Capitale-Nationale de Québec Association régionale des trappeurs laurentiens Association régionale des trappeurs laurentiens Scierie Leduc-Stadacona (UAF 31-53) Fédération québécoise de la faune
<b>INVITÉS</b>	M <sup>me</sup>	Marie-Élise Roy	Contractuelle – enquête sur les valeurs
	M.	Nelson Thiffault	MRNF
<b>OBSERVATEURS</b>	M <sup>me</sup>	Lucie Parizeau	
	MM.	Yan Boucher Bruno Drolet	Contractant pour le MRNF Service canadien de la Faune

*Les actions à entreprendre seront indiquées en grisé dans le texte et regroupées dans un tableau placé à la fin du compte rendu.*

---

## **1. Mot de bienvenue et objectifs de la rencontre**

Paul Lamirande ouvre la rencontre. Il souligne la présence de deux nouvelles figures : monsieur Serge Tremblay, chef de service à la Direction de l'environnement et de la protection des forêts, ainsi que monsieur Guy Boucher, chef de la Direction de l'aménagement de la faune, région de la Capitale Nationale.

## **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la rencontre**

L'ordre du jour suivant est adopté :

1. Mot de bienvenue et objectifs de la rencontre
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la rencontre
3. Adoption du compte rendu de la 4<sup>e</sup> rencontre de la Table des partenaires (13 juin 2007)
4. Dernières actions depuis la rencontre du 13 juin 2007
5. Présentation sommaire du rapport préliminaire du comité scientifique sur les enjeux de biodiversité
6. Traitements sylvicoles – pistes de solutions
7. Présentation du comité d'experts sur les solutions
8. État d'avancement des portraits
9. Présentation de la liste d'enjeux à soumettre au comité d'experts
10. Présentation des résultats de l'enquête téléphonique sur les valeurs forestières des populations du Saguenay – Lac St-Jean et de la Capitale–Nationale
11. Travail en atelier : que retient-on de l'enquête téléphonique
12. Plénière : retour sur le travail en atelier
13. Rappel : Visite des travaux réalisés sur le territoire de la Réserve faunique des Laurentides
14. Prochaines actions

## **3. Adoption du compte rendu de la 3<sup>e</sup> rencontre de la Table des partenaires (29 mars 2007)**

Le compte rendu est adopté après les corrections suivantes :

- au point 5, Présentation des travaux du comité scientifique, dernier paragraphe : changer « *Fonds québécois de la recherche sur la nature et la technologie (FQRNT)* » pour « *Fonds de la recherche forestière du Saguenay – Lac Saint-Jean (FRF-02)* » ;
- au point 8, Catégories d'enjeux « Autochtones » et « Parcs nationaux », premier paragraphe, ajouter « *Denis Villeneuve informe que, dans le contexte du processus CSA, la question des interventions en bordure des parcs nationaux et des stress périphériques fait l'objet d'une prise en charge par Abitibi-Consolidated/Charlevoix, les parcs nationaux et Nature Québec* » ;
- au point 8, Catégories d'enjeux « Autochtones » et « Parcs nationaux », deuxième paragraphe Autochtones : changer « *nation huronne Wendake* » pour « *nation huronne-Wendat* » ;

---

#### **4. Dernières actions depuis la rencontre du 13 juin 2007**

Toutes les actions prévues et inscrites au tableau ont été réalisées. On précise que madame Larouche n'a pas contacté monsieur Thiffault comme indiqué dans le tableau ; elle a plutôt expédié le résumé des travaux du FRF-02 à Marc Leblanc, qui l'a transmis au comité scientifique et au comité de coordination. Josée Pâquet apporte d'autres détails sur certains aspects du projet.

- Comité scientifique sur les enjeux de biodiversité : la dernière rencontre du comité s'est tenue le 10 mai, mais les travaux se sont poursuivis en petits groupes. Une autre réunion est prévue pour octobre. Bruno Drolet fera un bilan au point 5 de la présente rencontre.
- Comité d'experts sur les solutions : les travaux ont démarré ; le sujet est prévu à l'ordre du jour aujourd'hui.
- Comité de coordination : le comité s'est réuni le 30 août dernier. Il prépare une visite sur le terrain des essais sylvicoles réalisés jusqu'à maintenant.
- Enquête sur les valeurs à l'égard de la forêt : le rapport sera officiellement publié.
- Forestier en chef : le bureau du FEC sera représenté à la Table par monsieur Claude Fortin. Ce dernier ne pouvait être présent aujourd'hui.
- Présence de Lucie Parizeau à la Table : Lucie Parizeau participera aux travaux des groupes de travail sur les portraits, ainsi qu'à ceux du comité d'experts sur les solutions. Elle assistera aux rencontres de la Table en tant qu'observatrice.
- Carrefour de la recherche forestière : à l'occasion du Carrefour de la recherche forestière qui s'est déroulé tout dernièrement, Jean-Pierre Jetté a fait une présentation portant sur le fonctionnement de la Table des partenaires.
- Portraits pour les parcs nationaux : lors d'une rencontre entre Abitibi-Consolidated, Nature Québec et le parc des Grands Jardins, il a été convenu de faire la distinction entre le volet CMO (coupes mosaïques) - forêt résiduelle et l'enjeu sur l'intégrité de la forêt d'intérieur. La Table traitera donc de l'enjeu lié à la forêt d'intérieur.

#### **5. Présentation sommaire du rapport préliminaire du comité scientifique sur les enjeux de biodiversité**

En l'absence de Nelson Thiffault, Bruno Drolet, membre du comité scientifique sur les enjeux de biodiversité, vient présenter un résumé du rapport qui sera déposé par le groupe. Après un an de travaux, le comité souhaite déposer un rapport préliminaire. Ce dernier est actuellement en révision ; il ne pouvait donc être remis aujourd'hui. Le comité espère pouvoir le faire pour la prochaine rencontre de la Table.

Bruno Drolet rappelle d'abord les principales étapes suivies par le comité. Il informe que le comité a complété l'identification des enjeux de biodiversité, mais que certains éléments doivent encore être analysés, notamment la détermination de seuils d'altération acceptables. Certains portraits doivent également être complétés. Cependant, il présente la table des matières du rapport. On y retrouve les 8 grands thèmes regroupant les enjeux de biodiversité : stades de développement, simplification des peuplements, modification de la composition végétale, milieux humides et riverains, milieu aquatique, grandes menaces à l'environnement, aspects de conformité légale et réglementaire en matière faunique, filtre fin. Bruno Drolet énumère les enjeux de chaque thème. Il précise que l'ordre de présentation ne reflète pas l'ordre de priorité des enjeux. La priorité sera inscrite dans le rapport. Les questions soulevées par les partenaires portent notamment sur l'enjeu forêt d'intérieur, la fragmentation du territoire, le caribou forestier et l'ours noir. Bruno Drolet répond que certains éléments sont traités à travers d'autres enjeux, que d'autres seront précisés et explicités dans les portraits.

---

## **6. Traitements sylvicoles – pistes de solution**

Jean-Pierre Jetté, un des responsables du projet de l'approche écosystémique, présente aux membres de la Table un aperçu des outils sylvicoles développés dans l'optique de l'aménagement écosystémique ou, selon ses mots, des nouveaux outils pour faire face à de nouveaux défis. Après avoir parlé de la sylviculture traditionnelle, il énumère certains enjeux écologiques auxquels on tente actuellement de répondre en expérimentant de nouveaux traitements. Il indique que deux familles de traitements sylvicoles sont à l'essai : les coupes à rétention variable et les coupes partielles. Il présente les définitions et les concepts de ces familles, les types de coupes possibles pour chacune, par exemple la coupe avec rétention de bouquets et la coupe avec protection des petites tiges marchandes pour les coupes à rétention variable, ou les coupes progressives 1-2-3 ou en demi-lune pour les coupes partielles. Il montre des exemples à l'aide de photos, et explique les apports de ces traitements sur le plan écologique. Il ajoute qu'il faut ensuite passer à une échelle plus grande, soit l'échelle du paysage, pour bien analyser où seront appliqués ces traitements de manière à créer une stratégie adéquate. En plus des enjeux écologiques, les approches développées doivent aussi intégrer les préoccupations sociales telles la qualité des paysages, l'habitat d'espèces gibier ou l'occupation autochtone. Jean-Pierre Jetté croit qu'il sera toujours possible de poursuivre des objectifs de production de matière ligneuse grâce à une sylviculture naturelle : régénération naturelle adéquate, flux de bois de gros diamètre ou contrôle d'espèce végétales concurrentes. Finalement, l'expérimentation de ces nouveaux traitements doit prendre en compte les divers aspects économiques comme les coûts d'opération associés aux traitements, sans oublier que les efforts consentis doivent être évalués à la lumière des risques environnementaux encourus et des bénéfices sociaux escomptés. Jean-Pierre Jetté termine en précisant que la réflexion a porté surtout pour la forêt boréale et qu'il reste encore beaucoup de travail à poursuivre.

On demande si ces traitements impliquent la mise en place d'un important réseau routier qu'il faudra entretenir pour de longues années et si cet aspect est analysé. Jean-Pierre Jetté répond qu'en fonction des traitements appliqués, la situation pourra varier. Les stratégies mises en place devront donc considérer et intégrer le réseau routier.

## **7. Présentation du comité d'experts sur les solutions**

Josée Pâquet remet aux membres un document sur le comité d'experts sur les solutions et rappelle brièvement le mandat et la composition de ce comité. Elle indique que, selon la volonté des membres de la Table, trois d'entre eux se sont joints au comité : Marie-Ève Desmarais pour le dossier faune, Louis Bélanger pour les dossiers écologie et Parcs, ainsi que Pierre Trudel pour le dossier récréation. Alexis Achim, de l'Université Laval, assume la présidence du comité. Il ne pouvait malheureusement assister à la rencontre d'aujourd'hui. Josée Pâquet présente les actions réalisées jusqu'à maintenant. Lors de la première rencontre tenue le 31 août, le comité a abordé le projet de l'aménagement écosystémique – son contexte, ses objectifs, ses échéanciers, etc. – de même que le mandat du comité. Les experts ont aussi discuté de l'échelle de référence et des biens livrables. Le comité se réunira à nouveau le 11 octobre.

À une question portant sur les rôles respectifs du comité d'experts et de la Table quant aux solutions proposées, on répond que le mandat du comité consiste à fournir des éléments de solution et à outiller la Table. Cette dernière doit ensuite faire des recommandations aux autorités du Ministère quant à la stratégie d'aménagement écosystémique à déployer sur le territoire de la Réserve fauniques des Laurentides.

---

## 8. État d'avancement des portraits

Jacques Blouin fait le point sur les groupes de travail. Il dit que les travaux n'ont pas vraiment progressé au cours de la période estivale. Les groupes reprendront avec l'automne. Il dit qu'à la prochaine rencontre de la Table, on devrait pouvoir présenter certains portraits. Il demande que les groupes qui éprouvent certaines difficultés, comme l'absence d'un responsable ou le manque de données, l'avisent le plus rapidement possible de manière à trouver les solutions qui permettront aux dossiers d'avancer. Le groupe de travail sur les enjeux autochtones doit trouver un nouveau responsable, en raison de l'absence de madame Courtois. Jacques Blouin souligne que certains enjeux décrits par le groupe de travail sur la faune aquatique et terrestre sont également traités par le comité scientifique sur la biodiversité. Il souhaite que cet aspect soit éclairci pour éviter les dédoublements.

## 9. Présentation de la liste d'enjeux à soumettre au comité d'experts

Josée Pâquet souligne que la Table fait face à un dilemme. En effet, le comité d'experts est prêt et doit avancer, mais la Table n'a reçu que quelques portraits et n'a entériné que quelques enjeux. Madame Pâquet suggère donc une option qui permettrait l'avancement des travaux. À partir de la liste d'enjeux déjà retenus par la Table et mis en priorité pour la documentation, Josée Pâquet et Marc Leblanc ont sélectionné quelques enjeux qui pourraient être rapidement soumis au comité d'experts dans un premier temps. Les autres enjeux suivraient au fur et à mesure que les portraits seraient complétés et qu'ils seraient entérinés par la Table. Les membres se disent à l'aise avec l'approche proposée. Les résultats par catégorie d'enjeux sont les suivants :

Aménagement et santé des forêts : les trois enjeux proposés sont acceptés, soit *Régénération et succession naturelle des peuplements*, *Approvisionnement ligneux de qualité à un coût abordable dans le feuillu*, *Approvisionnement ligneux de qualité à un coût abordable dans le résineux*.

Accès au territoire : aucun enjeu n'était suggéré. Au sujet de l'enjeu « *Partage des coûts de construction et d'entretien* », Richard Carbonneau souligne l'importance de traiter du mode de partage des coûts, notamment du principe de l'utilisateur-payeur, avant que les discussions sur l'enjeu n'aient lieu. La Table croit préférable de ne pas inclure l'enjeu dans la première liste qui sera soumise au Comité d'experts sur les solutions.

Récréation et utilisation du territoire : la Table se dit d'accord avec les deux enjeux suggérés, *Gestion de la qualité visuelle des paysages* et *Harmonisation des usages*. Selon Frédéric Raymond, les portraits seraient prêts pour la prochaine rencontre de la Table.

Faune aquatique et terrestre : un enjeu était proposé soit *Protection et altération des frayères*, tant à l'échelle locale, qu'à l'échelle du bassin versant. Les membres échangent sur le libellé, sur la façon de faire les portraits et sur les échelles à retenir. Finalement, la Table acquiesce à la suggestion. Denis Villeneuve suggère que l'on ajoute *Impact négatif de l'éclaircie précommerciale sur la qualité de l'habitat faunique*. Les membres approuvent.

Prise en compte des droits et des intérêts autochtones : aucun élément n'était suggéré et la Table se dit d'accord pour attendre.

Eau et sols : la Table se dit d'accord pour attendre.

Parcs nationaux : ici encore, aucun enjeu n'était proposé. Louis Bélanger ajoute qu'il y a eu une rencontre au début de l'été, que le groupe en est encore à l'étape de la documentation et qu'il n'y a rien de prioritaire. Paul-Émile Lafleur se questionne sur le fait qu'on ne retienne pas les enjeux liés au Caribou. Louis Bélanger précise que l'espèce profite déjà d'un plan de rétablissement et qu'il s'agit plutôt d'un enjeu de biodiversité qui doit être traité par le comité scientifique. La Table accepte de ne retenir aucun enjeu pour l'instant.

Biodiversité : l'ensemble des enjeux suggérés sont acceptés par la Table. Les trois premiers étaient déjà entérinés par la Table ; il s'agit de *Disparition de la dominance des forêt mûres et surannées* (incluant le Caribou forestier dans l'est de la Réserve faunique des Laurentides),

---

*Raréfaction des forêts mûres et surannées, Raréfaction de l'épinette blanche. Les autres sont : Raréfaction du bois mort de qualité, Perte d'intégrité des milieux riverains, Uniformisation des structures horizontales et verticales des peuplements.*

Un partenaire émet un commentaire à l'effet qu'il est temps d'avancer dans le dossier sur les portraits. Josée Pâquet souhaite que les groupes présentent des portraits à la prochaine rencontre de la Table pour faire entériner des enjeux. Elle indique que le comité d'experts recevra la liste d'enjeux que la Table vient tout juste de retenir. Frédéric Raymond espère que le Ministère organise rapidement une rencontre entre les groupes de travail et Jacques Blouin et Lucie Parizeau.

## **10. Présentation des résultats de l'enquête téléphonique sur les valeurs forestières des populations du Saguenay–Lac St-Jean et de la Capitale–Nationale**

Marie-Élise Roy, contractuelle chargée d'effectuer l'analyse des résultats de l'enquête, revient à la Table pour présenter cette fois les résultats finaux de l'enquête et les analyses qui en découlent. Madame Roy rappelle brièvement certains éléments présentés en juin dernier, comme la méthodologie retenue et les objectifs poursuivis, et elle explique les résultats analysés.

En résumé, les répondants des deux régions semblent favoriser des valeurs forestières semblables ; les valeurs environnementales représentent le type de valeur de plus important et elles sont suivies des valeurs économiques. Plusieurs facteurs influencent le choix des valeurs ; le fait de retirer un revenu de la forêt constitue la variable qui influence le plus le choix des valeurs attribuées à la forêt. Pour la majorité des répondants, la forêt représente le calme, la paix ou la détente. Pour la population du Saguenay–Lac Saint-Jean, les bénéfices tirés de la forêt sont surtout de type économique, alors qu'ils sont de nature à la fois environnementale et économique pour les gens de la Capitale-Nationale. Règle générale, on a observé que les répondants se disent en accord avec des énoncés portant sur une seule valeur ou sur deux valeurs compatibles. Lorsque deux valeurs semblent s'opposer, les réponses sont plutôt partagées.

Madame Roy conclut en disant que les résultats sont cohérents avec ceux d'autres recherches, que ce soit aux États-Unis ou dans l'Ouest canadien. Ici, comme ailleurs, les répondants adhèrent à plusieurs valeurs. Elle indique qu'une meilleure connaissance des valeurs de la population peut non seulement faciliter le processus d'harmonisation des différents intérêts et préoccupations, mais aussi améliorer la compréhension de ce qu'est « l'acceptabilité sociale » en foresterie. Comme l'explique madame Roy, les valeurs constituent la base de l'acceptabilité. Et si des individus adhèrent à plusieurs valeurs, même conflictuelles, la priorité accordée à ces valeurs conduira les personnes à accepter certains compromis, lesquels détermineront ensuite ce qui sera acceptable. Dans le contexte de l'aménagement écosystémique, où l'aménagement forestier doit être à la fois durable et socialement acceptable, les gestionnaires de la forêt doivent être vigilants. On pourra s'efforcer de mettre au point des pratiques forestières acceptables sur les plans économiques et scientifiques, ces pratiques ne seront pas socialement durables si la population les juge inacceptables.

## **11. Travail en atelier : que retient-on de l'enquête téléphonique ?**

Josée Pâquet explique comment se déroulera le travail en atelier. Elle suggère de regrouper les gens en trois équipes pour échanger et discuter sur les résultats, émettre leur opinion. Cette façon de faire permettrait aux partenaires de s'appropriier l'enquête et ses résultats. Chaque personne reçoit un document contenant les résultats au sondage ainsi que quelques questions pour faciliter



---

les échanges. Le premier point portera sur la définition de l'aménagement écosystémique, question de situer l'enquête dans le contexte de l'aménagement écosystémique. Par la suite, le contenu est divisé en quatre blocs de discussions : valeurs forestières, aménagement forestier, économie et environnement et utilisation des ressources forestières. À la fin, les personnes pourront émettre leurs observations sur l'ensemble des résultats de l'enquête. Les discussions dureront environ 1 h 30 et seront suivies d'une plénière.

## **12. Plénière : retour sur le travail en atelier**

Serge Tremblay anime la plénière.

Définition d'aménagement écosystémique. Selon les partenaires, la définition semble floue et pourrait s'interpréter en fonction des intérêts poursuivis. On se demande quelle est la différence avec l'aménagement durable des forêts et on croit qu'il faudrait en discuter. En ce qui a trait au lien avec les valeurs sociales liées au milieu forestier indiqué dans la définition, certains comprennent que les valeurs sociales font partie de l'aménagement forestier ; pour d'autres, ça ça signifie que les gens se sentent plus concernés, ce qui n'existait pas avant et ça prouverait qu'on tend vers une réelle concertation.

Bloc 1 – valeurs forestières : représentations et bénéfiques. Les partenaires se disent à la fois surpris et peu surpris par certains résultats. Ils ne s'étonnent pas tellement des résultats parce que ça reflète ce qui est généralement entendu, et ils s'attendaient à ce que la valeur économique soit forte dans les municipalités dépendantes de la région 02. Cependant, ils trouvent surprenant que l'ensemble des municipalités soient en accord avec les valeurs environnementales. On note une contradiction entre les bénéfiques importants pour les répondants (emplois, source de revenus) et les valeurs préférées (environnementales et écologiques). Les partenaires interprètent ces résultats par le fait qu'un bénéfice est un aspect plus tangible qu'une valeur. Ils disent que malgré l'apparente contradiction, les répondants demandent que l'aménagement des forêts trouve les solutions pour intégrer le tout. D'autres pensent qu'il faut informer davantage les populations sur les bénéfiques, autres que l'emploi, que peut procurer la forêt.

Bloc 2 – aménagement forestier. Les partenaires sont agréablement surpris que les répondants sont en accord avec l'intégration des valeurs spirituelles et traditionnelles autochtones. On a remarqué que l'ensemble des municipalités sont en accord avec l'intégration des activités récréatives, ce qui ne ressortait pas dans le bloc des valeurs. L'accord des répondant face à la hausse des coûts en cas de maintien de la biodiversité ou de la beauté des paysages a suscité bien des discussions ; on pense que les répondants n'ont peut-être pas saisi qui assumerait les coûts. Les participants concluent qu'il faut intégrer les valeurs autres que forestières et que la population semble évoluer positivement face aux valeurs autochtones.

Bloc 3 – économie et environnement. En gros, les participants se disent surpris de l'adhésion à la notion d'aires protégées, mais on voit qu'il s'agit surtout d'un accord partiel. On s'interroge sur les résultats de la question opposant développement économique et fonctions écologiques de la forêt. On se demande si les gens comprennent bien ce que sont les fonctions écologiques, d'autres croient que les répondants perçoivent négativement les fonctions écologiques. On remarque aussi que cette question oppose deux valeurs. Selon les partenaires, le message qui sous-tend ces réponses est : faire les deux en même temps.

Bloc 4 – utilisation des ressources forestières. L'accord des répondants des deux régions et de toutes les municipalités à l'augmentation de la superficie d'aires protégées semble à la fois normal (parce que c'est un dossier médiatisé) et surprenant (chez les gens de la région du Saguenay–Lac Saint-Jean) pour les partenaires. Le fait que les populations se disent en accord avec la culture d'arbres à croissance rapide ferait ressortir la valeur économique. D'autre part, certains partenaires croient que la question sur la faune n'a pas été bien comprise par les répondants en raison de l'opposition entre faune et espèces gibier. On pense que les réponses aux questions de ce bloc reflètent la coexistence entre les valeurs économiques et environnementales.

---

Discussion synthèse. Quand on demande aux partenaires quelles sont les valeurs les plus importantes pour les régions, ils répondent que les valeurs environnementales et les valeurs économiques sont toutes importantes. Il faut donc voir à les harmoniser, mais pas au détriment de l'assise de base de l'aménagement écosystémique, qui est la biodiversité. C'est à l'État de gérer le risque. Ce qu'on retient de l'enquête, c'est qu'il est possible de développer une vision commune de l'aménagement forestier. L'enquête donne une vision, fait connaître le consensus social sur les valeurs à l'égard de la forêt. On ne voit pas de confrontation entre les régions et on est surpris de résultats sur la question des aires protégées. Les partenaires croient qu'il faut diffuser les résultats de l'enquête le plus rapidement possible. Paul Lamirande indique que la DEPF y voit ; le document devrait être publié au cours de l'automne.

Les partenaires pensent qu'il est important de respecter les valeurs sociales liées au milieu forestier, on n'a pas à les juger. Et elles doivent être prises en compte ; ne pas le faire serait risqué et on ne pourrait parler d'aménagement durable. Les résultats de l'enquête présentent les vraies valeurs, les valeurs auxquelles les gens tiennent, et les réponses s'avèrent surprenantes dans le contexte actuel de crise forestière.

### **13. Rappel : visite de travaux réalisés sur le territoire de la Réserve faunique des Laurentides**

Josée Pâquet réitère l'invitation envoyée aux membres de la Table pour participer à une visite de travaux dans la Réserve faunique des Laurentides. La sortie est prévue le 4 octobre prochain. Le convoi partira du Pavillon de la Forêt Montmorency à 8 h 45. Les participants doivent prévoir du matériel de sécurité comme des bottes et un casque. Ceux qui n'en possèdent n'ont qu'à aviser Josée.

### **14. Prochaines actions**

Prochaine rencontre : on prévoit une prochaine rencontre vers la fin de novembre.

Présentation d'un autre projet d'aménagement écosystémique : Paul Lamirande demande aux membres de la Table s'ils sont toujours intéressés par une présentation sur un autre projet d'AE. Les membres approuvent. On invitera donc Nadyre Beaulieu du projet Triade.

Atelier sur les projets pilotes en aménagement écosystémique : Jean-Pierre Jetté annonce la tenue au cours de l'hiver d'un atelier où les divers intervenants des projets pilotes pourront échanger.

Groupes de travail sur les portraits : les groupes devront poursuivre leurs travaux et on souhaite que des portraits soient prêts pour la prochaine réunion de la Table.

### **Clôture de la rencontre**

Josée Pâquet demande aux membres de la Table leur appréciation du travail en atelier : était-ce utile ou une perte de temps ? Peut-on envisager de procéder ainsi pour le rapport du comité scientifique sur les enjeux de biodiversité ? Dans l'ensemble, les partenaires considèrent que la démarche constitue une bonne façon de s'approprier un dossier. Certains trouvent dommage que plusieurs membres aient été absents au moment de l'atelier en après-midi. On pourrait reprendre la formule en plaçant l'atelier en avant-midi afin de s'assurer de la participation du plus grand nombre.

Paul Lamirande termine en disant que les valeurs sociales sont devenues incontournables. On pourra trouver les meilleures solutions sur les plans économique ou environnemental, si on ne tient pas compte des valeurs sociales, ces solutions ne seront pas acceptées par la population et on ne pourra pas les appliquer.

**ACTIONS**  
**TABLEAU SYNTHÈSE**

**ATTENTION : LES ACTIONS RÉALISÉES (TRAME BLEUE) SERONT ÉLIMINÉES DU TABLEAU**

DATE	THÈME – DESCRIPTION DE L’ACTION	QUI	ÉCHÉANCE	ÉTAT
13/06/07	<u>Présentation des travaux du comité scientifique</u> : expédier la présentation de Nelson Thiffault à tous les membres de la Table.	Marc Leblanc	Avant la prochaine rencontre	réalisé
13/06/07	<u>Présentation des travaux du comité scientifique</u> : fournir l’article paru dans <i>Canadian Sylviculture</i> à tous les membres	Marc Leblanc	Avant la prochaine rencontre	réalisé
13/06/07	<u>Présentation des travaux du comité scientifique</u> : contacter Nelson Thiffault pour lui communiquer des résultats de recherches effectuées par le FRF-02	Ursula Larouche	Avant prochaine rencontre	réalisé
13/06/07	<u>Catégories d’enjeux « Parcs nationaux » et « Autochtones »</u> : expédier leurs informations à Jacques Blouin.	responsables des groupes de travail	Avant la prochaine rencontre	réalisé
13/06/07	<u>Catégories d’enjeux « Parcs nationaux » et « Autochtones »</u> : compiler, vérifier les sujets pour éviter les répétitions et la duplication du travail de documentation, tout en tenant compte des particularités	Jacques Blouin	Avant la prochaine rencontre	réalisé
13/06/07	<u>Comité d’experts sur les solutions</u> : proposer des noms pour la composition du comité	Membres de la Table	Le plus rapidement possible	réalisé
13/06/07	<u>Comité d’experts sur les solutions</u> : mettre en place le comité	Marc Leblanc	Fin de juin 07	réalisé
27/09/07	<u>État d’avancement des portraits</u> : trouver un nouveau responsable pour le groupe de travail sur les enjeux autochtones	Damien Côté	Le plus rapidement possible	
27/09/07	<u>Présentation de la liste d’enjeux à soumettre au comité d’experts</u> : expédier au comité d’experts la liste d’enjeux retenus lors de la rencontre	Josée Pâquet	Pour la prochaine rencontre du comité d’experts	
27/09/07	<u>Atelier sur les résultats de l’enquête téléphonique</u> : publier officiellement les résultats de l’enquête téléphonique	DEPF	Automne 2007	

## COMPTE RENDU DE RÉUNION # 6

---

**DATE :** Le 6 décembre 2007

**RÉDIGÉ PAR :** Lise Deschênes

**OBJET :** Table des partenaires du projet de développement d'une approche d'aménagement écosystémique dans la Réserve faunique des Laurentides

---

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

M <sup>mes</sup>	Gaétane Boisseau	Fonds mondial pour la nature (WWF)
	Marie-Ève Desmarais	SÉPAQ
	Sandra Garneau	Parc national des Grands-Jardins
	Vicky Robertson	Conseil des Montagnais du Lac St-Jean (Mashteuiatsh)
	Lise Deschênes	MRNF Forêt Québec
	Wendy Giroux	MRNF Faune Québec
	Josée Pâquet	MRNF Forêt Québec
MM.	Alain Bédard	Nation huronne-Wendat
	Louis Bélanger	Nature Québec
	Marcel Bérubé	Fédération des clubs de motoneigistes du Québec
	Antoine Bourke	Corporation du bassin de la Jacques-Cartier
	Sylvain Boucher	SÉPAQ (RFL)
	Richard Carbonneau	Scierie Lac St-Jean (UAF 23-51)
	Daniel Groleau	Regroupement national des CRE du Québec
	Gilbert Massicotte	Fédération des coopératives forestières du Québec
	Éric Provost	Scierie Leduc-Stadacona (UAF 31-53)
	Frédéric Raymond	CRÉ, Capitale-Nationale
	Luc Tremblay	Fédération québécoise de la faune
	Pierre Trudel	Fédération québécoise du canot et du kayak
	Denis Villeneuve	Abitibi-Consolidated du Canada/Charlevoix (UAF 33-51)
	Jacques Blouin	MRNF Forêt Québec
	Guy Boucher	MRNF Faune Québec
	Damien Côté	MRNF Forêt Québec
	Paul Lamirande	MRNF Forêt Québec
	Serge Ruel	MRNF Forêt Québec
	Serge Tremblay	MRNF Forêt Québec

**QUORUM :** ATTEINT

---

<b>ÉTAIENT ABSENTS</b>	M <sup>mes</sup>	Nancy Blanchette Nancy Bolduc Maryse St-Pierre Julie Vincent	Corporation d'aménagement et de protection de la Ste-Anne Parc national de la Jacques-Cartier Corporation du bassin de la Jacques-Cartier Association régionale des trappeurs laurentiens
	MM.	David Cleary Claude Fortin Aldé Gauthier Alain Gosselin Serge Gosselin Pierre Imbeault Marc Leblanc Alain Marcoux Danny Paquet Rémi Paré Jean-Luc Sylvain	Conseil des Montagnais du Lac St-Jean (Mashteuiatsh) BFEC CRÉ, Saguenay-Lac-St-Jean MRNF Forêt Québec Produits forestiers Saguenay (UAF 23-52) Fédération québécoise des clubs de Quad MRNF Forêt Québec Société des sentiers de la Capitale-Nationale de Québec Association régionale des trappeurs laurentiens Association régionale des trappeurs laurentiens Fédération des clubs de motoneigistes du Québec
<b>INVITÉS</b>	M <sup>me</sup>	Nadyre Beaulieu	AbitibiBowater, présentatrice projet Triade
	M.	Nelson Thiffault	MRNF
<b>OBSERVATEURS</b>	M <sup>me</sup>	Lucie Parizeau	Nature Québec
	MM.	Yan Boucher	MRNF Forêt Québec
		Bruno Drolet	Service canadien de la Faune

*Les actions à entreprendre seront indiquées en grisé dans le texte et regroupées dans un tableau placé à la fin du compte rendu.*

---

## **1. Mot de bienvenue et objectifs de la rencontre**

Paul Lamirande accueille les participants. Il leur soumet un ordre du jour remanié et précise les deux principaux objectifs de la journée : se familiariser avec l'approche du projet Triade, recevoir des portraits et entériner les enjeux qui y sont associés. Il ajoute que la Table accueille deux nouvelles personnes. Ainsi, madame Wendy Giroux, du bureau régional de la Capitale-Nationale pour Faune Québec, remplacera désormais monsieur Paul-Émile Lafleur. Et monsieur Antoine Bourke représentera la Corporation du Bassin de la Jacques-Cartier.

## **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la rencontre**

L'ordre du jour suivant est adopté :

1. Mot de bienvenue et objectifs de la rencontre
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la rencontre
3. Adoption du compte rendu de la 5<sup>e</sup> rencontre de la Table des partenaires (27 septembre 2007)
4. Dernières actions depuis la rencontre du 27 septembre 2007
  - Territoire de simulation pour la possibilité forestière
  - Entérinement de la proposition
5. Présentation du projet Triade
6. Aménagement forestier et santé des forêts :
  - Présentation de portraits
  - Entérinement d'enjeux
7. Méthodes d'analyse du territoire :
  - Sous-bassin versant comme unité d'analyse
  - Présentation de l'approche d'analyse
  - Martre d'Amérique comme espèce focale (bien que placé ici, ce point sera présenté seulement après le point 8)
  - Entérinement des propositions
8. Biodiversité :
  - Présentation du rapport préliminaire
  - Présentation des portraits
  - Entérinement des enjeux
9. Parcs nationaux :
  - Présentation des portraits
  - Entérinement des enjeux
10. Eau et sol :
  - Présentation des portraits
  - Entérinement des enjeux
11. Prochaines actions
12. Varia

---

### **3. Adoption du compte rendu de la 5<sup>e</sup> rencontre de la Table des partenaires (27 septembre 2007)**

Le compte rendu est adopté après les corrections suivantes :

- au point 9, Présentation de la liste d'enjeux à soumettre au comité d'experts, Accès au territoire : changer « *Richard Carbonneau croit qu'il faudrait retenir le Partage des coûts de construction et d'entretien* » pour « *Richard Carbonneau souligne l'importance de traiter du mode de partage des coûts, notamment du principe de l'utilisateur-payeur, avant que les discussions sur l'enjeu n'aient lieu. La Table croit préférable de ne pas inclure l'enjeu dans la première liste qui sera soumise au Comité d'experts sur les solutions* ».

### **4. Dernières actions depuis la rencontre du 27 septembre 2007**

Les actions prévues et inscrites au tableau ont été réalisées ou sont en cours de réalisation. Ainsi, le rapport sur les résultats de l'enquête téléphonique est présentement à l'étape de correction. On ignore encore quel sera le mode de diffusion choisi. Les partenaires seront avisés. Josée Pâquet donne des informations supplémentaires sur d'autres volets du projet.

- Départ de Paul-Émile Lafleur, bienvenue à Mme Wendy Giroux : comme mentionné par Paul Lamirande, monsieur Lafleur ne participera plus à la Table des partenaires. Sa connaissance des dossiers et du territoire a été très profitable pour l'avancement du projet d'aménagement écosystémique dans la Réserve faunique des Laurentides. Il sera maintenant remplacé par Wendy Giroux. Guy Boucher, directeur au bureau régional de Faune Québec pour la Capitale Nationale, présente madame Giroux. Cette dernière est biologiste avec une maîtrise en gestion intégrée des ressources. Elle travaillait auparavant au MDDEP sur des dossiers liés aux réserves de biodiversité et aux réserves aquatiques. M. Boucher se dit convaincu que cette expertise sera des plus utiles pour le projet en cours.
- Comité d'experts sur les solutions : le comité s'est réuni à deux reprises, le 11 octobre et le 13 novembre. Lors de la rencontre d'octobre, les responsables des enjeux sélectionnés par la Table ont présenté leur dossier aux experts. Ces derniers constatent la situation problématique suivante : la manque de description des enjeux. Les experts demandent aux partenaires de déposer des portraits d'enjeux, ainsi que des seuils, dans les meilleurs délais possibles, pour faciliter l'avancement des travaux sur les solutions. Le comité a abordé quelques pistes de solutions. Il s'est également penché sur la question du territoire de simulation qu'il faudrait utiliser pour évaluer les effets des solutions sur la possibilité forestière. Le comité d'experts propose que les simulations portent sur le territoire des UAF 31-53 et 23-51. **La Table des partenaires approuve le choix du territoire de simulation.** Le comité d'experts entreprendra les démarches pour obtenir les ressources nécessaires pour effectuer ce travail. Lors de la rencontre de novembre, les rôles respectifs du comité d'experts et de la Table des partenaires ont été clarifiés. Parce que la Table fait les recommandations au Ministre quant aux stratégies d'AE à déployer dans la Réserve, elle doit connaître la faisabilité de l'AE, les solutions possibles et leurs conséquences. Le comité d'experts apporte donc son support en documentant et en approuvant l'essai de certaines solutions et stratégies d'AE, incluant l'évaluation des coûts de ces options. Le comité a aussi poursuivi ses échanges sur les pistes de solutions possibles. Le comité soumet aujourd'hui à la Table une proposition

---

à l'effet d'utiliser le sous-bassin versant comme unité de référence pour l'analyse du territoire et l'élaboration des solutions. La proposition est prévue au point 7 de l'ordre du jour.

- Comité de coordination : le comité s'est réuni le 5 novembre. Il a préparé le contenu de la rencontre d'aujourd'hui. Il a également cherché la meilleure façon d'orienter les travaux de la Table pour faire progresser les dossiers. Il a donc décidé d'effectuer une synthèse fonctionnelle des enjeux, c'est-à-dire de regrouper en familles les enjeux pour lesquels les solutions sylvicoles s'apparentent. On souhaite ainsi faciliter la démarche des experts lors de l'élaboration de fiches de solutions. Cette synthèse sera éventuellement présentée à la Table des partenaires.

## **5. Présentation du projet Triade**

Madame Nadyre Beaulieu, ingénieur forestier chez AbitibiBowater et coordonnatrice Triade en Mauricie, vient présenter le projet en cours. Elle décrit, entre autres, le territoire visé (une seule UAF), son utilisation actuelle, les différents partenaires présents. Elle précise l'objectif visé : implanter une stratégie d'aménagement forestier basée sur le concept Triade. Elle présente la structure du projet et les différents comités et groupes qui la composent. Elle résume le concept Triade, tel que proposé par Seymour et Hunter en 1992, soit revoir l'organisation des activités dans l'espace forestier selon trois grandes fonctions : conservation, production forestière et aménagement écosystémique. Elle définit ensuite les objectifs et les stratégies retenus en Mauricie pour chacune des trois fonctions. Elle identifie les enjeux écosystémiques retenus dans leur projet. Elle fait le bilan des essais et expérimentations réalisés sur le terrain – plantations intensives, coupes multicohortes, coupes progressives, à rétention, coupes partielles – en donnant quelques détails techniques et en montrant les photos des réalisations. Elle complète en parlant des activités à venir, notamment un guide terrain pour les opérateurs, contremaîtres et superviseurs et un guide sur les techniques de photo-interprétation.

Lors de la période de questions, les partenaires demandent des informations supplémentaires sur plusieurs aspects du projet Triade. Mme Beaulieu a répondu à des questions portant sur le pourcentage de trembles présents dans les peuplements mélangés, la raréfaction des massifs non fragmentés, les essais de coupes avec rétention, les crédits et les coûts associés à la coupe progressive d'ensemencement, l'utilisation du bassin versant comme territoire de référence – suivie d'une discussion sur l'étendue idéale d'un tel territoire, les coupes multi-cohortes et les besoins en nouveaux chemins qui en découlent, ainsi que les informations transmises aux autres utilisateurs du territoire.

## **6. Aménagement forestier et santé des forêts**

En raison des changements apportés à l'organisation de AbitibiBowater, Denis Villeneuve fera la présentation en remplacement de Serge Gosselin.

M. Villeneuve dresse le portrait de la Réserve faunique des Laurentides en matière d'aménagement et de santé des forêts. Il avertit les participants que les faits peuvent parfois être en lien avec plus d'un enjeu. Il présente donc les données sur la répartition des UAF sur le territoire, les usines qui s'approvisionnent dans la Réserve, les tendances quant à la récolte de la matière ligneuse pour 2008-2013, l'évaluation des aspects socio-économiques (main d'œuvre, salaires, valeur ajoutée, taxes, impôts et redevances forestières), le rendement forestier, le couvert



---

forestier actuel et son évolution, les caractéristiques des arbres récoltés et finalement, la régénération après coupes (après 4 ans et après 10 ans).

Un participant demande à Denis Villeneuve comment il résumerait la situation. M. Villeneuve indique que l'impact économique est majeur, en raison notamment de la présence de feuillus après la coupe ; ces derniers feraient concurrence aux résineux et ralentiraient leur croissance. Les usines pourraient devenir vulnérables si la qualité de l'approvisionnement en résineux était touchée. M. Villeneuve donne aussi quelques précisions sur les points suivants : le nombre d'usines qui s'approvisionnent (soit partiellement, soit totalement) dans la Réserve, l'approche actuelle (coupes partielles) pour améliorer la qualité du produit – effets qu'on ne pourra évaluer avant une révolution complète, soit 70 ou 80 ans selon les essences. Il y aussi quelques échanges sur la possibilité identifiée dans la présentation et le fait que les volumes indiqués répondent aux séries d'exigences requises comme les OPMV. Les partenaires discutent également de la régénération, notamment de la distribution de la régénération par rapport au stocking.

Un partenaire souligne qu'il trouve difficile de cerner ou de comprendre les enjeux à partir des données présentées ici ; d'autres personnes abondent dans le même sens. Denis Villeneuve et Richard Carbonneau, qui faisaient partie du groupe de travail sur ces portraits, indiquent que selon leur compréhension leur mandat consistait à apporter des faits et non à donner leur vision ou leur opinion de la situation. Marie-Ève Desmarais affirme que les portraits doivent refléter les enjeux et que les problématiques ne sont pas assez définies ; selon elle, on a besoin d'un argumentaire, c'est d'ailleurs de cette façon qu'elle monte ses portraits. Elle croit donc que le groupe devrait reprendre les portraits en fonction des enjeux. Frédéric Raymond se demande si la Table ne pourrait entériner certains enjeux quand même. S'ensuit une discussion sur les données reçues, les besoins des membres de la Table, leur compréhension des données par rapport aux enjeux identifiés au départ, les attentes face aux industriels.

Paul Lamirande propose une façon de procéder : prendre un enjeu à la fois et revoir les données qui appuient chacun. Les partenaires acceptent la suggestion. Le premier enjeu est : Régénération et succession naturelle. Denis Villeneuve indique que la régénération tend à être résineuse, bien que dans certains endroits les feuillus s'installent. Il y aurait une inversion de la matrice avec augmentation de sapin et diminution de l'épinette ; cet enjeu est justement traité par le comité scientifique sur la biodiversité. L'augmentation du stocking en feuillus indique que la forêt est en changement. Yan Boucher souligne que certaines informations sont disponibles dans le portrait de la forêt qu'il a produit. Marie-Ève Desmarais aimerait que le portrait sur l'enfeuillage et sur le taux de boisement soit présenté par UAF pour avoir une idée plus précise de la situation. À ce point, Josée Pâquet propose de soumettre l'enjeu aux partenaires.

Proposition : que l'enjeu « régénération et succession naturelle » soit reconnu pour que l'on puisse documenter la situation et préparer les solutions. **La Table entérine l'enjeu « Régénération et succession naturelle ».**

La réunion est ajournée pour la période du dîner.

\*\*\*\*\*

Au retour, Paul Lamirande avise la Table qu'à la lumière des discussions tenues en avant-midi, il serait préférable que le groupe de travail revoie les portraits et organise les données en fonction des enjeux. Le point sera donc ramené à une prochaine rencontre de la Table.

---

## 7. Méthodes d'analyse du territoire

Ce point a été inscrit à l'ordre du jour à la demande du comité d'experts sur les solutions et du comité scientifique sur la biodiversité. Ces comités souhaitent faire part de leurs réflexions aux membres de la Table, leur soumettre certaines propositions et obtenir leur approbation.

- Sous-bassin versant comme unité d'analyse du territoire. Dans un premier temps, Éric Provost informe les partenaires que le comité d'experts a besoin d'une unité territoriale de référence sur laquelle il pourrait baser ses analyses de solutions. Dans la littérature, il existe plusieurs unités selon les usages ; le comité souhaiterait trouver une unité qui ferait consensus. Le comité propose donc d'utiliser les sous-bassins versants des rivières présentes dans la Réserve pour une gestion écologique du paysage. Marie-Ève Desmarais vient ensuite donner les détails. La limite des bassins proposée serait de l'ordre de 30 à 50 km<sup>2</sup>. Cette superficie correspondrait à l'aire sur laquelle la proportion relative des stades de développement de la forêt demeure relativement constante ; elle équivaut également à la superficie du domaine vital de l'orignal et elle permettrait de traiter à la fois les enjeux fauniques aquatiques et les enjeux liés à la gestion de l'eau.

- Présentation de l'approche d'analyse. Lucie Parizeau explique comment fonctionnerait la délimitation du territoire par bassins versants. Les bassins versants sont délimités selon les lignes de crête. Il existe 4 différentes classes de bassins versants, la classe 1 étant le bassin d'un cours d'eau qui se jette dans le fleuve. Toutefois, des bassins versants d'une même classe ne couvrent pas nécessairement la même superficie. Il faut donc trouver une méthode pour obtenir des bassins de 30 à 50 km<sup>2</sup>. Une des options envisagées consisterait à retenir d'abord les bassins versants ayant déjà une superficie de 30 à 60 km<sup>2</sup> ; puis, pour le reste du territoire, regrouper artificiellement certains des sous-bassins versants plus petits de manière à atteindre la superficie recherchée.

Les partenaires discutent de la proposition, questionnent son bien-fondé, les conséquences possibles du choix de cette unité pour l'analyse du territoire, trouvent que la superficie diffère de ce que l'on pensait au départ (50 à 100 km<sup>2</sup>). On insiste sur le besoin d'une unité de référence commune pour établir les portraits. On échange sur les autres unités possibles : unités biophysiques (districts écologiques), unités de gestion de ressources (territoire de chasse ou de trappage), ou autres unités arbitraires. On craint que le fait de retenir une unité de référence simplement pour les besoins de la Table entraîne finalement l'établissement d'une nouvelle norme. Après de longues discussions, il est suggéré de séparer la proposition en deux : l'utilisation du sous-bassin versant comme unité de référence et l'étendue du sous-bassin. La Table pourrait entériner la première partie et un groupe de travail pourrait revenir ultérieurement avec une proposition sur une superficie adéquate et sur une méthode de regroupement des sous-bassins. **La Table accepte la suggestion.**

Proposition : Est-ce que les partenaires acceptent le principe d'utiliser les limites des sous-bassins versants comme unité de référence spatiale pour la préparation des portraits ?

**La proposition est entérinée par la Table.**

Pour le deuxième volet, la Table accepte-t-elle qu'un sous-groupe de travail soit formé pour établir l'étendue du sous-bassin ?

**La table accepte la proposition.**

---

## 8. Biodiversité

Nelson Thiffault, président du comité scientifique, vient présenter aux partenaires le rapport préliminaire du comité et soumettre deux enjeux pour entérinement.

- Présentation du rapport préliminaire. Comme le souligne M. Thiffault, les travaux du comité ont dû progresser sans toujours détenir toutes les données nécessaires. Il souhaite que le rapport devienne un outil de travail bien qu'il soit préliminaire. Il présente donc le rapport et son contenu : les notions et concepts qui sous-tendent les travaux du comité, la description du territoire, la définition des enjeux de biodiversité, les recommandations et les propositions du comité scientifique, un glossaire et un index. Il faut aussi compter cinq annexes qui ne sont pas intégrées au rapport préliminaire. Nelson Thiffault parle des suites à donner, notamment l'ajout d'un chapitre sur les seuils, les ajouts et ajustements en fonction des nouveaux portraits et selon les besoins, la révision scientifique externe, la publication du rapport final (en hiver ou au printemps 2008). Il souhaite également que les travaux du comité scientifique conduisent à la rédaction et la publication d'articles scientifiques ou professionnels. Il fait également part d'une recommandation particulière du comité scientifique : que soit formé un comité scientifique *ad hoc* restreint pour conseiller et fournir des avis scientifiques rapidement. M. Bruno Drolet se fait le porte-parole du comité scientifique et remercie M. Thiffault ainsi que Sylvie Côté pour leurs efforts soutenus afin de produire le rapport pour la rencontre d'aujourd'hui. On avise les membres de la Table que le comité ne voit pas de problèmes à diffuser le rapport préliminaire. Toutefois, le comité souhaite attendre la révision scientifique externe avant de procéder à la diffusion à grande échelle du rapport final. M. Thiffault formule le souhait que ce comité scientifique conseiller soit formé le plus rapidement possible à partir des membres actuels. Mme Pâquet demande aux partenaires s'ils seraient d'accord pour que se poursuive le support scientifique. Les membres se disent d'accord avec la suggestion. Josée Pâquet et Marc Leblanc verront à mettre en place ce comité scientifique restreint.

- Présentation des portraits.

Premier enjeu : « *Uniformisation des structures verticales et horizontales* ». Nelson Thiffault présente le portrait de la situation après avoir apporté quelques précisions sur les notions de structure horizontale et verticale. Selon les données, la récolte intervient généralement avant l'apparition d'une structure complexe. Par conséquent, le territoire est actuellement dominé par des peuplements à structure équiennne, alors que les peuplements irréguliers ou inéquiennes représentaient 40% de la forêt préindustrielle. L'enjeu constitue donc un problème réel.

Deuxième enjeu : « *Perte d'intégrité de la lisière boisée adjacente aux milieux humides riverains* ». M. Pierre Grondin, chercheur à la Direction de la recherche forestière, présente les différents types de milieux humides selon la séquence topographique, le régime hydrique, la végétation de sous-bois ou la végétation forestière. Il explique ce qui distingue les milieux humides forestiers de ceux non forestiers et indique où se situe la lisière boisée au sens du RNI. Nelson Thiffault complète en donnant les détails sur l'enjeu. Ainsi, la lisière de 20 m a été établie pour le maintien de la qualité de l'eau sans considérer les populations fauniques qui la fréquentent (garrot d'Islande, macreuse à front blanc, salamandres ou autres). De plus, la récolte dans les lisières boisées modifie leur structure. Selon le comité scientifique, les lisières boisées devraient faire l'objet d'une préoccupation particulière dans le contexte de l'aménagement écosystémique. De l'avis du comité, il s'agit d'un problème réel.

Les échanges portent ensuite sur de nombreux aspects : la notion de lisière boisée riveraine, les milieux humides, l'application du RNI, le maintien de 20% de lisière intacte par UAF, la mise en place du nouveau RADF (Règlement sur l'aménagement durable des forêts) et les éventuelles modulations de la bande riveraine sans savoir ce qui sera officiellement retenu, la classification

---

des milieux riverains et humides développée par Canards Illimités.

- Entérinement des enjeux.

Premier enjeu : est-ce que la Table entérine l'enjeu « Uniformisation des structures verticales et horizontales » ? **La Table entérine l'enjeu à l'unanimité.**

Deuxième enjeu : est-ce que la Table entérine l'enjeu « Perte d'intégrité de la lisière boisée adjacente aux milieux humides riverains ». **La Table entérine à l'enjeu après un vote réparti comme suit : 11 oui, 2 non, aucune abstention.**

Le comité scientifique devra revenir pour présenter le portrait pour l'enjeu sur le bois mort et faire entériner cet enjeu par la Table.

## **9. Méthodes d'analyse du territoire**

- La martre d'Amérique comme espèce focale.

(Attention : bien qu'il soit inscrit au point 7, ce point a été présenté après le point 8.)

Pour mieux documenter l'enjeu de biodiversité « Disparition de la dominance des forêts mûres et surannées », le comité scientifique doit établir un seuil écologique. Le comité pense recourir au concept de l'espèce focale pour déterminer ce seuil et souhaite obtenir l'approbation de la Table pour le faire. Louis Bélanger vient expliquer aux partenaires les tenants et aboutissants de cette démarche. Le comité scientifique considère que la surabondance des jeunes peuplements agglomérés, au détriment de la dominance des forêts mûres et surannées, constitue un problème réel et fondamental. Le comité scientifique a retenu l'indicateur suivant, soit la proportion de peuplements jeunes et en régénération dans une unité de référence, mais il doit établir le seuil écologique de cet indicateur. Pour y parvenir, le comité suggère de recourir au principe de l'espèce focale, c'est-à-dire une espèce jugée plus sensible à certains enjeux de biodiversité découlant des interventions humaines dans le territoire. Pour les besoins du projet, la martre d'Amérique serait l'espèce focale ; elle est considérée comme une espèce sensible de la sapinière boréale et les recherches d'Éric Alvarez fournissent des données sur l'utilisation de l'habitat par la martre dans la Forêt Montmorency. À partir des informations disponibles, on estimerait qu'un seuil écologique possible correspondrait à plus de 65% d'habitats favorables de plus de 7 mètres de hauteur par sous-bassin de référence.

On demande à Louis Bélanger pourquoi choisir la martre et non un oiseau. M. Bélanger répond que la martre fréquente un domaine vital à l'échelle du paysage, alors que les oiseaux migrent et sont souvent influencés par une foule d'autres facteurs. De plus, la martre est une espèce résidente et souvent utilisée en Ontario, où elle constitue une espèce indicatrice officielle. Finalement, l'espèce a fait l'objet d'un bon nombre de recherches, conférant ainsi une certaine fiabilité aux données.

Proposition du comité scientifique : utiliser la martre d'Amérique comme espèce focale pour documenter l'enjeu « disparition de la dominance des forêts mûres et surannées ».

**La proposition est entérinée par la Table.**

---

## **10. Parcs nationaux**

Remis à une prochaine rencontre de la Table.

## **11. Eau et sols**

Remis à une prochaine rencontre de la Table.

## **12. Prochaines actions**

La prochaine Table des partenaires pourrait se tenir le 7 février 2008. L'ordre du jour de cette rencontre comprendra les points de la présente rencontre qui n'ont pu être traités, c'est-à-dire les enjeux des catégories « aménagement forestier et santé des forêts », ainsi que « parcs nationaux » et « eau et sols ». On devrait aussi revenir sur la méthode d'analyse par sous-bassins versants. On vérifiera auprès de madame Vicky Robertson si les portraits des enjeux autochtones pourront être présentés.

## **13. Varia**

Aucun point n'a été soumis.

**ACTIONS**  
**TABLEAU SYNTHÈSE**

**ATTENTION : LES ACTIONS RÉALISÉES (TRAME BLEUE) SERONT ÉLIMINÉES DU TABLEAU**

DATE	THÈME – DESCRIPTION DE L'ACTION	QUI	ÉCHÉANCE	ÉTAT
27/09/07	<u>État d'avancement des portraits</u> : trouver un nouveau responsable pour le groupe de travail sur les enjeux autochtones	Damien Côté	Le plus rapidement possible	réalisé
27/09/07	<u>Présentation de la liste d'enjeux à soumettre au comité d'experts</u> : expédier au comité d'experts la liste d'enjeux retenus lors de la rencontre	Josée Pâquet	Pour la prochaine rencontre du comité d'experts	réalisé
27/09/07	<u>Atelier sur les résultats de l'enquête téléphonique</u> : publier officiellement les résultats de l'enquête téléphonique	DEPF	Automne 2007	Document en cours de correction
06/12/07	<u>Dernières actions depuis la rencontre du 27 septembre</u> : présentation de la synthèse fonctionnelle des enjeux à la Table des partenaires.	Comité de coordination	Lorsque complété	réalisé
06/12/07	<u>Aménagement forestier et santé des forêts</u> : le groupe de travail sur les portraits reverra les portraits et organise les données en fonction des enjeux	Groupe de travail sur les portraits	Prochaine rencontre	Présentation faite le 7 février 2008
06/12/07	<u>Méthodes d'analyse du territoire</u> – approche par sous-bassin versant : formation d'un groupe de travail pour proposer une superficie adéquate et une méthode de regroupement des sous-bassins .	Comité d'experts sur les solutions	Le plus rapidement possible	En cours
06/12/07	<u>Biodiversité</u> : mettre en place un comité scientifique restreint.	Josée Pâquet et Marc Leblanc	Le plus rapidement possible	
06/12/07	L'ensemble des présentations et documents présentés lors de la rencontre seront transmis aux partenaires.	MRNF	Le plus rapidement possible	réalisé

## COMPTE RENDU DE RÉUNION # 7

---

**DATE :** Le 7 février 2008

**RÉDIGÉ PAR :** Josée Pâquet

**OBJET :** Table des partenaires du projet de développement d'une approche d'aménagement écosystémique dans la Réserve faunique des Laurentides

---

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

M <sup>mes</sup>	Nancy Blanchette	Corporation d'aménagement et de protection de la Ste-Anne
	Gaétane Boisseau	Fonds mondial pour la nature (WWF)
	Nancy Bolduc	Parc national de la Jacques-Cartier
	Marie-Ève Desmarais	SÉPAQ
	Sandra Garneau	Parc national des Grands-Jardins
	Vicky Robertson	Conseil des Montagnais du Lac St-Jean (Mashteuiatsh)
	Wendy Giroux	MRNF Faune Québec
	Josée Pâquet	MRNF Forêt Québec
MM.	Alain Bédard	Nation huronne-Wendat
	Louis Bélanger	Nature Québec
	Marcel Bérubé	Fédération des clubs de motoneigistes du Québec
	Sylvain Boucher	SÉPAQ (RFL)
	Richard Carbonneau	Scierie Lac St-Jean (UAF 23-51)
	Pierre Charbonneau	Fédération québécoise des clubs de Quad
	David Cleary	Conseil des Montagnais du Lac St-Jean (Mashteuiatsh)
	Claude Fortin	BFEC
	Aldé Gauthier	CRÉ, Saguenay-Lac-St-Jean
	Alain Gosselin	MRNF Forêt Québec
	Serge Gosselin	Produits forestiers Saguenay (UAF 23-52)
	Daniel Groleau	Régroupement national des CRE du Québec
	Gilbert Massicotte	Fédération des coopératives forestières du Québec
	Éric Provost	Scierie Leduc-Stadacona (UAF 31-53)
	Frédéric Raymond	CRÉ, Capitale-Nationale
	Luc Tremblay	Fédération québécoise de la faune
	Pierre Trudel	Fédération québécoise du canot et du kayak
	Jacques Blouin	MRNF Forêt Québec
	Guy Boucher	MRNF Faune Québec (AM seulement)
	Damien Côté	MRNF Forêt Québec
	Marc Leblanc	MRNF Forêt Québec
	Paul Lamirande	MRNF Forêt Québec
	Serge Tremblay	MRNF Forêt Québec

**QUORUM :** ATTEINT

---

<b>ÉTAIENT ABSENTS</b>	M <sup>mes</sup>	Lise Deschênes Julie Vincent	MRNF Forêt Québec Association régionale des trappeurs laurentiens
	MM.	Antoine Bourke Pierre Imbeault Alain Marcoux Danny Paquet Rémi Paré Serge Ruel Denis Villeneuve	Corporation du bassin de la Jacques-Cartier Fédération québécoise des clubs de Quad Société des sentiers de la Capitale-Nationale de Québec Association régionale des trappeurs laurentiens Association régionale des trappeurs laurentiens MRNF Forêt Québec Abitibi-Consolidated du Canada/Charlevoix (UAF 33-51)
<b>INVITÉS</b>	M <sup>me</sup>	Hélène Boivin	Conseil des Montagnais du Lac St-Jean (Mashteuiatsh)
<b>OBSERVATEURS</b>	M <sup>me</sup>	Lucie Parizeau	Nature Québec
	M.	Yan Boucher	MRNF Forêt Québec

*Les actions à entreprendre seront indiquées en grisé dans le texte et regroupées dans un tableau placé à la fin du compte rendu.*



---

## **1. Mot de bienvenue et objectifs de la rencontre**

Paul Lamirande accueille les participants. Il précise que l'objectif de la journée est de recevoir des portraits et d'entériner les enjeux qui y sont associés.

## **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la rencontre**

L'ordre du jour suivant est adopté :

1. Mot de bienvenue et objectif de la rencontre
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la rencontre
3. Adoption du compte rendu de la 6<sup>e</sup> rencontre de la Table des partenaires (6 décembre 2007)
4. Dernières actions depuis la rencontre du 6 décembre 2007
5. Présentation sommaire des travaux du comité d'experts sur les solutions
6. Aménagement forestier et santé des forêts - portraits
7. Prise en compte des droits et des intérêts des autochtones - portraits
8. Récréation et accès au territoire - portraits
9. Eau et sol - portraits
10. Parcs nationaux – portraits
11. Faune aquatique et terrestre - portraits
12. Prochaines actions
13. Varia

## **3. Adoption du compte rendu de la 6<sup>e</sup> rencontre de la Table des partenaires (6 décembre 2007)**

Le compte rendu est adopté.

## **4. Dernières actions depuis la rencontre du 6 décembre 2007**

Les actions prévues et inscrites au tableau ont été réalisées ou sont en cours de réalisation. La synthèse fonctionnelle des enjeux préparée par le comité d'experts sur les solutions est présentée. Les travaux se poursuivent pour déterminer l'unité territoriale de référence à utiliser et présenter une proposition à la Table concernant la superficie à retenir. La question du comité scientifique restreint sera abordée au prochain comité de coordination.

## **5. Présentation sommaire des travaux du comité d'experts sur les solutions**

Alexis Achim, ingénieur forestier, professeur à la faculté de foresterie et de géomatique de l'Université Laval et président du comité d'experts sur les solutions vient présenter les travaux en cours. Il fait un bref rappel du mandat soit de développer des solutions sylvicoles et autres pour répondre aux différents enjeux d'aménagement écosystémique entérinés par la Table des partenaires.

Le comité a préparé une synthèse fonctionnelle des enjeux. Celle-ci permet d'organiser ces derniers en familles pour lesquelles les solutions sont apparentées et de s'assurer que les solutions

---

répondent bien aux enjeux identifiés. Deux sous-groupes de travail seront formés pour proposer des solutions pour les enjeux traités à l'échelle du paysage et ceux traités à l'échelle du peuplement.

Les réflexions du comité portent aussi sur les effets de l'aménagement écosystémique sur la possibilité forestière. Les solutions proposées à la Table devront considérer cet aspect. À cet effet, des évaluations d'impacts seront réalisées dans un premier temps avec un outil de calcul simple et par la suite des simulations seront faites dans Woodstock-Stanley.

Le comité travaillera à élaborer quelques propositions de stratégies d'aménagement écosystémique et d'en évaluer les impacts. L'idée n'est pas de se substituer à la Table mais bien d'alimenter les discussions de la Table.

## **6. Aménagement forestier et santé des forêts**

Serge Gosselin présente les enjeux liés au thème Aménagement forestier et santé des forêts :

- Approvisionnement en quantité
- Approvisionnement en qualité
- Approvisionnement à coût compétitif

Dans le contexte des changements qui affectent l'industrie forestière (valeurs sociales, exigence des marchés pour des produits du bois certifiés, évolution du cadre de gestion forestière, facteurs économiques) l'industrie vise à maintenir une place concurrentielle sur les marchés, à intervenir dans le respect des valeurs des Québécois et des principes de l'ADF et à contribuer à l'essor de l'économie québécoise.

Certains enjeux et défis se posent à l'industrie. Concernant l'**approvisionnement en quantité**, on observe une baisse de la possibilité en résineux variant entre 20 et 40%. Le rendement moyen, toutes essences confondues est de 1,24 m<sup>3</sup>/ha/an ; en comparaison, le rendement à la Forêt Montmorency est de 2,6 m<sup>3</sup>/ha/an. Toutefois, la façon dont on établit le rendement forestier des UAF ne reflète pas le potentiel de croissance.

Dans les UAF de la RFL, il y a présence d'une structure d'âge de type irrégulier ce qui fait que la période critique se situe dans 35 ans. Les traitements sylvicoles traditionnels (EPC, PLR) ne permettent pas d'améliorer la possibilité annuelle de coupe. Il y a actuellement un déficit d'approvisionnement qui a pour conséquence une sous-utilisation de la capacité de transformation des usines et une augmentation des frais fixes. Dans le contexte actuel, la marge de manœuvre est mince.

Concernant l'**approvisionnement en qualité**, il est précisé que la structure industrielle du sciage du Saguenay ne s'est pas développée en fonction d'une transformation importante de bois de faible dimension.

Concernant l'**approvisionnement à prix compétitif**, plusieurs éléments entrent en considération dans la structure des coûts (personnel, administration, planification, supervision, construction et entretien de chemins, opération de récolte, transport). Pour demeurer compétitif, l'industrie vise à ce que les coûts à l'usine soit de moins de 55\$/m<sup>3</sup> et de moins de 300\$/MPMP après transformation et mise en marché.

L'aménagement écosystémique peut-il nous permettre d'agir favorablement dans les strates

---

disponibles (horizon de 15 ans) en vue d'améliorer :

- le rendement forestier et la possibilité de récolte sur un horizon moyen et long terme pour assurer l'approvisionnement des usines ;
- la qualité du bois livré à l'usine en terme de dimension ;
- à un prix compétitif ?

L'aménagement écosystémique peut-il nous permettre de développer un cadre opérationnel viable permettant de soutenir l'approvisionnement des usines en qualité et à prix compétitif ? Les pistes à explorer concernent la dispersion des coupes, la dimension des assiettes de coupes, le cadre d'intervention. L'objectif visé est d'agir favorablement sur la structure des coûts.

Quelques échanges suivent la présentation, notamment des précisions sont apportées sur la question de la baisse de possibilité qui est due entre autres aux nouvelles stratégies d'aménagement, aux nouvelles hypothèses de calcul, aux ajustements sur les rendements escomptés et sur l'âge d'exploitabilité.

L'industrie veut s'assurer qu'elle pourra avoir pleinement l'approvisionnement qui lui a été attribué. L'aménagement écosystémique peut-il livrer la quantité de bois calculée par le bureau du Forestier en chef ?

Concernant l'enjeu d'approvisionnement à prix compétitif, il est mentionné que la compétitivité relève du monde des affaires dans lequel évoluent les entreprises et non du cadre opérationnel. Il est convenu de reformuler cet enjeu pour parler de **coûts d'approvisionnement de la matière ligneuse**.

Les trois enjeux suivants sont entérinés par la Table des partenaires :

- **Approvisionnement en quantité**
- **Approvisionnement en qualité**
- **Coûts d'approvisionnement de la matière ligneuse**

## **7. Prise en compte des droits et des intérêts des autochtones**

Hélène Boivin du Conseil des Montagnais du Lac Saint-Jean dresse un portrait de l'occupation territoriale historique et actuelle des Premières Nations. Elle présente notamment le Nitassinan Mashteuiatsh et le Nitassinan du sud-ouest qui couvrent le territoire de la Réserve faunique des Laurentides. Elle réitère l'intérêt de la participation des Innus à l'aménagement du territoire et des ressources. Au-delà de l'obligation de consulter les Premières Nations, les Montagnais du Saguenay-Lac-Saint-Jean désirent participer à la planification, au développement et à la gestion des ressources dans une perspective de conciliation et d'harmonisation avec l'ensemble des intervenants de la Réserve faunique des Laurentides.

Vicky Robertson présente les enjeux liés au thème Prise en compte des droits et des intérêts des autochtones :

- Protection des sites d'intérêt autochtones
- Maintien des activités traditionnelles (Innu aïtun)
- Mise en valeur et transmission du savoir et des connaissances autochtones

Concernant l'enjeu **Protection des sites d'intérêt autochtones**, onze catégories de sites sont présentées ; ils concernent tant des sites patrimoniaux comme le Lac aux Écorces, les portages anciens et contemporains tel le sentier des Jésuites que des circuits navigables par exemple. Un

---

exemple est donné en lien avec les sites historiques et archéologiques qui se retrouvent du moins partiellement dans la lisière boisée de 20 m le long des cours d'eau. En sauvegardant cette lisière, du même coup plusieurs sites d'intérêt autochtones sont protégés. La lisière boisée pourrait être modulée selon les caractéristiques du cours d'eau ou des lacs.

L'enjeu **Maintien des activités traditionnelles (innu aitun)**, tel que présenté est particulier à la Nation innue puisque *innu aitun* désigne toutes les activités rattachées à la culture nationale, aux valeurs fondamentales et au mode de vie traditionnel des Innus associés à l'occupation et à l'utilisation de Nitassinan et au lien spécial qu'ils possèdent avec la Terre. Les activités incluent notamment toutes les pratiques, coutumes et traditions dont les activités de chasse, de pêche, de piégeage et de cueillette à des fins de subsistances, rituelles ou sociales. Pour les activités traditionnelles on parle du droit prioritaire de prélèvement sur l'ensemble de Nitassinan pour des fins alimentaires et de subsistances. Les activités sont régies par les Codes de pratique adoptés par le Conseil des Montagnais du Lac Saint-Jean et la surveillance et le contrôle sont assurés par les agents territoriaux mandatés par le Conseil.

L'enjeu **Mise en valeur et transmission du savoir et des connaissances autochtones** vise à assurer la transmission des valeurs léguées par les ancêtres et à les valoriser tant auprès des autochtones que des non autochtones. La protection des sites d'intérêt et la pratique d'activités traditionnelles constituent la base de la transmission du savoir et des connaissances.

À la suite de la présentation, la Table se questionne sur l'entérinement des enjeux, l'information présente-elle le point de vue de la Nation huronne-wendat ? Il est convenu que le deuxième enjeu tel que présenté touche plus particulièrement la Nation innue. Le libellé est modifié pour ne retenir que le contexte plus général du maintien des activités traditionnelles. Il est aussi convenu que Alain Bédard fera une présentation spécifique pour la nation huronne-wendat à la prochaine rencontre.

Les trois enjeux suivants sont entérinés par la Table des partenaires :

- **Protection des sites d'intérêt autochtones**
- **Maintien des activités traditionnelles**
- **Mise en valeur et transmission du savoir et des connaissances autochtones**

## **8. Récréation et accès au territoire**

Frédéric Raymond présente les enjeux liés aux thèmes Récréation et utilisation du territoire

- Gestion de la qualité visuelle des paysages
- Développement intégré de la voirie forestière et des sentiers
- Harmonisation des usages
  - Utilisation simultanée du territoire
  - Absence de prise en compte des infrastructures et des aménagements

et Accès au territoire

- VTT – Accès au territoire (VHR est remplacé par VTT puisque les motoneiges sont exclues de la problématique)

La **gestion de la qualité visuelle des paysages** est présentée comme étant un enjeu social et économique important. Ces lieux sont importants pour l'approvisionnement et pour le tourisme et la récréation. Actuellement les parties ont de la difficulté à s'entendre sur l'importance et la priorisation des secteurs d'intérêt. Le cas du Lac des Neiges est présenté où avec une implication des parties et une démarche de concertation ont mené à des résultats concrets.

---

L'enjeu **Développement intégré de la voirie forestière et des sentiers** soulève le manque de vision intégrée. Les coûts de construction sont assumés par les bénéficiaires, le crédit d'impôt ne solutionne pas tout et les coûts d'entretien demeurent aux bénéficiaires. Cela résulte en conflits d'usages, en une diminution de la qualité d'expérience en forêt et à une utilisation non sécuritaire du réseau routier. Les solutions souhaitées permettraient d'optimiser les investissements pour le développement et l'entretien et à répartir les coûts selon les usages.

En raison d'une **utilisation simultanée du territoire** pour une multitudes d'activités, l'enjeu **Harmonisation des usages** soulève la problématique de périodes d'activités conflictuelles. Pour sa part, l'**absence de prise en compte des infrastructures et des aménagements** occasionne une perte d'infrastructures à la suite de travaux forestiers. Des solutions permettraient de préserver les investissements et de réduire les conflits d'usages. L'exemple du « sentier des Italiens » le long de la rivière Malbaie est présenté. Des traitements visant à préserver un couvert forestier après intervention ont été réalisés. Ceci a permis la récolte de matière ligneuse ainsi que le maintien d'une activité récréative importante où la qualité de l'expérience pour les utilisateurs est maintenue.

La problématique d'**accès au territoire** pour les **VTT** est lié à l'application de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune qui interdit la circulation des VTT dans les réserves fauniques à moins qu'il n'y ait un sentier inter régional. Le ministère du transport a mandaté les CRÉ pour le développement de tel sentiers. Il est proposé de ne pas retenir cet enjeu car il est discuté à une autre table régionale.

Les trois enjeux suivants sont entérinés par la Table des partenaires :

- **Gestion de la qualité visuelle des paysages**
- **Développement intégré de la voirie forestière et des sentiers**
- **Harmonisation des usages**
  - **Utilisation simultanée du territoire**
  - **Absence de prise en compte des infrastructures et des aménagements**

## 9. Eau et sols

Nancy Blanchette présente les enjeux liés au thème Eau et sols

- Qualité de l'eau
- Quantité d'eau

Elle débute par la présentation de la CAPSA qui est un organisme pour la gestion de l'eau du bassin de la rivière Sainte-Anne. Elle nous informe qu'elle est la seule représentante toujours présente du groupe de travail initial étant donné les départs de Maryse Saint-Pierre, Jean Landry et Paul-Émile Lafleur.

Une enquête auprès des organismes de bassins versants de la RFL indique que la **qualité de l'eau** au global est de bonne qualité. À l'échelle locale, plusieurs études tendent à démontrer que les coupes forestières peuvent avoir un impact sur la qualité de l'eau de lacs en modifiant le carbone dissous, le phosphore total, la transparence des eaux, l'azote total, la charge en sédiments, l'acidité de l'eau et le mercure. Les lacs de la RFL semblent aussi avoir une sensibilité accrue à l'acidification.

La **quantité d'eau** des rivières semble aussi pouvoir être affectée par les coupes forestières. En

---

fonction du pourcentage de coupe dans le bassin versant, on observe une augmentation des débits de pointe, une détérioration des habitats aquatiques et des problématiques au niveau des chemins.

Si certains impacts semblent être observés, ceux-ci varient selon l'échelle (locale ou globale). Toutefois, ces enjeux sont importants puisqu'ils ont un potentiel d'impact sur l'habitat aquatique, les populations d'espèces halieutiques et sur les activités récréatives.

Les deux enjeux suivants sont entérinés par la Table des partenaires

- **Qualité de l'eau**
- **Quantité d'eau**

Toutefois en raison du nombre restreint de participants à ce groupe de travail et de la parenté des sujets, il est convenu que les impacts de ces enjeux sur la faune aquatique seront abordés avec le thème Faune aquatique et terrestre.

## **10. Parcs nationaux**

Louis Bélanger et Lucie Parizeau présentent les enjeux liés au thème Parcs nationaux.

- Stress périphérique – perte de forêt d'intérieur
- État des bassins versants transfrontaliers

La **forêt d'intérieur** est celle qui est à l'abri de l'influence de la bordure créée entre la perturbation et la forêt. La bordure a une incidence sur les perturbations, la modification des conditions physiques, la modification de la structure et de la composition végétale et l'augmentation de la prédation. L'effet de bordure associé à des coupes de moins de 20 ans est d'au moins 50 m tandis que pour une route, l'effet de bordure est de 15 m.

Un calcul du ratio de perturbations anthropiques en périphérie des parcs nationaux a été réalisé en considérant les coupes de 0 à 20 ans, les coupes de 0 à 40 ans, les routes, les routes et les coupes. Pour le Parc des Grands-Jardins, potentiellement 7 % des forêts d'intérieur à la périphérie du parc pourrait être influencé. En considérant les coupes de 40 et moins le ratio augmente à 15 %. Pour leur part, les routes occupent un ratio de 45 %. Pour le parc de la Jacques-Cartier potentiellement 11 % des forêts d'intérieur à la périphérie du parc pourrait être influencé. En considérant les coupes de 40 et moins le ratio augmente à 23 %. Pour leur part, les routes occupent un ratio de 28 %.

Pour un **bassin versant transfrontalier**, les perturbations en périphérie des parcs peuvent entraîner une augmentation du débit de pointe des cours d'eau à l'intérieur des parcs. Ce phénomène peut causer de l'érosion des berges et de la sédimentation. L'effet de la récolte forestière sur les débits de pointe des cours d'eau varie selon l'importance de la réduction du couvert sur le bassin versant du cours d'eau. On utilise le concept d'aire équivalente de coupe (AÉC) pour calculer la proportion de coupes dans le bassin versant. Lorsque les coupes récentes ou leur équivalent occupent plus de 50 % du bassin versant, l'effet des perturbations se fait sentir.

Pour le Parc des Grands-Jardins, six bassins versants transfrontaliers ont des AÉC de plus de 50 % et quatre ont des AÉC entre 30 et 50 %. Pour le parc de la Jacques-Cartier, un bassin versant a une AÉC de plus de 50 % et deux ont des AÉC entre 30 et 50 %.

En conclusion sur les stress périphériques à proximité des parcs nationaux, il y a une perte réelle de forêts d'intérieur et on observe de fortes concentrations de coupes à certains endroits. Quels

---

seuils doit-on viser ?

Certains bassins transfrontaliers sont à surveiller, il faut prioriser les secteurs les plus sensibles, dont les cours d'eau à frayères. Un indicateur pourrait être la présence de langues de sédiments connectés au cours d'eau.

Quelques échanges suivent la présentation. Pendant combien de temps l'effet de bordure sur la lisière de 50 m se fait-elle sentir ? Les coupes avec maintien de couvert permettent-elles d'atténuer ces effets ? Il semble assez clair que le temps et le maintien de couvert ont un effet positif, toutefois les seuils ne sont pas connus.

Concernant les impacts appréhendés des futures interventions (planification à la programmation quinquennale), il est important de noter que ce n'est pas la totalité des superficies planifiées qui sera récoltée et que dans certains cas, les interventions prévues sont des coupes partielles.

Dans le même ordre d'idée, il est noté que les parcs ont des superficies trop petites pour protéger l'intégrité écologique, alors lorsqu'il est possible d'avoir une planification particulière en périphérie des parcs, on peut ainsi contribuer à minimiser les effets.

Les deux enjeux suivants sont entérinés par la Table des partenaires

- **Stress périphérique – perte de forêt d'intérieur**
- **État des bassins versants transfrontaliers**

## **11. Faune aquatique et terrestre**

Remis à la prochaine rencontre de la Table.

## **12. Prochaines actions**

La prochaine Table des partenaires se tiendra le 6 mars 2008.

## **13. Varia**

Aucun point n'a été soumis.

**ACTIONS**  
**TABLEAU SYNTHÈSE**

**ATTENTION : LES ACTIONS RÉALISÉES (TRAME BLEUE) SERONT ÉLIMINÉES DU TABLEAU**

<b>DATE</b>	<b>THÈME – DESCRIPTION DE L’ACTION</b>	<b>QUI</b>	<b>ÉCHÉANCE</b>	<b>ÉTAT</b>
27/09/07	<u>Atelier sur les résultats de l’enquête téléphonique</u> : publier officiellement les résultats de l’enquête téléphonique	DEPF	Automne 2007	Document en cours de correction
06/12/07	<u>Méthodes d’analyse du territoire</u> – approche par sous-bassin versant : formation d’un groupe de travail pour proposer une superficie adéquate et une méthode de regroupement des sous-bassins .	Comité d’experts sur les solutions	Le plus rapidement possible	En cours
06/12/07	<u>Biodiversité</u> : mettre en place un comité scientifique restreint.	Josée Pâquet et Marc Leblanc	Le plus rapidement possible	
07/02/08	Présentation des informations spécifiques pour la Nation huronne-wendat	Alain Bédard	Prochaine rencontre	



**COMPTE RENDU DE RÉUNION # 8**

---

**DATE :** Le 6 mars 2008

**RÉDIGÉ PAR :** Josée Pâquet

**OBJET :** Table des partenaires du projet de développement d'une approche d'aménagement écosystémique dans la Réserve faunique des Laurentides

---

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

M <sup>mes</sup>	Gaétane Boisseau	Fonds mondial pour la nature (WWF)
	Nancy Bolduc	Parc national de la Jacques-Cartier
	Marie-Ève Desmarais	SÉPAQ (AM seulement)
	Sandra Garneau	Parc national des Grands-Jardins
	Vicky Robertson	Conseil des Montagnais du Lac St-Jean (Mashteuiatsh)
	Wendy Giroux	MRNF Faune Québec
	Josée Pâquet	MRNF Forêt Québec
	Nathalie Rivard	Parc national de la Jacques-Cartier
MM.	Alain Bédard	Conseil de la Nation huronne-wendat
	Louis Bélanger	Nature Québec
	Marcel Bérubé	Fédération des clubs de motoneigistes du Québec
	Sylvain Boucher	SÉPAQ (RFL)
	François Brassard	MDDEP
	Richard Carbonneau	Scierie Lac St-Jean (UAF 23-51)
	Pierre Charbonneau	Fédération québécoise des clubs de Quad
	Marc Leclerc	Fédération québécoise de la faune
	Gilbert Massicotte	Fédération des coopératives forestières du Québec
	Éric Provost	Scierie Leduc-Stadacona (UAF 31-53)
	Pierre Trudel	Fédération québécoise du canot et du kayak
	Paul Lamirande	MRNF Forêt Québec
	Marc Leblanc	MRNF Forêt Québec
	Serge Tremblay	MRNF Forêt Québec

**QUORUM :** ATTEINT

---

<b>ÉTAIENT ABSENTS</b>	M <sup>mes</sup>	Nancy Blanchette Lise Deschênes Julie Vincent	Corporation d'aménagement et de protection de la Ste-Anne MRNF Forêt Québec Association régionale des trappeurs laurentiens
	MM.	Antoine Bourke Jacques Blouin Guy Boucher Marco Bondu Damien Côté David Cleary Claude Fortin Aldé Gauthier Alain Gosselin Serge Gosselin Daniel Groleau Pierre Imbeault Alain Marcoux Danny Paquet Rémi Paré Frédéric Raymond Serge Ruel Luc Tremblay Denis Villeneuve	Corporation du bassin de la Jacques-Cartier MRNF Forêt Québec MRNF Faune Québec Rivage de la rivière du Moulin MRNF Forêt Québec Conseil des Montagnais du Lac St-Jean (Mashteuiatsh) BFEC CRÉ, Saguenay-Lac-St-Jean MRNF Forêt Québec Produits forestiers Saguenay (UAF 23-52) Regroupement national des CRE du Québec Fédération québécoise des clubs de Quad Société des sentiers de la Capitale-Nationale de Québec Association régionale des trappeurs laurentiens Association régionale des trappeurs laurentiens CRÉ, Capitale-Nationale MRNF Forêt Québec Fédération québécoise de la faune Abitibi-Consolidated du Canada/Charlevoix (UAF 33-51)
<b>INVITÉS</b>	M <sup>me</sup>	Hélène Boivin	Conseil des Montagnais du Lac St-Jean (Mashteuiatsh)
	MM.	Benoit O. Sioui	Chef familial Nation huronne-wendat
		René Boudreault	Conseil de la Nation huronne-wendat
		Rock Ouimet	MRNF Forêt Québec
	Nelson Thiffault	MRNF Forêt Québec	
<b>OBSERVATEURS</b>	M <sup>me</sup>	Lucie Parizeau	Nature Québec
	M.	Yan Boucher	MRNF Forêt Québec
		Bruno Drolet	Service canadien de la Faune (AM seulement)

*Les actions à entreprendre seront indiquées en grisé dans le texte et regroupées dans un tableau placé à la fin du compte rendu.*

---

## **1. Mot de bienvenue et objectifs de la rencontre**

Paul Lamirande accueille les participants. Il précise que l'objectif de la journée est de recevoir des portraits et d'entériner les enjeux qui y sont associés.

Il profite de l'occasion pour présenter M. François Brassard du MDDEP qui se joindra à la Table des partenaires. M. Marc Leclerc représente la Fédération québécoise de la faune pour cette rencontre et M<sup>me</sup> Nathalie Rivard, du Parc national de la Jacques-Cartier, remplacera M<sup>me</sup> Nancy Bolduc.

## **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la rencontre**

L'ordre du jour suivant est adopté :

1. Mot de bienvenue et objectif de la rencontre
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la rencontre
3. Adoption du compte rendu de la 7<sup>e</sup> rencontre de la Table des partenaires (7 février 2007)
4. Dernières actions depuis la rencontre du 7 février 2007
5. Faune aquatique et terrestre – portraits
6. Biodiversité – portraits
7. Prise en compte des droits et des intérêts des autochtones – précisions sur les portraits pour la Nation huronne-wendat
8. Récréation et accès au territoire – portraits
9. Dégradation des milieux par les précipitations acides – portraits
10. État d'avancement de l'entérinement des enjeux
11. Comment aborder les discussions qui toucheront les solutions et la stratégie d'aménagement écosystémique
12. Prochaines actions
13. Varia

## **3. Adoption du compte rendu de la 7<sup>e</sup> rencontre de la Table des partenaires (7 février 2008)**

Une modification est apportée au point 8, « table nationale » est remplacée par « autre table régionale ». Le compte rendu est adopté.

## **4. Dernières actions depuis la rencontre du 6 décembre 2007**

Les actions prévues et inscrites au tableau ont été réalisées ou sont en cours de réalisation. Concernant la publication des résultats de l'enquête téléphonique, le rapport sera disponible sur le site Internet du ministère. **Le lien vers le site sera envoyé aux membres de la Table.**

Le comité d'experts sur les solutions poursuit les réflexions concernant l'unité territoriale de référence à utiliser. À la suite de discussions, le groupe envisage l'identification de **sites à haute valeur**, soit des sites pour lesquels il y a des préoccupations ou des utilisations particulières. Ces sites à haute valeur pourraient correspondre aux endroits où des efforts particuliers seraient consentis pour mettre en œuvre la stratégie d'aménagement écosystémique. Un sous-groupe de travail sera constitué et une proposition sera présentée à la Table des partenaires.

---

La question du comité scientifique restreint a été abordée au dernier comité de coordination. Les démarches sont en cours pour trouver un responsable (leader). Lors du dépôt du rapport final vers le mois de mai, le comité scientifique sur les enjeux de biodiversité sera dissous.

## **5. Faune aquatique et terrestre – portraits**

Marie-Ève Desmarais et Wendy Giroux présentent les enjeux liés à la faune aquatique et terrestre :

- Maintien des lacs à omble de fontaine en situation d’allopatrie
- Maintien des rendements des lacs à omble de fontaine
- Maintien de la qualité de l’habitat aquatique (omble de fontaine, omble chevalier, touladi)
- Maintien de la qualité d’habitats fauniques d’espèces d’intérêt, notamment l’original

L’omble de fontaine en situation d’allopatrie présente un intérêt particulier au plan écologique et économique. L’isolement des populations fait en sorte que les rendements de pêche sont de 2 à 5 fois supérieurs aux autres lacs. Ces lacs sont menacés par l’introduction d’espèces compétitrices soit par les pêcheurs ou par la disparition d’obstacles infranchissables ou encore par l’acidification des plans d’eau, l’eutrophisation ou les bris de circulation. Environ 40 % des lacs de la réserve sont en allopatrie. La pêche sportive à l’omble de fontaine génère plus de 75 % des revenus liés aux activités récréatives dans la réserve. Préserver l’allopatrie, c’est préserver la pêcherie.

Afin de préserver l’allopatrie et le rendement de ces lacs, des préoccupations sont exprimées à l’échelle locale :

- Sédimentation des frayères par le réseau de chemins forestiers ;
- Sédimentation des frayères par la destruction de barrages ;
- Colonisation d’habitat par des compétiteurs à la suite de l’enlèvement d’obstacles (barrage, ponceau) ;
- Colonisation d’habitat par des compétiteurs à la suite de l’introduction de nouvelles espèces ;
- Protection des investissements fauniques aquatiques.

À l’échelle du bassin versant, la concentration des coupes forestières dans un bassin versant peut causer de la sédimentation dans les cours d’eau, tandis qu’une augmentation de 50 % du débit de pleins bords peut remanier suffisamment le lit pour modifier l’écosystème aquatique. L’exemple du lac Malbaie est cité ; est-ce que la concentration des coupes aurait eu des effets sur le rendement du lac et sur les propriétés physico-chimiques. Des investissements ont été faits dans la frayère principale et une baisse du quota a été appliquée pour retrouver les rendements historiques, ce qui a entraîné une perte de profit importante.

La dégradation ou la perte d’habitats fauniques à l’échelle locale sont liées à l’agglomération des coupes. L’impact sur la qualité de l’habitat de l’original s’observe à l’échelle des secteurs de chasse. La chasse à l’original est l’activité la plus lucrative dans la réserve. Le territoire compte 75 secteurs de chasse qui ont en moyenne 103 km<sup>2</sup>. En matière d’habitat, l’original a besoin de forêts récemment perturbées fournissant un couvert de nourriture. Il a aussi besoin d’un couvert résineux pour minimiser les déplacements dans la neige et favoriser la thermorégulation. Ces deux composantes doivent être bien entremêlées. La dynamique des populations est directement liée à la qualité de l’habitat et, par le fait même, aux activités forestières. La diminution de la présence

---

de l'original dans certains secteurs de chasse a des impacts sur la clientèle de chasse. Les impacts potentiellement créés : perte d'opportunité économique, impact négatif sur la qualité de l'expérience de la clientèle, impact écologique lié à la dominance des jeunes forêts.

Concernant l'enjeu sur l'habitat faunique terrestre, il est convenu d'adopter un nouveau libellé qui cadre la problématique autour de l'original.

Les quatre enjeux suivants sont entérinés par la Table des partenaires :

- **Maintien des lacs à omble de fontaine en situation d'allopatric**
- **Maintien des rendements des lacs à omble de fontaine**
- **Maintien de la qualité de l'habitat aquatique (omble de fontaine, omble chevalier, touladi)**
- **Maintien de la qualité de l'habitat de l'original dans un contexte de conservation et de mise en valeur de la faune.**

## **6. Biodiversité**

Nelson Thiffault présente de nouveaux enjeux liés au thème Biodiversité :

- Raréfaction du bois mort dans les forêts aménagées
- Enfeuillement
- Lacs sans poisson

Le bois mort joue un rôle dans l'écosystème forestier. Les chicots sont particulièrement importants pour les oiseaux cavicoles et ceux qui s'y nourrissent. Par exemple, le Garrot d'Islande est associé à la présence de chicots de plus de 35 cm. Le bois mort au sol influence la productivité de l'écosystème ; il fournit des habitats à de nombreux organismes en plus d'être un lit de germination pour plusieurs espèces dont les lichens et les champignons. Le bois mort influence aussi la géomorphologie des cours d'eau. On observe un bris de la continuité dans l'apport du bois mort dans les forêts aménagées.

On observe une augmentation de la proportion de forêts dominées par les feuillus intolérants. La proportion de peuplements feuillus et mélangés à feuillus intolérants dans les paysages naturels est influencée par les régimes de perturbation (régime des feux ou de la tordeuse des bourgeons de l'épinette – TBE, par exemple). En présence de longs cycles de feu correspond une faible abondance de ces peuplements. L'exemple de la dynamique de la sapinière à bouleau à papier est présenté. La bétulaie blanche évolue vers une bétulaie blanche à sapins et vers une sapinière à bouleau blanc lorsque dynamisée par la TBE. En présence de coupes, on observe un enfeuillement des sapinières denses de secondes venue mal régénérées. Cette proportion est-elle plus grande que ce qu'elle était historiquement ? Les données forestières tendent à démontrer que le portrait actuel est à l'inverse du portrait historique. L'enjeu d'enfeuillement semble concentré dans la partie ouest de la réserve (écosystème 2A), il n'est pas nécessairement généralisé à toute la réserve.

Les lacs sans poissons sont généralement des lacs de tête de faible superficie (1 à 17 ha). L'absence de poissons serait essentiellement due à des barrières physiques. Ces lacs abritent des communautés d'invertébrés et d'amphibiens distinctes des lacs avec poissons. L'introduction de poissons dans ces lacs modifie directement la chaîne trophique ; pour restaurer l'état de la faune zooplanctonique dans ces lacs, il faut attendre 20 ans après le retrait des poissons. Le Garrot d'Islande choisit préférentiellement ces lacs comme site d'alimentation et d'élevage.

---

Les trois enjeux suivants sont entérinés par la Table des partenaires :

- **Raréfaction du bois mort dans les forêts aménagées consécutive au bris de la continuité forestière**
- **Enfeuillage dans certains secteurs de la RFL**
- **Intégrité des lacs sans poissons (Garrot d'Islande)**

## **7. Prise en compte des droits et des intérêts des autochtones**

Benoit O. Sioui, chef familial de la Nation huronne-wendat, dresse un portrait de l'occupation territoriale historique et actuelle de la Nation huronne-wendat. René Boudreault présente les démarches de la Nation huronne-wendat concernant les revendications globales pour le titre aborigène huronne-wendat. Il fait état des ententes entre le gouvernement du Québec et le Conseil de la Nation huronne-wendat concernant la pratiques des activités de chasse à des fins alimentaires, rituelles ou sociales, la gestion du secteur Tourilli et le Parc de la Jacques-Cartier.

Alain Bédard présente les enjeux de la Nation huronne-wendat :

- Protection des sites d'intérêt de la Nation huronne-wendat
- Le maintien des activités coutumières
- Mise en valeur et transmission du savoir et des connaissances de la Nation huronne-wendat

Il précise que la vision de l'aménagement du territoire Huron-Wendat-Nionwentsio en est une de planification et de concertation avec le gouvernement et les autres utilisateurs. Elle vise un développement durable et intégré des ressources sur la base d'unités territoriales huronnes-wendat.

À la base, les enjeux présentés sont les mêmes que ceux entérinés à la rencontre précédente. Des précisions sont apportées pour la Nation huronne-wendat. Les libellés modifiés des enjeux sont les suivants :

- Protection des sites d'intérêt des Premières Nations
- Maintien des activités traditionnelles et coutumières des Premières Nations
- Mise en valeur et transmission du savoir et des connaissances des Premières Nations.

## **8. Récréation et accès au territoire**

Lucie Parizeau et Sylvain Boucher présentent un enjeu lié au thème Accès au territoire :

- Intégrité de la limite de la réserve faunique des Laurentides

Les problématiques soulevées concernent les multiples entrées dans la réserve ainsi que les coupes qui chevauchent les limites de la réserve. Les entrées multiples rendent la gestion de la réserve plus difficile, on pense notamment au braconnage (chasse et pêche). Aussi, le chevauchement des coupes ne permet pas d'avoir une limite physique claire de la réserve.

Les problématiques présentées soulèvent plusieurs interrogations. Il est convenu que cet enjeu sera retravaillé dans une perspective plus large d'accès au territoire, afin de mieux définir la problématique et qu'il sera à nouveau présenté à la Table pour son entérinement.

---

Lors de la rencontre du 7 février, l'enjeu « Développement intégré de la voirie forestière et des sentiers » a été entériné par la Table des partenaires. Une précision est apportée à cet enjeu pour intégrer la notion d'entretien. Le nouveau libellé est donc le suivant : **Développement et entretien intégrés de la voirie forestière et des sentiers**. L'ajustement au libellé est entériné.

## **9. Dégradation du milieu par les précipitations acides**

Rock Ouimet présente un enjeu lié à la famille « Enjeux supraterritoriaux » :

- Dégradation du milieu par les précipitations acides.

La situation sur les dépôts acides au Québec entre 1999 et 2002 démontre que la RFL se situe dans un secteur où les dépôts acides sont relativement élevés (soit entre 0,8 et 1,0 kg/ha/an). On observe toutefois, au cours des 20 à 30 dernières années, une tendance à la baisse. Malgré tout, la charge critique dans la RFL est dépassée ; les écosystèmes de ce territoire risquent à court ou à long terme d'être altérés par un ou des polluants.

Une étude de Dupont et al. (2005) montre que pour certaines régions du Québec, dont celle de la RFL, la charge critique des lacs est dépassée. Certains exemples sont mentionnés, de même que les conséquences observées sur des éléments de l'écosystème (évolution du pH au lac Laflamme dans la Forêt Montmorency, probabilité de présence de petits poissons dans les lacs en Ontario, nombre de couples reproducteurs de plongeons huards dans la Mauricie).

Une étude de Ouimet (2005) montre le dépassement de la charge critique pour les sols forestiers du Québec. Le degré de sensibilité des sols croît du nord vers le sud. Si à quelques endroits, les sols sont non sensibles, des proportions importantes de sols montrent une sensibilité potentielle ou une sensibilité certaine. On remarque un dépassement plus important de la charge critique d'acidité dans le sud et l'est de la Réserve. Les impacts appréhendés sont :

- la réduction de la fertilité des sols,
- des carences nutritionnelles,
- une diminution de la croissance,
- une augmentation de la mortalité.

Des pistes de mitigation des impacts des dépôts acides sont :

- la récolte par tronc entier plutôt que par arbre entier,
- l'établissement rapide de la régénération après coupe,
- la prolongation de la période de révolution des peuplements avec la possibilité de faire des éclaircies pour ne pas diminuer la possibilité forestière,
- On observe aussi que l'épinette blanche est une essence exigeante, comparativement au sapin baumier ou à l'épinette noire.

À une question concernant le nombre d'années avant d'observer des impacts, M. Ouimet répond qu'on en observe déjà sur l'épinette blanche, le sol est déjà affecté.

L'enjeu suivant est entériné par la Table des partenaires :

- **Dégradation du milieu par les précipitations acides.**

---

## **10. État d'avancement de l'entérinement des portraits**

Marc Leblanc présente l'état d'avancement de l'entérinement des enjeux à partir de la synthèse fonctionnelle. Certains enjeux ont été regroupés et on les considère entérinés. La Table des partenaires est d'accord avec la proposition de regroupement. Par ailleurs, il reste encore un travail à faire pour déterminer les enjeux qui sont couverts par d'autres enjeux déjà entérinés. Bruno Drolet doit proposer un regroupement pour les enjeux de biodiversité.

Une nouvelle version de la synthèse fonctionnelle sera acheminée aux membres de la Table des partenaires.

## **11. Comment aborder les discussions qui toucheront les solutions et la stratégie d'aménagement écosystémique**

Les membres de la Table des partenaires sont mis à contribution pour établir un mode de fonctionnement pour le déroulement des discussions et l'entérinement des solutions et de la stratégie d'aménagement écosystémique. On note les commentaires suivants :

- Il sera important pour les experts de fournir une évaluation des impacts des solutions proposées,
- Les solutions devront être entérinées, le quorum sera nécessaire,
- Le comité d'experts sur les solutions devra présenter une ou des solutions intégratrices et non pas une solution par enjeu,
- Il semble plus opportun d'avoir des discussions en grands groupes tant pour les échanges que pour assurer la représentativité des partenaires,
- Il est rappelé que le comité d'experts sur les solutions se concentre sur 2 UAF, l'est de la réserve est moins bien représenté.

## **12. Prochaines actions**

Les prochaines rencontres de la Table des partenaires se tiendront le 30 avril et le 19 juin 2008. La rencontre du 30 avril vise à poursuivre l'entérinement des enjeux et celle du 19 juin à présenter l'état d'avancement des travaux du comité d'experts sur les solutions, le rapport final sur les enjeux de biodiversité et à discuter du mode de fonctionnement de la Table pour les discussions et l'entérinement des solutions visant à répondre aux divers enjeux retenus.

## **13. Varia**

Aucun point n'a été soumis.



**ACTIONS**  
**TABLEAU SYNTHÈSE**

**ATTENTION : LES ACTIONS RÉALISÉES (TRAME BLEUE) SERONT ÉLIMINÉES DU TABLEAU**

<b>DATE</b>	<b>THÈME – DESCRIPTION DE L'ACTION</b>	<b>QUI</b>	<b>ÉCHÉANCE</b>	<b>ÉTAT</b>
27/09/07	<u>Atelier sur les résultats de l'enquête téléphonique</u> : publier officiellement les résultats de l'enquête téléphonique	DEPF	Automne 2007	Réalisé
06/12/07	<u>Méthodes d'analyse du territoire</u> – approche par sous-bassin versant : formation d'un groupe de travail pour proposer une superficie adéquate et une méthode de regroupement des sous-bassins .	Comité d'experts sur les solutions	Le plus rapidement possible	En cours
06/12/07	<u>Biodiversité</u> : mettre en place un comité scientifique restreint.	Josée Pâquet et Marc Leblanc	Le plus rapidement possible	En cours
07/02/08	Présentation des informations spécifiques pour la Nation huronne-wendat	Alain Bédard	Prochaine rencontre	Réalisé
06/03/08	Faire parvenir l'adresse Internet du rapport sur les résultats de l'enquête téléphonique	Josée Pâquet et Marc Leblanc	Le plus rapidement possible	
06/03/08	Présentation de l'enjeu concernant l'intégrité de la limite de la réserve faunique des Laurentides	Frédéric Raymond	Prochaine rencontre	
06/03/08	Proposer un regroupement pour les enjeux de biodiversité	Bruno Drolet	Le plus rapidement possible	
06/03/08	Faire parvenir une nouvelle version de la synthèse fonctionnelle aux membres de la Table des partenaires	Marc Leblanc	Prochaine rencontre	

## COMPTE RENDU DE RÉUNION # 9

---

**DATE :** Le 30 avril 2008

**RÉDIGÉ PAR :** Lise Deschênes

**OBJET :** Table des partenaires du projet de développement d'une approche d'aménagement écosystémique dans la Réserve faunique des Laurentides

---

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

M <sup>mes</sup>	Gaétane Boisseau	Fonds mondial pour la nature (WWF)
	Isabelle Dumont	AbitibiBowater/Charlevoix (UAF 33-51)
	Chantal Leblanc	Corporation d'aménagement et de protection de la Ste-Anne
	Nathalie Rivard	Parc national de la Jacques-Cartier
	Lise Deschênes	MRNF Forêt Québec
	Wendy Giroux	MRNF Faune Québec
	Lucie Parizeau	Nature Québec
MM.	Marcel Bérubé	Fédération des clubs de motoneigistes du Québec
	Marco Bondu	Rivage de la rivière du Moulin
	Sylvain Boucher	SÉPAQ (RFL)
	Richard Carbonneau	Scierie Lac St-Jean (UAF 23-51)
	Pierre Charbonneau	Fédération québécoise des clubs de Quad
	Daniel Groleau	Regroupement national des CRE du Québec
	Gilbert Massicotte	Fédération des coopératives forestières du Québec
	Michel Mongeon	Nation huronne-wendat
	Frédéric Raymond	CRÉ, Capitale-Nationale
	Pierre Trudel	Fédération québécoise du canot et du kayak
	Denis Villeneuve	Abitibi-Consolidated du Canada/Charlevoix (UAF 33-51)
	François Brassard	MDDEP
	Jacques Blouin	MRNF Forêt Québec
	Damien Côté	MRNF Forêt Québec
	Paul Lamirande	MRNF Forêt Québec
	Marc Leblanc	MRNF Forêt Québec
	Serge Ruel	MRNF Forêt Québec
	Jacques J. Tremblay	MRNF Forêt Québec
	Serge Tremblay	MRNF Forêt Québec

**QUORUM :** ATTEINT

---

<b>ÉTAIENT ABSENTS</b>	M <sup>mes</sup>	Nancy Blanchette Nancy Bolduc Marie-Ève Desmarais Sandra Garneau Vicky Robertson Julie Vincent Josée Pâquet	Corporation d'aménagement et de protection de la Ste-Anne Parc national de la Jacques-Cartier SÉPAQ Parc national des Grands-Jardins Conseil des Montagnais du Lac St-Jean (Mashteuiatsh) Association régionale des trappeurs laurentiens MRNF Forêt Québec
	MM.	Louis Bélanger Antoine Bourke David Cleary Aldé Gauthier Alain Marcoux Danny Paquet Rémi Paré Éric Provost Langis Tremblay Luc Tremblay Guy Boucher Claude Fortin Alain Gosselin	Nature Québec Corporation du bassin de la Jacques-Cartier Conseil des Montagnais du Lac St-Jean (Mashteuiatsh) CRÉ, Saguenay-Lac-St-Jean Société des sentiers de la Capitale-Nationale de Québec Association régionale des trappeurs laurentiens Association régionale des trappeurs laurentiens Scierie Leduc-Stadacona (UAF 31-53) Association régionale des trappeurs laurentiens Fédération québécoise de la faune MRNF Faune Québec BFEC MRNF Forêt Québec
<b>INVITÉS</b>	MM.	Alexis Achim Paul-Émile Lafleur Nelson Thiffault	Comité d'experts sur les solutions (en pm seulement) MRNF Faune Québec (Comité scientifique) MRNF Forêt Québec (comité scientifique)
<b>OBSERVATEURS</b>	MM.	Yan Boucher Pierre-Luc Couillard Bruno Drolet Olivier Richer	MRNF Forêt Québec étudiant Service canadien de la Faune (AM seulement) MRNF Forêt Québec

*Les actions à entreprendre seront indiquées en grisé dans le texte et regroupées dans un tableau placé à la fin du compte rendu.*

---

## **1. Mot de bienvenue et objectifs de la rencontre**

Paul Lamirande accueille les participants. Il suggère de faire un tour de table pour que les personnes se présentent, car certains des partenaires assistent à leur première rencontre de la Table, notamment Mme Isabelle Dumont de chez AbitibiBowater et M. Michel Mongeon, qui représente la nation huronne-wendat.

Il précise que l'objectif principal de la journée consistera à prendre connaissance des portraits et à entériner les enjeux qui y sont associés.

## **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la rencontre**

L'ordre du jour suivant est adopté :

1. Mot de bienvenue et objectif de la rencontre
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la rencontre
3. Adoption du compte rendu de la 8<sup>e</sup> rencontre de la Table des partenaires (6 mars 2008)
4. Dernières actions depuis la rencontre du 6 mars 2008
5. Biodiversité – portraits
6. Biodiversité – portraits (suite)
7. Récréation et accès au territoire – précisions sur les portraits
8. Aménagement forestier et santé des forêts – portraits
9. Comité d'experts sur les solutions – état d'avancement des travaux
10. Faune aquatique et terrestre – portraits
11. Prochaines actions
12. Varia

## **3. Adoption du compte rendu de la 8<sup>e</sup> rencontre de la Table des partenaires (6 mars 2008)**

Une modification est apportée au 4<sup>e</sup> paragraphe du point 5, Faune aquatique et terrestre. Il faut maintenant lire « L'exemple du lac Malbaie est cité ; **est-ce que** la concentration des coupes **aurait eu** un effet sur le rendement du lac et sur les propriétés physico-chimiques ? ». Le compte rendu est adopté.

## **4. Dernières actions depuis la rencontre du 6 mars 2008**

Les actions prévues et inscrites au tableau ont été réalisées ou sont en cours de réalisation. L'enjeu concernant l'intégrité de la limite de la Réserve faunique des Laurentides est prévu à l'ordre du jour de la présente rencontre.

Le comité d'experts sur les solutions poursuit les réflexions concernant l'unité territoriale de référence à utiliser. À la suite de discussions, le groupe envisage l'identification de **sites à haute valeur**, soit des sites pour lesquels il y a des préoccupations ou des utilisations particulières. Ces sites à haute valeur pourraient correspondre aux endroits où des efforts particuliers seraient consentis pour mettre en œuvre la stratégie d'aménagement écosystémique. Un sous-groupe de travail a été constitué et une proposition sera présentée à la Table des partenaires

---

Après des recherches soutenues, on a trouvé un responsable (leader) pour le comité scientifique restreint. M. Luc Sirois de l'UQAC a accepté de prendre la tête de ce comité. M. Sirois est professeur de biologie ; il travaille sur les habitats fauniques, dirige plusieurs projets dans le Bas-Saint-Laurent et s'intéresse à l'aménagement écosystémique.

## **5. Biodiversité – portraits**

Le comité scientifique souhaite soumettre quatre nouveaux enjeux à la Table. Le premier enjeu est lié à la population de caribous et est présenté par Paul-Émile Lafleur de Faune Québec.

### **- Maintien de la population de caribous forestiers de Charlevoix.**

Paul-Émile Lafleur brosse le portrait pour cet enjeu. Il parle d'abord du caribou en général, il présente ensuite la situation de l'écotype forestier et plus particulièrement celle de la harde de Charlevoix. Après un bref historique, il fait état des problèmes que rencontre cette population depuis sa réintroduction dans Charlevoix ; ainsi, on observe un taux élevé de mortalité des adultes, un faible recrutement de jeunes. Parmi les causes possibles, on trouve la prédation des faons par l'ours noir ou des adultes par le loup, la faible capacité de support du milieu (liée à la présence des lichens), les modifications de l'habitat induites par les stratégies actuelles d'aménagement (perte de forêt mature et fragmentation de la forêt mature résiduelle). Par ailleurs, les modifications qui résultent de l'exploitation forestière peuvent créer des milieux propices pour le prédateur qu'est l'ours noir ou pour l'original, ce qui attirera ensuite un autre prédateur, le loup.

Le maintien de la harde de Charlevoix repose donc sur une approche globale et intégrée qui comprend à la fois un plan d'aménagement forestier qui préserve l'habitat et une gestion différenciée des populations animales qui soit compatible avec la survie du caribou. M. Lafleur résume les objectifs auxquels le plan d'aménagement devrait répondre et présente quelques éléments ou modalités essentielles du plan, comme la localisation de massifs ou de blocs d'intérêt. Il signale qu'un inventaire réalisé en 2008 a permis de relever la présence de 84 caribous sur le territoire.

Les partenaires échangent ensuite sur quelques points de la présentation, notamment la taille des blocs à mettre en place, le nombre de caribous présents par rapport à la capacité de support du milieu, la localisation des ravages durant l'hiver 2008, le lien entre l'abondance de neige et l'accès aux lichens, les passages ou clôtures pour caribous, la connectivité entre les blocs. Denis Villeneuve ajoute que les modalités présentées par Paul-Émile Lafleur ont toutes été incluses dans le calcul de la possibilité forestière.

### **L'enjeu suivant est entériné par la Table des partenaires :**

- **Maintien de la population de caribous forestiers de Charlevoix.**

## **6. Biodiversité – portraits (suite)**

Nelson Thiffault présente trois autres enjeux liés au thème Biodiversité, soit l'intégrité des milieux humides forestiers ; l'intégrité des milieux humides non forestiers et de leur couronne périphérique ; le maintien de sapinières à épinette noire et épinette blanche de haute altitude

### **-L'intégrité des milieux humides forestiers et l'intégrité des milieux humides non forestiers**

---

### **et de leur couronne périphérique.**

M. Thiffault fait un bref rappel sur les types de milieux humides forestiers et non forestiers. Il parle de leur intérêt sur le plan de la biodiversité ; par exemple, la couronne forestière autour des milieux humides non forestiers peut servir d'habitat particulier pour une faune diversifiée. Il indique leur localisation sur le territoire de la RFL. Il précise également leur abondance dans les quatre grands écosystèmes de la RFL ; ainsi, les milieux humides forestiers occupent une forte proportion de l'écosystème 3 en termes de superficie, soit 177 km<sup>2</sup>.

À la question de savoir quelle serait la taille de la couronne à retenir, M. Thiffault répond qu'une largeur de 20 m serait un minimum. Il ajoute qu'il faudrait tenir compte des circonstances ou des particularités. D'autre part, il informe que le projet de règlement sur l'aménagement durable des forêts (RADF) souligne l'importance de définir un cadre global de gestion des milieux humides. À son avis, le projet pilote de la RFL constitue l'occasion d'être à l'avant-garde en la matière. Une question porte sur le besoin de mieux définir « couronne périphérique » ; on répond que l'enjeu permettrait justement de mieux préciser quelles seraient les distances à retenir. Bruno Drolet ajoute que l'enjeu pourrait contribuer au portrait sur le quiscala rouilleux.

### **-Maintenance de sapinières à épinette noire et épinette blanche de haute altitude.**

Nelson Thiffault présente le portrait de cet enjeu de composition forestière. L'analyse des points d'observation écologique a permis d'identifier un type de forêt montagnarde, soit la sapinière à épinette noire et à épinette blanche. Il s'agirait d'une forêt de fin de succession dominée par le sapin. Une étude exploratoire a fait émerger des hypothèses qui devraient être vérifiées à plus grande échelle. Ces hypothèses sont qu'elles sont majoritairement composées de sapinières à épinette blanche et épinette noire, mais qu'on y trouve également des proportions variables de bouleau blanc ; le feu serait un élément important de la dynamique de ces peuplements ; on y observerait un dynamique cyclique (où la tordeuse des bourgeons de l'épinette jouerait un rôle) et une dynamique de succession (liée au feu). Les coupes forestières pratiquées dans ce type de forêts entraîneraient une présence accrue de feuillus au fil du temps (enfeuilletement).

On demande quelques éclaircissements sur la dynamique du feu par rapport à la tordeuse. Nelson Thiffault explique qu'on ne connaît pas le cycle du feu pour le territoire de la RFL, que l'analyse des charbons de bois trouvés pourrait apporter des éléments nouveaux sur l'historique des feux. Il ajoute que l'on analyserait l'importance relative du feu par rapport aux épidémies de tordeuse, mais qu'il faut aussi les considérer conjointement. Richard Carbonneau signale que les inventaires de régénération ne semblent pas démontrer de problèmes avec le bouleau ; Nelson répond qu'ici, le comité fait la distinction entre le présent enjeu et celui sur l'enfeuilletement. Pierre Grondin précise qu'en retenant l'enjeu sur le maintien des sapinières à épinette noire et épinette blanche, on pourrait mieux comprendre la dynamique.

### **Les trois enjeux présentés sont entérinés par la Table des partenaires :**

- **L'intégrité des milieux des milieux humides forestiers**
- **L'intégrité des milieux humides non forestiers et de leur couronne périphérique**
- **Maintien de sapinières à épinette noire et épinette blanche de haute altitude**

## **7. Récréation et accès au territoire – précisions sur les portraits**

Frédéric Raymond rappelle que le libellé de l'enjeu « Intégrité de la limite de la Réserve faunique des Laurentides (RFL) avait fait l'objet de discussions lors la dernière rencontre de la Table en mars. Le groupe propose donc un nouveau libellé qui se lit comme suit : « Gestion des activités

---

récréatives et fauniques en bordure de la limite de la RFL ». Il fait un bref retour sur certains éléments, notamment la présence de nombreux chemins qui traversent la limite de la RFL et des coupes de part et d'autre de la limite de la Réserve, et des problèmes qui en résultent : difficultés de gérer l'accès au territoire, à percevoir les limites de la Réserve, braconnage, etc. Selon le groupe de travail, il s'agit là d'un enjeu spécifique dont la Table doit tenir compte. Le nouveau libellé suscite encore des échanges chez les participants. Parmi les éléments soulevés, on souligne le chevauchement avec les enjeux « accès au territoire » et « harmonisation des usages », le recours au terme « contrôle des activités ». De nouvelles formulations sont proposées. La Table s'entend finalement sur le libellé suivant : « respect de la limite de la RFL dans un cadre de gestion intégrée des ressources ».

**L'enjeu suivant est entériné par la Table des partenaires :**

- **Respect de la limite de la RFL dans un cadre de gestion intégrée des ressources.**

## **8. Aménagement forestier et santé des forêts – portraits**

Denis Villeneuve présente les portraits de deux enjeux « Orniéage » et « Perte de superficies productives ». Les données utilisées proviennent des PGAF 2008-2013 et des plans d'aménagement forestier durable, mais il n'a pas tenu compte des UAF 031-51 et 031-52 parce qu'on y effectue peu d'opérations.

### **-L'orniéage.**

Denis Villeneuve explique en quoi consiste la problématique liée à l'orniéage. Selon une carte provinciale sur le degré d'orniéage, carte mise au point par le MRNF, le territoire de la RFL se situe dans une zone où le risque serait faible ou faible à modéré ; la RFL ne serait donc par un territoire à haut risque. Il spécifie que l'orniéage est maintenant un OPMV, de sorte qu'un diagnostic lié à l'orniéage a été posé pour chaque UAF. Selon le bilan établi, les seuils sont respectés et la situation irait en s'améliorant. Par ailleurs, des plans d'action sont en place et sont même intégrés dans la certification forestière pour 3 des UAF du territoire. Les solutions mises en œuvre dans ces plans d'action contribuent de plus à répondre aux exigences de l'OPMV. Considérant que le territoire est peu vulnérable et que la situation n'est pas risquée, M. Villeneuve propose ne pas considérer l'enjeu comme un problème, mais de le surveiller pour suivre l'évolution de la situation.

On demande ce que signifierait « surveiller ». Selon Denis Villeneuve, on évaluerait la situation annuellement et non aux 2 ans comme le propose l'OPMV ; il en profite pour donner plus de détails sur la méthode actuelle de suivi de l'orniéage. Une question porte sur le lien entre cet enjeu et les milieux humides ; on croit que les secteurs les plus à risque seraient probablement suivis par l'enjeu sur les milieux humides. On s'interroge sur le meilleur indicateur pour suivre les impacts des ornières. À ce sujet, Marc Leblanc précise que selon l'expertise développée à la DEPF, il serait difficile de déterminer quels impacts découlent de l'orniéage et comment les mesurer ; l'OPMV vise donc à diminuer l'occurrence de l'orniéage et ainsi, diminuer les impacts. L'orniéage compte également parmi les indicateurs de performance et environnementale des industriels, ces derniers ont donc tout intérêt à bien faire et on remarque d'ailleurs une amélioration de la situation.

**L'enjeu suivant est entériné par la Table des partenaires :**

- **Orniéage.**

Cependant, la Table lui accorde un niveau de priorité bas et demande un suivi annuel.

---

### **-Perte de superficies productives.**

Tout comme l'orniérage, la perte de superficies productives constitue un OPMV. La problématique est surtout associée à la construction des chemins et les superficies perdues sont généralement situées à proximité des routes. Les pertes sont causées non seulement par la surface de roulement des routes, mais aussi par le bouleversement du sol qui résulte de l'effet cumulatif des travaux de construction des routes, de l'empilement des bois à la jetée et de la circulation intensive de la machinerie forestière. Compte tenu des conditions d'opération au Québec, il est plutôt rare que les pertes de superficies productives se produisent directement sur les parterres de coupe. Un diagnostic a été établi pour trois des UAF, un plan d'action a été mis en place, et quelques solutions ont été appliquées, par exemple la formation des opérateurs, le recours à l'abatteuse multifonctionnelle, ainsi qu'une approche de suivi en continu. Selon le groupe de travail, il faut savoir que le réseau routier n'est pas complètement développé sur le territoire, que chaque pourcentage de superficie perdue a un impact direct sur le rendement forestier, que les perturbations graves peuvent généralement être évitées et qu'un suivi n'est pas en place pour l'ensemble du territoire. Pour ces raisons, on propose non seulement d'entériner l'enjeu, mais aussi de le considérer comme prioritaire.

On demande en quoi cette problématique constitue un enjeu écosystémique. On explique qu'il y a alors perte de productivité ligneuse et que la productivité fait partie de l'aménagement écosystémique. La perte de superficies productives peut également toucher la question de l'acceptabilité sociale. Il faut également considérer d'autres aspects que ceux liés à la construction, comme l'arrivée d'espèces nuisibles qui peuvent s'installer dans ces sites.

### **L'enjeu suivant est entériné par la Table des partenaires :**

- **Perte de superficies productives.**

## **9. Comité d'experts sur les solutions – état d'avancement des travaux**

Alexis Achim, responsable du comité d'experts, vient faire état des travaux réalisés par ce comité. Il débute la présentation en soulignant que l'intérêt des partenaires face à l'aménagement écosystémique constitue un élément de motivation pour le comité d'experts. Monsieur Achim fait un bref rappel sur la composition du comité, sur le mandat et sur les biens livrables prévus. Le mandat initial d'élaborer des solutions s'est élargi avec l'élaboration d'exemples de stratégies d'aménagement. Proposer des stratégies d'aménagement fait partie du mandat de la Table; le comité d'experts n'entend donc pas se substituer à la Table, il souhaite simplement fournir des options que la Table pourra analyser pour ensuite choisir celui qui lui convient. Le comité d'experts se propose de plus d'identifier les besoins de recherche et de proposer la réalisation d'essais scientifiques sur le terrain. Les travaux du comité s'effectuent en quatre sous-groupes : synthèse fonctionnelle des enjeux, aspects à traiter à l'échelle du paysage, aspects à l'échelle du peuplement et, finalement, outil auxiliaire de calcul (FOR-SIMPLE) et rendement.

**-Synthèse fonctionnelle.** La synthèse fonctionnelle permet au comité de regrouper les enjeux selon les éléments de solutions possibles ; les enjeux entérinés lors de la présente rencontre viendront s'ajouter à la synthèse. M. Achim ajoute que les partenaires qui le désirent peuvent faire parvenir leurs commentaires ou leurs suggestions sur la synthèse au comité d'experts.

**-Aspects à l'échelle du paysage.** Alexis Achim énumère et explique brièvement les quatre aspects à traiter à l'échelle du paysage. Les unités territoriales de référence (UTR) serviraient à gérer la répartition spatiale des coupes tout en répondant aux préoccupations des autres



---

utilisateurs ; le comité doit définir la façon de délimiter ces UTR. Les zones à haute valeur (ZHV) seraient identifiées en fonction des enjeux ; la méthodologie pour les délimiter n'est pas encore établie. Les indicateurs constitueraient un outil d'analyse du territoire pour traiter de la problématique liée à la présence des forêts mûres et surannées dans le paysage. Finalement, le comité souhaite examiner la question des paysages de seconde venue ; en effet, ces paysages renferment de faibles proportions de forêts mûres et surannées qui risquent d'être exploitées prochainement et on souhaite réduire la pression sur ces forêts.

À ce point, Alexis Achim cède la parole à Yan Boucher du sous-groupe « aspects à l'échelle du paysage ». Dans un premier temps, M. Boucher donne plus de détails sur la question des indicateurs. Le sous-groupe de travail propose 3 indicateurs, soit le stade mûr et suranné, le stade 7 m et plus et le stade régénération. On a analysé le paysage de la RFL en fonction de l'abondance de ces stades et on a ensuite attribué un seuil d'alerte à chacun. Les seuils d'alerte se répartissent selon les catégories « problème », « attention » et « acceptable ». Les analyses montrent que les stades mûrs et surannés seraient problématiques dans la RFL. Selon le sous-groupe, ces indicateurs permettraient de suivre l'état de la forêt et d'adapter la stratégie de façon à atteindre une répartition adéquate des trois catégories par unité territoriale.

Yan Boucher explique ensuite une approche proposée pour l'exploitation des paysages de seconde venue. Cette approche vise plusieurs objectifs, notamment limiter la dispersion des coupes, préparer la structure de la forêt pour la prochaine passe de manière à ne pas remettre le peuplement à zéro et développer l'expertise dans l'exploitation des peuplements de seconde venue en utilisant des coupes partielles. Selon le groupe, cette approche pourrait éventuellement réduire la pression sur les forêts mûres et surannées.

**-Aspects à l'échelle du peuplement.** Alexis Achim reprend la parole et donne des informations sur les aspects à traiter à l'échelle du peuplement. Ce sous-groupe de travail doit identifier les solutions pouvant répondre aux divers enjeux. On a identifié différentes catégories de solutions : les plus englobantes (ou assises), les dispositions générales à prendre (ou tactiques), les régimes, traitements et interventions (ex. le régime de la futaie ; le traitement comme la coupe progressive ; une intervention comme la coupe par trouée) et finalement les modalités de traitements (i.e. les façons de faire ou les dispositions particulières). Le sous-groupe élabore actuellement un tableau enjeux-solutions ; à partir de questions sur la façon de répondre aux enjeux entérinés par la Table, on tente d'identifier des moyens (traitements et modalités), des indicateurs, des cibles ainsi que les besoins de connaissances.

**-Outil auxiliaire de calcul (FOR-SIMPLE) et rendement.** Il s'agit d'un outil simplifié qui aide à identifier les actions requises. L'outil permet de comparer les résultats avec ceux obtenus lors des calculs standards. Les résultats obtenus avec FOR-SIMPLE pourront ensuite alimenter les calculs réalisés avec Spatial Woodstock. Alexis Achim présente les résultats préliminaires des travaux et des simulations réalisées jusqu'à maintenant. Le sous-groupe a comparé les calculs de FOR-SIMPLE avec ceux de SylvaII et a évalué les effets sur la possibilité d'une tactique de coupes partielles sur 18 UAF.

Alexis Achim termine en soulignant que le comité d'experts a beaucoup de travaux en cours et qu'il doit aussi réaliser son mandat en tenant compte des éléments suivants : élaborer une méthodologie qui soit exportable et considérer la question de la gestion adaptative. Il conclut en insistant sur le fait qu'il faut développer un cadre scientifique pour les expérimentations, et ce, tant à l'échelle de l'aménagement qu'à celle de la sylviculture.

Les présentations suscitent plusieurs échanges. On se demande si la stratégie pour les forêts de seconde venue entraînera d'autres problèmes. On répond que l'approche se fera de façon

---

progressive et qu'on va tenir compte des autres enjeux et des indicateurs proposés. M. Mongeon souligne que le Conseil de la nation huronne-wendat travaille à établir ses unités territoriales de référence ; il souhaite que les travaux des groupes puissent s'arrimer. Il espère aussi que les Premières Nations puissent participer à l'élaboration des solutions. Les discussions portent ensuite sur le processus à suivre avec les Premières Nations. Serge Ruel précise que le gouvernement doit présenter les décisions de la Table aux Premières Nations. Ces dernières pourraient éventuellement remettre en question ces décisions ; d'où l'importance de leur participation directe aux travaux de la Table. Il rappelle que la gouvernance des Premières Nations est distincte de celle du gouvernement. Si les travaux de la Table concordent avec la vision et le développement en cours des Premières Nations, leur réalisation sera facilitée. On demande si le comité d'experts sur les solutions devient aussi le comité sur les indicateurs de suivi. Marc Leblanc répond qu'il est souhaitable que l'établissement des indicateurs de suivi se fasse en parallèle avec le développement des solutions. Le comité sur les solutions fait donc des efforts pour identifier des indicateurs de suivi. Ces indicateurs s'avèrent importants pour le suivi de la biodiversité. La Table parle aussi de la question de l'« exportabilité » de la méthodologie. Ce n'est pas la Table qui doit voir à ce que les approches puissent être exportées ailleurs, mais le Ministère; ce dernier utilisera cependant des éléments de chacun des projets pilotes.

## **10. Faune aquatique et terrestre – portraits**

Wendy Giroux vient présenter le portrait de l'enjeu lié à l'éclaircie précommerciale. Dans un premier temps, elle donne la définition de l'ÉPC, elle explique les objectifs poursuivis par ce traitement et elle parle ensuite des problématiques observées, notamment des appréhensions face aux effets sur la faune et sur la biodiversité. Des études réalisées à l'échelle de la province indiquent des impacts négatifs à court terme sur de nombreuses espèces comme le lièvre d'Amérique, la gélinotte huppée et d'autres oiseaux forestiers. Les effets sur la biodiversité touchent, entre autres, la raréfaction de jeunes peuplements de gaulis, l'appauvrissement du couvert d'abri, la réduction de l'obstruction visuelle latérale, la raréfaction marquée à court terme de la nourriture disponible. L'ÉPC a aussi des conséquences sur l'exploitation de la faune, car on observe une diminution du succès de la chasse au petit gibier, ainsi qu'une diminution du succès de la trappe. Mme Giroux donne une idée de l'étendue de l'ÉPC dans la réserve faunique des Laurentides (ug31). Elle précise que les problématiques observées prennent davantage d'ampleur lorsque les traitements sont réalisés sur de grandes superficies dans un court laps de temps. Puis elle parle de l'importance du lièvre en tant qu'espèce clé de la forêt boréale, ainsi que des besoins en habitat de la gélinotte huppée. Elle ajoute que les mesures prévues par l'OPMV sur l'éclaircie précommerciale pourraient constituer une base de travail. Toutefois, selon le groupe qui a travaillé sur le portrait, il faudrait aller un peu plus loin dans certains secteurs pour atténuer les impacts sur la qualité de l'habitat faunique.

Les partenaires discutent des conséquences de l'application de l'OPMV à partir de 2008. On croit qu'il faudrait porter une attention particulière à la façon dont on appliquera l'ÉPC sur les anciennes superficies de coupes totales.

**L'enjeu suivant est entériné par la Table des partenaires :**

- **Impact négatif de l'ÉPC sur la qualité de l'habitat faunique.**

---

## **11. Prochaines actions**

Marc Leblanc informe les participants qu'un atelier sur les trois projets pilotes se déroulera au cours du mois de juin. Le rapport final sur les enjeux de biodiversité devrait être disponible pour la prochaine rencontre de la Table. Par ailleurs, des avis scientifiques seront demandés au groupe de Luc Sirois (comité scientifique restreint). On regroupera les enjeux ponctuels de biodiversité (ou de filtre fin) ; les résultats pourraient être présentés lors de la prochaine Table. La prochaine rencontre de la Table aura lieu le 19 juin.

## **12. varia**

Aucun point n'a été soumis.

**ACTIONS**  
**TABLEAU SYNTHÈSE**

**ATTENTION : LES ACTIONS RÉALISÉES (TRAME BLEUE) SERONT ÉLIMINÉES DU TABLEAU**

<b>DATE</b>	<b>THÈME – DESCRIPTION DE L’ACTION</b>	<b>QUI</b>	<b>ÉCHÉANCE</b>	<b>ÉTAT</b>
06/12/07	<u>Méthodes d’analyse du territoire</u> – approche par sous-bassin versant : formation d’un groupe de travail pour proposer une superficie adéquate et une méthode de regroupement des sous-bassins .	Comité d’experts sur les solutions	Le plus rapidement possible	En cours
06/12/07	<u>Biodiversité</u> : mettre en place un comité scientifique restreint.	Josée Pâquet et Marc Leblanc	Le plus rapidement possible	En cours
06/03/08	Faire parvenir l’adresse Internet du rapport sur les résultats de l’enquête téléphonique	Josée Pâquet et Marc Leblanc	Le plus rapidement possible	Réalisé
06/03/08	Présentation de l’enjeu concernant l’intégrité de la limite de la réserve faunique des Laurentides	Frédéric Raymond	Prochaine rencontre	sujet présenté le 30 avril
06/03/08	Proposer un regroupement pour les enjeux de biodiversité	Bruno Drolet	Le plus rapidement possible	En cours, pour la rencontre de juin
06/03/08	Faire parvenir une nouvelle version de la synthèse fonctionnelle aux membres de la Table des partenaires	Marc Leblanc	Prochaine rencontre	Réalisé

**COMPTE RENDU DE RÉUNION # 10**

---

**DATE :** Le 19 juin 2008

**RÉDIGÉ PAR :** Lise Deschênes

**OBJET :** Table des partenaires du projet de développement d'une approche d'aménagement écosystémique dans la Réserve faunique des Laurentides

---

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

M <sup>mes</sup>	Gaétane Boisseau	Fonds mondial pour la nature (WWF)
	Marie-Ève Desmarais	SÉPAQ
	Sandra Garneau	Parc national des Grands-Jardins
	Nathalie Rivard	Parc national de la Jacques-Cartier
	Frédérique Schmidt	Corporation de bassin de la Jacques-Cartier
	Lucie Parizeau	Nature Québec
	Lise Deschênes	MRNF Forêt Québec
	Wendy Giroux	MRNF Faune Québec
	Josée Pâquet	MRNF Forêt Québec
MM.	Richard Carbonneau	Scierie Lac St-Jean (UAF 23-51)
	Pierre Charbonneau	Fédération québécoise des clubs de Quad
	Nicolas Pascal Côté	Conseil des Montagnais du Lac St-Jean (Mashteuiatsh)
	Aldé Gauthier	CRÉ, Saguenay-Lac-St-Jean
	Gilbert Massicotte	Fédération des coopératives forestières du Québec
	Michel Mongeon	Nation huronne-wendat
	Éric Provost	Scierie Leduc-Stadacona (UAF 31-53)
	Frédéric Raymond	CRÉ, Capitale-Nationale
	Langis Tremblay	Association régionale des trappeurs laurentiens
	Pierre Trudel	Fédération québécoise du canot et du kayak
	Jean-Philippe Vincent	Conseil de la nation huronne-wendat
	Denis Villeneuve	Abitibi-Consolidated du Canada/Charlevoix (UAF 23-52)
	François Brassard	MDDEP
	Jacques Blouin	MRNF Forêt Québec
	Paul Lamirande	MRNF Forêt Québec
	Marc Leblanc	MRNF Forêt Québec
	Serge Tremblay	MRNF Forêt Québec
	Claude Fortin	BFEC

**QUORUM :** ATTEINT

---

<b>ÉTAIENT ABSENTS</b>	M <sup>mes</sup>	Nancy Blanchette Nancy Bolduc Isabelle Dumont Chantal Leblanc Vicky Robertson Julie Vincent	Corporation d'aménagement et de protection de la Ste-Anne Parc national de la Jacques-Cartier AbitibiBowater/Charlevoix (UAF 33-51) Corporation d'aménagement et de protection de la Ste-Anne Conseil des Montagnais du Lac St-Jean (Mashteuiatsh) Association régionale des trappeurs laurentiens
	MM.	Louis Bélanger Marcel Bérubé Marco Bondu Sylvain Boucher Antoine Bourke Sébastien Caron Alain Marcoux Danny Paquet Rémi Paré Luc Tremblay Damien Côté Alain Gosselin Serge Ruel Jacques J. Tremblay	Nature Québec Fédération des clubs de motoneigistes du Québec Rivage de la rivière du Moulin SÉPAQ (RFL) Corporation du bassin de la Jacques-Cartier Regroupement national des CRE du Québec Société des sentiers de la Capitale-Nationale de Québec Association régionale des trappeurs laurentiens Association régionale des trappeurs laurentiens Fédération québécoise de la faune MRNF Forêt Québec MRNF Forêt Québec MRNF Forêt Québec MRNF Forêt Québec
<b>INVITÉS</b>	MM.	Bruno Drolet Nelson Thiffault	Service canadien de la Faune (AM seulement) MRNF Forêt Québec (comité scientifique)
<b>OBSERVATEURS</b>	M.	Yan Boucher	MRNF Forêt Québec

*Les actions à entreprendre seront indiquées en grisé dans le texte et regroupées dans un tableau placé à la fin du compte rendu.*

---

## **1. Mot de bienvenue et objectifs de la rencontre**

Paul Lamirande souhaite la bienvenue à tous les participants. Il souligne la présence de quatre nouvelles personnes, soit madame Frédérique Schmidt (Corporation de bassin de la Jacques-Cartier) et messieurs Nicolas-Pascal Côté (Conseil des Montagnais du Lac St-Jean– Mashteuiatsh), Langis Tremblay (Association régionale des trappeurs laurentiens) et Jean-Philippe Vincent (Conseil de la nation huronne-wendat). La journée marque une étape importante puisque l'on amorce la fin de l'entérinement des enjeux. À compter de l'automne, la Table des partenaires pourrait débiter les discussions sur les solutions proposées par le comité d'experts. Parmi les sujets prévus à l'ordre du jour, on trouve également un aperçu de l'Atelier sur les projets pilotes tenu au cours des derniers jours.

## **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la rencontre**

L'ordre du jour suivant est adopté :

1. Mot de bienvenue et objectif de la rencontre
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la rencontre
3. Adoption du compte rendu de la 9<sup>e</sup> rencontre de la Table des partenaires (30 avril 2008)
4. Dernières actions depuis la rencontre du 30 avril 2008
5. Aménagement forestier et santé des forêts – portraits et entérinement
6. Biodiversité – portraits
7. Biodiversité – portraits (suite)
8. Synthèse des discussions tenues à l'Atelier sur les projets pilotes
9. Biodiversité – portraits (suite et fin)
10. Synthèse fonctionnelle des enjeux et ordre de priorité
11. Prochaines actions
12. Varia

## **3. Adoption du compte rendu de la 9<sup>e</sup> rencontre de la Table des partenaires (30 avril 2008)**

On modifie le 3<sup>e</sup> paragraphe du point 5 Biodiversité – portraits pour « La maintien de la harde de Charlevoix **repose** donc sur une approche globale et intégrée qui **comprend** à la fois.... ». Le compte rendu est adopté.

## **4. Dernières actions depuis la rencontre du 30 avril 2008**

Les actions prévues et inscrites au tableau ont été réalisées ou sont en cours de réalisation. L'action portant sur le regroupement d'enjeux de biodiversité fait partie de l'ordre du jour de la présente rencontre.

Le comité d'experts considère que les zones à haute valeur constituent un incontournable et qu'il faut travailler encore au découpage ; un sous-groupe de travail se penche actuellement sur cette question. Les résultats de ce travail serviront au sous-groupe qui doit éventuellement compléter la définition de l'unité territoriale de référence. Michel Mongeon souligne que le comité

---

d'experts sur les solutions ne compte aucun représentant des Premières Nations ; il souhaiterait participer à ces travaux. Marc Leblanc précise qu'on prévoit justement faire appel aux Premières Nations.

## **5. Aménagement forestier et santé des forêts – portraits et entérinement**

Denis Villeneuve trace le portrait des forêts résineuses denses présentes sur le territoire de la réserve faunique des Laurentides. Ces forêts proviennent principalement des coupes des années 1940-1950. Les perturbations naturelles (chablis ou tordeuse) y ont contribué dans une moindre proportion, mais le feu n'aurait joué aucun rôle. Une autre vague de forêts résineuses denses serait en formation dans les secteurs récoltés au cours des années 1960-1970 et qui n'ont pas subi d'éclaircie précommerciale par la suite.

Denis Villeneuve n'a pas de carte ou de données quantitatives sur ces forêts, mais elles seraient très présentes dans la RFL. Il explique la situation à partir des données d'une étude faite en 1997 dans Charlevoix sur les strates résineuses jeunes (50 ans). En classant les tiges selon leur état de A à F (soit de bon état à tige morte), on a analysé la distribution des tiges à l'hectare, ainsi que le diamètre moyen des arbres (bouleau blanc, sapin, épinette blanche et épinette noire), tant pour les tiges commerciales que non commerciales. Selon ces données, environ 1500 tiges à l'hectare pourraient être récoltées ; toutefois, le nombre de tiges non récoltables atteint près de 3600 à l'hectare. Et si les tiges mortes marchandes représentent 7% des tiges présentes, les tiges mortes non marchandes comptent pour 41%. En ce qui a trait au diamètre des arbres, on note que des tiges mortes (F) commerciales présentent un diamètre supérieur aux arbres des classes B et C. Denis Villeneuve présente également deux modèles de croissance produits à partir des données de l'étude, un pour le sapin et un autre pour l'épinette noire. Les courbes indiquent des ralentissements marqués de la croissance des tiges en bas âge (autour de 55 ans pour l'épinette et 40-45 ans pour le sapin). Les constats tirés sont les suivants : la forêt résineuse est très dense ; la mortalité des tiges en surplus semble prendre du temps ; on note un ralentissement significatif de la croissance en diamètre en bas âge et finalement, on remarque une forte présence d'une deuxième cohorte de tiges non marchandes.

On a également consulté des opérateurs de machinerie forestière d'expérience pour connaître leurs perceptions sur les forêts denses. Les opérateurs parlent des problèmes rencontrés. Ainsi, les sites sont très variables et il devient difficile de s'adapter aux particularités des milieux. En raison de la grande densité des tiges, ils doivent chercher les gros arbres parmi la quantité de petites tiges ; ce qui entraîne le bris des machines et de la régénération en place. Enfin, les opérateurs ajoutent que ces forêts comprennent beaucoup de sapin ; cette essence a une moindre valeur à l'usine et ces milieux tendent à se régénérer en feuillus. Denis Villeneuve complète le portrait en parlant des effets négatifs des forêts denses sur la productivité des équipements et sur le coût de la récolte. Selon les chiffres fournis, la productivité affiche une baisse d'environ 36%, car le volume par tige tourne autour de 0,06 m<sup>3</sup> alors qu'idéalement, il devrait être de 0,10 m<sup>3</sup> par tige. Par ailleurs, le coût de la récolte atteint 29,23\$ par m<sup>3</sup> au lieu des 20,00\$ attendus, ce qui signifie une augmentation de 46% des coûts. Par conséquent, on note une relation directe entre le volume récolté par tige et le coût de la récolte dans les forêts denses; on observe aussi que les opérateurs disposent de moins de temps pour faire les meilleurs choix. En conclusion, le portrait met en évidence les points suivants : une forte proportion de la récolte actuelle se déroule en forêt dense, on y observe une forte compétition entre les tiges, ces forêts renferment des arbres intéressants et de qualité répartis dans une « mer » de petites tiges, et ces petites tiges constituent une relève très abondante. Il est donc recommandé de classer les forêts résineuses denses comme un enjeu prioritaire et d'étudier la prochaine vague de ces forêts.

La période de questions permet de clarifier certains éléments. Le portrait de la forêt pré-



---

industrielle indiquait la présence d'une certaine proportion de forêts denses naturelles résultant de perturbations naturelles. On s'attend à une éclaircie naturelle de ces peuplements au cours de leur évolution ; on observe plutôt une stagnation des tiges et on avance l'hypothèse de stations moins productives pour expliquer le phénomène. Les coûts présentés dans les tableaux n'ont pas été déduits selon la meilleure machine dans les meilleures conditions ; ils tiennent compte de l'ensemble de la machinerie actuelle et ils comprennent l'abattage, le façonnage et le transport. À la question de savoir comment l'enjeu s'insère dans l'approche écosystémique, on précise que ces forêts ont toujours existé ; on ne cherche pas à les traiter toutes, mais plutôt à trouver les meilleurs traitements afin d'en retirer les meilleurs bénéfices sur tous les plans. On ajoute qu'il y a un lien entre cet enjeu et celui sur l'uniformisation des structures (enjeu de biodiversité). On échange aussi sur l'éventualité d'une épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette et ses conséquences possibles sur les forêts résineuses denses. On parle de la difficulté d'appliquer une CPRS conventionnelle dans ces peuplements, qu'il faut adapter les techniques à ces forêts, de la possibilité de recourir à des traitements particuliers dans les peuplements plus jeunes pour éviter la densification, du fait qu'à l'heure actuelle, on fait face à une très grande quantité de ces forêts. On aborde également les solutions possibles.

**L'enjeu est entériné par la Table des partenaires :**

- **Problématique des forêts peu productives en raison de leur densité**

## **6. Biodiversité – portraits et entérinement**

Nelson Thiffault débute le point avec un aperçu de sa participation à l'Atelier sur les projets pilotes (*N.B. ses propos ont été reportés au point 8 du présent compte rendu qui porte sur ce sujet*). Il présente ensuite monsieur François Brassard qui vient faire le portrait sur la situation des aires protégées dans la réserve faunique des Laurentides.

François Brassard résume d'abord le contexte des aires protégées au Québec : les raisons pour leur création, les rôles d'un réseau d'aires protégées en regard de l'aménagement écosystémique et les principes qui sous-tendent la mise en place des aires protégées. Il vient expliquer aux partenaires la démarche suivie pour répondre à la question posée par le comité scientifique : y a-t-il des carences en matière d'aires protégées dans la réserve faunique des Laurentides ?

Le territoire qui a servi de cadre d'analyse est la région naturelle du Massif du lac Jacques-Cartier, car la réserve occupe plus de 40% de la superficie de cette région. Sept variables ont été examinées : la superficie en aires protégées, l'agencement des milieux physiques, le climat, les grands écosystèmes forestiers, les vieilles forêts, les perturbations d'origine et les milieux humides. Les carences ont été évaluées en vérifiant d'abord la situation pour chaque variable, puis en tenant compte de l'apport possible des projets de refuges biologiques.

La superficie en aires protégées. Depuis les années 1980, les superficies ont évolué et atteignent maintenant le 8%. L'ajout des refuges biologiques contribuerait pour 1,48% supplémentaire. Cette variable ne présente donc pas de carence.

L'agencement des milieux physiques. La diversité des milieux physiques assure en quelque sorte la diversité du vivant. On compte 19 classes d'agencement des milieux physiques. On a vérifié si les aires protégées actuelles englobent bien toute cette diversité. François Brassard donne quelques exemples. Trois types d'agencements montrent des carences : les « basses collines », les « basses collines–buttes–bas versants » et les « basses collines–buttes de till ». L'ajout des projets de refuges biologiques n'a pas d'effet significatif. Par ailleurs, ces carences se situent dans un secteur en particulier au nord de la réserve.

---

Le climat. Sur les sept types de classification climatique étudiés, cinq présentent des carences. Les refuges biologiques n'ont pas d'apport significatif. Relativement à la variable climat, on note une zone au nord de la réserve où il y a carence en aires protégées.

Les grands écosystèmes forestiers. Selon l'analyse réalisée, les carences touchent certains grands écosystèmes : la sapinière à bouleau blanc de haute altitude de type B (enjeu déjà présenté par le comité scientifique), la sapinière à bouleau blanc de basse altitude type B ; la carence dans la sapinière à bouleau blanc de basse altitude type A est plutôt faible. Toutefois, l'ajout des refuges biologiques contribue de façon marquée pour la sapinière à bouleau blanc de haute altitude de type B, alors que la carence passe de 4 % à 0,4%. On observe deux zones de carence dans la portion nord de la réserve sans les refuges et une seule si l'on ajoute les refuges.

Les vieilles forêts. Les données utilisées proviennent de l'inventaire du 3<sup>e</sup> décennal. Les aires protégées actuelles ne permettent pas d'atteindre l'objectif en matière de vieilles forêts (90 ans et plus). Toutefois, les projets de refuges biologiques viennent combler les besoins.

Les perturbations d'origine. Il n'y a pas de carence pour les perturbations, qu'il s'agisse des épidémies, des feux ou des chablis. Les refuges biologiques n'ont pas de lien avec cette variable.

Les milieux humides. Les milieux humides sont généralement rares dans la région naturelle étudiée. On n'a relevé aucune carence et les refuges biologiques n'ont aucun apport sur cette variable.

En conclusion, les données indiquent que les aires protégées actuelles ne couvrent pas les variables « agencement des milieux physiques », « climat », « grands écosystèmes forestiers » et « vieilles forêts ». Les données mettent en évidence des zones où la création d'aires protégées permettrait de mieux remédier aux carences observées. François Brassard énumère finalement d'autres variables qui pourraient être considérées, notamment les zones critiques pour le caribou, les sites d'intérêt aquatique, etc.

L'enjeu proposé par le comité scientifique suscite de nombreux échanges et discussions autour de la Table. On demande quand les refuges biologiques seront reconnus comme des aires protégées. Paul Lamirande explique que des démarches sont en cours entre le MRNF et le MDDEP ; on serait en attente d'approbation par le sous-ministre du secteur Forêt Québec, on vise l'automne pour l'approbation officielle. Il ajoute que si les trois-quarts des refuges peuvent être reconnus comme des aires protégées, le quart peuvent être l'objet de projets miniers ou éoliens, mais ces aspects ne touchent pas le territoire de la réserve. Gaétane Boisseau commente l'approche retenue en regard de critères comme la grandeur ou la connectivité des refuges ; selon elle, on peut atteindre la cible avec un grand nombre, mais aucun n'aurait la taille requise pour assurer une viabilité à long terme. Éric Provost précise que des efforts ont été faits pour établir une connectivité entre les refuges ; ils assureraient un certain rôle dans la connectivité entre les massifs de caribous. Richard Carbonneau se demande quel est le but recherché avec cet enjeu : veut-on augmenter le nombre d'aires protégées ou l'enjeu servira-t-il simplement à analyser la question ? François Brassard dit qu'on a cherché à savoir si le réseau actuel assume son rôle dans l'aménagement écosystémique. Paul Lamirande ajoute que dans sa démarche, le MDDEP souhaite d'abord atteindre l'objectif de 8% et qu'il vérifiera ensuite s'il y a des carences. On a ici l'opportunité d'obtenir un portrait et d'en tenir compte immédiatement. Nelson Thiffault complète en disant que le comité scientifique souhaitait soumettre une préoccupation et la faire reconnaître par la Table, qu'il s'agit d'un enjeu parmi l'ensemble des enjeux présentés. Michel Mongeon indique que l'analyse de carence doit tenir compte de l'occupation du territoire par les Premières Nations ; dans leur vision, les Premières Nations font partie de la biodiversité. De son côté, Marie-Ève Desmarais affirme l'importance des sites témoins pour valider l'aménagement écosystémique et l'analyse démontre une carence du côté des témoins. Selon elle, il faut se demander si on souhaite assurer la présence de secteurs témoins maintenant ou plus tard. Les participants échangent ensuite sur l'apport des aires protégées en tant que témoins nécessaires pour l'aménagement écosystémique ; ils discutent également de la méthode comptable présentée et de la représentativité des aires protégées.

---

Richard Carbonneau souligne que les refuges biologiques ont été établis après avoir suivi les démarches requises au cours des dernières années. L'établissement des aires protégées et des refuges ont eu des impacts sur les calculs de possibilité forestière. Si on apporte des modifications en raison des carences identifiées, il y aura encore des impacts. Les partenaires débattent ensuite de l'analyse de carence, des modifications ou ajouts possibles et des impacts éventuels sur la possibilité forestière. Marc Leblanc souligne que la création d'aires protégées serait une solution pour répondre à la carence identifiée ; cependant, le choix des solutions constitue une étape ultérieure alors qu'actuellement, il s'agit simplement d'entériner ou non l'enjeu. Il aussi apporte la nuance à l'effet que les refuges visaient le maintien des vieilles forêts (et l'analyse montre leur apport important à ce chapitre ainsi que pour les grands écosystèmes), alors que l'enjeu porte sur la représentativité des aires protégées. Il demande ensuite si les membres sont prêts à se prononcer sur l'enjeu proposé.

Au moment de l'entérinement, Denis Villeneuve fait une mise au point. Le Massif du lac Jacques-Cartier constitue en fait une unité (région naturelle) à l'intérieur de la province naturelle des Laurentides méridionales. L'objectif de 8% d'aires protégées est atteint à l'échelle du Massif, mais pas nécessairement au bon endroit quand on tient compte des 7 variables présentées. Par ailleurs, on a vu l'apport des refuges dans la représentativité des aires protégées : si 4 des 7 variables montrent des carences, il n'en reste que 2 lorsqu'on ajoute les refuges. Les critères utilisés pour définir les refuges biologiques ont donc rempli leur rôle. On a aussi dit qu'il y aurait d'autres variables à analyser. Il serait important de voir d'abord l'influence des deux variables carencées sur l'approche écosystémique et sur les autres enjeux. Il serait intéressant aussi de savoir si les carences sont couvertes à l'échelle des Laurentides méridionales. Il trouve regrettable d'entendre dire que des projets d'aires protégées sont prêts ; il a le sentiment que la présentation de l'enjeu constitue en fait une manière d'approuver le processus du MDDEP. Il termine en disant qu'il faut faire attention à la portée de l'entérinement de cet enjeu. À son avis, l'entérinement signifie la reconnaissance de la carence, mais pas l'acceptation automatique des solutions qui seraient proposées.

**L'enjeu présenté est entériné par la Table des partenaires :**

- **Représentativité des aires protégées.**

## **7. Biodiversité – portraits (suite)**

Bruno Drolet du comité scientifique sur les enjeux de biodiversité traitera de certains enjeux touchant les espèces fauniques. À la demande de Marc Leblanc, Wendy Giroux et Bruno Drolet ont analysé les enjeux de biodiversité associés au filtre fin et ont établi le rapport entre ces enjeux et la synthèse fonctionnelle, car certaines solutions prévues pour les éléments listés dans la synthèse fonctionnelle pourraient contribuer aux enjeux fauniques. Par ailleurs, certains enjeux concernent des aspects de conformité légale et réglementaire en matière faunique; ils seront abordés par la suite. Bruno Drolet et Wendy Giroux ont donc analysé toutes les espèces fauniques traitées par le comité scientifique.

Bruno Drolet parle d'abord des espèces en situation précaire. Il précise que le comité scientifique a retenu le terme « espèces en situation précaire », terme neutre qui englobe les statuts reconnus par les lois tant fédérale que provinciale. Pour les espèces en situation précaire, on s'est demandé si celles présentes dans la RFL étaient dans cette situation en raison des opérations forestières elles-mêmes ou à cause de menaces ou de facteurs intervenant ailleurs ; cette analyse a aidé à déterminer s'il s'agissait d'un enjeu réel ou appréhendé. Bruno Drolet présente donc les résultats de l'analyse réalisée en collaboration avec Wendy Giroux. Bruno ajoute que le comité

---

scientifique a effectué les recherches les plus poussées possibles selon les données actuellement disponibles.

Enjeux réels. Parmi les espèces en situation précaire, l'omble chevalier d'eau douce, le touladi, la grive de Bicknell, le garrot d'Islande, le caribou forestier et la martre d'Amérique sont considérés comme des enjeux réels dans la réserve faunique des Laurentides. Chez les autres espèces, l'omble fontaine, la martre d'Amérique, la paruline à poitrine baie et la macreuse à front blanc sont également vues comme des enjeux réels. Un autre aspect est considéré comme un enjeu réel pour les oiseaux ; il s'agit de la protection des œufs et des nids. Bruno Drolet traitera de ce sujet en après-midi.

Enjeux appréhendés. La majorité des autres espèces étudiées par le comité scientifique sont vues comme des enjeux appréhendés. Par ailleurs, bien que les enjeux liés au pygargue et à l'aigle royal sont considérés comme appréhendés, ces espèces sont déjà visées par un des OPMV (le no 6) et il existe des mesures de protection à appliquer lors des opérations forestières.

Aucun enjeu. Les espèces en situation précaire suivantes ne font pas partie des enjeux de la réserve : la salamandre sombre du Nord, le faucon pèlerin, le hibou des marais et la pipistrelle de l'Est.

Lien avec la synthèse fonctionnelle. Les espèces de poissons sont liées aux éléments 3 et 6 de la synthèse. Le garrot d'Islande est concerné par les éléments 3, 5, 6 et 8 de la synthèse ; la grive de Bicknell est liée à l'élément 7. Le quiscale rouilleux et la macreuse à front blanc profiteront de l'élément 5 de la synthèse. Le caribou forestier a son propre enjeu dans la synthèse (élément 4). La martre d'Amérique et la paruline à poitrine baie sont liées à l'élément 1 de la synthèse.

Bruno Drolet signale aux membres de la Table que le fait de joindre les espèces aux éléments présents dans la synthèse fonctionnelle ne signifie pas que l'enjeu disparaît, mais qu'il est associé à d'autres pour que la recherche de solution soit plus fonctionnelle. Il dit que l'enjeu était considéré réel lorsque la présence de l'espèce était confirmée sur le territoire de la réserve et qu'il y avait un enjeu avec les opérations forestières. Deux raisons peuvent expliquer pourquoi certaines espèces sont vues comme des enjeux appréhendés : soit la problématique se situe ailleurs que dans la réserve, soit il faudra plus de connaissances avant de déterminer si l'enjeu est réel.

Habitats fauniques règlementés. Les héronnières ne constituent pas un enjeu dans la réserve. Cependant, l'habitat du caribou et celui du poisson sont des enjeux réels et sont déjà pris en compte dans la synthèse fonctionnelle comme l'a montré Bruno Drolet un peu plus tôt.

Enjeux associés à des éléments ponctuels. Les enjeux suivants sont retirés de la liste des éléments ponctuels puisqu'ils sont considérés comme des enjeux appréhendés : le carcajou, le campagnol-lemming de Cooper, et plusieurs autres espèces en situation précaire dont la présence n'est pas confirmée dans la RFL. D'autres enjeux sont retirés de la liste des éléments ponctuels parce qu'ils sont couverts par des enjeux fonctionnels du filtre brut : perte de connectivité dans le réseau hydrographique et entrave à la libre circulation du poisson, habitat d'hiver de l'orignal (*Alces alces*) dans certains secteurs de la RFL, le quiscale rouilleux (*Euphagus carolinus*) et le maintien des populations de grands prédateurs.

## **8. Synthèse des discussions tenues à l'Atelier sur les projets pilotes**

Jean-Pierre Jetté présente les points saillants de l'Atelier qui s'est déroulé les journées précédentes (17 et 18 juin). Les personnes présentes à la Table et qui ont participé à l'Atelier pourront prendre la parole pour faire part de leurs commentaires.

Jean-Pierre Jetté dit que les deux journées ont été intenses. Le but recherché était de tirer profit des 3 projets pilotes en cours, de faire état de la situation, de partager ce que l'on comprend de l'aménagement écosystémique à la lumière des résultats des trois projets. Si une trentaine de

---

participants provenaient des projets pilotes, il y avait également de futurs acteurs, i.e. des gens des CRE et du personnel du MRNF en région ainsi que des industriels. Il explique brièvement le fonctionnement de l'Atelier : il s'agissait d'une formule originale proposée par les gens du Service canadien des forêts. L'Atelier a débuté par des présentations sur les projets pilotes. Par la suite, les gens ont participé à une foire aux questions : à partir d'une phrase à compléter, les gens ont fait connaître les éléments qui allaient devenir les sujets de la deuxième journée. Un total de 89 éléments ont été proposés, puis discutés en petits groupes. Les responsables ont ensuite regroupés les 89 points suggérés selon 9 thèmes. Ces neuf thèmes représentaient les neuf sujets qui ont été débattus en petits groupes ; les discussions devaient mettre en évidence les éléments consensuels, les points divergents et ceux qui méritaient des éclaircissements. La finale a pris la forme d'un talk show où des personnes choisies ont présenté leur point de vue sur les sujets discutés et les participants de la salle pouvaient contribuer aux échanges.

Selon le bilan préliminaire, les participants ont manifesté leur satisfaction face à l'Atelier. On comprend mieux ce qu'est l'aménagement écosystémique, il reste beaucoup à faire et l'échéancier est serré ; on a beaucoup insisté sur le transfert des connaissances ; les discussions ont moins porté sur les aspects techniques que sur la manière de mettre en œuvre à grande échelle l'aménagement écosystémique. Le CERFO rédigera un rapport d'atelier, il s'agira d'une synthèse qui fera ressortir les principaux constats et les points communs aux trois projets. Le rapport sera soumis aux commentaires des participants avant d'être publié, puis rendu disponible. On vise à diffuser le rapport au plus grand nombre possible de personnes de manière à consolider l'apport des projets pilotes et en faire bénéficier les futurs acteurs en région. La principale critique des participants vient du fait qu'ils souhaitaient plus de présentations par les projets pilotes. Jean-Pierre rappelle qu'il s'agissait d'abord d'un atelier de travail auquel les invités devaient participer. Cependant, les informations souhaitées sont disponibles et seront inclus dans le rapport.

Nelson Thiffault souligne les trois points qui, selon lui, ressortent de l'Atelier. D'abord, malgré des processus différents, des enjeux de biodiversité semblables ont émergé. Ensuite, la méthode de travail sur les enjeux varie d'un projet à l'autre ; toutefois, la manière utilisée dans le projet de la RFL est plus formelle, qu'il s'agisse de la description des enjeux ou de la façon de déterminer l'ordre de priorité. Enfin, il a noté une différence en ce qui a trait à l'échelle de travail. Les autres projets ont eu recours à l'échelle du filtre brut, tandis que le projet de la RFL a retenu des éléments plus spécifiques (filtre fin) tout en essayant de les intégrer à toutes les échelles.

Jacques Blouin dit que Jean-Pierre Jetté a bien résumé l'Atelier. Les neuf thèmes sélectionnés rejoignent bien les participants. Ce qu'il retient des besoins exprimés : une orientation claire du gouvernement en matière d'aménagement écosystémique et un petit guide sur le fonctionnement de l'aménagement écosystémique. Jean-Pierre Jetté précise que l'équipel travaille actuellement avec le CERFO à élaborer un guide de référence sur l'aménagement écosystémique : ce que c'est, la démarche, le suivi, etc. On veut que ce guide s'intègre bien aux outils déjà existants, sans devenir un outil en parallèle ou doubler ce qui existe déjà.

Bruno Drolet dit que le projet de la RFL renferme une particularité intéressante : l'acceptabilité sociale.

Michel Mongeon dit que les projets ont permis de mettre en place un processus intéressant pour l'aménagement écosystémique, mais qu'un fossé existe avec les Premières Nations. Le problème ne vient pas des gens sur le terrain, mais plutôt du niveau des décideurs politiques.

On demande si, parmi les suites prévues, on pense maintenir les contacts de façon permanente entre les participants. Jean-Pierre affirme que les participants souhaitaient que s'installe un réseau d'échanges entre les personnes intéressées et on espère que ça se fera. Une des propositions faites à l'Atelier était de monter un site internet via le milieu universitaire. De son côté, le MRNF développera une page internet sur l'aménagement écosystémique, mais pas nécessairement pour les discussions. Gaétane Boisseau demande s'il y aura un projet pilote en forêt feuillue. Jean-Pierre répond que la forêt feuillue est le parent pauvre de l'aménagement

---

écosystémique. Il ajoute toutefois que le MRNF tente de voir à ce que les enjeux écologiques soient traités par les CRRNT en régions ; cette façon de faire assurerait les liens avec des initiatives régionales et pourrait répondre aux besoins en forêt feuillue.

## **9. Biodiversité – entérinement**

Bruno Drolet vient préciser certains points mentionnés durant sa présentation en avant-midi : les aspects de conformité légale et réglementaire en matière faunique et la protection des œufs et des nids.

Il explique d'abord comment fonctionne la Loi sur les espèces en péril (LEP), puis de quelle façon elle pourrait intervenir dans la réserve faunique. La LEP est complexe parce qu'elle touche à la fois les espèces de compétence fédérale et celles de compétence provinciale. La distinction devient parfois confondante, surtout en ce qui a trait aux espèces d'oiseaux : les rapaces et les oiseaux noirs étant de compétence provinciale et tous les autres de compétence fédérale. La LEP comprend 5 statuts ou catégories de désignation : disparue du pays, en voie de disparition, menacée, préoccupante, non en péril et données insuffisantes. Les interdictions prévues par la LEP s'appliquent pour trois statuts – disparue du pays, en voie de disparition et menacée – et pour toutes les espèces sur les terres fédérales et pour les oiseaux migrateurs et les espèces aquatiques sur tout le territoire canadien. Les interdictions touchent l'habitat essentiel de l'espèce, i.e. l'habitat nécessaire à sa survie ou à son rétablissement. Cependant, la loi accorde des permis pour certaines activités : la recherche scientifique et les activités qui profitent à l'espèce. En vertu de la LEP, il n'y aurait pas d'interdiction dans la réserve puisqu'il ne s'agit pas d'une terre fédérale et compte tenu qu'aucune espèce d'oiseau ou de poisson ayant l'un des trois statuts ne serait présente sur le territoire. Du côté de la loi provinciale sur les espèces menacées ou vulnérables (LEMV), deux moyens s'appliquent : les habitats fauniques réglementés et l'OPMV pour la protection de l'habitat de ces espèces.

Il existe également une autre loi fédérale, la Loi de 1994 concernant la Convention sur les oiseaux migrateurs, qui s'applique partout au Canada et donc dans la réserve. Le Règlement sur les oiseaux migrateurs interdit de détruire ou de déranger les nids ou les œufs de ces oiseaux, et de nuire aux jeunes ou aux adultes ; cela peut inclure de nombreuses activités, dont la foresterie, les mines, les transports, etc. Ce Règlement sur les oiseaux migrateurs interdit également la destruction par inadvertance des nids et des œufs d'oiseaux migrateurs ( la prise accessoire) . Dans la réserve, le règlement est considéré dans le cas de la construction de la route 175 et pourrait également toucher l'exploitation forestière. Dans les prochaines années, Environnement Canada à l'intention de modifier son cadre de gestion de la prise accessoire afin d'ajouter la possibilité d'émettre un permis afin de mieux gérer l'interdiction et favoriser la conservation à long terme des oiseaux migrateurs. Sur ce plan, Bruno Drolet croit que le projet de la réserve offre l'occasion de travailler en synergie, à partir notamment des enjeux fonctionnels entérinés pour la réserve, les OPMV et les priorités de conservation liées aux oiseaux migrateurs établies par le Service canadien de la faune. Ainsi, la mise en œuvre de l'aménagement écosystémique permettrait de tester le nouveau cadre de gestion proposé par le fédéral et les informations recueillies pourraient servir à favoriser sa mise en œuvre. Il propose donc de considérer la protection des oiseaux migrateurs comme un enjeu, au même titre que celui sur le caribou.

On demande à Bruno Drolet s'il a des données d'ailleurs au Canada ou dans le monde sur les seuils de prélèvement acceptables. Il répond qu'il n'y a rien concernant notamment le contexte forestier. Il rappelle le cas de l'Ontario où une plainte a été déposée auprès du Secrétariat de coopération environnementale contre les industries forestières ontariennes. Il en a résulté un début de climat de confrontation qui, par la suite, a amené une réflexion en profondeur sur de meilleures pratiques de gestion pour les oiseaux migrateurs. Nelson Thiffault suggère le libellé

---

« Protection des œufs et des nids d'oiseaux migrateurs ». Langis Tremblay propose la phrase « Protection des œufs et des nids d'oiseaux (dont les oiseaux migrateurs) » Bruno Drolet suggère de considérer cet enjeu comme un enjeu fonctionnel (du filtre brut) étant donné sa portée étendue pour les opérations forestières et pour l'ensemble du paysage.

**L'enjeu présenté est entériné par la Table des partenaires :**

- **Protection des œufs et des nids d'oiseaux (dont les oiseaux migrateurs).**

## **10. Synthèse fonctionnelle des enjeux et ordre de priorité**

Marc Leblanc avise les membres de la Table que la synthèse fonctionnelle a été mise à jour pour tenir compte des travaux de Wendy Giroux et Bruno Drolet. La synthèse sera traitée en deux points : d'abord il présentera la synthèse remaniée, puis il suggèrera l'ordre de priorité des enjeux.

Mise à jour de la synthèse fonctionnelle. Marc Leblanc fait un retour sur la synthèse en montrant sous quels éléments ont été intégrés les enjeux fauniques, tel que l'expliquait Bruno Drolet en avant-midi. Gaétane Boisseau aurait apprécié que la notion de massifs apparaisse ; on répond que ce sera pris en compte dans les solutions. Par ailleurs, elle demande que la fragmentation des massifs soit associée au réseau routier. Michel Mongeon souligne que l'échelle du paysage correspond au mode d'occupation du territoire par les Premières Nations et il souhaiterait que ça apparaisse. Marc Leblanc indique qu'on en tiendra compte dans les solutions. S'ensuit un échange sur les unités territoriales et sur l'importance de les considérer.

La synthèse remaniée sera expédiée aux membres.

Ordre de priorité des enjeux. La priorité des enjeux a été établie à partir des travaux du comité scientifique et des priorités définies par la Table à ses débuts. Marc présente les résultats ; les éléments de couleur verte indiquent ceux dont la priorité est élevée. Il faut comprendre qu'il s'agit de la priorité pour travailler sur les solutions.

Les gens discutent de la priorité à donner à l'enjeu sur la représentativité des aires protégées. On pense lui accorder une priorité élevée, mais on sait que l'échéancier du comité sur les solutions est très serré (objectif : décembre 2008). Finalement, les membres décident de retirer la priorité à cet enjeu compte tenu qu'il s'agit d'un objectif gouvernemental. Marc Leblanc expédiera la synthèse avec les priorités aux membres qui pourront la commenter et la retourner. Il fera parvenir les commentaires au comité sur les solutions.

## **11. Prochaines actions**

La prochaine Table pourrait se tenir au début d'octobre. On propose le 2 octobre ; les membres recevront un courriel pour confirmation. Marc Leblanc avise les participants qu'il faut prévoir trois rencontres cet automne.

Par ailleurs, le comité sur les solutions devrait avoir complété certaines fiches sur les solutions. Le comité traitera des zones à haute valeur ; il relancera le travail sur les unités territoriales et invitera les Premières Nations. Dans le cas de la stratégie à l'échelle du paysage, Marc Leblanc annonce que le cas du lac Jacqueline serait intéressant. Il croit qu'on pourrait organiser une visite de ce secteur. Enfin, il y a beaucoup de pain sur la planche en ce qui touche les solutions sylvicoles.

---

## **12. Varia**

Aucun point n'a été soumis. Toutefois, Frédéric Raymond informe la Table que le gouvernement a publié un Livre blanc sur l'occupation du territoire forestier et la constitution des sociétés d'aménagement des forêts.

## **13. Fin de la rencontre**

La rencontre se termine à 16h00. Marc Leblanc souhaite de bonnes vacances à tous et toutes.



**ACTIONS**  
**TABLEAU SYNTHÈSE**

**ATTENTION : LES ACTIONS RÉALISÉES (TRAME BLEUE) SERONT ÉLIMINÉES DU TABLEAU**

DATE	THÈME – DESCRIPTION DE L’ACTION	QUI	ÉCHÉANCE	ÉTAT
06/12/07	<u>Méthodes d’analyse du territoire</u> – approche par sous-bassin versant : formation d’un groupe de travail pour proposer une superficie adéquate et une méthode de regroupement des sous-bassins .	Comité d’experts sur les solutions	Le plus rapidement possible	En cours
06/12/07	<u>Biodiversité</u> : mettre en place un comité scientifique restreint.	Josée Pâquet et Marc Leblanc	Le plus rapidement possible	Réalisé
06/03/08	Présentation de l’enjeu concernant l’intégrité de la limite de la réserve faunique des Laurentides	Frédéric Raymond	Rencontre du 30 avril	Réalisé
06/03/08	Proposer un regroupement pour les enjeux de biodiversité	Bruno Drolet	Le plus rapidement possible	En cours, pour la rencontre de juin
19/06/08	<u>Synthèse fonctionnelle</u> : expédier la synthèse remaniée aux membres	Marc Leblanc	Le plus rapidement possible	
19/06/08	<u>Synthèse fonctionnelle</u> : expédier la synthèse avec les priorités aux membres	Marc Leblanc	Le plus rapidement possible	
19/06/08	<u>Synthèse fonctionnelle</u> : retourner les commentaires sur la priorité des enjeux de la synthèse	Membres de la Table	Fin du mois d’août	
19/06/08	<u>Prochaines actions</u> : évaluer la possibilité d’une visite terrain au cours de l’automne	Marc Leblanc, Denis Villeneuve	Septembre	

## COMPTE RENDU DE RÉUNION # 11

---

**DATE :** Le 11 novembre 2008

**RÉDIGÉ PAR :** Lise Deschênes

**OBJET :** Table des partenaires du projet de développement d'une approche d'aménagement écosystémique dans la Réserve faunique des Laurentides

---

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

M <sup>mes</sup>	Nancy Blanchette	Corporation d'aménagement et de protection de la Ste-Anne
	Gaétane Boisseau	Fonds mondial pour la nature (WWF)
	Marie-Ève Desmarais	SÉPAQ
	Nathalie Rivard	Parc national de la Jacques-Cartier
	Lucie Parizeau	Nature Québec
	Lise Deschênes	MRNF Forêt Québec
	Wendy Giroux	MRNF Faune Québec
	Josée Pâquet	MRNF Forêt Québec
MM.	Louis Bélanger	Nature Québec (avant-midi seulement)
	Marcel Bérubé	Fédération des clubs de motoneigistes du Québec
	Marco Bondu	Rivage de la rivière du Moulin
	Sylvain Boucher	SÉPAQ (RFL)
	Sébastien Caron	Regroupement national des CRE du Québec
	Pierre Charbonneau	Fédération québécoise des clubs de Quad
	Nicolas Pascal Côté	Conseil des Montagnais du Lac St-Jean (Mashteuiatsh)
	Aldé Gauthier	CRÉ, Saguenay-Lac-St-Jean
	Serge Gosselin	AbitibiBowater
	Marc Leclerc	Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs
	Michel Mongeon	Nation huronne-wendat
	Éric Provost	Scierie Leduc-Stadacona (UAF 31-53)
	Frédéric Raymond	CRÉ, Capitale-Nationale
	Langis Tremblay	Association régionale des trappeurs laurentiens
	Pierre Trudel	Fédération québécoise du canot et du kayak
	Jean-Philippe Vincent	Conseil de la nation huronne-wendat
	Denis Villeneuve	AbitibiBowater du Canada/Charlevoix (UAF 23-52)
	Jacques Blouin	MRNF Forêt Québec
	Alain Gosselin	MRNF Forêt Québec
	Paul Lamirande	MRNF Forêt Québec
	Marc Leblanc	MRNF Forêt Québec
	Olivier Richer	MRNF Forêt Québec
	Serge Tremblay	MRNF Forêt Québec
	Claude Fortin	BFEC
	Serge Ruel	MRNF Forêt Québec

**QUORUM :** ATTEINT

---

**ÉTAIENT  
ABSENTS**

M<sup>mes</sup> Nancy Bolduc  
Isabelle Dumont  
Sandra Garneau  
Frédérique Schmidt  
Parc national de la Jacques-Cartier  
AbitibiBowater/Charlevoix (UAF 33-51)  
Parc national des Grands-Jardins  
Corporation de bassin de la Jacques-Cartier

MM. Richard Carbonneau  
Alain Marcoux  
Louis Pelletier  
François Brassard  
Damien Côté  
Jacques J. Tremblay  
Scierie Lac St-Jean (UAF 23-51)  
Société des sentiers de la Capitale-Nationale de Québec  
Fédération des coopératives forestières du Québec  
MDDEP  
MRNF Forêt Québec  
MRNF Forêt Québec

**INVITÉS**

MM Alexis Achim  
. Bruno Drolet  
Jean-Denis Grenier  
Comité d'experts sur les solutions  
Service canadien de la Faune  
Centre d'enseignement et de recherche en foresterie  
(CERFO)

**OBSERVATEURS**

Mme Cynthia Patry  
M. Yan Boucher  
UQAM  
MRNF Forêt Québec

*Les actions à entreprendre seront indiquées en grisé dans le texte et regroupées dans un tableau placé à la fin du compte rendu.*

---

## **1. Mot de bienvenue et objectifs de la rencontre**

Serge Tremblay accueille les participants à la rencontre. Il demande aux personnes présentes de s'identifier à tour de rôle. Il énumère ensuite les objectifs de la réunion : présenter les travaux réalisés depuis la rencontre de juin, donner aux membres de la Table des outils qui leur permettront de prendre des décisions relativement aux scénarios de stratégies d'aménagement écosystémique, et obtenir les commentaires des membres sur les bénéfices escomptés des scénarios de stratégie d'aménagement écosystémique en élaboration.

## **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la rencontre**

L'ordre du jour suivant est adopté :

1. Mot de bienvenue et objectifs de la rencontre
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la rencontre
3. Adoption du compte rendu de la 10<sup>e</sup> rencontre de la Table des partenaires (19 juin 2008)
4. Rappels :
  - mandat de la Table des partenaires
  - principaux enjeux entérinésÉchéancier de travail
5. Indicateurs de performance écosystémique
6. Découpage territorial : unités territoriales de planification et zones à haute valeur
7. Mandat confié au CERFO
8. Processus d'élaboration de scénarios de stratégies d'aménagement écosystémique et d'évaluation des coûts et bénéfices
9. Suite du point 8
10. Prochaines actions
11. Varia
12. Dates des prochaines rencontres

## **3. Adoption du compte rendu de la 10<sup>e</sup> rencontre de la Table des partenaires (19 juin 2008)**

M. Bruno Drolet a fait parvenir des commentaires sur les points 7 et 9 de la rencontre du 19 juin. Les partenaires ont reçu par courriel les suggestions de Bruno Drolet et ils acceptent que le texte du compte rendu intègre ses corrections. Le compte rendu est adopté.

Les actions prévues ont été réalisées. On a organisé une visite, mais elle n'a pas eu lieu en raison du petit nombre de participants intéressés.

## **4. Rappels**

À l'aide de deux courtes présentations, Marc Leblanc souhaite rappeler aux membres de la Table ce qui avait été convenu sur le mandat de la Table et faire un bref tour des principaux enjeux entérinés par les membres. Il fera également le point sur l'échéancier de travail du projet.

Mandat de la Table des partenaires. Pour bien cadrer les prochaines étapes du projet, Marc Leblanc passe en revue les mandats et le mode de fonctionnement de la Table. Le projet est

---

rendu à une étape cruciale après des mois de travail auquel plusieurs personnes ont contribué. Il rappelle brièvement les étapes parcourues depuis les débuts : faire la liste des enjeux, les documenter et établir des consensus autour de ces enjeux. La Table arrive maintenant au moment où il faut développer des solutions, élaborer une stratégie d'aménagement qui répondra adéquatement aux problèmes, tout en mesurant les impacts – tant écologiques, économiques que sociaux – afin d'optimiser les scénarios choisis. Cette étape permettra à la Table de remplir un autre de ses mandats, soit recommander aux autorités du Ministère une stratégie d'aménagement à appliquer sur le territoire de la RFL. Marc Leblanc revoit également comment fonctionne le processus décisionnel à la Table.

Échéancier. L'objectif de départ – décembre 2008 – devra être prolongé afin de compléter toutes les étapes du projet. Le nouvel échéancier est fixé au 30 avril 2009. Pour y arriver, la Table devra se revoir en décembre et il faudra prévoir trois autres rencontres entre janvier et avril 2009.

Principaux enjeux entérinés. De nombreux enjeux ont été identifiés soit par le comité scientifique sur les enjeux de biodiversité, soit par les partenaires. Marc Leblanc souligne que le document du comité scientifique est très demandé et s'avère utile pour d'autres groupes. Considérant la difficulté à répondre à tous ces enjeux de façon individuelle, on les a regroupés par thématiques (synthèse fonctionnelle des enjeux) pour faciliter la recherche de solutions. Certains des enjeux identifiés à l'échelle du paysage ont la particularité d'être englobants : ils chapeautent plusieurs autres enjeux auxquels il faut répondre par une stratégie de répartition spatiale des coupes. D'autres enjeux, par exemple les enjeux à l'échelle du peuplement, seront solutionnés à l'étape des opérations par l'application de traitements particuliers. Marc Leblanc rappelle quels sont les principaux enjeux à l'échelle du paysage identifiés dans la RFL pour que les partenaires soient prêts pour les discussions de la journée et des rencontres à venir. Il précise que l'enjeu majeur de la RFL est la disparition de la dominance des forêts mûres et surannées au profit d'une surabondance de jeunes peuplements agglomérés.

## **5. Indicateurs de performance écosystémique**

Louis Bélanger vient expliquer aux membres la démarche suivie pour déterminer des indicateurs de performance écosystémique pour la sapinière à bouleau blanc de l'Est. Ces indicateurs de performance seront au cœur de la série de solutions en développement et de la stratégie que soumettra éventuellement la Table au Ministère. Il précise que les indicateurs seront au cœur des solutions développées. L'enjeu majeur dans la RFL est la perte de dominance des forêts mûres et surannées au profit d'une surabondance des jeunes peuplements agglomérés. On s'est demandé comment traduire cet enjeu et d'autres à l'aide d'un nombre limité d'indicateurs. On voulait aussi que les indicateurs reflètent « l'intégrité écologique », on a donc ciblé des stades critiques de développement et des états de la forêt que l'on pouvait associer à des communautés biologiques distinctives. Dans une première phase, on a déterminé trois indicateurs liés à des stades de développement, soit les forêts mûres et surannées, les forêts de 7 m et plus et les forêts en régénération. L'équipe qui a mis au point les indicateurs pour la RFL a d'ailleurs reçu un avis scientifique favorable. Le recours aux stades de développement offre plusieurs avantages, notamment l'utilisation facile avec les outils usuels (cartes et systèmes), la possibilité d'y associer des communautés biologiques distinctes et leur lien avec l'aménagement. Selon Louis Bélanger, un quatrième indicateur doit être pris en considération, soit les vieilles forêts. On veut ainsi distinguer ce type de forêts actuellement englobé dans le groupe Forêts mûres et surannées. Mais on ne peut le présenter ici, il faut le développer. L'équipe a également mis au point des seuils de performance qu'il compare à un système de lumières où vert égale bonne performance, jaune : altération importante et rouge : alerte, altération qui nécessite restauration. Louis Bélanger explique ensuite chacun des indicateurs retenus.

---

L'indicateur « forêts mûres et surannées » représente le mieux le caractère distinctif de la RFL. Sur le plan de la biodiversité et des habitats, ce stade s'avère important pour de nombreuses plantes vasculaires, certaines espèces d'oiseaux (grimpeur brun, pic à dos noir) et le caribou forestier. La forêt préindustrielle de la RFL comportait plus de 60% de ce type de forêts. On fait actuellement face à un important défi de restauration écologique. Le seuil acceptable retenu est de 50%. L'indicateur « forêts de 7 m et plus » considère l'ensemble des peuplements dits arborescents, incluant les peuplements prématures qui peuvent supporter des communautés fauniques qui utilisent les forêts à couvert fermé. Les espèces focales associées à cet indicateur sont la martre d'Amérique, une espèce utilisée ailleurs, et les passereaux chanteurs (ex. roitelet à couronne dorée, paruline à poitrine baie). Un seuil de 50% constituera ici une inversion de la matrice par rapport au paysage préindustriel. Le troisième indicateur « forêts en régénération » représente les peuplements régénérés naturellement de moins de 3 m de haut ainsi que les peuplements soumis à la plantation ou l'éclaircie précommerciale. Les espèces associées à ce stade sont celles qui fréquentent le stade de gaulis, soit l'orignal, le lièvre et les oiseaux chanteurs des milieux arbustifs. Pour ce qui est des seuils, le seuil critique (30%) indique ici le maximum de forêts en régénération qui serait souhaitable dans la RFL, contrairement aux deux premiers indicateurs où le seuil critique constitue le minimum de forêts mûres et surannées ou forêts de 7 m et plus à conserver.

Plusieurs points sont amenés au cours des échanges qui suivent la présentation. On informe les membres que des étudiants et des chercheurs travaillent actuellement à définir ce que sont les vieilles forêts. On s'interroge notamment sur l'âge de la mortalité, on veut établir un critère technique pour définir l'âge de sénescence. Selon un avis scientifique émis par le Centre d'étude de la forêt (CEF) du Forestier en chef, une forêt serait vieille lorsqu'elle passerait de la structure équienne à inéquienne. Le pourcentage actuel de vieilles forêts dans la RFL se situerait approximativement entre 10 à 15%. Gaétane Boisseau souligne, qu'à son avis, les seuils ne garantiront pas la présence de massifs non fragmentés, entraînant ainsi une perte de biodiversité, une préoccupation qu'elle a exprimée à plusieurs reprises. D'après Louis Bélanger, la fragmentation ne serait pas la cause de la perte de biodiversité dans la RFL ; ça pourrait toucher le caribou, mais on a déjà prévu des blocs pour cette espèce. Bruno Drolet ajoute que le sujet (fragmentation des massifs) a été traité par le comité scientifique sur les enjeux de biodiversité. Le comité croit qu'en forêt boréale, cet enjeu diffère de ce qui se passe en milieu agro-forestier où la fragmentation est permanente ; dans la RFL, la matrice demeure toujours forestière. Il pourrait y avoir des espèces sensibles à des modifications de la matrice (ex. paruline à poitrine baie), mais pas nécessairement à la fragmentation de massifs. On demande si sapinière et pessière seront traitées de la même façon ; on répond qu'à la lumière des connaissances actuelles, on ne fait pas de distinction entre les deux. On pourrait raffiner la démarche avec le temps, étant donné que le territoire compte 5 grands écosystèmes. Il y aurait peut-être des ajustements à apporter pour la portion ouest où l'on trouve plus de feuillus. Toutefois, le projet actuel doit avancer avec les données disponibles. La Table échange également sur la question des routes et des chemins, sur le développement d'un indicateur portant spécifiquement sur les chemins ; Louis Bélanger répond que la superficie des routes ne fait pas partie des enjeux retenus par la Table, le problème était plutôt lié à l'accès au territoire. Il ajoute que l'impact des routes sera pris en compte à une autre échelle et qu'on en traitera au moyen du RADF. On aborde également la question de la qualité du milieu aquatique ; Wendy Giroux dit qu'on s'en occupe, que le découpage territorial repose justement sur les unités de drainage. Michel Mongeon dit que la nation huronne-wendat développe sa propre approche ; il souhaite que les deux projets s'harmonisent.

Pour résumer, les indicateurs et les seuils proposés à la Table constituent des éléments qui font consensus chez les experts scientifiques actuels ; ils prennent également en compte les espèces et leurs habitats. Ils couvrent la majeure partie des enjeux à l'échelle du paysage ; les pourcentages suggérés s'appliquent sur la superficie du territoire. La répartition spatiale dans chaque unité s'effectuera à une autre étape, mais le projet n'est pas encore rendu là. D'autres enjeux seront

---

abordés au moment des choix opérationnels. Par ailleurs, la situation actuelle – que l’on verra plus en détails cet après-midi – indique qu’il faut se pencher d’abord sur la stratégie globale qu’il faudra déposer rapidement. On demande aux partenaires s’ils considèrent les seuils comme réalistes, appropriés, s’ils ont bien compris les nuances et les limites des seuils de performance présentés.

- **La Table approuve par consensus les indicateurs et les seuils proposés.**

## **6. Découpage territorial : unités territoriales de planification et zones à haute valeur**

Wendy Giroux et Lucie Parizeau présentent les résultats des deux équipes qui ont travaillé sur les concepts et les méthodologies retenues pour établir les unités territoriales de planification (UTP) et les zones à haute valeur (ZHV).

Découpage territorial. Wendy Giroux résume le questionnement des équipes face au découpage. La question du découpage découle du besoin de déterminer où et comment mettre en œuvre l’aménagement écosystémique (AÉF). Parmi les prémisses : l’immensité du territoire de la RFL, la multitude de découpage selon les activités (forestière, piégeage, chasse, etc.), la difficulté d’appliquer l’AÉF sur l’ensemble du territoire, l’urgence de passer à la restauration écosystémique de certains secteurs. Les équipes ont donc établi les objectifs suivants : découpage représentatif des écosystèmes naturels, simplification de la gestion et de l’élaboration des stratégies, efficacité du suivi des indicateurs de performance, approche exportable. Les équipes devaient également cibler à court terme des secteurs prioritaires et trouver un outil qui permettrait à moyen terme d’appliquer l’AÉF sur tout le territoire. Elles devaient définir l’échelle spatiale la plus appropriée (superficie moyenne) et trouver l’entité géographique de base la plus pertinente. Le découpage propose donc deux unités afin de mettre en œuvre l’AÉF. Les zones à haute valeur (ZHV) constitueraient les zones prioritaires : on vise ici les secteurs les plus névralgiques où s’appliquera l’AÉF à court terme. On y retrouve des enjeux importants ou des superpositions d’enjeux et on souhaite ainsi favoriser le déploiement d’une stratégie forestière répondant à de multiples enjeux. Cette démarche s’inspire de l’approche du FSC qui, dans son principe #9, identifie les forêts à haute valeur de conservation. Les unités territoriales de planification (UTP) représentent un zonage complémentaire aux ZHV. Les UTP tiennent compte de critères écologiques et administratifs ; il permettra d’agir à court, moyen et long terme sur l’ensemble du territoire.

Les zones à haute valeur (ZHV). Lucie Parizeau explique en détails la démarche entreprise par l’équipe pour définir ces zones : définition du concept, identification des valeurs à retenir (biodiversité, récréation, sites pour les Premières Nations), cartographie des zones selon certains critères, comme les unités de drainage, environ le tiers de la superficie de l’UAF et une superficie entre 50 et 100 km<sup>2</sup>. Lucie Parizeau énumère les enjeux liés à chacune des valeurs et leur emplacement sur le territoire de la RFL. Les ZHV représentent les zones de concentration ou de superposition des valeurs retenues. Elle présente finalement les ZHV telles qu’établies ; elles représentent respectivement 34% de la superficie de l’UAF 31-53 et 23% de la superficie de l’UAF 23-51.

Les unités territoriales de planification (UTP). Lucie Parizeau démontre comment s’est effectué la détermination des UTP. Ainsi, en fonction des unités de drainage, les UTP ont été délimitées de manière à couvrir une superficie moyenne de 150 km<sup>2</sup> tout en tenant compte des limites des unités d’aménagement forestier, des zones à haute valeur, des grands écosystèmes et unités de négociation territoriale des Premières Nations. Chaque participant reçoit une copie de la carte finale localisant l’ensemble des UTP et des ZHV des UAF 31-53 et 23-51.

Plusieurs points et questions sont soulevés par les partenaires. On demande si les zones de

---

ylviculture intensive ou le nouveau découpage des UAF ont été considérés dans le découpage. On répond que le groupe de travail du MRNF sur la sylviculture intensive n'avait pas donné de réponse complète aux interrogations des groupes de travail ; on n'avait pas non plus tenu compte du nouveau découpage des UAF parce que la révision n'était pas terminée. On demande à Lucie Parizeau si les ZHV représentent seulement des concentrations ou si on a pondéré les éléments ; Lucie Parizeau informe qu'il s'agit seulement de zones de concentration. Louis Bélanger ajoute que l'analyse a été réalisée à l'échelle du paysage ; les éléments isolés ne seront pas abandonnés puisqu'il s'agit d'enjeux retenus par la Table, ils seront simplement traités à une autre échelle. Michel Mongeon souligne que des éléments fournis par la nation huronne-wendat ne sont pas inclus dans les ZHV ; il précise que ce choix est celui du sous-groupe de travail et non celui de la nation. Marc Leblanc insiste pour dire que le choix s'est fait sans préjudice aux négociations ; il ne faut pas confondre l'approche technique appliquée dans le cadre de l'actuel projet avec le déroulement des négociations avec le gouvernement. Marie-Ève Desmarais dit que certains éléments de la SÉPAQ n'ont pas été retenus, mais que son organisme va continuer à surveiller ces sites. On échange longuement sur la définition des ZHV, les choix faits par le groupe de travail. On traite également de la question de la proportion de territoire (1/3 de l'UAF). Louis Bélanger précise que l'équipe s'est inspirée de la Paix des Braves. Marc Leblanc complète en disant qu'en retenant une grande portion de territoire, on perdrait la notion de haute valeur; on s'éloignerait ainsi de la définition du FSC. On discute également de la validité et de la solidité de la méthodologie – éléments retenus, analyses réalisées – et de la possibilité d'exporter cette approche, sur les conséquences économiques pour l'industrie. Marc Leblanc indique qu'un document expliquera la procédure suivie, ce qui devrait assurer la validité du processus. Marc Leblanc demande aux membres si le découpage représente bien les points chauds, si ça tient vraiment compte des enjeux qu'ils ont soumis. La discussion revient une nouvelle fois sur les éléments qui n'ont pas été englobés dans les ZHV ; cette situation se produit tant pour les éléments de biodiversité que pour ceux de récréation ou ceux des Premières Nations. Il fallait retenir des zones prioritaires où on pouvait agir rapidement, à court terme. Marie-Ève Desmarais souligne qu'il faut être prêt à faire des compromis pour favoriser la mise en œuvre de l'AÉF.

## ARRÊT POUR LE DÎNER

Au retour, Marc Leblanc propose aux membres de la Table de revenir sur le découpage territorial après la présentation de Jean-Denis Grenier du CERFO, présentation qui aidera les partenaires à comprendre le découpage et son utilité. La Table accepte la proposition.

\*\*\*\*\*

### **Suite et fin du point 6 : Découpage territorial**

*N.B. Bien que les discussions qui suivent aient été tenues après la présentation de CERFO au point 8 du présent compte rendu, elles sont placées ici.*

Tel que convenu par tous au retour du dîner, Serge Tremblay revient au découpage territorial. Il veut savoir si les partenaires se sentent suffisamment informés et à l'aise pour accepter le découpage territorial proposé en avant-midi. Pierre Trudel dit que le monde de la récréation ne se reconnaît pas dans la proposition actuelle ; il croit qu'il faudrait retenir certains corridors dans les zones à haute valeur. Marcel Bérubé confirme qu'il faut prendre en compte les corridors. Marc Leblanc invite messieurs Trudel et Bérubé à identifier les points chauds et à transmettre les informations à Lucie Parizeau d'ici une dizaine de jours. Éric Provost indique que plusieurs sentiers de quad sont déjà inclus dans les ZHV. Pierre Trudel pense toutefois que les secteurs de portage devraient être clairement identifiés. Sylvain Boucher précise que les zones de canot-camping sont déjà intégrées dans les planifications forestières et mises en affectation selon les



---

mécanismes déjà en place. Marie-Ève Desmarais renchérit en disant que ces circuits avaient déjà été fournis par la SÉPAQ parmi les éléments de récréation à retenir. Sylvain Boucher croit toutefois que les sentiers de moto-neige ne sont pas toujours bien considérés et qu'il faudrait leur assurer un peu plus de stabilité. Marie-Ève Desmarais répond ici qu'il s'agit là d'éléments ponctuels qui ne se gèrent pas nécessairement au moyen des ZHV et que leur ajout ne modifiera probablement pas les ZHV.

Serge Tremblay demande aux membres de la Table s'ils sont prêts à entériner le découpage territorial au moyen des ZHV et des UTP.

- **Le découpage territorial de la RFL en zones à haute valeur et unités territoriales de planification est entériné par consensus général. Michel Mongeon ne prend pas position sur la question ; son abstention est notée.**

## **7. Mandat confié au CERFO**

Marc Leblanc explique aux personnes présentes que le Ministère a confié au Centre d'enseignement et de recherche en foresterie (CERFO) le mandat d'élaborer des scénarios de stratégie d'aménagement et d'en évaluer les coûts et les bénéfices. Le CERFO est un organisme neutre. Le travail a été réalisé par Jean-Denis Grenier. Monsieur Grenier possède une large expertise en foresterie. Au CERFO, il travaille sur le volet optimisation et calcul de la possibilité forestière à l'aide de Woodstock. Il vient présenter le processus d'élaboration des scénarios et d'évaluation de leurs impacts sur la possibilité forestière et les coûts. Il a été appuyé par un groupe de travail formé de Michel Mongeon, Denis Villeneuve, Éric Provost, Serge Gosselin, Jean-Martin Lussier, Louis Bélanger, Philippe Meek, Josée Pâquet et Marc Leblanc.

Marc vérifie bien cette section. Je n'ai pas toujours eu le temps de prendre les notes, surtout au début.

## **8. Processus d'élaboration de scénarios de stratégies d'aménagement écosystémique et d'évaluation des coûts et bénéfices**

Jean-Denis Grenier parle du CERFO, une entreprise du CEGEP de Ste-Foy, à but non lucratif, qui regroupe des gens de divers horizons. Jean-Denis Grenier explique comment il se situe par rapport au projet de la RFL : il doit rester neutre, il ne prend pas de décisions et il agit à titre d'agent technique pour le comité d'experts sur les solutions. Le comité d'experts propose des indicateurs de performance écosystémique (expliqués en avant-midi) et il émet l'hypothèse que les indicateurs répondraient à la majorité des enjeux de la RFL. Le comité d'expert analyse également les moyens pour y parvenir, c'est-à-dire les 5 grands axes de solutions (maintien de legs biologiques, allongement des révolutions, coupes partielles, etc.) ainsi que les traitements envisagés (coupe à rétention variable, coupe progressive, coupe de jardinage, etc.). Jean-Denis rappelle brièvement les traitements présentés par Jean-Pierre Jetté à l'automne 2007. Il précise également le mandat confié au CERFO, notamment développer et présenter des scénarios de stratégie, évaluer les bénéfices et les coûts et tester les indicateurs de performance. L'approche retenue par CERFO consiste à mettre au point un modèle d'optimisation dans Spatial Woodstock, modèle mathématique utilisé dans une foule de secteurs, tout en mesurant les écarts au moyen d'une analyse de sensibilité globale. La démarche suivie par CERFO se déroule ainsi : modéliser les solutions dans Spatial Woodstock, établir le portrait actuel, développer des scénarios pour tenir compte à la fois des indicateurs de performance choisis, de la possibilité forestière et des

---

conséquences économiques, présenter ces scénarios pour éclairer la Table qui devra choisir une stratégie et la recommander ensuite au Ministère. Jean-Denis explique ce qu'est une stratégie, par exemple : prévoir pour les dix prochaines années les superficies (500 ou 250 ha) où on appliquera les traitements (CPRS, coupe progressive, etc.). Le CERFO testera les différents scénarios sur deux territoires, les UAF 031-53 et 023-51. Dans un premier temps, l'analyse portera sur la coupe à rétention variable, la CPRS, la coupe progressive et l'allongement des révolutions. Seule la 031-53 a été traitée jusqu'à maintenant ; on présentera donc les résultats des analyses réalisées. Les portraits de chacun des indicateurs seront présentés d'abord sous forme de graphiques, ensuite sous forme de cartes comparant le portrait actuel avec celui qu'on aurait dans 30 ans. Les portraits présentent de façon générale les résultats globaux pour l'ensemble de l'UAF, mais certains secteurs (UTP ou ZHV) peuvent afficher une situation différente de l'ensemble.

La première simulation montre les résultats pour chacun des indicateurs si aucun traitement n'était appliqué pour les 75 prochaines années. Selon cette simulation, pour l'UAF 031-53, ça prendrait 30 ans avant qu'on atteigne le seuil de 50% de forêts mûres et surannées présentes sur le territoire. Les deux autres indicateurs (forêts de 7 m et plus, forêts en régénération) se situent à l'heure actuelle dans la zone verte, ils ne constituent donc pas un problème.

La seconde simulation porte sur le même territoire et pour la même période (75 ans), mais cette fois en appliquant la stratégie habituelle (CPRS). L'indicateur sur les forêts mûres et surannées se situe actuellement entre 20 et 50% (entre le jaune et le vert) sans tomber dans le rouge ; des problèmes apparaîtraient toutefois dans une trentaine d'années. Les deux autres indicateurs affichent des résultats qui, globalement, ne seraient pas problématiques.

Le CERFO devra ensuite évaluer les effets des solutions suivantes : coupes progressives lentes et rapides, allongement des révolutions et coupe à rétention variable. On modélisera également divers scénarios : stratégie de traitements dispersés, stratégie de priorisation de certaines UTP, stratégie d'augmentation progressive des nouveaux traitements. Marc Leblanc complète en disant que le recours à une stratégie avec coupes partielles permettra de conserver des attributs de vieilles forêts tout en récoltant un certain volume de bois ; il serait essentiel que les membres de la Table comprennent la portée de cet élément compte tenu de la situation démontrée pour l'indicateur sur les forêts mûres et surannées.

Après la présentation, les membres discutent de plusieurs points. Jean-Denis apporte des précisions relativement à l'allongement de la révolution. Le comité d'experts sur les solutions a discuté de cet aspect. Le comité pense à allonger de 15 ans après l'âge de sénescence ; on croit que les attributs des vieilles forêts apparaissent au début de la sénescence. Le délai de 15 ans est arbitraire, ça pourrait varier d'un peuplement à l'autre. Jean-Denis précise que la modélisation permet d'intégrer tous les paramètres qu'on souhaite analyser. Quant au processus portant sur les courbes de croissance, on utilise les mêmes modèles que le Forestier en chef, on restera conservateur pour les courbes de croissance après les coupes partielles et pour le rendement de ces traitements. Les participants échangent également sur la question de la maturité des peuplements. On s'accorde pour dire que certains compromis seront nécessaires pour arriver à des stratégies acceptables par tous. Bruno Drolet affirme que l'aménagement durable des forêts conduit à des compromis. Si les impacts économiques se chiffrent en dollars, les impacts environnementaux seront mesurés au moyen des indicateurs choisis. À son avis, la Table prend le pari que l'aménagement écosystémique répondra aux aspects environnementaux grâce à ces indicateurs. On devra aussi réfléchir au suivi à mettre en place et voir à s'ajuster au fur et à mesure. À l'heure actuelle, on tente d'évaluer les résultats à l'aide des informations et des moyens disponibles, mais on n'a pas encore toutes les réponses. On demande si les traitements retenus seront en lien avec la sylviculture intensive, si on a les outils pour compenser en cas de perte de possibilité forestière. Marc Leblanc répond qu'il faut s'entendre sur ce qu'est la sylviculture intensive et qu'il faudra voir où seront les zones où l'on intensifiera la récolte. Une équipe du MRNF se penche sur la question et le comité d'experts sur les solutions devra

---

l'aborder. Gaétane Boisseau juge que la Table accepte rapidement le fait que les indicateurs répondront à tous les enjeux à l'échelle du paysage ; elle demande si on prévoit mettre en place des indicateurs de suivi pour s'assurer qu'on tienne compte des autres enjeux. Marc Leblanc dit qu'il faut insister sur l'importance des suivis et que ce volet doit faire partie des recommandations de la Table. Michel Mongeon s'interroge sur les seuils d'acceptabilité économique : quels seront-ils ? comment seront-ils intégrés ? Jean-Denis affirme qu'on y réfléchit ; normalement, quand on parle économie on tient compte uniquement de ce qui est en lien directement avec le projet. Le gouvernement va tenir compte de ses propres coûts (crédits sylvicoles, droits de coupes et revenus). On n'a pas en mains tous les moyens pour tenir compte de tous les éléments, tous les coûts. Mais l'industrie va certainement donner son opinion, va pouvoir nous indiquer si ça marche ou pas. De plus, le comité d'experts sur les solutions comprend plusieurs personnes qui sont des experts en ce domaine : FÉRIC, chercheurs, étudiants. Marie-Ève Desmarais souhaite que les présentations sur les stratégies illustrent ce que ça donne pour les espèces ; d'après elle, il serait important de parler des conséquences sur les espèces. Pour finir, Serge Gosselin résume le cheminement que suivra la Table : CERFO présentera les scénarios et les stratégies possibles, la Table recommandera une stratégie, les aménagistes appliqueront les recettes (traitements) pour atteindre les objectifs visés par la stratégie retenue et feront les ajustements nécessaires lors de la phase opérationnelle.

## **9. Suite du point 8**

Fiches techniques. Chaque participant reçoit un exemple de fiche technique mise au point par le comité d'experts sur les solutions. Il y aura une fiche par solution. Chaque fiche décrit la solution et comporte deux parties. La fiche débute par un résumé ; suit une section qui donne plus de détails sur la solution. La fiche et son contenu sont rédigées à l'intention des aménagistes forestiers. Marc Leblanc demande aux membres de la Table d'en prendre connaissance.

Tableau enjeux-solutions. On remet aux membres un tableau résumé qui fait le lien entre les enjeux et les solutions qui peuvent y répondre. Il s'agit d'un outil d'aide pour l'aménagiste qui trouve ensuite les précisions dans la fiche correspondant à la solution.

Les participants qui souhaitent faire des commentaires n'ont qu'à expédier leurs remarques à Marc Leblanc.

## **10. Prochaines actions**

Marc Leblanc informe que le comité d'experts sur les solutions se réunira le 25 novembre prochain. Le comité poursuivra son travail sur les fiches ; il se penchera également sur le quatrième indicateur de performance (vieilles forêts). Jean-Denis Grenier du CERFO poursuivra le développement de scénarios. De son côté, Denis Villeneuve va préparer un cas pour illustrer sur le plan opérationnel la mise en œuvre d'un scénario. Jean-Denis Grenier et Denis Villeneuve viendront présenter leurs résultats à la prochaine rencontre de la Table.

## **11. Varia**

Aucun point n'a été soumis.

---

## **12. Dates des prochaines rencontres**

La date de la prochaine rencontre est fixée au 9 décembre à l'Hôtel Classique.

Pour les rencontres qui suivront en 2009, Marc Leblanc évoque les dates suivantes : le mardi 27 janvier, le mardi 24 février et le mardi 31 mars. Le calendrier de rencontres peut sembler chargé, mais Marc Leblanc souligne qu'il faut entrer dans les délais fixés. Éric Provost indique qu'il a un conflit d'horaire pour le 31 mars ; on confirmera ultérieurement la date de la rencontre de mars.

La rencontre se termine à 16h00.

**ACTIONS**  
**TABLEAU SYNTHÈSE**

**ATTENTION : LES ACTIONS RÉALISÉES (TRAME BLEUE) SERONT ÉLIMINÉES DU TABLEAU**

DATE	THÈME – DESCRIPTION DE L’ACTION	QUI	ÉCHÉANCE	ÉTAT
06/12/07	<u>Méthodes d’analyse du territoire</u> – approche par sous-bassin versant : formation d’un groupe de travail pour proposer une superficie adéquate et une méthode de regroupement des sous-bassins .	Comité d’experts sur les solutions	Le plus rapidement possible	sujet à l’ordre du jour de la 11 <sup>e</sup> rencontre
06/03/08	Proposer un regroupement pour les enjeux de biodiversité	Bruno Drolet	Le plus rapidement possible	réalisé
19/06/08	<u>Synthèse fonctionnelle</u> : expédier la synthèse remaniée aux membres	Marc Leblanc	Le plus rapidement possible	réalisé
19/06/08	<u>Synthèse fonctionnelle</u> : expédier la synthèse avec les priorités aux membres	Marc Leblanc	Le plus rapidement possible	réalisé
19/06/08	<u>Synthèse fonctionnelle</u> : retourner les commentaires sur la priorité des enjeux de la synthèse	Membres de la Table	Fin du mois d’août	réalisé
19/06/08	<u>Prochaines actions</u> : évaluer la possibilité d’une visite terrain au cours de l’automne	Marc Leblanc, Denis Villeneuve	Septembre	réalisé
11/11/08	Découpage territorial : Identifier les points chauds pour le canot-camping et les sentiers de moto-neige, transmettre les informations à Lucie Parizeau d’ici une dizaine de jours.	Pierre Trudel et Marcel Bérubé	21 novembre 08	
11/11/08	Processus d’élaboration de scénarios de stratégies d’aménagement : expédier à Marc Leblanc des commentaires sur les fiches techniques ou le tableau enjeux-solutions.	Membres de la Table	Le plus rapidement possible	

## COMPTE RENDU DE RÉUNION # 12

---

**DATE :** Le 9 décembre 2008

**RÉDIGÉ PAR :** Lise Deschênes

**OBJET :** Table des partenaires du projet de développement d'une approche d'aménagement écosystémique dans la Réserve faunique des Laurentides

---

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

M <sup>mes</sup>	Nancy Blanchette	Corporation d'aménagement et de protection de la Ste-Anne
	Gaétane Boisseau	Consultante en environnement
	Marie-Ève Desmarais	SÉPAQ
	Sandra Garneau	Parc national des Grands-Jardins
	Émilie Gros-Louis	Nation huronne-wendat
	Nathalie Rivard	Parc national de la Jacques-Cartier
	Frédérique Schmidt	Corporation de bassin de la Jacques-Cartier
	Lise Deschênes	MRNF Forêt Québec
	Wendy Giroux	MRNF Faune Québec
	Josée Pâquet	MRNF Forêt Québec
MM.	Louis Bélanger	Nature Québec
	Marcel Bérubé	Fédération des clubs de motoneigistes du Québec
	Sylvain Boucher	SÉPAQ (RFL)
	Richard Carbonneau	Scierie Lac St-Jean (UAF 23-51)
	Sébastien Caron	Regroupement national des CRE du Québec
	Pierre Charbonneau	Fédération québécoise des clubs de Quad
	Nicolas Pascal Côté	Conseil des Montagnais du Lac St-Jean (Mashteuiatsh)
	Michel Mongeon	Nation huronne-wendat
	Louis Pelletier	Fédération des coopératives forestières du Québec
	Éric Provost	Scierie Leduc-Stadacona (UAF 31-53)
	Frédéric Raymond	CRÉ, Capitale-Nationale
	Langis Tremblay	Association régionale des trappeurs laurentiens
	Pierre Trudel	Fédération québécoise du canot et du kayak
	Denis Villeneuve	AbitibiBowater du Canada/Charlevoix (UAF 23-52)
	François Brassard	MDDEP
	Jacques Blouin	MRNF Forêt Québec
	Damien Côté	MRNF Forêt Québec
	Paul Lamirande	MRNF Forêt Québec
	Marc Leblanc	MRNF Forêt Québec
	Serge Tremblay	MRNF Forêt Québec
	Serge Ruel	MRNF Forêt Québec

**QUORUM :** ATTEINT

---

<b>ÉTAIENT ABSENTS</b>	M <sup>mes</sup>	Nancy Bolduc Isabelle Dumont	Parc national de la Jacques-Cartier AbitibiBowater/Charlevoix (UAF 33-51)
	MM .	Marco Bondu Aldé Gauthier Serge Gosselin Marc Leclerc Alain Marcoux Jean-Philippe Vincent Alain Gosselin Olivier Richer Claude Fortin Jacques J. Tremblay	Rivage de la rivière du Moulin CRÉ, Saguenay-Lac-St-Jean AbitibiBowater Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs Société des sentiers de la Capitale-Nationale de Québec Conseil de la nation huronne-wendat MRNF Forêt Québec MRNF Forêt Québec BFEC MRNF Forêt Québec
<b>INVITÉS</b>	MM .	Bruno Drolet Jean-Denis Grenier	Service canadien de la Faune Centre d'enseignement et de recherche en foresterie (CERFO)
<b>OBSERVATEURS</b>	M <sup>me</sup>	Lucie Parizeau	Nature Québec
	M	Yan Boucher	MRNF Forêt Québec
	.	Pierre-Yves Couillard	Université Laval
		Pierre Grondin	MRNF Forêt Québec
		Serge Payette	Université Laval

*Les actions à entreprendre seront indiquées en grisé dans le texte et regroupées dans un tableau placé à la fin du compte rendu.*

---

## **1. Mot de bienvenue et objectifs de la rencontre**

Paul Lamirande souhaite une bonne rencontre aux personnes présentes. Il présente deux nouveaux participants : madame Émilie Gros-Louis de la nation huronne-wendat et monsieur Louis Pelletier, de la Fédération des coopératives forestières. Il signale également la présence de deux invités, messieurs Pierre-Luc Couillard et Serge Payette de l'Université Laval. M. Lamirande rappelle les objectifs poursuivis : compléter et préciser les indicateurs de performance écosystémique, donner aux membres de la Table des outils qui leur permettront de prendre des décisions relativement aux options de stratégies d'aménagement écosystémique, et obtenir les commentaires des membres sur les bénéfices escomptés des options de stratégie d'aménagement écosystémique en élaboration. Il précise que la journée se déroulera en deux temps avec des présentations en avant-midi et du travail en atelier en après-midi.

## **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la rencontre**

L'ordre du jour suivant est adopté :

1. Mot de bienvenue et objectifs de la rencontre
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la rencontre
3. Adoption du compte rendu de la 11<sup>e</sup> rencontre de la Table des partenaires (11 novembre 2008)
4. Indicateurs de performance écosystémique
  - Précision sur les indication pour les forêts mûres et surannées
  - Présentation d'un nouvel enjeu : les forêts anciennes
5. Processus d'élaboration de scénarios de stratégies d'aménagement écosystémique et d'évaluation des coûts et bénéfices
6. Exemple d'application concrète d'un scénario dans un secteur de la réserve faunique des Laurentides
7. Présentation du mode de fonctionnement de l'atelier
8. Travail en atelier
9. Plénière
10. Prochaines actions
11. Varia
12. Date de la prochaine rencontre

## **3. Adoption du compte rendu de la 11<sup>e</sup> rencontre de la Table des partenaires (11 novembre 2008)**

Le compte rendu de la rencontre du 11 novembre est adopté.

Les actions prévues ont été réalisées. Marc Leblanc n'a reçu aucun commentaire sur les fiches techniques ou le tableau enjeux-solutions ; les partenaires qui le désirent peuvent encore le faire.

## **4. Indicateurs de performance écosystémique**

Louis Bélanger fait le point sur la question des indicateurs de performance écosystémique. Depuis la rencontre de novembre, certains éléments ont été revus et précisés. Il rappelle d'abord



---

certains aspects présentés en novembre dernier, notamment le concept et les divers indicateurs retenus. Il explique que l'indicateur « forêts mûres et surannées » a été modifié pour « forêts de plus de 12 m ». On a utilisé le critère de hauteur plutôt que celui de maturité sylvicole ; malgré ce changement, les seuils sont demeurés les mêmes que ceux présentés en novembre. Cet indicateur touche un éventail de forêts, de prématures à surannées. Un quatrième indicateur s'ajoute : celui sur les forêts surannées. Ces forêts possèdent un élément critique distinctif : la présence de bois mort. Les forêts surannées regroupent les forêts en sénescence et les forêts anciennes. Historiquement, elles occupaient entre 25% et jusqu'à 50% de la forêt préindustrielle. Le seuil acceptable proposé est 25%. On aurait maintenant quatre indicateurs de performance distincts et les seuils associés à chacun.

Plusieurs questions surgissent. On remet en question l'âge de 90 ans pour les forêts surannées. Louis Bélanger précise que cet âge correspond au moment où on observe une baisse du volume sur pied ; pour les sapinières, ce moment pourrait arriver plus tard, selon les résultats de travaux de la Direction de la recherche. On demande s'il reste des peuplements de 90 ans et plus. Yan Boucher de la DRF répond qu'il y aurait environ 10% de 120 ans et plus et entre 4 à 5% de 90 ans. On discute également de la variation entre les données trouvées sur les cartes et celles observées directement sur le terrain. On traite aussi des épidémies de tordeuse des bourgeons de l'épinette et des peuplements surannés. À ce sujet, Louis Bélanger indique que les forêts n'étaient pas nécessairement toutes affectées par les épidémies. En effet, malgré une épidémie survenue au début du 20<sup>e</sup> siècle, l'industrie forestière s'est installée sur le territoire pour récolter le bois. De plus, on a observé des proportions importantes de forêts surannées, et ce, en dépit de l'épidémie de TBE. De son côté, Yan Boucher précise que l'épidémie des années 1970 a été la plus sévère du siècle dernier et ne peut servir de base de comparaison en raison de son caractère extrême.

Louis Bélanger complète sa présentation en parlant du besoin d'un autre indicateur qui considérerait les forêts anciennes et vierges. Le comité scientifique a bien identifié un enjeu concernant l'inversion de la matrice forestière. On n'a toutefois pas abordé jusqu'à maintenant la question des forêts vierges. On pense qu'il y aurait matière à enjeu. Une étude sur ce type de forêt se déroule actuellement sur le territoire de la RFL.

Pierre-Luc Couillard, étudiant à la maîtrise de l'Université Laval, vient donc faire part de ses travaux à la Table des partenaires. Il explique d'abord la définition d'une forêt vierge pour ses recherches : une forêt qui évolue selon les perturbations naturelles depuis 10 000 ans. Ses travaux ont porté sur l'écosystème 3B de la RFL (la sapinière à bouleau blanc de haute altitude de type B). Il a superposé les cartes écoforestières et les photos aériennes pour identifier les forêts vierges. Le territoire de RFL compterait entre 6 à 8% de forêts vierges. Les forêts vierges se répartissent en 4 types : la bétulaie blanche, la bétulaie blanche sénescence, la sapinière à bouleau blanc et la sapinière. Les trois premiers résulteraient de feux. Elles seraient plus abondantes dans le centre et dans le nord de l'aire d'étude. Pierre-Luc Couillard conclut que les forêts vierges sont rares, les sapinières vierges encore plus rares et qu'il s'agit là d'un patrimoine écologique témoin de l'évolution naturelle de la végétation depuis 10 000 ans.

Pierre Grondin de la Direction de la recherche forestière présente ensuite la situation des forêts vierges au Québec. Ses travaux indiquent que les sapinières à épinette noire et épinette blanche sont rares au Québec ; et celles qui n'ont subi aucune intervention sont encore plus rares. Monsieur Grondin constate la présence d'une diversité de forêts vierges dans la RFL. Il croit que l'aménagement écosystémique devrait considérer l'évolution des peuplements au fil du temps ; il dit également qu'il faut continuer à documenter les écosystèmes et leur dynamique dans la réserve. Il souligne que la Table des partenaires a déjà entériné un enjeu sur les sapinières de haute altitude et qu'il serait intéressant de retenir un enjeu sur les sapinières vierges.

Les membres discutent de certains points. On souligne que les travaux de recherche de Mireille Desponts ont donné des résultats différents de ceux présentés par P-L Couillard. On explique que madame Desponts cherchait des forêts vierges ou qui avaient des caractéristiques de forêts

---

vierges ; elle considérait donc des peuplements qui avaient subi des coupes, contrairement à P-L Couillard qui retenait uniquement les peuplements sans coupe. On fait remarquer le caractère irremplaçable des forêts vierges. On discute également de la protection de ces forêts. On demande si certaines de ces forêts se trouvent dans les aires protégées déjà identifiées. À l'heure actuelle, les aires protégées comptent déjà pour un peu plus de 8% dans le Massif du Lac Jacques-Cartier. Ce chiffre atteint près de 10% avec l'ajout des refuges biologiques. Retenir d'autres forêts vierges viendrait augmenter ce pourcentage. D'autre part, on souligne l'importance d'analyser la question en termes de carence et de représentativité de la biodiversité.

À cette étape, Marc Leblanc demande aux membres de la Table s'ils sont d'accord avec le fait qu'on ait scindé en deux l'indicateur « forêts mûres et surannées » pour en faire deux indicateurs distincts : « forêts de 12 m et plus » et « forêts surannées » ; et s'ils sont prêts à entériner l'enjeu sur les forêts vierges pour qu'on puisse le soumettre au comité d'experts sur les solutions.

L'indicateur soulève certaines réserves chez les représentants de l'industrie, surtout en ce qui a trait aux seuils proposés qu'on trouve sévères, difficiles à atteindre sans savoir quels moyens prendre. Marc Leblanc indique que la présentation de Jean-Denis Grenier apportera certaines réponses. Il précise aussi que la Table doit entériner conjointement les indicateurs et les seuils associés. On décide donc de reporter la décision après le point 5.

En ce qui a trait à l'enjeu sur les forêts vierges :

- **L'enjeu « forêts vierges » est entériné par consensus par la Table des partenaires.**

L'enjeu sera transmis au comité d'experts sur les solutions.

\*\*\*\*\*

*Bien que les échanges qui suivent aient eu lieu après le point 5 du présent compte rendu, elles sont placées ici.*

Après la présentation de CERFO sur les options de stratégie d'aménagement, on demande si la Table est prête à entériner les indicateurs « forêts de 12 m et plus » et « forêts surannées » et les seuils proposés.

Les seuils soulèvent des interrogations de la part des représentants de l'industrie. Au fil des échanges, les membres soulignent qu'il est possible d'accepter certaines variations, certaines fluctuations des seuils, qu'il faut examiner les compromis que la Table est prête à faire, que les compromis peuvent porter sur le temps requis pour atteindre les seuils.

Compte tenu des réticences observées, les dix-neuf membres votants se prononcent sur l'entérinement des indicateurs et des seuils associés.

Pour : 15 membres

Contre : 4 membres (les quatre représentants de l'industrie et des travailleurs forestiers).

- **Les indicateurs de performance écosystémique « forêts de plus de 12 m » et « forêts surannées » et les seuils associés sont entérinés par la majorité des partenaires de la Table.**

---

## **5. Processus d'élaboration des options de stratégies d'aménagement écosystémique et d'évaluation des coûts et bénéfices**

Jean-Denis rappelle brièvement certains éléments de la rencontre de novembre. Il informe les membres que les portraits ont changé en raison des modifications proposées pour les indicateurs. Il ajoute que les données qu'il présentera visent essentiellement à alimenter les échanges qui auront lieu lors de l'atelier en après-midi. Il insiste pour dire que les options soumises sont préliminaires, intérimaires ; si certains résultats sembleront modérés, d'autres pourraient paraître excessifs et susciter certaines réactions.

Cinq traitements ont été considérés pour l'élaboration des options de stratégies d'aménagement écosystémique : la CPRS, la coupe progressive à régénération lente, la coupe progressive à régénération rapide, l'éclaircie précommerciale et la plantation. Pour tous les scénarios proposés, l'objectif était de maximiser le volume récolté en « SEPM » tout en tenant compte des contraintes suivantes : un flux constant de bois et le maintien des seuils pour chacun des indicateurs suivant des périodes de 5 ans. Le territoire analysé : l'UAF 031-53. Jean-Denis Grenier explique ensuite les cinq scénarios testés. Dans un premier temps, il a vérifié l'état des indicateurs si aucune intervention n'était pratiquée. Puis, il a évalué trois premiers scénarios où l'on cherche à maximiser la récolte tout en exigeant, du même souffle, aucune détérioration des indicateurs. Il a également testé deux autres scénarios avec maximisation de la récolte, mais une certaine diminution des exigences quant au respect des indicateurs. Ainsi, le quatrième scénario allouait un relâchement des indicateurs dans les UTP et les ZHV, tandis que dans la cinquième option, le relâchement n'était possible que dans les UTP.

J-D Grenier met en garde les partenaires sur les points suivants : le calcul de possibilité présenté ici n'est que préliminaire (ça reste la prérogative du Forestier en chef), et les scénarios ne sont pas spatialisés (la spatialisation pourrait affecter la possibilité forestière).

Il montre ensuite les effets des différents scénarios sur les indicateurs. Il précise que les seuils des indicateurs « forêts en régénération » et « forêts de plus de 7 m » ne présentaient pas de différences marquées d'un scénario à l'autre. Par conséquent, les tableaux porteront essentiellement sur les deux autres indicateurs « forêts de plus de 12 m » et « forêts surannées ». De plus, pour chacun des scénarios, il a préparé un tableau indiquant les volumes de matière ligneuse récoltés et les superficies touchées par chacun des traitements, et ce, pour des périodes quinquennales s'échelonnant de 0 à 50 ans.

Le tableau suivant, extrait de la présentation, résume les données obtenues par CERFO :

Scénarios	Niveau d'aménagement	Maintien des indicateurs	Possibilité forestière
			SEPM m <sup>3</sup> /5 ans
Scénario 1	>=90 % CPRS <= 10 % CPE	Oui	316 652
Scénario 2	>= 10 % CPRS <= 90 % CPE	Oui	574 828
Scénario 3	>= 90 % CPRS P1 >= 50 % CPRS P2	Oui	410 040
Scénario 4	>= 90 % CPRS P1 >= 50 % CPRS P2	Non UTP Non ZHV	555 027
Scénario 5	>= 90 % CPRS P1 >= 50 % CPRS P2	Non UTP Oui ZHV	509 346

Marc Leblanc demande si des personnes ont besoin d'éclaircissements ou d'explications supplémentaires. On indique alors que les tests ne tiennent pas compte des perturbations naturelles, que le comité d'experts sur les solutions examine encore la question de l'éclaircie précommerciale, qu'on ne peut faire de pronostics relativement aux conséquences de la spatialisation sur la possibilité forestière. On parle également des différentes modalités de coupes progressives lente et rapide. Plusieurs soulignent l'importance de tenir compte de l'aspect économique, des difficultés possibles pour l'industrie de survivre aux indicateurs et aux seuils, des éventuelles pertes d'emploi. Marc Leblanc signale alors que la possibilité forestière a justement été utilisée comme élément intégrant l'aspect forestier, que la Table avait délibérément fait le choix de ne pas retenir les emplois parce que le sujet était trop vaste ; il ajoute qu'une équipe du Ministère pourrait se pencher sur la question et qu'on pourrait mettre au point un indicateur pour le volet économique. Il dit que toutes ces informations pourront être ramenées lors de l'atelier de l'après-midi. En effet, l'atelier vise principalement à obtenir l'avis des partenaires sur ce qui leur semble acceptable ou pas, sur les éléments qui les dérangent. On ne cherche pas à faire approuver un des scénarios présentés ce matin ; on voulait simplement fournir de la matière à réflexion.

## **6. Exemple d'application concrète d'un scénario dans un secteur de la réserve faunique des Laurentides**

Denis Villeneuve vient montrer quelques exemples concrets d'aménagement forestier sur le territoire de la réserve faunique des Laurentides. D. Villeneuve amorce sa présentation en parlant de l'approche appliquée. Cette approche nécessite la reconnaissance des enjeux présents, une volonté de faire et requiert des moyens techniques et financiers ainsi que l'implication des partenaires en cause. À son avis, il faut également voir la forêt d'un autre œil : il faut la décrire au lieu de simplement la mesurer, il faut la projeter dans le futur et tentant de faire mieux, il faut également arriver à des directives claires et simples pour les opérateurs sur le terrain. Il explique brièvement la manière de décrire la forêt, et donne quelques exemples de traitements et des objectifs visés. À l'aide de cartes et de photographies, il fait part de deux cas précis, soit un modèle de planification dans le secteur Jacqueline et des opérations réalisées dans le secteur du lac Malbaie.

---

Les gens échangent ensuite sur divers points, notamment le déroulement de la coupe finale dans les secteurs traités en coupe partielle et la rentabilité de ces opérations. On signale également que dans un secteur où il fallait prendre en compte l'encadrement visuel, les interventions pratiquées ont quand même permis la récolte d'un plus grand volume que si on avait eu recours à la CPRS, parce qu'on a réparti les coupes sur une plus grande superficie ; on a toutefois dû augmenter l'étendue du réseau routier.

## **7. Présentation du mode de fonctionnement de l'atelier**

Marc Leblanc explique les objectifs de l'atelier : permettre aux membres de comprendre la démarche d'élaboration des options de stratégie d'aménagement ; leur donner l'occasion de donner leur avis sur les options de stratégie d'aménagement ; obtenir des intrants de la part des membres de la Table sur les bénéfices et les impacts des options de stratégie.

Les groupes ont été formés au préalable. Les discussions porteront sur trois thèmes : la coupe partielle, les indicateurs et les seuils de performance écosystémique et, finalement, les bénéfices et les impacts. Chaque groupe a un animateur et un secrétaire. Les observateurs sont invités à faire connaître leur point de vue, mais les partenaires de la Table conservent la priorité.

## **8. Travail en atelier– discussion sur l'élaboration des options de stratégies d'aménagement**

L'atelier s'est tenu de 13h30 à 15h30.

## **9. Plénière**

Louis Bélanger et Josée Pâquet viennent présenter le résumé des discussions tenues dans leur groupe respectif.

Les commentaires des participants de chaque atelier ont été consignés dans deux cahiers annexés au compte rendu. Les discussions sont présentées sous deux formes. Le cahier donne d'abord la synthèse, suivie d'un contenu plus détaillé des échanges.

## **10. Prochaines actions**

Marc Leblanc donne un aperçu des prochaines activités.

Vendredi, 12 décembre, il y aura rencontre d'un groupe de travail au CERFO. Jean-Denis Grenier va aborder la spatialisation et les aspects financiers.

Le 15 décembre, le comité d'experts sur les solutions rencontrera le groupe ministériel sur l'intensification de la récolte et sur la gestion intégrée.

À la mi-janvier, se tiendra une réunion du comité d'experts sur les solutions.

---

## **11. Varia**

Aucun point n'a été soumis.

## **12. Date de la prochaine rencontre**

La date de la prochaine rencontre est fixée au 27 janvier 2009 à l'Hôtel Sépia.

La rencontre se termine à 16h00.

**ACTIONS**  
**TABLEAU SYNTHÈSE**

**ATTENTION : LES ACTIONS RÉALISÉES (TRAME BLEUE) SERONT ÉLIMINÉES DU TABLEAU**

<b>DATE</b>	<b>THÈME – DESCRIPTION DE L’ACTION</b>	<b>QUI</b>	<b>ÉCHÉANCE</b>	<b>ÉTAT</b>
06/12/07	<u>Méthodes d’analyse du territoire</u> – approche par sous-bassin versant : formation d’un groupe de travail pour proposer une superficie adéquate et une méthode de regroupement des sous-bassins .	Comité d’experts sur les solutions	Le plus rapidement possible	réalisé
11/11/08	<u>Découpage territorial</u> : Identifier les points chauds pour le canot-camping et les sentiers de moto-neige, transmettre les informations à Lucie Parizeau d’ici une dizaine de jours.	Pierre Trudel et Marcel Bérubé	21 novembre 08	réalisé
11/11/08	<u>Processus d’élaboration de scénarios de stratégies d’aménagement</u> : expédier à Marc Leblanc des commentaires sur les fiches techniques ou le tableau enjeux-solutions.	Membres de la Table	Le plus rapidement possible	Encore possible de faire parvenir des commentaires
9/12/08	<u>Indicateurs de performance écosystémique</u> : soumettre l’enjeu « forêts vierges » au comité d’experts sur les solutions	Marc Leblanc	Le plus rapidement possible	

---

## **Options de stratégies d'aménagement écosystémique**

**Commentaires exprimés par les participants à l'atelier 1**

**Rencontre de la Table des partenaires**

**Projet de développement d'une approche d'aménagement écosystémique dans la  
Réserve faunique des Laurentides**

**9 décembre 2008**



---

## **Atelier 1**

---

Animateur : Marc Leblanc

Secrétaire : Lise Deschênes

- Louis Bélanger
- Marcel Bérubé
- Nancy Blanchette
- Sylvain Boucher
- Wendy Giroux
- Michel Mongeon
- Louis Pelletier
- Éric Provost
- Serge Ruel
- Denis Villeneuve
- Émilie Gros-Louis

### **Objectifs de l'atelier**

- Permettre aux membres de comprendre la démarche d'élaboration des options de stratégies d'aménagement et d'évaluation de leurs effets sur la possibilité forestière.
- Permettre aux membres d'exprimer leurs points de vue sur les options de stratégies d'aménagement en développement pour répondre aux enjeux entérinés.
- Obtenir des intrants de la part des membres sur les bénéfices et les impacts des options de stratégie d'aménagement.

---

## Synthèse des commentaires

### Thème 1 : La coupe partielle

#### 1- un outil sylvicole utile :

- gamme de traitements
- diversité : rapide vs longue
- danger du carcan de la réglementation

#### 2- mise en œuvre :

- possible techniquement
- considérer la disponibilité des peuplements traitables en coupe partielle (selon AbitibiBowater : 60-90% vs 30-40% en CPRS : virage possible)

#### 3- coûts :

- il y a des coûts supplémentaires associés à ça
- un choix de société
- que peut-on se payer?

#### 4- suivi :

- vérifier les effets réels

#### 5- nuance sur la CPRS :

- on veut conserver un minimum (10 à 20% ) en CPRS

#### 6- avantages :

- forêts 7m et + et 12m et + : couvert, paysage, bassin versant, eau
- forêts surannées : bois mort et mourant (C partielle avec rétention)  
i.e. retenir une proportion d'arbres qui vont mourir

### Thème 2 : Les indicateurs et seuils de performance écosystémique

#### 1- Nation huronne wendat :

- problème irréconciliable d'harmonisation entre les unités territoriales de la nation et celles de la RFL
- vont utiliser les indicateurs et seuils du projet, mais les appliquer sur leurs propres unités

#### 2- Seuils (couleurs) :

- rouge à éviter, sauf « exception exceptionnelle »

- 
- dans les ZHV : tendre vers le vert, y investir nos efforts
    - si jaune : voir à amélioration continue
  - dans les UTP : jaune acceptable en visant l'amélioration continue; donne de l'air au système
    - si diminution : y aller doucement (pente douce, pas de pente raide)

3- échelles de gestion ou de bilan :

- première échelle : celle des ZHV et des UTP
- gérer les indicateurs à plus grande échelle aussi : les grands écosystèmes
  - permet de reconnaître le rôle des aires protégées
  - pour les forêts surannées
  - permet de moduler les plus petites unités
- planification à l'échelle du paysage :
  - analyse contextuelle propre à chaque zone
  - s'adapter à la réalité terrain
  - pas de recette mur à mur
  - ne pas échapper les éléments de filtre fin
- sylviculture intensive à intégrer

### **Thème 3: Les bénéfices et les impacts**

- que peut-on se payer comme société?
- quels sont les effets réels?
- considérer les avantages à long terme pour les autres ressources
- aspect économique : à intégrer dans l'analyse des scénarios dès maintenant pour améliorer notre connaissance

---

## Compte rendu des commentaires exprimés à l'atelier 1

### Thème 1 : La coupe partielle

- *Comment percevez-vous le développement d'options de stratégies d'aménagement constituées d'une certaine proportion de coupes partielles (prélèvement de 30 à 55 % du volume initial du peuplement)?*

- Il faut distinguer de quel type de coupe partielle on parle. La lente ou la rapide? La lente vise à maintenir un couvert forestier à long terme, et la rapide : le maintien du couvert à court terme.
- La question est de savoir quelle proportion de l'une ou l'autre on veut établir.
- Différents facteurs à considérer : selon l'objectif visé, selon la disponibilité des strates à récolter, selon la proximité des périodes critiques. Il faut tenir compte de plusieurs facteurs.
- Attention aux termes « rapide, lente ». Dans certains peuplements, rapide peut signifier que la prochaine passe se ferait dans 5 ans. L'enjeu serait plutôt : 2 ou 3 passes. Dans le cas des « 2 passes », compte tenu du délai souhaité entre les deux récoltes, ce serait moins rapide que le traitement de coupe progressive.
- Rapide correspond à structure équiennne; lente, à structure inéquiennne. On parle ici de deux solutions différentes, et non de variantes d'un même scénario. Ce sont deux scénarios distincts.
- Dans la rapide, la 2<sup>e</sup> passe constitue une coupe finale, sans tiges laissées sur pied.
- Il y a une gamme de coupes partielles à développer pour répondre aux divers enjeux qu'on veut considérer.
- Les unités territoriales vont guider dans le choix des coupes partielles à mettre en place.
- Il faut aussi aborder les questions suivantes :

Combien de coupes partielles peut-on se payer?

Combien de fois plus cher vaut la coupe partielle? Il y plus de dépenses au volume récolté même si on peut récolter plus de volume. À peuplement égal, il y un avantage à faire des coupes partielles. Mais les coûts d'approvisionnement diffèrent.

- Pour l'instant, le MRNF ne considère pas les coupes partielles. S'il le fait, ce sera pour des considérations du type environnemental.
- Autre aspect qui s'en vient : les droits exigés selon la qualité du bois récolté.
- Les industriels ne sont pas contre, mais il faut savoir dans quelle proportion on compte en faire. Ça prend des gens, des crédits sylvicoles. La possibilité forestière n'est pas le seul critère à considérer. Si on s'en tient à vouloir atteindre les seuils, on risque de frapper un mur.
- Il faut tenir compte de tous les aspects.

- 
- Les coupes partielles sont actuellement pratiquées en termes d'expérimentation, d'essais. Si elles devenaient des normes, il n'y aura plus de marge de manœuvre et l'application deviendrait plus difficile.
  - Ne pas tomber dans le piège de généraliser un certain pourcentage de CP.
  - Respect des seuils : il faut suivre l'évolution des seuils. Il faut faire attention aux changements rapides, surtout lorsqu'il y a des baisses.
- *Selon vous, à quels enjeux ces options de stratégies d'aménagement (comportant une proportion de coupes partielles) permettraient-elles de répondre?*
- Récréation : semble OK pour ce qui est du paysage
  - Bassins versants : pour la qualité de l'eau, le fait de laisser des tiges sur pieds devrait être positif.
  - Premières Nations : il faudra faire le suivi des résultats sur l'habitat des espèces : la qualité, la distribution. Que donnent les coupes partielles pour la martre, le gibier? On a besoin de données, de mesures.
  - Faune : des études en cours réalisées en Abitibi et d'autres par Faune Québec permettront d'en savoir plus sur les impacts des coupes partielles sur la faune.
  - Paysage : oui
  - Vieilles forêts : est-ce qu'on maintiendra des vieilles forêts avec les coupes partielles? À Terre-Neuve, on s'est penché sur la question de maintenir des caractéristiques fonctionnelles de vieilles forêts. Il faut prévoir une proportion d'arbres, recruter des arbres qui vont éventuellement mourir.
  - En Suisse, on utilise les coupes partielles pour répondre à diverses fonctions comme le couvert, l'habitat, la réduction de l'érosion, la qualité du paysage.

## **Thème 2 : Les indicateurs et seuils de performance écosystémique**

Considérant l'ensemble des enjeux, les impacts sur les volumes disponibles à la récolte et le fait qu'une grande partie de la réserve faunique des Laurentides nécessitera une restauration écologique :

- *Quel seuil est-il envisageable d'atteindre pour chacun des indicateurs : vert, jaune, ou rouge?*
- Premières Nations : nation huronne wendat vise le vert dans ses unités à elle, unités qui diffèrent de celles du projet RFL.
  - Tout dépend des territoires. Le rouge peut être acceptable pour certains critères ou certaines zones. Ça va prendre un mélange de toutes les couleurs et sélectionner les zones où on peut accepter ou non une baisse des seuils.
  - Il faut tendre vers le vert.

- 
- Dans les zones en rouge : ne pas descendre plus bas. Ne pas passer du jaune au rouge. Le jaune : on pourrait permettre plus de jaune (donne de l'air au système. On pourrait permettre le passage du vert au jaune.
  - Veiller à ne pas plonger une zone dans le rouge. Et suivre les zones dans le jaune : vérifier l'évolution dans un processus d'amélioration continue.
  - Forêts de 7 m et plus : nuance à apporter par rapport au seuil de 70 -100%. Pour les besoins de la biodiversité, on souhaite quand même avoir une certaine proportion de forêts en régénération.
- *Sur quelle proportion du territoire doit-on viser l'atteinte des seuils? La priorité accordée aux ZHV par rapport aux UTP vous semble-t-elle toujours acceptable?*
- Premières Nations : sur l'ensemble du territoire de la nation huronne wendat.
  - Le travail fait avec les ZHV visait justement à déterminer des zones où on tient à garder les indicateurs à leur meilleur pour en perdre ailleurs (jeu des vases communicants).
  - Il faut débiter par les ZHV ; la SÉPAQ opère déjà de cette façon, en ciblant les lacs les plus productifs notamment.
  - Il ne semble pas souhaitable de maintenir les seuils dans l'ensemble du territoire. Sans compter qu'il y aura éventuellement du zonage pour l'aménagement intensif.
  - Serait-il possible d'évaluer les indicateurs à plus grande échelle que les UTP? On pourrait les atteindre dans les grands écosystèmes sans être tenus de le faire dans chaque UTP. On pourrait ainsi tenir compte des aires protégées.
  - Si on utilise deux échelles de perception :
    - La grande échelle permet de tenir compte de l'apport des aires protégées
    - À la plus petite échelle : on devrait concentrer nos efforts dans les ZHV. Il est impossible de faire partout tout de suite.
  - Sur le plan de la biodiversité, on cherche à atteindre un équilibre sur le territoire de la RFL. Il y a une réflexion à faire sur ce que l'on cherche, ce que l'on veut dans les ZHV par rapport aux UTP.
- *Sur quel intervalle de temps doit-on viser l'atteinte des seuils? La priorité accordée aux ZHV par rapport aux UTP vous semble-t-elle toujours acceptable?*
- Premières Nations : l'intervalle de temps dépendra de l'évolution des discussions, de l'harmonisation des mesures. La nation huronne wendat recourt à des principes similaires, mais à des critères plus élevés. Elle a ses propres facteurs qui vont entrer dans le processus. La nation huronne wendat pourrait accepter du jaune si ça permet les activités de la nation (piégeage notamment de la martre, chasse à l'original). Quant au zonage, celui de la nation huronne wendat diffère et repose sur les connaissances acquises sur le territoire depuis de nombreuses années d'utilisation.
  - Quelle proportion de temps? On n'a pas la réponse. Ça dépendra des simulations.
  - Le maintien de zones dans le rouge pendant trop longtemps augmentera les risques pour la biodiversité.

- 
- Il faudrait prévoir des stratégies qui amène une remontée après une limite de temps (disons 3 ou 4 périodes). On émet toutefois un bémol. Par exemple, une zone pourrait dans le jaune durant 6 périodes; toutefois, si le jaune s'améliore pendant ce temps, ce serait encore positif.
  - 
  - *Quelle proportion des coupes partielles devrait comporter les stratégies pour atteindre les seuils convenus?*
    - Il faut imposer une certaine quantité de coupes partielles dans les simulations et les prioriser dans les ZHV dans un premier temps.

\*De l'avis de la nation huronne wendat, tout ce qui est dit pendant les discussions de l'atelier ne concorde pas nécessairement avec l'approche développée par la nation.

### **Thème 3: Les bénéfiques et les impacts**

- *Selon vous, quels sont les bénéfiques et les impacts des options présentées?*
  - Ce système va demander un suivi beaucoup plus rigoureux. Ça va prendre des données ; les mises à jour devront être annuelles. Tout ça a un coût.
  - En raison de la situation actuelle dans la RFL, i.e. forêt de seconde venue, on n'aura pas nécessairement les rendements idéaux parce qu'on veut conserver des vieilles forêts. Par conséquent, il n'y aura pas de gain pour une certaine période.
  - Pour l'industrie, la proportion de coupes partielles dépendra des crédits accordés par le MRNF. Si le Ministère a les moyens, l'industrie peut appliquer la coupe partielle. Elle a les possibilités de le faire sur le plan opérationnel, sauf si les exigences changent.
  - Il faut vérifier la disponibilité des superficies pour appliquer les coupes partielles. Selon que l'on fasse 2 ou 3 passes, ça prendra 2 ou 3 fois plus de superficies. Il faut donc évaluer la possibilité sur le terrain.
- *Y a-t-il des éléments manquants pour répondre au plus grand nombre possible d'enjeux entérinés?*
  - L'aspect économique doit être apporté le plus rapidement possible. Il faut savoir ce que l'on est réellement capable de se payer. Il faut mettre les choses en perspective.
  - Quand on écoute les commentaires, on réalise qu'il ne peut y avoir de recette mur à mur. On n'échappera pas à l'obligation d'examiner chaque zone et chaque indicateur. Il ne faut pas non plus échapper les éléments ponctuels (filtre fin).
  - Il faudra savoir au cours de cinq prochaines années ce que l'AÉF coûtera à la société. Il faudra aussi mesurer ce que ça donnera à long terme pour les autres ressources.
  - Sur le plan écosystémique, on souhaite tout de même poursuivre l'application de CPRS sur une certaine proportion de territoire : un minimum de 10 à 20% à conserver.
  - Attention au carcan, à la norme mur à mur : ça diminuera la possibilité de travailler avec les coupes partielles.

- 
- Recommander formellement une échelle de planification en aménagement écosystémique.
  - Aborder formellement l'aspect de la sylviculture intensive, parce qu'elle n'apparaît pas à l'heure actuelle.



---

## **Options de stratégies d'aménagement écosystémique**

**Commentaires exprimés par les participants à l'atelier 2**

**Rencontre de la Table des partenaires**

**Projet de développement d'une approche d'aménagement écosystémique dans la  
Réserve faunique des Laurentides**

**9 décembre 2008**

---

## Atelier 2

---

Animateur : Serge Tremblay

Secrétaire : Josée Pâquet

Étaient présents à l'atelier :

- Gaétane Boisseau
- Yan Boucher
- François Brassard
- Richard Carbonneau
- Sébastien Caron
- Pierre Charbonneau
- Damien Côté
- Nicolas-Pascal Côté
- Marie-Ève Desmarais
- Bruno Drolet
- Sandra Garneau
- Lucie Parizeau
- Frédéric Raymond
- Frédérique Schmidt
- Langis Tremblay
- Pierre Trudel

### Objectifs de l'atelier

- Permettre aux membres de comprendre la démarche d'élaboration des options de stratégies d'aménagement et d'évaluation de leurs effets sur la possibilité forestière.
- Permettre aux membres d'exprimer leurs points de vue sur les options de stratégies d'aménagement en développement pour répondre aux enjeux entérinés.
- Obtenir des intrants de la part des membres sur les bénéfices et les impacts des options de stratégie d'aménagement.

---

## Synthèse des commentaires

### Thème 1 : La coupe partielle

La CP permet une diversification des pratiques, ce qui présente des avantages, mais aussi des désavantages, il est essentiel d'effectuer des suivis. Comment et quand se fera la récolte finale, aurons-nous atteint les objectifs visés, aurons-nous apporté une solutions aux enjeux identifiés? Pour répondre aux enjeux il est important de laisser vieillir la forêt après la coupe. La CP est-elle une pratique adéquate pour maintenir des espèces en péril (le caribou par exemple)?

Le déploiement d'un système de coupes partielles sur plus de territoire peut occasionner des impacts négatifs (déploiement d'un réseau de chemin par exemple). À l'opposé cela peut permettre de reporter la récolte dans un autre secteur (exemple du lac Malbaie).

### Thème 2 : Les indicateurs et seuils de performance écosystémique

Il est acceptable de prioriser les ZHV. On vise à atteindre le seuil vert sur l'ensemble du territoire mais plus rapidement dans les ZHV.

Lorsqu'une unité territoriale est dans le seuil rouge, on veut la faire passer au jaune le plus rapidement possible et par la suite vers le vert pour tous types de zones confondues. Dans les ZHV on veut passer le plus rapidement du jaune au vert sans descendre le jaune vers le rouge. Selon où on se situe dans le seuil, ça peut donner de l'air. Il existe une progression à l'intérieur même d'un seuil (limite inférieure d'un seuil est moins acceptable, limite supérieure d'un seuil plus acceptable).

- Rouge = restauration
- Jaune = meilleure gestion
- Vert = maintien

La CP ne devrait pas être appliquée systématiquement partout. Le portrait de la forêt préindustrielle devrait guider le déploiement des types de coupes (CP, CPRS).

L'industrie croit qu'il est possible de réaliser dès maintenant de 30 à 40 % des interventions en CP.

### Thème 3: Les bénéfices et les impacts

En plus des coûts et impacts mieux connus (crédits, droits de coupes, volumes disponibles, coûts d'approvisionnement, emplois, etc), il faut aussi considérer les coûts, bénéfices et retombées économiques pour l'ensemble des ressources et fonctions de la forêt. S'il est difficile de mettre un coût sur un élément en particulier, il est possible d'évaluer les coûts s'il y a perte de cet éléments ou des opportunités associées à un état donné (perte d'habitats, diminution d'une espèce donnée, perte de revenus pour un pourvoyeur de biens et services, un trappeur; perte d'un paysage, diminution de l'achalandage liée à une diminution de la qualité du milieu, par exemple).

Le projet d'aménagement écosystémique est un projet de société, il faut considérer la rentabilité à moyen et long terme.

---

## Compte rendu des commentaires exprimés à l'atelier 2

### Thème 1 : La coupe partielle

*Comment percevez-vous le développement d'options de stratégies d'aménagement constituées d'une certaine proportion de coupes partielles (prélèvement de 30 à 55 % du volume initial du peuplement)?*

- Certaines craintes sont exprimées concernant le prélèvement de 30 à 55 % sur de grandes superficies du territoire particulièrement en ce qui a trait aux territoires de trappe.
- Il est rappelé qu'une partie de prélèvement se fera en coupes partielles (CP) pas uniquement en CPRS.
- La CP amène une diversification des pratiques, ce qui présente plusieurs avantages mais aussi des désavantages, il faut tester et assurer des suivis.
- Plusieurs hypothèses sont associées à la CP, notamment qu'elle permet de structurer les peuplements, de maintenir certains attributs de forêts mûres et surannées. Dans la dynamique des sapinières il y a une bonne proportion des arbres qui sont maintenus sur pied après une perturbation naturelle, même dans le cas de perturbations sévères. La CP permet une émulation de ces perturbations.
- La CP permet de répondre à plusieurs critères sans qu'il y ait de baisse sur la possibilité, elle permet de maintenir une structure et d'augmenter le nombre de dcm<sup>3</sup>. Elle permet de répondre à l'enjeu sur un approvisionnement de qualité, toutefois il faut considérer le coût du traitement.
- La CP est un outil de travail intéressant, elle permet d'étaler la récolte d'un peuplement en récoltant une partie des arbres lors d'un premier prélèvement partiel, de maintenir un peuplement résiduel sur pied pour une période donnée et de réaliser un autre prélèvement plus tard.
- Toutefois pour réaliser la récolte d'un volume égal (CP vs CPRS) il est nécessaire de déployer les coupes sur une plus grande proportion du territoire. Ce faisant il y a aussi un étalement du réseau de chemin qui occasionne entre autres une fragmentation du territoire et un plus grand accès. Un bémol est apporté à cette affirmation puisqu'on doit comparer non pas avec un déploiement traditionnel de CPRS mais bien avec la CMO qui comprend déjà une forme de répartition spatiale des interventions.
- On s'interroge à savoir comment se fera la coupe finale, à quel moment, le temps écoulé permettra-t-il de maintenir les attributs de vieilles forêts? Concernant les espèces en péril, par exemple le caribou, la coupe partielle est-elle une bonne alternative?

*Selon vous, à quels enjeux ces options de stratégies d'aménagement (comportant une proportion de coupes partielles) permettraient-elles de répondre?*

- La CP permet de répondre aux enjeux associées aux forêts de plus de 7 m, mais pas à ceux des forêts mûres et surannées.
- La CP peut permettre de répondre à des enjeux tels celui du bois mort ou de la structure des peuplements (uniformisation des structures horizontales et verticales) en autant qu'on laisse vieillir la forêt suffisamment. La CPE rapide pourrait aussi répondre aux enjeux associés à l'indicateur sur les forêts en régénération si la récolte finale se fait rapidement.

- On se questionne à savoir si la CP augmente la susceptibilité au chablis. Il semble que ce soit les bordures qui soient les plus préoccupantes. Dans le cas de la CP, il y a moins de bordure que dans le CPRS ou la CMO.
- À nouveau, des craintes sont exprimées concernant l'impact du réseau de chemin, l'impact sur la caribou. La CP peut faire la « job », mais elle ne fait pas toute la « job ».
- L'exemple de Denis Villeneuve est repris pour exprimer que la CP permet de récolter un plus grand volume dans un secteur donné (10 000 m<sup>3</sup> vs 7 000 dans un encadrement visuel) ce qui a probablement permis de ne pas récolter ce volume ailleurs.

## **Thème 2 : Les indicateurs et seuils de performance écosystémique**

*Considérant l'ensemble des enjeux, les impacts sur les volumes disponibles à la récolte et le fait qu'une grande partie de la réserve faunique des Laurentides nécessitera une restauration écologique :*

*Quel seuil est-il envisageable d'atteindre pour chacun des indicateurs : vert, jaune, ou rouge?*

- Le seuil jaune est-il acceptable? Idéalement, on vise le vert, mais comment cela va-t-il coûter? La vitesse à laquelle on veut atteindre le vert peut être variable.
- Il faut comprendre que les seuils retenus sont déjà un compromis par rapport au portrait de la forêt préindustrielle.
- Il faut prendre en compte le fait que les perturbations naturelles peut ramener l'état de la forêt à un seuil plus bas que celui atteint.
- Le seuil jaune est une solution acceptable, on vise quand même à atteindre le vert même si on ne l'atteint pas partout en même temps. Il faut se donner la capacité d'atteindre les objectifs.
- Il existe aussi une progression à l'intérieur même des seuils.
- Si aller provisoirement dans le jaune nous permet d'aller plus rapidement dans le vert, on considère que c'est acceptable.

*Sur quelle proportion du territoire doit-on viser l'atteinte des seuils? La priorité accordée aux ZHV par rapport aux UTP vous semble-t-elle toujours acceptable?*

- C'est acceptable de prioriser les ZHV, donc pas la même vitesse partout.
- Le seuil vert est ce qui devrait être visé sur l'ensemble du territoire, mais on vise à l'atteindre plus rapidement dans les ZHV.

*Sur quel intervalle de temps doit-on viser l'atteinte des seuils? La priorité accordée aux ZHV par rapport aux UTP vous semble-t-elle toujours acceptable?*

- Les options de stratégies présentées aujourd'hui démontrent qu'actuellement même sans intervention il y a un délai pour atteindre des seuils plus élevés. On constate que pour l'indicateur de forêts de plus de 7 m, il est atteint partout rapidement. C'est pour les indicateurs forêts de plus de 12 m et forêts surannées qu'il y a un problème. On ne veut pas aller dans le rouge, il faut au moins demeurer dans le jaune. Il est difficile de se prononcer sur un délai, mais il faut garder à l'esprit que si le délai est trop long ça pose problème pour certaines espèces qui sont moins mobiles.

- 
- L'approche retenue avec les indicateurs en est une de filtre brut. On vise à donner les meilleures conditions possibles mais cette approche ne permet pas de répondre à des urgences (éléments de filtre fin).
  - Seriez-vous prêt à considérer d'aller dans le rouge sur une portion du territoire pour aller dans le vert ailleurs? On vise à maintenir un habitat convenable partout De plus il faut prévoir une marge de manœuvre en cas de catastrophe naturelle.
  - On accepte le principe de priorité donné aux ZHV donc on accepte qu'on puisse moduler en fonction de ces priorités. Par conséquent l'intervalle de temps serait plus court dans les ZHV que dans les UTP.
  - Le seuil jaune est acceptable, dans certaines zones on pourrait se permettre d'y rester plus longtemps. À terme on vise à atteindre le seuil vert partout mais peut vivre avec le jaune.
  - Lorsqu'une unité territoriale est dans le seuil rouge, on veut la faire passer au jaune le plus rapidement possible et par la suite vers le vert pour tous types de zones confondus. Dans les ZHV on veut passer le plus rapidement du jaune au vert sans descendre le jaune vers le rouge. Selon où on se situe dans le seuil, ça peut donner de l'air. Il existe une progression à l'intérieur même d'un seuil (limite inférieure d'un seuil est moins acceptable, limite supérieure d'un seuil plus acceptable).
    - Rouge = restauration
    - Jaune = meilleure gestion
    - Vert = maintien

*Quelle proportion de coupes partielles devrait comporter les stratégies pour atteindre les seuils convenus?*

- Difficile de se prononcer sur cette question, toutefois la CP n'est pas une réponse à tous les enjeux, on pense notamment au caribou.
- L'industrie croit qu'il est possible de réaliser dès maintenant de 30 à 40 % des interventions en CP.
- Il faut un meilleur portrait de la forêt préindustrielle pour déterminer comment doit se faire la répartition spatiale des interventions ( grandeur, types d'ouverture du couvert). La CP oui, mais dans quelle proportion, il faut aussi ajouter l'élément de filtre fin qu'est le caribou. L'étalement des coupes avec la CP peut avoir un impact indirect sur les populations de caribou. Il faut prévoir la fermeture de chemins (harmonisation des usages), contrôler l'accès.
- Dans les ZHV, il y a une concentration de valeurs donc la CP ne devrait pas être réalisée dans la même proportion que dans les UTP. Donc plus de CP dans les ZHV que dans les UTP sauf s'il y a présence de caribou pour lequel la CP ne semble pas être un élément de réponse.

### **Thème 3: Les bénéfiques et les impacts**

*Selon vous, quels sont les bénéfiques et les impacts des options présentées?*

- Impacts positifs sur le plan de la biologique, des paysages et social.
- Certaines appréhensions sur le côté économique, cet aspect est manquant actuellement et il sera nécessaire de l'inclure pour avoir un meilleur portrait et être en mesure de prendre une décision éclairée.

---

*Y a-t-il des éléments manquants pour répondre au plus grand nombre possible d'enjeux entérinés?*

- Le volet spatialisation des interventions est absent et il est fondamental notamment pour déterminer comment la répartition des interventions prend en compte les besoins du caribou.
- Il est nécessaire d'avoir une évaluation des coûts pour déterminer si on est capable de se payer une stratégie. Il peut y avoir déplacement des argents.
- En plus des coûts et impacts mieux connus (crédits, droits de coupes, volumes disponibles, coûts d'approvisionnement, emplois, etc), il faut aussi considérer les coûts, bénéfices et retombées économiques pour l'ensemble des ressources et fonctions de la forêt. S'il est difficile de mettre un coût sur un élément en particulier, il est possible d'évaluer les coûts s'il y a perte de cet éléments ou des opportunités associées à un état donné (perte d'habitats, diminution d'une espèce donnée, perte de revenus pour un pourvoyeur de biens et services, un trappeur; perte d'un paysage, diminution de l'achalandage liée à une diminution de la qualité du milieu, par exemple).
- Le projet d'aménagement écosystémique est un projet de société, il faut considérer la rentabilité à moyen et long terme.
- On devra retrouver dans les recommandations du rapport :
  - qu'il est nécessaire d'avoir des territoires témoins (aires protégées par exemple);
  - qu'il faudra assurer un suivi notamment à l'aide des espèces focales pour valider les hypothèses et l'atteinte des objectifs.

## COMPTE RENDU DE RÉUNION # 13

---

**DATE :** Le 27 janvier 2009

**RÉDIGÉ PAR :** Lise Deschênes

**OBJET :** Table des partenaires du projet de développement d'une approche d'aménagement écosystémique dans la Réserve faunique des Laurentides

---

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

M <sup>mes</sup>	Gaétane Boisseau	Consultante en conservation
	Marie-Ève Desmarais	SÉPAQ
	Sandra Garneau	Parc national des Grands-Jardins
	Nathalie Rivard	Parc national de la Jacques-Cartier
	Frédérique Schmidt	Corporation de bassin de la Jacques-Cartier
	Lise Deschênes	MRNF
	Josée Pâquet	MRNF
MM.	Louis Bélanger	Nature Québec
	Marcel Bérubé	Fédération des clubs de motoneigistes du Québec
	Stéphane Blouin	Corporation d'aménagement et de protection de la Ste-Anne
	Sylvain Boucher	SÉPAQ (RFL)
	Richard Carbonneau	Scierie Lac St-Jean (UAF 23-51)
	Sébastien Caron	Regroupement national des CRE du Québec
	Pierre Charbonneau	Fédération québécoise des clubs de Quad
	Nicolas Pascal Côté	Conseil des Montagnais du Lac St-Jean (Mashteuiatsh)
	Gilbert Massicotte	Produits forestiers Saguenay (UAF 23-52)
	Louis Pelletier	Fédération des coopératives forestières du Québec
	Éric Provost	Scierie Leduc-Stadacona (UAF 31-53)
	Frédéric Raymond	CRÉ, Capitale-Nationale
	Luc Tremblay	Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs
	Pierre Trudel	Fédération québécoise du canot et du kayak
	Denis Villeneuve	AbitibiBowater /Charlevoix (UAF 33-51)
	Jean-Philippe Vincent	Nation huronne-wendat
	François Brassard	MDDEP
	Jacques Blouin	MRNF
	Damien Côté	MRNF
	Alain Gosselin	MRNF
	Paul Lamirande	MRNF
	Marc Leblanc	MRNF
	Serge Tremblay	MRNF

**QUORUM :** ATTEINT



---

<b>ÉTAIENT ABSENTS</b>	M <sup>mes</sup>	Nancy Bolduc Wendy Giroux	Parc national de la Jacques-Cartier MRNF
	MM.	Marco Bondu Aldé Gauthier Alain Marcoux Michel Mongeon Langis Tremblay Alain Giroux Claude Fortin Serge Ruel	Rivage de la rivière du Moulin CRÉ, Saguenay-Lac-St-Jean Société des sentiers de la Capitale-Nationale de Québec Conseil de la nation huronne-wendat Association régionale des trappeurs laurentiens MRNF BFEC MRNF
<b>INVITÉS</b>	MM.	Bruno Drolet Jean-Denis Grenier	Service canadien de la Faune Centre d'enseignement et de recherche en foresterie (CERFO)
<b>OBSERVATEURS</b>	M <sup>me</sup>	Lucie Parizeau	Nature Québec
	M.	Olivier Richer	MRNF

*Les actions à entreprendre seront indiquées en grisé dans le texte et regroupées dans un tableau placé à la fin du compte rendu.*

---

## **1. Mot de bienvenue et objectifs de la rencontre**

Paul Lamirande accueille les personnes présentes à la première réunion de la Table des partenaires pour l'année 2009, qui constitue en fait la treizième rencontre de cette Table. Il indique que le déroulement de la présente journée ressemblera à celui de la rencontre de décembre avec la présentation d'autres options de stratégies d'aménagement en avant-midi, suivie d'un travail en atelier en après-midi.

## **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la rencontre**

L'ordre du jour suivant est adopté :

1. Mot de bienvenue et objectifs de la rencontre
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la rencontre
3. Adoption du compte rendu de la 12<sup>e</sup> rencontre de la Table des partenaires (9 décembre 2008)
4. Indicateurs de performance écosystémique
  - Précision sur les indications pour les forêts surannées (vieilles forêts)
5. Retour sur les ateliers de la dernière rencontre (9 décembre 2008)
6. Processus d'élaboration de scénarios de stratégies d'aménagement écosystémique et d'évaluation des coûts et bénéfices
7. Portrait de l'avifaune sur le territoire de la RFL
8. Présentation du mode de fonctionnement de l'atelier
9. Travail en atelier – discussion sur l'élaboration des options de stratégie d'aménagement
10. Plénière
11. Prochaines actions
12. Varia
13. Date de la prochaine rencontre

## **3. Adoption du compte rendu de la 12<sup>e</sup> rencontre de la Table des partenaires (9 décembre 2008)**

Le compte rendu de la rencontre du 11 novembre est adopté après modification à l'avant-dernier paragraphe du point 4 « indicateurs de performance écosystémique ».

La phrase « À l'heure actuelle, les aires protégées comptent déjà pour 12% du territoire de la RFL et se situent au-dessus de l'objectif de 8% » a été modifiée pour :

«À l'heure actuelle, les aires protégées comptent pour un peu plus de 8% dans le Massif de la Jacques-Cartier. Ce chiffre atteint près de 10% avec l'ajout des refuges biologiques ».

Sur les actions prévues, l'une a été réalisée, et l'autre portant sur les fiches techniques devient caduque, car personne n'a transmis de commentaire ; elle sera donc retirée du tableau.

## **4. Indicateurs de performance écosystémique**

Marc Leblanc souhaite apporter des précisions au sujet de l'indicateur « forêts surannées » adopté lors de la dernière rencontre de la Table. Le comité d'experts sur les solutions croit que les gens

---

ont besoin d'informations supplémentaires, d'explications claires sur le sujet. Il va donc présenter l'argumentaire qui a guidé les choix du comité en ce qui a trait aux valeurs et aux seuils choisis.

Marc Leblanc rappelle que les indicateurs développés tiennent compte des stades critiques de développement forestier et des communautés biologiques associées aux divers états de la forêt et se basent sur les données de la forêt préindustrielle. Il cite les trois principales sources utilisées par le comité d'experts sur les solutions et les données fournies par ces sources. Ainsi, dans le volume « Aménagement écosystémique en forêt boréale », les auteurs parlent d'une présence de 51 à 54% de forêts de plus de 100 ans dans la sapinière à bouleau blanc. Les travaux de Yan Boucher dans le Bas Saint-Laurent donnent des valeurs de 75% de forêts de plus de 100 ans. La dernière source de données est le projet de maîtrise de Marc Leblanc portant sur la Réserve faunique des Laurentides.

Marc Leblanc indique que son travail représentait en fait une reconstitution historique de la forêt de la RFL. Il résume les méthodes utilisées dans sa recherche ; à partir d'inventaires et de vieux plans d'aménagement forestiers ainsi que de photos aériennes datant de 1928-29 avant le début des coupes, il a évalué que les forêts surannées occupaient environ 35% (proportion moyenne) du territoire de la RFL. Pour définir les seuils associés à l'indicateur, le comité d'experts a considéré la norme boréale FSC selon laquelle le maintien des vieilles forêts permet un écart de 25 % par rapport à l'état de la forêt préindustrielle. Par conséquent, un écart de 25% par rapport à la moyenne de 35% (8,75) donne le seuil vert retenu par le comité, soit 25%. Pour établir le seuil rouge, le comité d'experts a utilisé la proportion du tiers de la moyenne, tel que confirmé par un avis scientifique de Gyslain Rompré ; le seuil rouge devient donc 12%. Ce seuil de 12 % diffère de celui présenté à la rencontre de décembre ; il était alors de 15%. Le seuil jaune se situe maintenant entre 12 et 25%. Ce sont ces nouveaux chiffres qu'a utilisés Jean-Denis Grenier du CERFO pour modéliser les options de stratégie d'aménagement qui seront présentées au point 6 de la rencontre en cours.

On demande si actuellement l'indicateur *Vieilles forêts* comptabilise les forêts de 90 ans et plus ou 100 ans et plus. Le comité d'experts utilise les 90 ans et plus. On précise que la présence de débris ligneux et de chicots de bonne dimension et une structure complexe constituent un aspect important pour la biodiversité. Éric Provost croit qu'il faut faire la distinction entre le nord et le sud du territoire ; à son avis, il sera plus facile d'atteindre le seuil dans le nord, ce qui semble un avantage pour cette partie de la réserve. Marc Leblanc indique qu'il n'y a pas de distinction entre les grands écosystèmes. Le comité d'experts est conscient que les données sont incomplètes, mais ce sont les meilleures disponibles pour l'instant et on fonctionnera avec ces informations.

## **5. Retour sur les ateliers de la dernière rencontre**

Marc Leblanc résume les principaux constats qui ressortent des ateliers de décembre. Ainsi, la coupe partielle serait un outil sylvicole capable de répondre à plusieurs enjeux. Il faut toutefois faire la distinction entre les types de coupe (lente vs rapide). Ces types de traitements impliquent toutefois des coûts et le déploiement du réseau routier. De plus, les suivis sont essentiels. En ce qui a trait aux indicateurs et aux seuils, les commentaires parlent d'éviter le rouge le plus possible ; de viser l'atteinte du vert sur l'ensemble du territoire mais plus rapidement dans les ZHV ; d'éviter de passer du jaune au rouge et d'analyser la progression à l'intérieur même d'une classe de seuil, par exemple une progression du jaune. Les partenaires ont également demandé

---

s'il était possible de gérer les indicateurs à différentes échelles territoriales (ex. les grands écosystèmes). Sur la question des coûts et des bénéfices des options proposées, les partenaires ont mentionné qu'il faut les considérer pour l'ensemble des ressources, qu'il faut se demander jusqu'à quel point on peut se payer des coupes partielles. Ils ont également souhaité que les aspects économiques soient intégrés dans l'analyse des scénarios.

Marc Leblanc indique que ces constats ont été repris par le comité d'experts sur les solutions et qu'ils ont été intégrés dans les scénarios qui seront présentés au point suivant.

## **6. Processus d'élaboration des options de stratégies d'aménagement écosystémique et d'évaluation des coûts et bénéfices**

Jean-Denis Grenier vient présenter les nouvelles options de stratégie d'aménagement qu'il a modélisées depuis la dernière rencontre. Il a refait le modèle pour tenir compte des nouveaux seuils de forêts surannées. Il a également intégré certains éléments mentionnés lors de l'atelier de décembre. Il a donc ajouté les contraintes suivantes selon les scénarios modélisés : progression du niveau de récolte partielle entre 2008 et 2018 ( de 10% à 30% puis à 50%), atteinte du seuil de 25% de forêts surannées dans les ZHV comme s'il n'y avait aucune intervention, contrôle de la pente pour l'atteinte du 25% de forêts surannées sur l'ensemble du territoire, périodes déterminées pour atteindre et maintenir les seuils de chaque indicateur sur l'ensemble du territoire. Comme le comité d'experts n'a pas encore traité le volet économique, ses analyses n'en tiennent pas compte. JD Grenier a aussi réalisé une « pré-spatialisation » : il a demandé au système de ne pas retenir les territoires (UTP ou ZHV) où les superficies touchées par les traitements étaient de moins de 200 ha par période de 5 ans.

Les options présentées considèrent les traitements suivants : la CPRS, la coupe progressive de fort prélèvement à régénération rapide, la coupe progressive de faible prélèvement à régénération lente, la coupe de jardinage. JD Grenier explique ce que sont les coupes progressives lente, rapide et de jardinage. Le jardinage retenu dans le cadre du projet ne correspond pas à celui pratiqué en forêt feuillue ; il s'agit plutôt d'une autre forme de coupe partielle qui maintient un couvert perpétuel. Le territoire analysé est encore l'UAF 31-53. JD Grenier fait les mises en garde d'usage (options préliminaires, pas de vraie spatialisation, modèles servant aux discussions), puis il explique les cinq scénarios utilisés pour la modélisation et présente les résultats. Chaque scénario compte deux tableaux. Le premier indique la possibilité forestière ainsi que le pourcentage des superficies traitées par période quinquennale pour chacun des traitements. Le second montre l'évolution de l'indicateur « vieilles forêts » pour les UTP, les ZHV et pour l'ensemble du territoire.

Le tableau suivant, extrait de la présentation, résume les données obtenues pour chacune des options de stratégie d'aménagement. Ce sommaire représente la base des informations nécessaires pour les discussions lors de l'atelier.

Scénarios	Niveau d'aménagement	Maintien des ind. ZHV	Pente ascend.	Période d'atteinte 25% sur l'UAF	Pré-spatial.	Possibilité forestière
						SEPM m3/5 ans
Scénario 6	<= 10 % CP 2008-2013 <= 30 % CP 2013-2018 <= 50 % CP 2018 et +	Oui	Non	60 ans	Non	553 486
Scénario 7	<= 10 % CP 2008-2013 <= 30 % CP 2013-2018 <= 50 % CP 2018 et +	Oui	Non	60 ans	Oui	547 915
Scénario 8	<= 10 % CP 2008-2013 <= 30 % CP 2013-2018 <= 50 % CP 2018 et +	Oui	Oui	60 ans	Oui	543 825
Scénario 9	<= 10 % CP 2008-2013 <= 30 % CP 2013-2018 <= 50 % CP 2018 et +	Oui	Oui	30 ans	Oui	463 315
Scénario 10	<= 10 % CP 2008-2013 <= 30 % CP 2013-2018 <= 50 % CP 2018 et +	Oui	Oui	40 ans	Oui	511 648

Plusieurs commentaires et discussions suivent la présentation des scénarios.

Jean-Denis Grenier précise que le modèle avait tendance à préférer les coupes partielles ; par conséquent, une des exigences était de conserver un minimum de 50% en CPRS. À la question de savoir quel type de forêt on obtiendra avec ces traitements, on précise que la coupe progressive lente crée une structure plus irrégulière que la rapide. Comme le portrait des forêts préindustrielles montre la présence de forêt à structure irrégulière, il faut donc tendre vers ce type de forêt ; par conséquent, la progressive lente et le jardinage permettraient mieux d'y arriver. Richard Carbonneau et Éric Provost mentionnent la récolte imposée par le FEC dans les zones de contraintes. Ces zones comprennent notamment des pentes abruptes, d'anciens îlots d'original et des séparateurs de coupes. De plus, elles renferment souvent des strates matures et surannées et se situent entre autres dans les ZHV. Ces contraintes légales auront des conséquences et pourraient rendre difficile l'atteinte des seuils pour les forêts surannées dans les ZHV. Jean-Denis Grenier et Marc Leblanc soulignent l'importance de ce point ; les prochaines modélisations en tiendront compte. Louis Bélanger indique qu'il faudrait parler avec le FEC des contraintes légales qui sont liées à des façons de faire établies depuis longtemps alors qu'on tente de mettre en place l'aménagement écosystémique. Les échanges portent également sur le jardinage et sur les hypothèses quant aux critères pour sélectionner les peuplements qui peuvent être traités par jardinage. Éric Provost soulève le besoin de bien faire la distinction entre les hypothèses, les simulations et la réalité concrète sur le terrain (comment réussira-t-on à appliquer les traitements suggérés ?), sans compter les contraintes légales auxquelles doivent répondre les bénéficiaires. Les coupes partielles proposées sont des suggestions pour tenter de répondre à des besoins ; il craint de ne pouvoir réaliser, appliquer ces traitements. Marc Leblanc précise qu'il faut faire la part des choses ; la modélisation est une évaluation, un modèle et ne représente pas nécessairement l'application concrète des traitements proposés. Louis Bélanger ajoute qu'il faudra éventuellement analyser les conséquences de la plantation (qui s'inscrit dans la stratégie

---

d'aménagement intensif) sur la possibilité.

## **7. Portrait de l'avifaune sur le territoire de la RFL**

Bruno Drolet, du Service canadien de la faune (SCF), vient faire part d'un projet en cours. Il rappelle aux partenaires qu'il avait déjà présenté les enjeux liés aux oiseaux lors d'une rencontre antérieure. Afin de donner suite à ces enjeux, le SCF finance la préparation d'un portrait de l'avifaune dans la RFL. Il définit le mandat donné aux consultants et énumère les objectifs poursuivis : recueillir des données scientifiques sur le portrait de l'avifaune dans la RFL, préciser des éléments de solution pour répondre aux enjeux entérinés, déterminer l'efficacité des indicateurs de performance écosystémique face aux enjeux sur les oiseaux et explorer les possibilités de synergie entre les enjeux sur les oiseaux et les autres enjeux entérinés. Il est conscient que le portrait arrivera tardivement (le rapport final est prévu pour la fin de mars 2009) ; toutefois, les données seront disponibles par la suite.

Bruno Drolet rappelle les cinq enjeux entérinés par la Table, soit la grive de Bicknell, le garrot d'Islande, la paruline à poitrine baie, la macreuse à front blanc et la prise accessoire, tout en traçant un bref portrait de la situation pour les quatre espèces d'oiseaux. Bruno Drolet examinera avec Marc Leblanc la façon de présenter les résultats à la Table.

Gaétane Boisseau croit qu'il faudrait tenir compte des espèces de forêt d'intérieur sensibles à la fragmentation. Elle mentionne la parution d'études de Pierre Drapeau sur le sujet. Bruno demande à Gaétane Boisseau de lui expédier ces études. Il demandera aux consultants d'intégrer ces données dans le portrait.

## **8. Présentation du mode de fonctionnement de l'atelier**

Marc Leblanc demande aux gens de se répartir en deux groupes pour les discussions. Les thèmes abordés aujourd'hui sont : la coupe partielle et les seuils. La durée prévue de l'atelier est de deux heures.

## **9. Travail en atelier – discussion sur l'élaboration des options de stratégies d'aménagement**

L'atelier s'est déroulé de 13h15 à 15h15.

## **10. Plénière**

Louis Bélanger et Josée Pâquet résument les discussions et les commentaires de leur groupe respectif.

Les commentaires des participants de chaque atelier sont consignés dans deux cahiers annexés au compte rendu. Les discussions sont présentées sous deux formes : on trouve d'abord la synthèse,

---

suivie d'un contenu plus détaillé des échanges.

Gaétane Boisseau demande pourquoi la prémisse de base semble être que le volume ne doit pas diminuer. On répond que cette question est un des enjeux entérinés par la Table (approvisionnement en matière ligneuse en quantité). Louis Bélanger précise que l'on veut minimiser les impacts économiques parce que l'aménagement écosystémique doit aussi prendre en compte l'aspect économique. On ajoute que la possibilité forestière est un élément intégrateur qui considère aussi le côté social. Au même titre que l'indicateur « vieilles forêts » est un indicateur de la santé de la forêt, la possibilité forestière est un indicateur de la santé sociale. Il faut voir ça comme un pas majeur qui rend possible l'application opérationnelle de l'aménagement écosystémique à l'échelle provinciale. L'aménagement écosystémique repose sur le compromis de tous les indicateurs.

Marc Leblanc demande aux participants ce qu'ils pensent de la formule « Atelier », s'ils la trouvent pertinente. Dans l'ensemble, les gens apprécient ce mode de travail, bien que certains aimeraient que les groupes soient plus petits.

## **11. Prochaines actions**

Marc Leblanc énumère quelques-unes des prochaines activités.

Le sous-comité du comité d'experts sur les solutions poursuivra les travaux avec Jean-Denis Grenier. Ce dernier débutera les analyses sur l'UAF 023-51. On tentera d'examiner la question de la prise en compte des aires protégées dans l'atteinte des seuils, malgré la difficulté technique que ça représente.

Le comité d'experts sur les solutions se réunira le 11 février prochain. On y traitera notamment des travaux du CERFO et du portrait de l'avifaune et des recommandations des consultants.

## **12. Varia**

Aucun point n'a été soumis.

## **13. Date de la prochaine rencontre**

La prochaine rencontre se tiendra le 24 février 2009 à l'Hôtel Québec.

**ACTIONS  
TABLEAU SYNTHÈSE**

**ATTENTION : LES ACTIONS RÉALISÉES (TRAME BLEUE) SERONT ÉLIMINÉES DU TABLEAU**

<b>DATE</b>	<b>THÈME – DESCRIPTION DE L’ACTION</b>	<b>QUI</b>	<b>ÉCHÉANCE</b>	<b>ÉTAT</b>
11/11/08	<u>Processus d’élaboration de scénarios de stratégies d’aménagement</u> : expédier à Marc Leblanc des commentaires sur les fiches techniques ou le tableau enjeux-solutions.	Membres de la Table	Le plus rapidement possible	Devenue caduque ; à retirer du tableau
9/12/08	<u>Indicateurs de performance écosystémique</u> : soumettre l’enjeu « forêts vierges » au comité d’experts sur les solutions	Marc Leblanc	Le plus rapidement possible	réalisée
27/01/09	<u>Portrait de l’avifaune sur le territoire de la RFL</u> : transmettre les études de Pierre Drapeau à Bruno Drolet	G. Boisseau	Le plus rapidement possible	
27/01/09	<u>Portrait de l’avifaune sur le territoire de la RFL</u> : transmettre les études de Pierre Drapeau aux consultants	B. Drolet	Le plus rapidement possible	



# **Options de stratégies d'aménagement écosystémique**

**Rencontre de la Table des partenaires**

**Projet de développement d'une approche d'aménagement écosystémique dans la réserve faunique des Laurentides**

**27 janvier 2009**

---

# Options de stratégies d'aménagement écosystémique

Commentaires exprimés par les participants à l'atelier 1

---

Animateur : Marc Leblanc

Secrétaire : Lise Deschênes

- Louis Bélanger
- Marcel Bérubé
- Stéphane Blouin
- Sylvain Boucher
- Marc Leclerc
- Louis Pelletier
- Éric Provost
- Olivier Richer
- Nathalie Rivard
- Luc Tremblay
- Denis Villeneuve
- Jean-Philippe Vincent

## Objectifs de l'atelier

- Permettre aux membres de comprendre la démarche d'élaboration des options de stratégies d'aménagement et d'évaluation de leurs effets sur la possibilité forestière.
- Permettre aux membres d'exprimer leurs points de vue sur les options de stratégies d'aménagement en développement pour répondre aux enjeux entérinés.
- Obtenir des intrants de la part des membres sur les bénéfices et les impacts des options de stratégie d'aménagement.

## Synthèse des commentaires

### Thème 1 : La coupe partielle

#### 1. la progression des coupes partielles :

- hypothèses actuelles conservatrices : on est là, on a même dépassé ; on suggère de tester 20 % à la première période de cinq ans, 40 % à la seconde et 60 % par la suite.
- contexte favorable aux coupes partielles : acceptabilité sociale des coupes partielles; panier de produits diversifié; impacts environnementaux à considérer
- prérequis : formation des travailleurs; aide financière (crédits) appropriée
- inquiétudes (manifestées par les bénéficiaires) : peur du carcan administratif;

#### 2. le jardinage :

- débat sur le terme de jardinage
- intéressant là où on veut maintenir du couvert (paysage, caribou)
- diffère de la coupe partielle : avec le jardinage, on gère la forêt qu'on laisse ; (vigueur des arbres laissés)

#### 3. les avantages et les inconvénients du jardinage :

- en attente d'une étude du MRNF secteur Faune Québec, quant aux impacts sur la faune
- inconvénients : face à TBE ; le pratiquer sur des bonnes stations, sur des stations non vulnérables au chablis
- problématique possible pour la Grive de Bicknell

#### 4. proportion de jardinage :

- appliquer un 5 %, dès maintenant
- où? : dans les forêts de seconde venue; dans les ZHV, mais pas exclusivement en raison des contraintes légales exigées.

### Thème 2 : Les seuils

#### 1. atteinte des seuils et 2. variation dans les UTP :

- principe de la pente ascendante = amélioration continue; principe à trois niveaux
- premier niveau : toujours ascendant à l'échelle des grands écosystèmes

---

(tenir compte des aires protégées)

- deuxième niveau : toujours ascendant dans les ZHV
- troisième niveau : ascendant en principe à l'échelle de l'UAF, mais avec possibilité de compromis là où le contexte socio-économique le justifie

3. Facteur temporel :

- le principe de la responsabilité générationnelle est intéressant comme point de départ
- dans le contexte présenté, le scénario de 40 ans est un choix acceptable.

---

# Compte rendu des commentaires exprimés à l'atelier 1

## Thème 1 : La coupe partielle

*Considérez-vous adéquate la progression dans le temps de la proportion de coupes partielles, soit 90 % en coupes totales (CT) et 10 % en coupes partielles (CP) à la première période (2008-2013), 70 % en CT et 30 % en CP à la deuxième période (2013-2018) et 50 % CT et 50 % CP pour les périodes subséquentes?*

- La coupe partielle se pratique déjà de façon opérationnelle; il y a donc pertinence de la progression.
- Si les coupes partielles atteignent 50%, le réseau routier doit suivre.
- Le coût des opérations en coupes partielles diffèrent de ceux en CPRS. Le système actuel des coûts et redevances est basé sur la récolte en situation normale. Les caractéristiques des forêts de la RFL conditionnent le coût des opérations dans la réserve.
- La coupe partielle implique une baisse de productivité .
- Il faut bien comprendre la mécanique du calcul de possibilité. Le recours aux coupes partielles ne signifie pas une augmentation du volume, mais plutôt une plus grande possibilité de récolte (déplacement du volume dans le temps).
- Ce qui a conduit PFS à l'utilisation des coupes partielles aujourd'hui : l'acceptabilité sociale de ces coupes; les impacts environnementaux (enfeuillage par ex); la diversité du panier de produits offerts; habitat du caribou.
- Un programme de formation est un incontournable, surtout sur les techniques d'abattage.
- Préoccupation : le niveau de départ de 90% de CT risque de faire perdre de belles occasions; le critère du diamètre est très sévère pour la RFL. Difficultés d'application opérationnelle si on a recourt a des critères et un carcan administratif. On précise que les critères ont permis de restreindre le système, sinon on aurait de la CP partout. De plus, les critères servent à régler la modélisation; l'application terrain sera probablement différente.
- Il faut tenir compte des caractéristiques du peuplement; le peuplement doit guider les CP, pas les critères.
- On suggère de modéliser des scénarios avec une proportion de 20 % de CP à la première période de cinq ans, 40 % à la seconde et 60 % par la suite.

*Le jardinage (maintien d'un couvert forestier perpétuel) est-il un outil sylvicole pertinent pour répondre à certains des enjeux entérinés?*

- Débat sur le terme de jardinage; ne pas le voir dans le même sens que l'utilisation en forêts feuillues; on veut maintenir un couvert, un peuplement debout tout en permettant les entrées multiples.
- Jardinage : sert à gérer la forêt qu'on laisse.
- Convierait aux forêts de seconde venue de la RFL (très denses aujourd'hui); dans les zones de sensibilité (paysage), dans les secteurs de caribous.

- 
- Pour la faune : on attend les résultats d'une revue de littérature réalisée par le secteur Faune Québec du MRNF.

*Selon vous, quels sont les avantages et les inconvénients de pratiquer du jardinage?*

- On se demande si le jardinage pourrait augmenter la vulnérabilité des peuplements face à la TBE
- On pense que ça pourrait entraîner des problèmes pour la grive de Bicknell

*Quelle est la proportion de jardinage qu'il serait réaliste de réaliser? Pour les fins de la simulation, doit-on donner la priorité à la réalisation du jardinage dans les ZHV?*

- Oui, ce serait réaliste. On pourrait même mettre un 5% dès aujourd'hui. On pourrait voir comment se comporte le modèle.
- Selon la modélisation, le jardinage débiterait autour de la 5<sup>e</sup> période (25-30 ans). Est-ce qu'on pourrait débiter dès maintenant? Et si on baissait la proportion de CT, est-ce qu'on arriverait plus rapidement au jardinage?
- On pourrait donner la priorité aux ZHV, parce que ce sont les zones où les gens ont le plus d'attentes. Cependant, on pourrait avoir de la difficulté à appliquer en raison des exigences légales, comme les bois de contraintes. Par conséquent, il faut ouvrir sur tout le territoire.
- Deux critères pourraient guider le choix des endroits où se fait le jardinage :
  - sur de bonnes stations (en lien avec la vigueur des arbres et la TBE)
  - sur des stations qui ne sont pas vulnérables au chablis
- Ne pas limiter la CJ aux épinettes (mais possibilité de prioriser dans ces peuplements)
- Tendre à un équilibre entre les traitements de coupes partielles.

## **Thème 2 : Les seuils**

*En fonction des scénarios présentés, comment percevez-vous l'atteinte des seuils au niveau de l'ensemble du territoire selon une pente ascendante?*

- Trop sévère pour certains, minimum à respecter pour d'autres.
- La courbe ascendante représente le principe d'amélioration continue et rend légitimes la démarche et les moyens. S'il n'y a pas d'amélioration continue, on devient vulnérables, moins crédibles.
- Le principe de la courbe ascendante peut s'analyser à trois niveaux :
  - niveau 1 : toujours ascendant à l'échelle des grands écosystèmes (tenir compte des aires protégées)
  - niveau 2 : toujours ascendant dans les ZHV
  - niveau 3 : ascendant en principe à l'échelle de l'UAF, mais avec possibilité de compromis là où le contexte socio-économique le justifie

---

*Peut-on permettre que certaines UTP montrent une variation (à la hausse et à la baisse) pour l'indicateur des vieilles forêts?*

- La modélisation montre la variation à l'échelle de l'UAF. On pourrait regarder les résultats à plus grande échelle, comme les grands écosystèmes.
- On discute de l'apport des aires protégées à l'indicateur et de la manière de les intégrer dans la modélisation.
- Le comité d'experts sur les solutions devra réfléchir à la façon d'évaluer l'indicateur à plus grande échelle, à la manière d'intégrer les aires protégées (difficulté technique).
- Il faut évaluer les conséquences des variations, puis prévoir des mesures de compensation si les impacts sont trop grands. Il faut harmoniser avec l'économie et le social.

*Pour l'indicateur de performance sur les vieilles forêts, sur quel horizon de temps doit-on viser l'atteinte du seuil de 25 % (vert ou altération faible)?*

- Concept de la génération : 30 ans, i.e. délai entre création d'une nouvelle famille (données scientifiques non analysées)
- Le délai de 30 ans aurait des conséquences importantes pour la 031-53 : l'industriel cesserait ses activités.
- On propose 40 ans. Ce délai fait consensus.
- Dans la 031-53 : avec le 40 ans et la spatialisation, ça marcherait.

---

# Options de stratégies d'aménagement écosystémique

Commentaires exprimés par les participants à l'atelier 2

---

Animateur : Serge Tremblay

Secrétaire : Josée Pâquet

- Jacques Blouin
- Gaétane Boisseau
- François Brassard
- Richard Carbonneau
- Sébastien Caron
- Pierre Charbonneau
- Damien Côté
- Nicolas-Pascal Côté
- Marie-Ève Desmarais
- Bruno Drolet
- Sandra Garneau
- Jean-Denis Grenier
- Lucie Parizeau
- Frédéric Raymond
- Frédérique Schmidt
- Pierre Trudel
- Gilbert Massicotte

## Objectifs de l'atelier

- Permettre aux membres de comprendre la démarche d'élaboration des options de stratégies d'aménagement et d'évaluation de leurs effets sur la possibilité forestière.
- Permettre aux membres d'exprimer leurs points de vue sur les options de stratégies d'aménagement en développement pour répondre aux enjeux entérinés.
- Obtenir des intrants de la part des membres sur les bénéfices et les impacts des options de stratégie d'aménagement.



---

## Synthèse des commentaires

### Thème 1 : La coupe partielle

- Les participants considèrent qu'il est essentiel d'avoir un minimum de coupes partielles, qu'il serait souhaitable pour la première période d'avoir une proportion plus élevée que celle proposée (soit celle de 10 %). Ils conviennent que pour les fins de simulation on peut conserver la progression proposée (10 – 30 – 50 %) mais que dans la stratégie il y aurait lieu de recommander d'en faire le plus possible sur le terrain.
- L'élément financier risque d'être un facteur limitant, cet aspect devra être validé.
- Le jardinage permet de répondre à plusieurs enjeux (inversion de la matrice, raréfaction des forêts mûres et surannées, uniformisation des structures, paysage, caribou, martre par exemple). Il permet de maintenir des attributs dans l'espace puisque le couvert est maintenu en permanence. Il sera essentiel de définir les modalités opérationnelles afin de conserver les attributs souhaités (chicots, bois mort, etc).
- Le jardinage compte autant d'avantages que d'inconvénients. Du côté des points positifs il y a : le maintien de couvert, offre des opportunités pour répondre à des besoins en terme d'habitats fauniques, limite les impacts sur le paysage, favorise l'harmonisation des usages, permet la connectivité entre deux zones, favorise une plus grande qualité des produits, permet de maintenir des vieilles forêts à un endroit donné par opposition à la coupe progressive qui permet de maintenir la vieille forêt dans le temps (déplacement lié à la coupe finale), occasionne moins d'empreintes humaines, le maintien d'une structure, le recrutement de chicots, la sélection d'essences plus rares (epb). Du côté des points négatifs il y a : impact potentiel sur le milieu, le réseau routier, les coûts, les peuplements aptes au traitement sont plus rares, des impacts sur le caribou sont appréhendés, la capacité d'intervenir qui est limitée, les besoins d'apprentissage sont élevés, peu de travailleurs manuels, nécessite de développer une approche mécanisée.
- Il est important de se référer au régime de perturbations naturelles pour orienter la stratégie d'intervention. La proportion du jardinage devrait être faible. Il apparaît sensé de réaliser le jardinage dans les ZHV, toutefois il demeure essentiel de voir à répondre prioritairement aux enjeux identifiés, on pense ici au caribou pour lequel la coupe partielle n'est peut être pas la réponse ultime.

### Thème 2 : Les seuils

- Il n'y a pas de consensus qui se dégage. Dans le modèle, on ne tient pas compte de la variabilité statistique. Il y a une fluctuation dans les seuils qui est probable mais dont on ne tient pas compte. Par exemple, une variation à la baisse de 2 % d'une période à l'autre n'aurait pas de poids mathématique. Donc le fait d'exiger une pente ascendante est peut être trop sévère par rapport à la variabilité existante. Malgré cela, on tient au principe de pouvoir démontrer qu'on s'améliore, donc de maintenir une progression dans la pente.
- Le scénario 10 semble présenter un bon compromis. Il permet d'atteindre le seuil vert sur l'ensemble du territoire en priorisant les ZHV et à l'intérieur d'une période de 40 ans dans les UTP. On tolère une fluctuation dans les UTP sachant que le seuil vert sera atteint.

---

## Compte rendu des commentaires exprimés à l'atelier 2

### Thème 1 : La coupe partielle

*Considérez-vous adéquate la progression dans le temps de la proportion de coupes partielles, soit 90 % en coupes totales (CT) et 10 % en coupes partielles (CP) à la première période (2008-2013), 70 % en CT et 30 % en CP à la deuxième période (2013-2018) et 50 % CT et 50 % CP pour les périodes subséquentes?*

- S'il est possible d'en faire plus pour la première période alors pourquoi ne pas aller de l'avant par exemple une proportion de 80 – 20 % plutôt que 90 – 10 %? Même si certains ont amorcé un gros virage localement (proportion élevée de coupes partielles) ce n'est pas nécessairement le cas partout. Il faut aussi compter que le coût de la stratégie sera un facteur limitant et qu'on est dans un mode de développement.
- Le 10 % n'est pas difficile à atteindre même dans le PGAF actuel. On pourrait viser 15 à 20 % au début mais abaisser le 50 % visé. La progression proposée pourrait être différente dans une autre UAF. C'est très variable d'une UAF à l'autre, pour certains bénéficiaires de CAAF, la coupe partielle est déjà implantée en raison des autres travaux (pratiques sylvicoles adaptées). Mise en garde, si le 10 % est atteint la première année du PGAF et que rien ne se fait pour la suite du PG, il y a une perte d'expertise, tout est à recommencer.
- L'aménagement écosystémique doit se faire selon les règles de l'art, il faut regarder l'écart par rapport à la forêt préindustrielle, la stratégie doit s'appuyer sur ce portrait.
- Les éléments d'impacts financiers pourraient éclairer la question. Le PG actuel prévoit du reboisement, est-ce que ça sera encore nécessaire? On ne croit pas qu'il y aura de l'argent neuf qui sera investi, il faut penser à une réallocation des argents.

*Le jardinage (maintien d'un couvert forestier perpétuel) est-il un outil sylvicole pertinent pour répondre à certains des enjeux entérinés?*

- On fonctionne actuellement avec des hypothèses, il faudra voir si on atteint les objectifs visés dans le temps.
- Oui le jardinage devrait permettre de répondre à certains enjeux tels, l'inversion de la matrice, la raréfaction des forêts mûres et surannées, l'uniformisation des structures, le paysage, la martre, le caribou puisqu'il permet de maintenir un couvert dans le temps.

*Selon vous, quels sont les avantages et les inconvénients de pratiquer du jardinage?*

- Le jardinage compte autant d'avantages que d'inconvénients. Du côté des points positifs il y a : le maintien de couvert, offre des opportunités pour répondre à des besoins en terme d'habitats fauniques, limite les impacts sur le paysage, favorise l'harmonisation des usages, permet la connectivité entre deux zones, favorise une plus grande qualité des produits, permet de maintenir des vieilles forêts à un endroit donné par opposition à la coupe progressive qui permet de maintenir la vieille forêt dans le temps (déplacement lié à la coupe finale), occasionne moins d'empreintes humaines, le maintien d'une structure, le recrutement de chicots, la sélection d'essences plus rares (epb par exemple). Du côté des points négatifs il y a : impact potentiel sur le milieu, le réseau routier, les coûts, les peuplements aptes au traitement sont plus rares, des impacts sur le caribou sont appréhendés, la capacité d'intervenir qui est limitée, les besoins d'apprentissage sont élevés, peu de travailleurs manuels, nécessite de développer une approche mécanisée.

- 
- Socialement, ce traitement est positif puisqu'il n'y a pas de récolte finale par opposition à la coupe progressive. Par contre les coûts sont probablement plus élevés.
  - Comme pour tout traitement, il est important d'identifier les objectifs derrière le traitement. Le jardinage vise beaucoup à répondre à des enjeux de biodiversité, donc c'est un traitement important.
  - Le jardinage compte sur un accroissement mais pas la coupe progressive, il est donc important de gérer la vigueur des tiges laissées après intervention.
  - Est-ce que le jardinage implique plus de chemins permanents? Ce point est à valider. Pour le caribou on doit se questionner s'il peut y avoir un impact. Si on se trouve dans un endroit où il n'y a pas de chemin, alors l'impact peut être négatif, si la forêt est déjà fragmentée, l'impact peut être positif.

*Quelle est la proportion de jardinage qu'il serait réaliste de réaliser? Pour les fins de la simulation, doit-on donner la priorité à la réalisation du jardinage dans les ZHV?*

- Pour répondre à cette question, on doit d'abord répondre à la question concernant le caribou puisque ce dernier se trouve principalement dans les ZHV. Certains enjeux se traitent mieux si on intervient massivement et qu'on laisse le secteur tranquille par la suite pour une longue période.
- Le caribou nécessite de grands secteurs non perturbés, actuellement le territoire est très perturbé, il est difficile de trouver des massifs. La population s'accommode par la force des choses. Le jardinage par opposition à la coupe progressive serait mieux pour le caribou.
- Le jardinage pourrait être réalisé dans les corridors d'intérêt, qui ne sont pas nécessairement dans les ZHV. Toutefois, les coûts de la coupe partielle sont élevés, les équipes de travail rares, ces traitements visent à répondre à des enjeux spécifiques. La nuance avec le jardinage c'est qu'il permet de conserver une vieille forêt au même endroit par opposition à la coupe progressive.
- Une faible proportion des coupes partielles en jardinage serait à réaliser. C'est un traitement avec lequel il faut se faire la main.
- Il faut se rattacher au régime de perturbations naturelles, on est en sapinière où il y a des épidémies de TBE, du chablis, donc plus de coupe partielle. Il faut faire de tout et il faut tester.
- Oui, on doit donner la priorité dans les ZHV, mais ça dépend des objectifs qui y sont poursuivis et on ne doit pas oublier les UTP.

## **Thème 2 : Les seuils**

*En fonction des scénarios présentés, comment percevez-vous l'atteinte des seuils au niveau de l'ensemble du territoire selon une pente ascendante?*

*Peut-on permettre que certaines UTP montrent une variation (à la hausse et à la baisse) pour l'indicateur des vieilles forêts?*

- Il ne semble pas y avoir beaucoup de pertes avec l'atteinte des seuils selon une pente ascendante, donc on devrait aller de l'avant. Certains sont d'avis que la question de la pente ascendante est une règle à respecter.

- D'autres sont d'avis que la notion de pente ascendante se voit sur papier mais pas nécessairement sur le terrain d'une période quinquennale à l'autre. Si on joue de quelques %, il ne devrait pas y avoir d'impact visible sur le terrain. Donc il n'est pas nécessaire de maintenir une pente ascendante, on pourrait passer de 18 à 16 % par exemple si cela permet à d'autres unités d'augmenter.
- La pente ascendante est une approche conservatrice, il faut se souvenir que nous sommes dans un contexte de restauration et que nous avons déjà retenu des seuils minimaux. On devrait toujours chercher à s'améliorer.

Ce qui importe le plus c'est le résultat, certains enjeux sont très contraignants, d'autres pourraient accepter une variation, ce qui pourrait donner de l'air au système. Quelle serait la variation maximale à la baisse? Les perturbations naturelles ne sont pas prises en compte dans le système, il faut donc être prudent.

- Pour certains, on doit favoriser une pente ascendante, c'est une question de principe. Pour d'autres c'est le moment de l'atteinte du seuil qui est le plus important. Quelle image veut-on projeter?
- Une formule de compromis serait d'avoir une pente ascendante dans les ZHV et permettre une fluctuation dans les UTP en déterminant un moment pour l'atteinte du seuil au global. Ainsi on s'améliore, l'objectif est atteint au final, le principe de précaution est respecté et ça donne de l'air au système. On convient que les scénarios présentés respectent cette formule et semblent acceptables.

*Pour l'indicateur de performance sur les vieilles forêts, sur quel horizon de temps doit-on viser l'atteinte du seuil de 25 % (vert ou altération faible)?*

- Il semble possible d'atteindre le seuil de 25 % dans les ZHV sur un horizon de 30 ans, mais il est possible de ne jamais l'atteindre ailleurs à moins d'accepter une baisse de la possibilité. Si on vise 30 ans dans les ZHV, on doit laisser de l'air au système ailleurs.
- On doit viser l'atteinte du seuil de 25 % partout, on rappelle que le 25 % est un seuil minimum.
- Dans les ZHV on va au même rythme que ce que la nature ferait, dans les UTP on pourrait ne jamais atteindre le seuil. Mais qu'en est-il sur l'ensemble du territoire?
- L'horizon de 60 ans est trop long, une période de 30 ou 40 ans est plus acceptable (notion de une génération).
- Il est nécessaire de faire un suivi et de valider ce qu'on pose comme hypothèses.
- Atteinte des seuils : la variabilité qu'on peut observer n'a pas la même conséquence selon ce qui se trouve au pourtour de l'unité territoriale (UTP ou ZHV). Un seuil bas dans une unité peut être compensé par le fait que les unités au pourtour ont un seuil plus élevé.
- Le projet d'aménagement écosystémique sera scruté à la loupe, nous avons intérêt à faire en sorte qu'il y ait des résultats observables sur le terrain rapidement. C'est la crédibilité du projet qui en dépend.
- Il ne faut pas oublier que nous sommes dans une simulation qui sera à refaire dans 5 ans, 10 ans...
- Le scénario 10 semble présenter un bon compromis. Il permet d'atteindre le seuil vert sur l'ensemble du territoire en priorisant les ZHV et à l'intérieur d'une période de 40 ans dans les UTP. On tolère une fluctuation dans les UTP sachant que le seuil vert sera atteint.

## COMPTE RENDU DE RÉUNION # 14

---

**DATE :** Le 24 février 2009

**RÉDIGÉ PAR :** Lise Deschênes

**OBJET :** Table des partenaires du projet de développement d'une approche d'aménagement écosystémique dans la Réserve faunique des Laurentides

---

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

M <sup>mes</sup>	Nancy Blanchette	Corporation d'aménagement et de protection de la Ste-Anne
	Gaétane Boisseau	Consultante en conservation
	Marie-Ève Desmarais	SÉPAQ
	Sandra Garneau	Parc national des Grands-Jardins
	Émilie Gros-Louis	Conseil de la nation huronne-wendat (après-midi seulement)
	Nathalie Rivard	Parc national de la Jacques-Cartier
	Frédérique Schmidt	Corporation de bassin de la Jacques-Cartier
	Lise Deschênes	MRNF
	Josée Pâquet	MRNF
MM.	Louis Bélanger	Nature Québec
	Marcel Bérubé	Fédération des clubs de motoneigistes du Québec
	Richard Carbonneau	Scierie Lac St-Jean (UAF 23-51)
	Sébastien Caron	Regroupement national des CRE du Québec
	Pierre Charbonneau	Fédération québécoise des clubs de Quad
	Nicolas Pascal Côté	Conseil des Montagnais du Lac St-Jean (Mashteuiatsh)
	Gilbert Massicotte	Produits forestiers Saguenay (UAF 23-52)
	Michel Mongeon	Conseil de la nation huronne-wendat (après-midi seulement)
	Éric Provost	Scierie Leduc-Stadacona (UAF 31-53)
	Frédéric Raymond	CRÉ, Capitale-Nationale
	Denis Villeneuve	AbitibiBowater /Charlevoix (UAF 33-51)
	François Brassard	MDDEP (après-midi seulement)
	Jacques Blouin	MRNF
	Damien Côté	MRNF
	Alain Giroux	MRNF
	Paul Lamirande	MRNF
	Marc Leblanc	MRNF
	Serge Ruel	MRNF
	Serge Tremblay	MRNF

**QUORUM :** ATTEINT

---

<b>ÉTAIENT ABSENTS</b>	M <sup>mes</sup>	Nancy Bolduc Wendy Giroux	Parc national de la Jacques-Cartier MRNF
	MM.	Marco Bondu Aldé Gauthier Marc Leclerc Alain Marcoux Louis Pelletier Langis Tremblay Pierre Trudel Alain Gosselin Claude Fortin Olivier Richer	Rivage de la rivière du Moulin CRÉ, Saguenay-Lac-St-Jean Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs Société des sentiers de la Capitale-Nationale de Québec Fédération des coopératives forestières du Québec Association régionale des trappeurs laurentiens Fédération québécoise du canot et du kayak MRNF BFEC MRNF
<b>INVITÉ(S)</b>	M.	Jean-Denis Grenier	Centre d'enseignement et de recherche en foresterie (CERFO)
<b>OBSERVATEURS</b>	M.	Alexis Achim Bruno Drolet	Université Laval Service canadien de la Faune

*Les actions à entreprendre seront indiquées en grisé dans le texte et regroupées dans un tableau placé à la fin du compte rendu.*

---

## **1. Mot de bienvenue et objectifs de la rencontre**

Paul Lamirande souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes. Il indique que la rencontre vise deux objectifs. Le premier s'inscrit dans la continuité des rencontres précédentes avec la présentation d'options de stratégie d'aménagement pour aider les membres de la Table à prendre leur décision. Le second vise à obtenir l'avis des partenaires sur une première série de recommandations à formuler aux autorités du MRNF.

## **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la rencontre**

L'ordre du jour suivant est adopté :

1. Mot de bienvenue et objectifs de la rencontre
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la rencontre
3. Adoption du compte rendu de la 13<sup>e</sup> rencontre de la Table des partenaires (27 janvier 2009)
4. Bref retour sur la présentation des dossiers de Gestion intégrée des ressources et d'Aménagement intensif
5. Processus d'élaboration de scénarios de stratégies d'aménagement écosystémique et d'évaluation des coûts et bénéfices
6. Discussion sur les options de stratégies d'aménagement
7. Mise en contexte et proposition de recommandations de la Table aux autorités du MRNF
8. Présentation du mode de fonctionnement de l'atelier
9. Travail en atelier – discussion sur les recommandations de la Table aux autorités du MRNF
10. Plénière
11. Prochaines actions
12. Varia
13. Date de la prochaine rencontre

## **3. Adoption du compte rendu de la 13<sup>e</sup> rencontre de la Table des partenaires (27 janvier 2009)**

Le compte rendu de la rencontre du 27 janvier 2009 est adopté après modification à l'avant-dernier paragraphe du point 6 « processus d'élaboration des options de stratégies d'aménagement écosystémique et d'évaluation des coûts et bénéfices ».

À la demande de Richard Carbonneau, la phrase « Richard Carbonneau et Éric Provost mentionnent la récolte imposée par le FEC dans les zones de contraintes et que celles-ci se situent principalement dans les ZHV ; ces contraintes légales auront des conséquences et pourraient rendre difficile l'atteinte des seuils dans les ZHV.» a été modifiée pour :

«Richard Carbonneau et Éric Provost mentionnent la récolte imposée par le FEC dans les zones de contraintes. Ces zones comprennent notamment des pentes abruptes, d'anciens îlots d'original et des séparateurs de coupes. De plus, elles renferment souvent des strates matures et surannées et se situent entre autres dans les ZHV. Ces contraintes légales auront des conséquences et pourraient rendre difficile l'atteinte des seuils pour les forêts surannées dans les ZHV».

Les actions prévues ont été réalisées.

---

#### **4. Bref retour sur la présentation des dossiers de Gestion intégrée des ressources et d'Aménagement intensif**

Marc Leblanc résume aux membres de la Table les présentations faites au comité d'experts sur les solutions par deux personnes du Ministère : Luc Bérard de la Direction de l'aménagement des forêts publiques et privées (DAFPP), et Normand Gendron du secteur des Opérations régionales (R01).

Dans un premier temps, Luc Bérard a expliqué où en était la réflexion du ministère sur la gestion intégrée des ressources et du territoire (GIRT) et sur le zonage forestier. La gestion intégrée constituerait un processus coopératif, tout au long de la planification, afin de mettre en valeur les ressources et les fonctions du territoire. De nombreux dossiers sont en lien avec la GIRT et un guide de gestion intégrée des ressources et du territoire sera produit. Par ailleurs, le ministère établira un zonage en milieu forestier. Selon les orientations du Livre vert, le zonage comprendra des zones de sylviculture intensive (ZSI). Ces zones seront inscrites au Plan d'affectation du territoire public (PATP) et la priorité sera accordée à la production de bois avec objectif de doubler le rendement ligneux. Le ministère identifiera les aires propices à la sylviculture intensive et les transmettra aux conférences régionales des élus (CRÉ). Divers critères seront proposés pour identifier les zones non propices pour les ZSI. Le zonage comprendra également des zones d'aménagement forestier intégré (ZAFI) qui serviraient à la production de biens et services diversifiés, avec aménagement multiressources et incluant l'harmonisation des usages. D'ici avril 2009, la DAFPP doit produire un guide à l'intention des CRÉ pour la réalisation du zonage forestier.

Normand Gendron a traité du volet sylviculture. Étant donné l'objectif de production de bois, l'aménagement dans les ZSI recourrait aux trois grandes familles de scénarios sylvicoles, soit la culture intensive de forêt naturelle avec regarni, la culture intensive de plantation et la ligniculture. Dans les ZAFI, on viserait plutôt une sylviculture adaptée pour tenir compte de l'ensemble des ressources.

Les exposés ont suscité de nombreuses discussions au comité d'experts sur les solutions. On se demande comment s'intégreront aménagement écosystémique et aménagement intensif ; on se questionnait également sur l'aspect financier, à savoir s'il resterait de l'argent pour les coupes partielles.

Par la suite, les responsables du projet pilote ont rencontré les gestionnaires du MRNF pour discuter avec eux de la meilleure façon d'effectuer l'arrimage entre la démarche d'aménagement écosystémique et de sylviculture intensive. Les gestionnaires proposent de prévoir une recommandation à l'effet que le découpage du projet pilote soit pris en compte lors de l'établissement des ZSI. Sur le plan financier, ils considèrent que l'implantation graduelle des deux démarches (aménagement écosystémique et aménagement intensif) rendra disponibles des sommes pour l'application des coupes partielles. Ils suggèrent également d'évaluer certains scénarios de sylviculture intensive pour vérifier les impacts sur le flux de bois dans la RFL. Même si le projet n'a pas le temps de procéder à une évaluation précise des impacts, on en tiendra compte dans les recommandations qui seront soumises aux autorités.

Louis Bélanger se dit en désaccord avec l'orientation des autorités. Il remet en question l'aval de Nature Québec si le projet pilote n'intègre pas l'aménagement intensif. Il en parle depuis longtemps, notamment au comité de coordination. Il s'agit d'une question fondamentale et, à son avis, la fin prochaine du projet pilote ne peut empêcher de traiter d'aménagement intensif. Les partenaires discutent et échangent sur l'aménagement intensif, les réflexions à faire sur la question en lien avec l'aménagement écosystémique, sur les conséquences de la mise en place de l'aménagement intensif face à l'implantation l'aménagement écosystémique. On se demande notamment si les zones de sylviculture intensive seront identifiées avant qu'on ait pu établir les zones de conservation à ajouter. Marc Leblanc ajoute que l'on procédera tout de même à



---

l'évaluation de scénarios d'aménagement intensif. On indique aussi que la délimitation des ZSI sera réalisée par les CRRNT et que les représentants de CRÉ présents à la Table vont certainement participer à l'exercice. Damien Côté propose deux recommandations. La première demanderait que l'aménagement intensif repose sur l'aménagement des forêts naturelles et rejeter la ligniculture ; la seconde prônera la participation des partenaires intéressés à un comité sur l'aménagement intensif. Louis Bélanger apprécie les suggestions et demande que soit créé un groupe de travail sur l'aménagement intensif.

Marc Leblanc rapportera aux autorités la position exprimée par les partenaires.

## **5. Processus d'élaboration des options de stratégie d'aménagement écosystémique et d'évaluation des coûts et bénéfices**

Selon Jean-Denis Grenier, il est maintenant possible de proposer une option de stratégie d'aménagement grâce aux commentaires recueillis lors des deux ateliers précédents. Toutefois, il n'avait pas encore effectué d'évaluation financière des options, comme le demandaient les partenaires. Sa présentation d'aujourd'hui abordera donc deux aspects : il parlera d'abord d'évaluation financière, puis il proposera une option de stratégie d'aménagement.

Pour la partie évaluation financière, il a effectué une analyse des coûts de la stratégie actuelle pour voir ensuite ce qui se passe après l'introduction des coupes partielles. L'analyse des coûts de la stratégie actuelle met en évidence le constat suivant : avec des coûts d'environ 4,28 M\$ pour une période de 5 ans et des revenus liés aux droits de coupe d'environ 2,5 M\$ pour la même période, les opérations sont déficitaires. Aussi, la plus grande part du budget est allouée à la réalisation de l'éclaircie précommerciale. On ne pourrait donc pas insérer des coupes partielles dans cette stratégie sans en augmenter les coûts. Il serait toutefois possible d'envisager deux solutions qui modifieraient la stratégie actuelle : réduire la superficie traitée en EPC et réduire la superficie traitée en plantation.

JD Grenier explique les avantages et désavantages de ces deux traitements (tels qu'analysés par le comité d'experts sur les solutions). Si l'EPC permet de contrôler la composition et de structurer les peuplements afin de réaliser ultérieurement une éclaircie commerciale, elle n'apporte toutefois aucun gain de possibilité en termes de volume et elle a un impact sur la faune, notamment pour la nidification d'oiseaux migrateurs. La plantation offre également l'avantage de structurer les peuplements et elle répond à l'enjeu de baisse de rendement ; elle ne présente pas vraiment d'inconvénients compte tenu des petites superficies traitées. La solution à retenir consisterait donc à réduire progressivement l'EPC, sans toutefois l'éliminer de la stratégie d'aménagement. En tenant compte de la superficie traitée en CPRS et en considérant un coût maximal de 4,28 M\$ pour 5 ans, JD Grenier montre comment la réduction graduelle de l'EPC permet de dégager certains montants qui peuvent ensuite être utilisés pour la mise en œuvre des coupes partielles (coupe progressive à régénération rapide, coupe progressive à régénération lente et jardinage). Par conséquent, si la Table accepte une réduction de l'EPC, il n'y aurait pas d'augmentation des coûts et il serait même possible de réduire les coûts de la stratégie selon la superficie d'EPC visée. Les gens échantent sur l'aspect financier et les chiffres présentés. On rappelle qu'en matière d'enfeuillage, le portrait diffère entre la 031-53 et la 023-51 où le problème est plus important. Par conséquent, le scénario de réduction d'EPC différera. Denis Villeneuve dit que les coupes partielles permettent de maintenir le flux de bois, mais qu'elles génèrent des revenus et des investissements différents et que le modèle devrait en tenir compte. JD Grenier indique que la prise en compte de tous les aspects financiers exigerait des efforts plus importants, ce qui ne peut se faire ici.

JD Grenier passe ensuite à la proposition d'une stratégie d'aménagement (11<sup>e</sup> scénario présenté). Il insiste d'entrée de jeu sur le fait qu'il présente un modèle, et qu'un modèle constitue, en fait,

---

une abstraction de la réalité, une représentation simplifiée d'un système plus complexe. Il ajoute que l'on utilise un modèle pour faciliter la gestion d'informations variées et complexes et pour aider à la prise de décision. Il énonce les différentes orientations retenues par les partenaires lors des précédents ateliers : la progression des coupes partielles par période quinquennale (10 %, 30 % et 50 %), les périodes souhaitées pour l'atteinte des seuils « vieilles forêts » dans les ZHV (le plus rapidement possible) et sur l'ensemble du territoire (40 ans), la fluctuation permise des niveaux de vieilles forêts dans les UTP, l'introduction du jardinage. Il énumère également les nombreux traitements considérés dans l'analyse. On y a ajouté les îlots de vieillissement, car, comme le précise Marc Leblanc, il s'agit d'un élément requis par la mise en œuvre de l'objectif de protection et de mise en valeur (OPMV) pour le maintien d'une quantité de forêts mûres et surannées. JD Grenier rappelle que la stratégie porte uniquement sur l'UAF 31-53. Il explique donc quels critères ont servi à l'élaboration du modèle : progression du taux (minimal) de coupes partielles par période quinquennale, progression du taux (maximal) de jardinage par période quinquennale, coût de la stratégie, délai pour atteindre les seuils désirés de vieilles forêts (même délai que s'il n'y avait pas de récolte pour les ZHV, 40 ans pour l'ensemble du territoire), fluctuation possible du niveau de vieilles forêts dans les UTP. Il présente ensuite les différents tableaux des résultats de cette stratégie : possibilité forestière, pourcentage des superficies traitées par période quinquennale, évaluation des coûts, localisation spatiale des interventions, évolution des seuils pour les vieilles forêts, évolution des seuils pour les forêts mûres.

Depuis les premières présentations, les différentes options de stratégies d'aménagement montraient des impacts surtout sur les forêts mûres et sur les vieilles forêts. Cette fois-ci, JD Grenier a voulu vérifier ce qui se passait pour les forêts de 7 m et plus. Le modèle montre qu'il peut y avoir dégradation de l'indicateur à certaines périodes. En effet, en raison de l'évolution naturelle des forêts (phénomène en continu), le modèle ne peut nous assurer que l'ensemble des indicateurs seront toujours respectés. Ce sont là les limites du modèle.

JD Grenier fait remarquer aux participants quelques points marquants de la stratégie proposée. Elle constitue un changement en matière d'intervention sur le territoire, elle signifie une évolution des pratiques avec le passage de la CPRS vers une proportion de coupes partielles, elle se préoccupe de ce qu'on laisse et plus seulement de ce que l'on récolte et elle représente une approche progressive qui permet d'apprendre et de s'ajuster.

JD Grenier termine en expliquant les risques reliés aux traitements de coupe progressive et de jardinage dans les peuplements résineux. La coupe progressive est un traitement déjà expérimenté à plusieurs endroits, les hypothèses de rendement pour la modélisation ont été conservatrices ; il semble toutefois qu'il y aurait des risques de chablis. Le portrait est tout autre pour le jardinage dans le résineux. Il s'agit d'un traitement pour lequel on a peu d'expérience, les rendements modélisés étaient hypothétiques mais conservateurs, on n'a pas défini de modalités de jardinage ; par conséquent, les risques associés à ce traitement seraient plus élevés. JD Grenier a vérifié les conséquences d'une stratégie où on ne pratiquerait pas de jardinage. Il a testé deux options. Dans la première, on essaie de maintenir les indicateurs comme dans la stratégie présentée précédemment (11<sup>e</sup> scénario) ; dans la seconde, on veut maintenir les indicateurs du 11<sup>e</sup> scénario, mais on repousse l'atteinte du seuil des vieilles forêts. Il montre les résultats obtenus pour la possibilité et pour l'indicateur « vieilles forêts ». Avec l'option 1, l'absence de jardinage tout en maintenant les indicateurs résulte en une baisse de la possibilité. Avec l'option 2, le report de l'atteinte du seuil vert pour les vieilles forêts (délai de 10 ans par rapport au scénario 11) entraîne une augmentation de la possibilité. JD Grenier précise que les taux de jardinage ont été transférés vers les coupes progressives à régénération lente. Selon les résultats obtenus, si la pratique du jardinage s'avère impossible, il faudrait accepter soit une baisse de la possibilité, soit un report de 10 ans pour atteindre le seuil « vieilles forêts » sur l'ensemble du territoire. Ces résultats mettent en évidence les besoins sur le plan du suivi et du contrôle.

---

## **6. Discussions sur les options de stratégies d'aménagement écosystémique**

Les partenaires échangent sur le jardinage, sur sa faisabilité. Ainsi, on souligne que ce traitement paraît gagnant pour le maintien du flux de bois, le maintien du couvert et l'atteinte des objectifs. Toutefois, le traitement a été très peu utilisé en peuplement résineux au Québec. Louis Bélanger souligne que Domtar aurait effectué du jardinage dans le secteur du Lac à l'Épaule entre 1950 et 1975. Alexis Achim dit que le traitement aurait été utilisé en Europe sur du résineux ; mais ici, ce traitement reste une hypothèse à valider et à suivre. Il pense qu'il faudrait prévoir une recommandation pour assurer le suivi et le contrôle du traitement. Richard Carbonneau affirme qu'on trouve de moins en moins de gens en mesure de le pratiquer. Éric Provost précise que les superficies visées étaient minimales ; l'abandon du jardinage n'aurait pas de grandes conséquences au départ.

Les participants parlent également des conséquences d'en faire ou pas (sur le flux de bois ou le rendement), des similitudes pour l'ensemble du territoire québécois. Louis Bélanger indique que des études effectuées en Suisse montrent des résultats équivalents en terme de rendement entre le jardinage et l'approche équienne. Marie-Ève Desmarais ajoute que le projet Triade conclut également que la ligniculture ne donne pas autant de rendement que le jardinage. Richard Carbonneau se dit en désaccord avec le fait que l'EPC n'aurait pas de rendement. Marc Leblanc précise que ce constat a été confirmé par un avis scientifique dans le cadre de l'élaboration de la dernière édition du Manuel d'aménagement forestier. On demande si le fait que l'intensification ne semble pas augmenter le rendement est la raison pour laquelle le projet pilote de la RFL ne pense pas aborder la sylviculture intensive. Marc Leblanc répond que le Ministère mettra sur pied un groupe pour traiter de la question. Marie-Ève Desmarais suggère d'inviter des représentants du projet Triade pour obtenir des informations supplémentaires.

## **7. Mise en contexte et proposition de recommandations de la Table aux autorités du MRNF**

Marc Leblanc et Josée Pâquet ont préparé certains éléments qu'ils soumettent aujourd'hui à la Table pour discussion. Marc Leblanc présente ces éléments. Dans un premier temps, ils ont réfléchi à la structure du rapport sur le projet pilote de la RFL. Le rapport compterait deux parties. Viendrait d'abord, un sommaire exécutif contenant les grands points du projet, les principales recommandations et la signature des partenaires. Un rapport détaillé constituerait la seconde partie ; ce rapport parlerait du contexte, des objectifs du projet, de la démarche suivie, des outils développés, des options de stratégies d'aménagements analysées et traiterait des recommandations de façon plus détaillée que dans le sommaire exécutif.

Marc Leblanc lit ensuite les premières recommandations soumises à la Table. Les recommandations présentées aujourd'hui touchent deux thèmes : la démarche participative et les principes de base.

La structure du rapport et les recommandations seront les points discutés lors de l'atelier cet après-midi.

## **8. Présentation du mode de fonctionnement de l'atelier**

Marc Leblanc indique que l'on suivra le même mode de fonctionnement que lors des précédentes rencontres. On forme donc deux groupes de travail et les participants disposent d'environ deux heures pour faire part de leurs commentaires sur la structure du rapport et sur les

---

recommandations soumises.

## **9. Travail en atelier – discussion sur les recommandations de la Table aux autorités du MRNF**

L'atelier débute à 13h00 et se termine vers 15h15.

## **10. Plénière**

Louis Bélanger et Josée Pâquet font part à tour de rôle des remarques émises par les participants. Les deux groupes apportent des commentaires judicieux, à la fois semblables et complémentaires, qui permettront d'améliorer le rapport et les recommandations.

Le représentant de la Nation huronne-wendat, Michel Mongeon, préparera un libellé précisant la teneur et la portée de la signature du rapport par les Premières nations et le transmettra à Marc Leblanc.

Les discussions tenues dans chaque atelier sont inscrites dans deux cahiers annexés au compte rendu.

## **11. Prochaines actions**

Marc Leblanc explique rapidement quelles seront les prochaines activités.

Josée Pâquet et Marc Leblanc vont revoir les recommandations à la lumière des commentaires reçus aujourd'hui. Une version modifiée sera acheminée aux partenaires pour commentaires en vue de l'entérinement des recommandations. Ils vont également préparer d'autres recommandations qu'ils soumettront à la prochaine rencontre.

Jean-Denis Grenier va préparer les stratégies pour l'UAF 023-51. Elles seraient prêtes pour la Table de mars.

Marc Leblanc rencontrera à nouveau les autorités pour leur faire de l'opinion de la Table concernant l'aménagement intensif.

## **12. Varia**

Aucun point n'a été soumis.

## **13. Date de la prochaine rencontre**

La prochaine rencontre se tiendra le 31 mars 2009 à l'Hôtel Québec.

Paul Lamirande informe les participants que le comité de coordination recommande la tenue d'une autre réunion de la Table de manière à compléter les travaux du projet pilote. On propose la date du 23 avril.

---

**Fin de la rencontre**

**ACTIONS**  
**TABLEAU SYNTHÈSE**

**ATTENTION : LES ACTIONS RÉALISÉES (TRAME BLEUE) SERONT ÉLIMINÉES DU TABLEAU**

<b>DATE</b>	<b>THÈME – DESCRIPTION DE L’ACTION</b>	<b>QUI</b>	<b>ÉCHÉANCE</b>	<b>ÉTAT</b>
27/01/09	<u>Portrait de l’avifaune sur le territoire de la RFL</u> : transmettre les études de Pierre Drapeau à Bruno Drolet	G. Boisseau	Le plus rapidement possible	réalisée
27/01/09	<u>Portrait de l’avifaune sur le territoire de la RFL</u> : transmettre les études de Pierre Drapeau aux consultants	B. Drolet	Le plus rapidement possible	réalisée
24\02\09	<u>Dossiers aménagement intensif et aménagement écosystémique</u> : transmettre aux autorités la position exprimée par les partenaires.	M. Leblanc	Le plus rapidement possible.	
24/01/09	<u>Rapport et recommandations à soumettre aux autorités</u> : rédiger un libellé précisant la teneur et la portée de la signature du rapport par les Premières nations.	M. Mongeon	Dans la semaine suivant la tenue de la Table.	
24/01/09	<u>Rapport et recommandations à soumettre aux autorités</u> : revoir les recommandations à la lumière des commentaires émis par les partenaires	M. Leblanc, J. Pâquet	Le plus rapidement possible	
24/01/09	<u>Rapport et recommandations à soumettre aux autorités</u> : soumettre une version modifiée aux partenaires pour commentaires	M. Leblanc, J. Pâquet	Le plus rapidement possible	
24/01/09	<u>Rapport et recommandations à soumettre aux autorités</u> : élaborer les autres recommandations	M. Leblanc, J. Pâquet	Prochaine rencontre de la Table	

# **Rapport et recommandations de la Table des partenaires**

## **Premier volet : La démarche et les principes**

**Commentaires exprimés par les participant des ateliers 1 et 2**

**Rencontre de la Table des partenaires**

**Projet de développement d'une approche d'aménagement écosystémique dans la réserve faunique des Laurentides**

**24 février 2009**

---

## **Atelier 1**

---

Animateur : Marc Leblanc

Secrétaire : Lise Deschênes

- Louis Bélanger
- Marcel Bérubé
- Nancy Blanchette
- Sébastien Caron
- Alain Giroux
- Émilie Gros-Louis
- Michel Mongeon
- Éric Provost
- Frédéric Raymond
- Nathalie Rivard
- Serge Ruel
- Denis Villeneuve
- Alexis Achim

### **Objectifs de l'atelier**

- Permettre aux membres d'exprimer leurs points de vue sur le contenu du rapport et les recommandations à formuler aux autorités du ministère.
- Bâtir un consensus sur le contenu du rapport et les recommandations.



# Compte rendu des commentaires exprimés à l'atelier 1

## Thème 1 : Structure du rapport

### 1. ajouts souhaités :

- annexer l'ensemble des comptes rendus des divers comités
- ajouter une description du territoire (carto) pour illustrer sa spécificité
- inclure et faire ressortir les grandes conclusions (constats) du projet pilote
- rattacher le rapport aux grands thèmes de la réforme forestière (zonage forestier, aménagement intensif, engagement du Ministère en matière d'aménagement écosystémique, etc)
- inclure une définition de l'aménagement écosystémique dans le rapport
- indiquer que les buts de l'aménagement écosystémique correspondent bien aux valeurs des populations (comme le démontre le sondage)
- bien expliquer la portée de la signature

### 2. avant-propos :

- y aller de façon positive, retirer le terme « mise en garde »
- bien distinguer le processus qui peut être généralisé, de l'application qui doit être adaptée.

## Thème 2 : Les recommandations

### Formulation des recommandations :

- revoir le libellé des recommandations (formulation complète en elle-même incluant la fin et les moyens)

### Volet 1 : la démarche participative

#### Recommandation 1 – le processus de gestion participative:

- bien formuler la recommandation à l'effet que la mise en œuvre de l'aménagement écosystémique requiert un processus de gestion participative
- bien définir la participation (consultation vs concertation, etc)
- importance de dire que le Ministère doit diriger la démarche; le gouvernement a la responsabilité et la légitimité pour assumer la direction
- importance d'assurer le soutien : soutien monétaire à la participation  
soutien scientifique (crédibilité ajoutée)

---

soutien des Jean-Denis de la planète pour le volet technique (optimisation de la stratégie)

- s'assurer d'ouvrir la participation à tous les groupes (le grand nombre n'est pas une entrave).
- résolution des « non-consensus » : il faut plus de temps pour établir de vrais consensus. On n'a pas tous les outils (manque de temps, de données aussi) pour prendre les meilleures décisions.
- voir à l'intégration des Premières nations dans le processus écosystémique (ajouter une recommandation à cet effet).
- démarche : point fort du projet de la RFL; en tant que groupe, la Table a beaucoup évolué depuis les débuts des rencontres. La démarche suivie a permis la participation active du milieu; elle peut s'appliquer partout de façon assez similaire. Elle a demandé beaucoup d'investissement par les partenaires. Elle implique également un grand changement de la politique de consultation du ministère.

Recommandation 2 – la démarche enjeux/solutions :

- L'entérinement des enjeux et la réalisation des portraits doivent être mieux expliqués (entérinement officiel par tous les partenaires; participation des partenaires à la confection des portraits)
- traiter d'efficacité des solutions (suivi) et de gestion adaptative
- crédibilité des enjeux écosystémiques parce qu'ils provenaient d'un groupe d'experts (important pour l'aménagement écosystémique)

Recommandation 3 – le soutien scientifique :

- importance d'assurer le soutien (voir plus haut)
- pas nécessairement approche par comité : il existe d'autres moyens, comme le courriel ou d'autres formes
- importance d'assurer un soutien d'analyse des impacts et d'optimisation pour prendre les meilleures décisions

Volet 2 : les principes à la base de la démarche

Recommandation 4 – forêt préindustrielle comme référence :

- utiliser les connaissances locales (expertise), non seulement les connaissances scientifiques
- parler de la contribution des détenteurs d'expertise et des connaissances traditionnelles des Premières Nations (dans la compréhension de ce qu'est la forêt préindustrielle)

---

Recommandation 5 – sylviculture de forêt naturelle :

- importance de parler du dossier de la sylviculture intensive vs la recommandation de miser sur la forêt naturelle

Recommandation 6 – concepts de filtre brut et filtre fin :

- les indicateurs utilisés pour le projet pilote ne sont pas exhaustifs; il serait possible d'en ajouter
- importance du support d'un expert en calcul de possibilité pour évaluer les impacts de la mise en place des indicateurs de performance écosystémique

Recommandation 7 – concept de restauration écologique :

- libellé à améliorer : parler du contexte de forêt de seconde et troisième venue de la RFL
- peut ne pas s'appliquer partout
- faire le lien avec le zonage mis en place par les Premières Nations
- faire une recommandation spécifique pour le zonage

Recommandation 8 – principe de précaution :

- principe à clarifier : donner plus d'information sur son application

Recommandation 9 – seuils d'altération :

- bien indiquer qu'il s'agit d'un processus multi-critères, basé à la fois sur la science (forêt pré industrielle) et le contexte socio-économique
- spécifier qu'il faut recourir aux mêmes concepts, sans nécessairement utiliser les mêmes chiffres.

Recommandation 10 – synergie des actions :

- parler de la synergie des actions et des opportunités de développement

Selon vous, y a-t-il d'autres recommandations que la Table des partenaires devrait formuler au ministre ?

- ajouter une recommandation pour voir à l'harmonisation de l'approche écosystémique avec l'approche développée par les Premières Nations.
- ajouter une recommandation qui traitera de l'aménagement intensif par rapport à l'aménagement écosystémique
- ajouter une recommandation spécifique au zonage dans le volet 2.
- importance de traiter du processus de suivi et de gestion

---

## **Atelier 2**

---

Animateur : Serge Tremblay

Secrétaire : Josée Pâquet

- Jacques Blouin
- Gaétane Boisseau
- François Brassard
- Richard Carbonneau
- Pierre Charbonneau
- Damien Côté
- Nicolas-Pascal Côté
- Marie-Ève Desmarais
- Bruno Drolet
- Sandra Garneau
- Jean-Denis Grenier
- Gilbert Massicotte
- Frédérique Schmidt

### **Objectifs de l'atelier**

- Permettre aux membres d'exprimer leurs points de vue sur le contenu du rapport et les recommandations à formuler aux autorités du ministère.
- Bâtir un consensus sur le contenu du rapport et les recommandations.

---

## Compte rendu des commentaires exprimés à l'atelier 2

### Thème 1 : Structure du rapport

Considérez-vous que la structure du rapport est adéquate pour rendre compte des travaux du projet de la réserve faunique des Laurentides ?

- Oui

Y a-t-il d'autres aspects ou points qui devraient être abordés ?

- Inclure et faire ressortir les grandes conclusions (constats) du projet pilote
- Inclure une définition de l'aménagement écosystémique dans le rapport et des termes utilisés
- Inclure la signature des partenaires aussi à la fin de la partie II
- Inclure les éléments non couverts par le rapport
- Établir les limites du processus, par exemple que la possibilité forestière ne doit pas diminuer
- Dans les recommandations faire le lien avec les ZSI, expliquer aussi l'approche de zonage qui a été développée dans le cadre du projet, le lien entre les deux approches de zonage, ce qui pourrait être exporté tout en répondant aux objectifs du livre vert.
- Expliquer le choix du territoire et le contexte
- Les résultats du projet sont-ils exportables?
- Ajouter une conclusion et la signature des partenaires dans les deux parties du rapport.
- Comment mettre en place une telle approche dans un territoire où il existe déjà des tables de concertation/participation.
- Prévoir des annexes pour diffuser les différents livrables du projet (comptes rendus, rapport du comité sur les enjeux de biodiversité, ...).
- Présenter le préambule de manière plus positive

---

## **Thème 2 : Les recommandations**

### Volet 1 : la démarche participative

Recommandation 1 – le processus de gestion participative :

- Que la notion de participation soit élargie, ne pas se limiter aux personnes et organismes qui ont un intérêt direct sur le territoire.
- Assurer l'indépendance du processus de gestion participative où il n'y a pas de conflits d'intérêt

Recommandation 2 – la démarche enjeux/solutions :

- L'entérinement des enjeux et la réalisation des portraits doivent être mieux expliqués (entérinement par tous les partenaires; participation des partenaires à la confection des portraits)
- Parler des outils développés (regroupement des enjeux, synthèse fonctionnelle, priorisation des enjeux)

Recommandation 3 – le soutien scientifique :

- Ne pas porter de jugement sur la faisabilité d'avoir des comités scientifiques et d'experts ailleurs, se limiter à la pertinence et au besoin d'un tel support
- Rappeler que les comités ont soumis des seuils que la Table a ensuite entérinés (adhésion)
- Le rôle du support scientifique est plus large que ce qui est énoncé (établissement des portraits et des seuils), d'autres experts ou spécialistes ont permis de pousser plus loin certains concepts (filtre fin, analyse de carence par exemple)

### Volet 2 : les principes à la base de la démarche

Recommandation 4 – forêt préindustrielle comme référence :

- Objectif de l'aménagement écosystémique : réduire les écarts entre la forêt aménagée et la forêt naturelle

Recommandation 5 – sylviculture de forêt naturelle :

- Rappeler qu'on se situe dans le contexte de l'aménagement forestier parce qu'en dehors de ce contexte la meilleure garantie demeure la conservation
- Faire un lien avec la sylviculture intensive et les ZSI, arrimage à faire avec les objectifs associés

---

Recommandation 6 – concepts de filtre brut et filtre fin :

- S'assurer quand on fait de l'aménagement écosystémique d'avoir des témoins représentatifs (réseau d'aires protégées)
- Rappeler que le filtre fin permet aussi de répondre à d'autres enjeux comme ceux visant l'harmonisation des usages.

Recommandation 7 – concept de restauration écologique :

- Rappeler qu'on vise une application progressive et adaptée du concept de restauration écologique
- Le zonage (ZHV et UTP) est un moyen pour appliquer les concepts de restauration (atteinte des seuils)

Recommandation 8 – principe de précaution :

- Placer ce principe en 10<sup>e</sup> place, car il chapeaute le tout
- On parle à nouveau de la nécessité d'avoir un réseau de témoins représentatif et fonctionnel des écosystèmes (aires protégées). Réseau de témoins pour valider si ce qu'on fait permet se rapprocher de l'état naturel.
- Comment doit s'appliquer le principe de précaution dans un contexte de réchauffement climatique ?

Recommandation 9 – seuils d'altération :

- Parler non pas de définir des seuils d'altération mais de définir des seuils d'aménagement écosystémique qui permettraient de répondre adéquatement aux principaux écarts
- Parler plus de limites estimées de variation naturelle puisqu'on ne connaît pas vraiment la variation naturelle

Recommandation 10 – favoriser la synergie des actions :

- Importance de bien faire ressortir la notion d'enjeux prioritaire entérinés par la table, on vise à répondre à ces enjeux prioritairement
- On parle de vision synergique et globale
- Le texte est complexe, il pourrait être simplifié

## COMPTE RENDU DE RÉUNION # 15

---

**DATE :** Le 31 mars 2009

**RÉDIGÉ PAR :** Lise Deschênes

**OBJET :** Table des partenaires du projet de développement d'une approche d'aménagement écosystémique dans la Réserve faunique des Laurentides

---

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

M <sup>mes</sup>	Gaétane Boisseau	Consultante en conservation
	Marie-Ève Desmarais	SÉPAQ
	Nathalie Rivard	Parc national de la Jacques-Cartier
	Frédérique Schmidt	Corporation de bassin de la Jacques-Cartier
	Lise Deschênes	MRNF
	Josée Pâquet	MRNF
MM.	Louis Bélanger	Nature Québec
	Marcel Bérubé	Fédération des clubs de motoneigistes du Québec
	Marco Bondu	Rivage de la rivière du Moulin
	Richard Carbonneau	Scierie Lac St-Jean (UAF 23-51)
	Sébastien Caron	Regroupement national des CRE du Québec
	Pierre Charbonneau	Fédération québécoise des clubs de Quad
	Nicolas Pascal Côté	Conseil des Montagnais du Lac St-Jean (Mashteuiatsh)
	Aldé Gauthier	CRÉ, Saguenay-Lac-St-Jean
	Gilbert Massicotte	Produits forestiers Saguenay (UAF 23-52)
	Éric Provost	Scierie Leduc-Stadacona (UAF 31-53)
	Frédéric Raymond	CRÉ, Capitale-Nationale
	Donald Rousseau	Association régionale des trappeurs laurentiens
	Pierre Trudel	Fédération québécoise du canot et du kayak
	Denis Villeneuve	AbitibiBowater /Charlevoix (UAF 33-51)
	François Brassard	MDDEP
	Jacques Blouin	MRNF
	Damien Côté	MRNF
	Alain Giroux	MRNF
	Alain Gosselin	MRNF
	Paul Lamirande	MRNF
	Marc Leblanc	MRNF
	Serge Ruel	MRNF
	Serge Tremblay	MRNF

**QUORUM :** ATTEINT



<b>ÉTAIENT ABSENTS</b>	M <sup>mes</sup>	Nancy Blanchette Nancy Bolduc Sandra Garneau Wendy Giroux	Corporation d'aménagement et de protection de la Ste-Anne Parc national de la Jacques-Cartier Parc national des Grands-Jardins MRNF
	MM.	Marc Leclerc Alain Marcoux Michel Mongeon Louis Pelletier Jean-Philippe Vincent Claude Fortin	Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs Société des sentiers de la Capitale-Nationale de Québec Conseil de la nation huronne-wendat Fédération des coopératives forestières du Québec Conseil de la nation huronne-wendat BFEC
<b>INVITÉ(S)</b>	MM.	Jean-Denis Grenier  Bruno Drolet Alexis Achim	Centre d'enseignement et de recherche en foresterie (CERFO) Service canadien de la Faune Comité d'experts sur les solutions
<b>OBSERVATEURS</b>	MM.	Jean-Philippe Guay Hugues-Stéphane Oba Olivier Richer Junior A. Tremblay	Nature Québec Étudiant à la maîtrise, Université Laval MRNF MRNF, secteur Faune Québec

*Les actions à entreprendre seront indiquées en grisé dans le texte et regroupées dans un tableau placé à la fin du compte rendu.*

## **1. Mot de bienvenue**

Paul Lamirande accueille les personnes présentes. Il souligne la présence de nouveaux visages, tant chez les partenaires que chez les observateurs, notamment monsieur Donald Rousseau qui représente aujourd'hui l'Association des trappeurs laurentiens. Il rappelle aux participants les objectifs poursuivis aujourd'hui : prendre connaissance des options de stratégies d'aménagement pour l'UAF 023-51, entériner la première série de recommandations à formuler aux autorités du MRNF et finalement discuter d'une deuxième série de recommandations destinées aux autorités.

## **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la rencontre**

L'ordre du jour suivant est adopté :

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la rencontre
3. Adoption du compte rendu de la 14<sup>e</sup> rencontre de la Table des partenaires (24 février 2009)
4. État des travaux du comité d'experts sur les solutions
5. Portrait de l'avifaune à la RFL
6. Processus d'élaboration de scénarios de stratégies d'aménagement écosystémique pour l'UAF 023-51
7. Les recommandations touchant la démarche participative et les principes à la base de la démarche
8. Mise en contexte et proposition de recommandations de la Table aux autorités du MRNF (les outils développés et les stratégies d'aménagement)
9. Présentation du mode de fonctionnement de l'atelier
10. Travail en atelier – discussion sur les recommandations de la Table aux autorités du MRNF
11. Plénière
12. Prochaines actions
13. Varia
14. Date de la prochaine rencontre

## **3. Adoption du compte rendu de la 14<sup>e</sup> rencontre de la Table des partenaires (24 février 2009)**

Le compte rendu de la rencontre du 24 février est adopté après modification aux deux points suivants :

- deuxième paragraphe du point 4 « *Bref retour sur la présentation des dossiers de Gestion intégrée des ressources et Aménagement intensif* ». On modifie la phrase « on pense produire un guide gestion intégrée » par « un guide de gestion intégrée des ressources et du territoire sera produit ».
- premier paragraphe du point 6 « *Discussions sur les options de stratégie d'aménagement écosystémique* ». On change la phrase « Richard Carbonneau affirme de très peu de gens savent comment le pratiquer » par « Richard Carbonneau affirme qu'on trouve de moins en moins de gens en mesure de le pratiquer ».

La plupart des actions prévues, sauf une, ont été complétées.

Paul Lamirande apporte des informations supplémentaires concernant l'action de transmettre aux

autorités la position des partenaires sur la question de l'aménagement intensif dans le contexte de l'aménagement écosystémique. Des discussions sont en cours entre deux directions du Ministère ; une rencontre est prévue vendredi de cette semaine. M. Mario Gibeault, sous-ministre associé à Forêt Québec par intérim, a pris l'engagement de ne pas distribuer le document relatif à l'identification des zones de sylviculture intensive (ZSI) tant que les groupes environnementaux n'auront pas pris connaissance du document. On transmettra le document à Nature Québec au cours du mois d'avril et le Ministère discutera avec l'organisation. Louis Bélanger considère que ça ne correspond pas à l'entente verbale conclue avec Mario Gibeault à l'effet de former un comité devant analyser la question de la sylviculture intensive dans le contexte de l'aménagement écosystémique. De son côté, Denis Villeneuve indique qu'il s'agissait de la position des partenaires, pas seulement celle des groupes environnementaux. Il croit que l'engagement du sous-ministre concerne l'ensemble des partenaires de la Table. On informera donc les partenaires de l'évolution de la question lors de la prochaine rencontre de la Table.

#### **4. État des travaux du comité d'experts**

Alexis Achim présente aux partenaires les travaux du comité d'experts sur les solutions. Il débute en énumérant les éléments réalisés jusqu'à maintenant. La synthèse fonctionnelle des enjeux a permis de regrouper les enjeux qui appelaient des solutions communes. Le comité a élaboré deux catégories de solutions s'appliquant soit à l'échelle du paysage ou à l'échelle du peuplement : les grands axes (ou solutions englobantes, comme la diversification des régimes sylvicoles, le maintien de legs biologiques, etc) et les solutions techniques (par exemple : types de traitements et interventions, modalités de traitements, etc.). Ces solutions sont disponibles sous forme de fiches techniques. Le comité a également mis au point des approches pour les éléments à traiter à l'échelle du paysage : création d'unités territoriales de planification, zones à haute valeur, développement d'indicateurs et simulations de stratégies d'aménagement.

Le comité entre maintenant dans une nouvelle phase : la rédaction de son rapport. Le comité juge cette étape importante, puisque le rapport permettra de transmettre, de diffuser l'information. Alexis Achim présente les différentes sections du rapport et leur contenu respectif. On y trouvera une mise en contexte, les solutions proposées, les fiches techniques des solutions, un résumé des travaux pour élaborer les stratégies d'aménagement et finalement, les recommandations du comité d'experts.

Le comité d'experts doit compléter certains travaux, notamment les simulations pour l'UAF 023-51, trois fiches techniques sur les solutions, la révision des fiches et la rédaction du rapport. Alexis Achim réitère l'importance de faire connaître les travaux et les résultats du comité d'experts.

Les partenaires émettent quelques commentaires et questions. On trouve que le terme « recommandations » pourrait porter à confusion avec les recommandations qu'émettra la Table ; on suggère de parler plutôt d'opportunités de développement. On souhaite des précisions sur le suivi ; Marc Leblanc précise que les partenaires auront l'occasion d'en débattre lors de l'atelier prévu en après-midi. On demande si des fiches solutions seront élaborées pour les enjeux ponctuels ; Alexis Achim répond que le comité d'experts s'en est tenu aux solutions plus englobantes compte tenu des délais très serrés. Marc Leblanc ajoute que les enjeux ponctuels font partie des recommandations qui seront discutées au point 10.

## **5. Portrait de l'avifaune à la RFL**

Bruno Drolet, du Service canadien de la faune (SCF), présente le portrait de l'avifaune dans la réserve faunique des Laurentides. Le mandat confié à Génivar visait à définir les assemblages d'oiseaux de la réserve, à analyser la situation pour les cinq enjeux d'oiseaux et finalement à proposer des recommandations pour bonifier la stratégie d'aménagement qui sera retenue.

Bruno Drolet rappelle brièvement les cinq enjeux d'oiseaux entérinés par la Table : la grive de Bicknell, le garrot d'Islande, la paruline à poitrine baie, la macreuse à front blanc et la protection des nids d'oiseaux (prise accessoire).

Bruno Drolet énumère les différentes sources de données utilisées, notamment l'Atlas des oiseaux nicheurs, les parcelles permanentes du SCF pour l'inventaire de la sauvagine, et celles de l'Université Laval pour le suivi d'oiseaux forestiers à la Forêt Montmorency. Globalement, les oiseaux représenteraient plus de 75% de la diversité de la faune vertébrée en forêt. Sur le plan des assemblages, la réserve renferme 152 espèces d'oiseaux, dont 122 oiseaux terrestres. Le rapport montre également la distribution des espèces en fonction du milieu, que ce soit les grands écosystèmes de la réserve ou les stades de développement forestier (forêts moins de 7 m, plus de 7 m, plus de 12 m). L'analyse de la situation pour les cinq enjeux d'oiseaux fournit quelques éléments pour contribuer au maintien de l'habitat des espèces ciblées. Si les scénarios proposés dans le cadre du projet pilote, notamment pour l'UAF 031-53, semblent favorables pour la paruline à poitrine baie, certains moyens supplémentaires devraient être mis en place pour les autres espèces, par exemple cibler des secteurs propices pour la grive de Bicknell et le garrot d'Islande, où les traitements sylvicoles seraient modulés et certaines mesures de protection seraient appliquées.

Bruno Drolet indique que l'enjeu lié aux prises accessoires constitue le point le plus complexe à gérer, car il s'agit non seulement de planifier les activités de manière à protéger les nids d'oiseaux, mais aussi d'élaborer et mettre en œuvre un plan de gestion des oiseaux. Cela pourrait signifier : évaluer le risque des activités sur les espèces, éviter la destruction des nids et des œufs des espèces prioritaires et atténuer toute destruction inévitable par une gestion qui vise la conservation des oiseaux, notamment les espèces jugées prioritaires. Un des outils suggérés pour contribuer à la mise en place d'un tel plan de gestion consiste à déterminer les espèces prioritaires. La priorité peut être établie en tenant compte de trois critères : la responsabilité d'intendance (fréquence de l'espèce dans la RFL en comparaison avec la fréquence dans divers types de couverts forestiers dans le reste du Québec), la sensibilité de l'espèce aux interventions (besoins en termes de gros chicots et de débris ligneux, de composition forestière, de densité de tiges, etc.) et son statut de conservation. Bruno Drolet explique l'outil d'aide à la décision pouvant servir à identifier les espèces prioritaires sur le plan de la conservation. Il montre également quelques exemples de résultats d'évaluation de l'intendance avec certaines espèces présentes dans la réserve. Les résultats obtenus indiquent que la grive de Bicknell et le garrot d'Islande constituent deux espèces hautement prioritaires ; ce qui vient confirmer les conclusions du comité scientifique sur la biodiversité. Dix-sept autres espèces seraient prioritaires, dont la nyctale de Tengmalm, le garrot à œil d'or ou le quiscale rouilleux. Le rapport propose aussi quelques éléments particuliers pour assurer la protection des nids de ces espèces. Finalement, le portrait se termine par des recommandations susceptibles de bonifier la stratégie d'aménagement proposée pour l'UAF 031-53 pour assurer la prise en compte des enjeux d'oiseaux.

Éric Provost commente deux des suggestions citées dans le rapport. En matière d'EPC, au lieu de parler de réduction du traitement, il suggère plutôt de le moduler autrement, en diminuant l'intensité par exemple. Par ailleurs, s'il faut interdire les interventions pendant la période de nidification telle que proposée (1<sup>er</sup> mai au 31 août), il sera difficile d'effectuer la récolte en raison notamment de la neige ; il croit qu'il faudra des zones bien ciblées. Sans compter qu'on ne pratique pas d'EPC en hiver. On indique de plus que la période d'interdiction des interventions

requis lors de la réfection de la route 175 serait plus courte. Ce point doit être vérifié. Richard Carbonneau trouve que certains éléments semblent se contredire ; par exemple, les mesures suggérées pour la grive de Bicknell par rapport aux zones à haute valeur et le fait qu'à certains moments, le rapport propose de réduire les coupes partielles tout en demandant de les augmenter ailleurs. Bruno Drolet explique que ces apparentes contradictions existent parce que les oiseaux fréquentent différents types d'habitats associés à la dynamique forestière. Par exemple, si les coupes partielles ne sont pas souhaitables pour maintenir un habitat de qualité pour la grive de Bicknell, elles pourraient toutefois constituer un outil sylvicole approprié pour les oiseaux trouvés en forêts matures. Bruno Drolet indique qu'il reste encore du travail à faire pour bien circonscrire les secteurs propices pour la grive dans la RFL. Finalement, Louis Bélanger souligne qu'en matière de directives pour le maintien de la qualité d'habitat, il est plus simple de parler de ce qu'il faut laisser que de ce qu'il faut prélever (par exemple : surface terrière résiduelle après traitement).

## **6. Processus d'élaboration des options de stratégie d'aménagement écosystémique pour l'UAF 023-51**

Jean-Denis Grenier présente les premières simulations pour l'UAF 023-51. Il trace d'abord le portrait de l'UAF. Une portion de l'UAF se situe en dehors de la réserve ; par ailleurs, l'UAF renferme une partie de la réserve de biodiversité de la Seigneurie du Triton. Une carte montre la localisation des 11 UTP et des 7 ZHV. Sur le plan forestier, le portrait actuel montre que le territoire se compose d'environ 60% de strates feuillues (23% de bouleau à papier, 6% de tremble) et mélangées (26% résineux – bouleau à papier, 3% résineux – tremble) et de 40% de peuplements résineux. De plus, la répartition des classes d'âge indique clairement que les classes d'âge 60 ans et plus sont actuellement en surabondance. Il s'agit de différences importantes par rapport à l'UAF 031-53. Ces particularités vont donc se répercuter sur les indicateurs ainsi que sur la stratégie qui ne pourra être la même que celle retenue pour l'UAF 031-53.

Jean-Denis Grenier a préparé deux portraits pour les indicateurs. Le premier montre l'évolution des indicateurs sans intervention et le deuxième, l'évolution en appliquant la stratégie d'aménagement utilisée par le BFEC lors du calcul de possibilité forestière. Sans récolte, les indicateurs se situent dans le vert ; pour les vieilles forêts, le vert est généralement atteint après des périodes de 5 ou 10 ans. Jean-Denis Grenier a voulu évaluer l'évolution de l'indicateur vieilles forêts en distinguant les vieilles forêts résineuses des forêts feuillues. Compte tenu que certaines UTP sont composées en majorité de feuillus, elles conservent leur caractère feuillu même après 60 ans (elles ne peuvent être résineuses à court terme). Il faut donc se demander si la forêt feuillue peut jouer le même rôle que la forêt résineuse et s'il faut pondérer l'indicateur en fonction du type de peuplement (résineux vs feuillus). On ne peut donc appliquer directement la stratégie retenue pour la 031-53 ; la présence des forêts mixtes et des forêts feuillues présente un certain défi. La stratégie utilisée par le BFEC provoque une dégradation des indicateurs dans le temps, principalement pour les vieilles forêts, et elle entraîne la normalisation de la forêt. L'analyse soulève d'autres interrogations ; par exemple, appliquera-t-on la même stratégie pour les coupes progressives, le jardinage, l'EPC, le regarni et la plantation, quand on sait que le portrait diffère de celui de la 031-53 ?

Les prochaines étapes consisteront à pondérer les indicateurs en fonction du type de forêt ; à cet effet, Pierre Grondin, de la Direction de la recherche forestière, va préparer un portrait théorique de la forêt naturelle. Il faudra aussi évaluer et appliquer les traitements sylvicoles et préparer des scénarios.

## **7. Les recommandations touchant la démarche participative et les principes à la base de la démarche**

Marc Leblanc rappelle aux partenaires qu'ils avaient débattu d'une première vague de recommandations lors de la rencontre de février. À partir des commentaires et suggestions émis lors des ateliers, et en s'inspirant de la formule utilisée pour le rapport Coulombe, Josée Pâquet et Marc Leblanc ont revu les recommandations et la structure du rapport. Les partenaires ont ensuite reçu une version modifiée qu'ils ont pu commenter à nouveau. Marc Leblanc présente donc ce matin la structure retenue pour le rapport, ainsi que les nouveaux libellés des recommandations.

Des changements ont été apportés à la structure du rapport. Dès le début, on ajoute une lettre de transmission avec la signature des membres de la Table ainsi qu'une section introduction. La première partie, dite « Sommaire exécutif » comprendra maintenant une description du projet en bref, les principales conclusions du projet et les principales recommandations touchant la démarche participative, les principes à la base de la démarche, les outils développés, les stratégies d'aménagement et la mise en œuvre en plus de recommandations plus générales. La deuxième partie constituera le rapport détaillé et inclura donc le contexte et le choix du territoire, la description du territoire, les objectifs du projet, une description plus complète des points traités en première partie, soit la démarche, les outils, les options de stratégies d'aménagement et les recommandations, et finalement les conclusions. Le rapport sera complété par les annexes suivantes : les comptes rendus des rencontres de la Table et du comité de coordination, des documents détaillés sur les outils, la définition des termes employés, les autres aspects non couverts par la démarche et tout autre document pertinent. Les membres de la Table sont d'accord avec la nouvelle structure ; elle correspond aux suggestions émises par les membres.

Marc Leblanc présente ensuite les dernières versions des recommandations. Les membres doivent maintenant entériner ces recommandations discutées et commentées en février. Il passera donc les recommandations une à une.

**Recommandation 1.** *Qu'un processus de gestion participative soit instauré pour permettre à toutes les parties intéressées d'être impliquées.*

**Les partenaires entérinent cette recommandation.**

On demande toutefois que soit ajoutée une recommandation touchant spécifiquement le financement pour toutes les parties intéressées. Le libellé de cette nouvelle recommandation sera préparé et expédié aux membres pour commentaires.

**Recommandation 2.** *Qu'une démarche de résolution de problèmes (définition d'enjeux et élaboration de solutions pour y répondre) soit mise en place pour favoriser la concertation.*

**Les partenaires entérinent cette recommandation.**

**Recommandation 3.** Que les connaissances scientifiques, locales ou traditionnelles soient rendues disponibles pour faciliter la démarche enjeux-solutions.

Après échanges, le libellé est modifié pour « que les connaissances scientifiques, locales et traditionnelles soient **mises à profit** pour faciliter la démarche enjeux-solutions.

**Les partenaires entérinent cette recommandation modifiée.**

**Recommandation 4.** *Qu'un processus itératif d'optimisation des solutions soit mis en place pour alimenter la démarche de gestion participative.*

Louis Bélanger souligne l'excellent travail réalisé par Jean-Denis Grenier. Il relève aussi les rares présences du représentant du BFEC à la Table ; il ajoute que les simulations relevaient de la responsabilité du BFEC et que cette responsabilité devrait apparaître dans le texte sous la recommandation. Paul Lamirande propose d'inclure ce sujet dans le rapport. Il précise aussi que le BFEC doit évaluer une méthode, mais que la méthode peut être testée à l'externe par des gens sous contrat. Le BFEC ne dispose pas suffisamment de ressources pour effectuer le travail. Les partenaires échangent également sur les rôles et responsabilités du BFEC. Quelqu'un croit qu'on a besoin d'un certain nombre d'experts en simulations qui oeuvrent ailleurs qu'au BFEC de manière à développer de nouvelles solutions. Marc Leblanc indique que deux recommandations prévues à l'atelier de l'après-midi pourraient traiter de ce sujet. Il propose donc de surseoir aux discussions. Les partenaires sont d'accord avec la proposition.

**La recommandation n'est pas encore entérinée.**

**Recommandation 5.** Pas de libellé pour l'instant.

Cette recommandation a été proposée par le représentant de la nation huronne-wendat, Michel Mongeon. Ce dernier devait faire parvenir le texte à Marc Leblanc. N'ayant rien reçu pour l'instant, Marc Leblanc suggère d'attendre. Les partenaires sont d'accord. Nicolas-Pascal Côté, représentant du Conseil des Montagnais de Mashteuiatsh, souhaite pouvoir prendre connaissance de la recommandation lorsqu'elle sera disponible.

**Recommandation 6.** *Que la forêt préindustrielle soit utilisée comme état de référence.*

Frédéric Raymond croit qu'il faudrait uniformiser le libellé de la recommandation avec le texte qui suit en utilisant soit « forêt préindustrielle », soit « forêt naturelle » aux deux endroits. Louis Bélanger précise que « état de référence » ne signifie pas automatiquement qu'il s'agit de la cible à atteindre et il suggère d'ajouter « et son évolution historique documentée » dans le libellé de la recommandation. Éric Provost propose également de parler d'éléments autres que forestiers comme la faune. Marc Leblanc ajoutera, dans l'explication, qu'il ne s'agit pas de reproduire exactement la forêt préindustrielle et insérera « les assemblages fauniques » dans la liste des attributs écologiques décrits.

La recommandation devient donc « que la forêt préindustrielle soit utilisée comme état de référence **et son évolution historique documentée** ».

**Les partenaires entérinent la recommandation modifiée.**

**Recommandation 7.** *Que l'on favorise l'utilisation d'une sylviculture visant le maintien des écosystèmes dans un état proche des conditions naturelles.*

Il est proposé de parler de respect de la dynamique naturelle dans le descriptif de la recommandation. On s'approcherait ainsi de ce qui est prôné dans les principes de prévention de la Stratégie de protection des forêts. On suggère aussi d'ajouter dans le texte une définition de ce que peut être un état proche des conditions naturelles et de traiter de limite de variabilité naturelle.

**Les partenaires entérinent la recommandation modifiée.**

\*\*\*\*\*

Dîner

\*\*\*\*\*

**Recommandation 8.** *Que les concepts complémentaires de filtre brut et de filtre fin soient appliqués afin de répondre aux besoins de l'ensemble des espèces d'un territoire.*

**Les partenaires entérinent cette recommandation.**

**Recommandation 9.** *Que dans les territoires composés de forêts secondaires (altérations anthropiques), le concept de restauration écologique soit appliqué pour faciliter la mise en œuvre de l'aménagement écosystémique.*

Louis Bélanger demande ce que signifie l'expression « forêts secondaires » et si elle sous-entend les plantations. Marc Leblanc indique qu'il faisait plutôt référence aux forêts altérées par les coupes. Louis Bélanger pense donc qu'il faut clarifier la question en indiquant dans le texte qu'on ne parle pas des plantations, actuelles ou futures. On pourrait également préciser que dans le contexte du projet, il n'y a pas eu de réflexion approfondie de la question et que ce point doit être traité. Les partenaires échangent également sur le concept de restauration écologique.

**Les partenaires entérinent la recommandation.**

**Recommandation 10.** *Que dans un contexte de restauration écologique, des seuils d'altération des écosystèmes soient définis.*

Louis Bélanger suggère d'insérer « dont les pertes de biodiversité » à la fin de phrase faisant mention de modifications graves des écosystèmes.

**Les partenaires entérinent la recommandation.**

**Recommandation 11.** *Que dans l'élaboration des solutions, la synergie des actions soit utilisée pour répondre au plus grand nombre d'enjeux et pour favoriser les opportunités de développement.*

Parmi les commentaires émis par les partenaires, on parle d'un libellé qui ressemble à un vœu pieux, de la nécessité de répondre aux enjeux écologiques, du fait que les stratégies doivent démontrer qu'elle sont élaborées dans une vision synergique et globale tout en favorisant les opportunités de développement. Les discussions portent également sur l'aménagement écosystémique et ses principes. On propose le libellé suivant : « **que les stratégies d'aménagement soient développées dans une vision synergique et globale pour répondre au plus grand nombre d'enjeux, dont les enjeux écologiques prioritaires, afin de favoriser les opportunités de développement** ».

**Les partenaires entérinent la recommandation modifiée.**

**Recommandation 12.** *Qu'afin d'adopter une attitude prudent et raisonnable, le principe de précaution soit mis en application.*

Les discussions portent sur le principe de précaution, sa définition, ce qu'il sous-tend. Ce principe s'inscrit déjà dans la Loi sur le développement durable. Josée Pâquet nous lit la définition telle qu'on la trouve dans la loi. Jean-Denis Grenier croit que le processus de détermination d'indicateurs suivi dans le projet constitue un exemple concret d'application de ce principe. On indique aussi que certains libellés ressemblent souvent plus à des souhaits qu'à des engagements formels que le Ministère pourrait prendre.

**Le libellé sera revu et transmis aux partenaires pour commentaires.**



## **8. Mise en contexte et proposition de recommandations de la Table aux autorités du MRNF (les outils développés et les stratégies d'aménagement)**

Marc Leblanc et Josée Pâquet ont rédigé une douzaine de recommandations supplémentaires portant sur les deux thèmes suivants : les outils développés, les stratégies d'aménagement et leur mise en œuvre. Marc Leblanc les présente toutes. Les membres recevront les textes lors de l'Atelier.

## **9. Présentation du mode de fonctionnement de l'atelier**

Les échanges sur la première série de recommandations au point 7 ont entraîné un retard sur l'horaire prévu. Par conséquent, les participants se concentreront sur les recommandations du thème « Stratégies d'aménagement et la mise en œuvre ». Le déroulement suivra la formule des dernières rencontres.

## **10. Travail en atelier – discussion sur les recommandations de la Table aux autorités du MRNF**

L'atelier débute vers 14h00 et se termine vers 15h30.

## **11. Plénière**

Les secrétaires d'atelier, Louis Bélanger et Josée Pâquet, résument les principaux éléments qui ressortent des discussions.

Les commentaires formulés par les participants aux ateliers se trouvent dans deux cahiers annexés au présent compte rendu.

## **12. Prochaines actions**

Marc Leblanc énumère brièvement les prochaines actions.

- Josée Pâquet et Marc Leblanc vont revoir la première série de recommandations et de textes explicatifs pour inclure les commentaires reçus aujourd'hui.
- ils vont également revoir les recommandations de la deuxième série qui ont été discutées lors de l'atelier de l'après-midi.
- les libellés et les textes corrigés seront expédiés par courriel à tous les partenaires pour commentaires.
- les partenaires qui le désirent peuvent faire parvenir leurs remarques sur les recommandations qui n'ont pu être traitées en atelier.
- Le comité d'experts sur les solutions et Jean-Denis Grenier vont préparer les options de stratégies pour l'UAF 023-51. Ce travail sera présenté à la Table d'avril prochain.

### **13. Varia**

Aucun point n'a été soumis.

### **14. Date de la prochaine rencontre**

La prochaine rencontre se tiendra le 23 avril 2009 à l'Hôtel Québec Inn sur le boulevard Hamel.

### **Fin de la rencontre**

**ACTIONS**  
**TABLEAU SYNTHÈSE**

**ATTENTION : LES ACTIONS RÉALISÉES (TRAME BLEUE) SERONT ÉLIMINÉES DU TABLEAU**

<b>DATE</b>	<b>THÈME – DESCRIPTION DE L’ACTION</b>	<b>QUI</b>	<b>ÉCHÉANCE</b>	<b>ÉTAT</b>
24/01/09	Rapport et recommandations à soumettre aux autorités : rédiger un libellé précisant la teneur et la portée de la signature du rapport par les Premières nations.	M. Mongeon	Dans la semaine suivant la tenue de la Table.	Rien reçu de la part de M. Mongeon
31/03/09	Recommandations à soumettre aux autorités : revoir la première série de recommandations et de textes explicatifs pour inclure les commentaires reçus aujourd’hui	M. Leblanc, J. Pâquet	Le plus rapidement possible	
31/03/09	Recommandations à soumettre aux autorités : revoir les recommandations de la deuxième série qui ont été discutées lors de l’atelier de l’après-midi.	M. Leblanc, J. Pâquet	Le plus rapidement possible	
31/03/09	Recommandations à soumettre aux autorités : expédier par courriel les libellés et les textes corrigés à tous les partenaires pour commentaires.	M. Leblanc, J. Pâquet	Le plus rapidement possible	
31/03/09	Recommandations à soumettre aux autorités : faire parvenir leurs remarques sur les recommandations qui n’ont pu être traitées en atelier	Tous les partenaires qui le souhaitent	Le plus rapidement possible	

## **Rapport et recommandations de la Table des partenaires**

### **Deuxième volet : Les outils et les recommandations sur les stratégies d'aménagement**

#### **Commentaires exprimés par les participant à l'atelier 1**

**Rencontre de la Table des partenaires**

**Projet de développement d'une approche d'aménagement écosystémique dans la réserve faunique des Laurentides**

**31 mars 2009**

## **Atelier 1**

---

Animateur : Marc Leblanc

Secrétaire : Lise Deschênes

- Louis Bélanger
- Marcel Bérubé
- Sébastien Caron
- Aldé Gauthier
- Alain Giroux
- Alain Gosselin
- Éric Provost
- Olivier Richer
- Serge Ruel
- Pierre Trudel
- Junior A. Tremblay
- Denis Villeneuve
- Hugues-Stéphane Oba

### **Objectifs de l'atelier**

- Permettre aux membres d'exprimer leurs points de vue sur les recommandations à formuler aux autorités du ministère.
- Bâtir un consensus sur les recommandations.

## **Thème 1 : Les recommandations sur les thèmes 3, 4 et 5**

- Êtes-vous confortables avec les recommandations telles qu'elles sont libellées ?
  - Y a-t-il des éléments d'information que vous jugez importants de détailler dans la version longue du rapport?
  
- Selon vous, y a-t-il d'autres recommandations que la Table des partenaires devrait formuler au ministre ?

**3- *Les principaux outils développés pour la mise en œuvre de l'aménagement écosystémique***

n'a pas été traité.

**Recommandation 13**

**Que des indicateurs de performance écosystémique, s'appuyant sur les stades de développement de la forêt, soient mis en place pour répondre à plusieurs enjeux soulevés par l'aménagement écosystémique**

n'a pas été traité

**Recommandation 14**

**Qu'un découpage territorial, adapté au contexte écologique et prenant en considération les préoccupations sociales et économiques propres au territoire, soit élaboré pour faciliter la mise en œuvre de l'aménagement écosystémique**

n'a pas été traité

**4- *Les recommandations sur les stratégies d'aménagement et la mise en œuvre.***

**Recommandation préliminaire à ajouter** (qui chapeaute les autres):

Que le MRNF applique l'aménagement écosystémique des forêts, parce que ça marche.

**Recommandation 15**

*Que soient analysées par les autorités compétentes du MRNF, dont le Bureau du Forestier en chef, les différentes composantes de la stratégie d'aménagement écosystémique proposée en vue de sa mise en œuvre en 2013-2018*

Cette recommandation pourrait être divisée en deux.

Une première recommandation traiterait de l'application de l'aménagement forestier en utilisant la même approche tout en l'adaptant au contexte régional pour tenir compte des spécificités régionales

La recommandation suivante traiterai de l'analyse en disant que le BFEC procéderait à l'analyse en partenariat avec la Table des partenaires.

Commentaires supplémentaires :

- la Table doit faire reconnaître sa place en matière de stratégie
- le BFEC offre le support pour le calcul

### **Recommandation 16**

*Qu'un comité de mise en oeuvre des recommandations de la Table des partenaires soit constitué afin d'analyser notamment les éléments de la stratégie d'aménagement écosystémique proposée qui pourraient être appliqués au cours de la période 2008-2013*

Dans le libellé, ajouter : soit **rapidement** constitué.

Commentaires supplémentaires :

- il y a urgence de mettre en oeuvre
- la révision des plans généraux ouvre une fenêtre : en profiter

### **Recommandation 17**

*Qu'un processus d'harmonisation des usages soit maintenu lors de la planification opérationnelle pour faciliter la réponse aux enjeux liés à l'utilisation du territoire*

Deux principaux éléments à considérer :

- importance des processus d'harmonisation à l'échelle opérationnelle pour tenir compte des enjeux particuliers
- les principes d'aménagement écosystémique doivent être pris en compte, intégrés, lors des processus d'harmonisation,

### **Recommandation 18**

*Que les enjeux liés à l'application du filtre fin soient explicitement considérés lors de la mise en oeuvre de la stratégie d'aménagement écosystémique*



Commentaires exprimés :

- revoir le libellé pour que la notion de filtre fin soit bien compris
- parler d'élaboration de stratégie, plutôt que de mise en œuvre
- faire référence au futur RADF dans le texte explicatif ( pour la prise en compte des éléments ponctuels)

**NOTE : de l'avis des participants à l'atelier, les trois prochaines propositions devraient être placées au tout début dans les principes généraux**

### **Recommandation 19**

*Qu'afin de préciser les aspects financiers et peaufiner la stratégie d'aménagement écosystémique proposée par la Table des partenaires, les outils économiques d'aide à la décision développés par le MRNF soient utilisés*

Commentaires :

- élargir la proposition pour tenir de l'évaluation des impacts économiques, sociaux et environnementaux (principe important)
- spécifier que le projet n'a pas eu le temps de traiter tous les aspects.

### **Recommandation 20**

**Que soit pris en considération, lors de la délimitation des zones de sylviculture intensive au Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT), le découpage territorial développé sur la base d'un consensus obtenu à la Table des partenaires**

Modifier le libellé pour : « que soit prises en considération, dans le Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT), les zones à haute valeur identifiées sur la base d'un consensus obtenu à la Table des partenaires.

Commentaires :

- incohérence entre aménagement écosystémique et sylviculture intensive ; les conséquences pourraient être graves

- si on demande que le zonage intensif tienne compte du zonage de la RFL, quel processus légitime ou légal l'assurera ?
- le zonage du territoire forestier doit se faire dans un cadre « écosystémique » global et intégré

#### **Recommandation 21**

**Qu'à l'échelle du Québec, un réseau représentatif et fonctionnel d'aires protégées soit complété afin de contribuer au maintien des caractéristiques naturelles dans le paysage et fournir des territoires témoins pour valider l'approche d'aménagement déployée en forêt commerciale**

Revoir le libellé pour tenir compte de la notion d'analyse de carence : « qu'à l'échelle du Québec, procéder à une analyse de carence afin de créer un réseau représentatif et fonctionnel d'aires protégées et ainsi contribuer au maintien des caractéristiques naturelles.... »

### **5- *Les recommandations générales***

#### **Recommandation 22**

**Qu'afin d'assurer un suivi des résultats et des décisions prises, un processus de gestion adaptative soit mis en place**

On suggère de scinder en deux recommandations distinctes :

une première axée sur l'efficacité des mesures

une seconde portant sur la gestion par objectifs et résultats

#### **Recommandation 23**

**Qu'à la suite du projet pilote de la Réserve faunique des Laurentides se poursuivent les travaux d'acquisition de connaissances**

n'a pas été traitée

#### **Recommandation 24**

**Qu'un plan de communication des résultats issus du projet pilote de la Réserve faunique des Laurentides soit développé et déployé**

n'a pas été traitée

## **Rapport et recommandations de la Table des partenaires**

### **Deuxième volet : Les outils et les recommandations sur les stratégies d'aménagement**

### **Commentaires exprimés par les participant à l'atelier 2**

**Rencontre de la Table des partenaires**

**Projet de développement d'une approche d'aménagement écosystémique dans la réserve faunique des Laurentides**

**31 mars 2009**

## **Atelier 2**

---

Animateur : Serge Tremblay

Secrétaire : Josée Pâquet

- Gaétane Boisseau
- Marco Bondu
- François Brassard
- Richard Carbonneau
- Pierre Charbonneau
- Damien Côté
- Nicolas-Pascal Côté
- Bruno Drolet
- Jean-Denis Grenier
- Gilbert Massicotte
- Frédéric Raymond
- Donald Rousseau
- Frédérique Schmidt
- Pierre Trudel

### **Objectifs de l'atelier**

- Permettre aux membres d'exprimer leurs points de vue sur les recommandations à formuler aux autorités du ministère.
- Bâtir un consensus sur les recommandations.

**3- Les principaux outils développés pour la mise en œuvre de l'aménagement écosystémique**

*La section 3 (recommandations 13 et 14) n'a pas été abordé lors de cette rencontre*

**4- Les recommandations sur les stratégies d'aménagement et la mise en œuvre**

**Recommandation 15**

*Les membres de l'atelier 2 sont d'avis que :*

- *la recommandation devrait être d'appliquer et non pas d'analyser les composantes de la stratégie*
- *le découpage territoriale ne devrait pas se restreindre aux ZHV*
- *et qu'il faut préciser à quel UAF la stratégie qui prévoit le déploiement des coupes partielles s'applique (31-53)*

*La recommandation et le texte explicatif sont modifiés comme suit.*

**Que soient appliquées analysées par les autorités compétentes du MRNF, dont le Bureau du Forestier en chef, les différentes composantes de la stratégie d'aménagement écosystémique proposée en vue de sa mise en oeuvre en 2013-2018**

En appuyant le développement de la stratégie d'aménagement écosystémique sur les indicateurs de performance écosystémique, sur l'atteinte de seuils d'altération et sur le découpage territorial développé pour la réserve prenant en considération les « zones à haute valeur », la Table des partenaires retient l'hypothèse que la stratégie proposée répond à une large proportion des enjeux entérinés.

La stratégie d'aménagement écosystémique proposée pour l'UAF 31-53 prévoit notamment qu'une proportion des superficies récoltées le seront à l'aide de coupes partielles. Cette proportion est graduelle dans le temps passant de 10 % en 2008-2013, à 30 % en 2013-2018, à 50 % par la suite. En plus de répondre à plusieurs enjeux, cette stratégie permet de maintenir un flux de bois convenable au plan économique.

## Recommandation 16

*Les membres de l'atelier 2 sont d'avis que cette recommandation est justifiée. Il faut cependant ajusté les libellé comme suit :*

**Qu'un comité de mise en oeuvre des recommandations de la Table des partenaires soit rapidement constitué afin d'implanter ~~d'analyser~~ notamment les éléments de la stratégie d'aménagement écosystémique proposée qui pourraient être appliqués au cours de la période 2008-2013**

Un comité de mise en oeuvre des recommandations de la Table des partenaires, composé notamment de certains membres de la Table et de représentants des directions régionales du MRNF (Capitale-Nationale et Saguenay-Lac St-Jean) devrait analyser les éléments de la stratégie d'aménagement écosystémique proposée susceptibles d'être mis en oeuvre dans la période quinquennale actuelle. Plus particulièrement, la question du déploiement des coupes partielles devrait faire partie des discussions.

Ce comité devra travailler en collaboration avec le Bureau du Forestier en chef afin d'obtenir les éclairages requis au regard du calcul de la possibilité forestière.

## Recommandation 17

*Les membres de l'atelier 2 sont d'avis que cette recommandation est justifiée. Il faut cependant ajusté les libellé comme suit :*

**Qu'un processus d'harmonisation des usages soit maintenu lors de la planification opérationnelle pour répondre ~~faciliter la réponse~~ aux enjeux liés à l'utilisation du territoire**

Bien que la stratégie d'aménagement écosystémique proposée vise à répondre à plusieurs enjeux, elle ne permet pas d'intercepter tous les enjeux relatifs à l'utilisation du territoire.

Un processus efficace d'harmonisation des usages doit permettre que des ententes puissent être convenues entre les différents utilisateurs du territoire lors de la préparation des plans opérationnels annuels.

## Recommandation 18

*Les membres de l'atelier 2 sont d'avis que cette recommandation est justifiée. On souligne l'importance d'avoir dans le libellé la mention « explicitement considérés » qui souligne le besoin de prendre action. Par ailleurs comme il existe un grand nombre d'enjeux liés au filtre fin on souligne le besoin de les documenter pour déterminer ce qui est un enjeu réel et de les prioriser. Bruno Drolet fournira un texte en ce sens.*

*La recommandation et le texte explicatif sont modifiés comme suit.*

### **Que les enjeux liés à l'application du filtre fin soient explicitement considérés lors de la mise en oeuvre de la stratégie d'aménagement écosystémique**

La stratégie d'aménagement écosystémique proposée par la Table des partenaires a été développée en s'appuyant essentiellement sur le filtre brut **et sur les enjeux prioritaires**. Ce faisant, elle ne permet pas de répondre spécifiquement ~~aux~~ **à tous les** enjeux liés au filtre fin.

Des modalités particulières devront être intégrées à la stratégie d'aménagement écosystémique afin de répondre adéquatement **aux enjeux prioritaires**. ~~à ces enjeux.~~

## Recommandation 19

*Puisque ces éléments n'ont pas été discuté à la Table des partenaires, les membres de l'atelier 2 sont d'avis que cette recommandation ne devrait pas être retenue. Toutefois, ils reconnaissent la pertinence d'avoir des outils économiques adaptés qui prennent en considération les nombreuses valeurs et fonctions de la forêt. Cet aspect devrait être intégré dans la liste des thèmes à la recommandation 23.*

*La recommandation et le texte explicatif sont annulés.*

### ~~**Qu'afin de préciser les aspects financiers et peaufiner la stratégie d'aménagement écosystémique proposée par la Table des partenaires, les outils économiques d'aide à la décision développés par le MRNF soient utilisés**~~

~~Les outils économiques d'aide à la prise de décision pour analyser la rentabilité des investissements forestiers, développés par le Service de la tarification et des évaluations économiques (STEE) du MRNF, devraient être utilisés sur le territoire de la Réserve faunique des Laurentides pour~~

~~aider la prise de décision lors de l'élaboration des plans tactiques et opérationnels.~~

## **Recommandation 20**

*Les membres de l'atelier 2 sont d'avis que la recommandation doit être présentée dans une perspective plus large et ne pas se restreindre aux zones de sylviculture intensive. Le découpage territorial (UTP et ZHV) et les enjeux prioritaires dont ceux de filtre fin doivent être pris en considération lors de l'élaboration du PRDIRT.*

*La recommandation est modifiée comme suit et le texte explicatif devient caduc.*

**Que soit pris en considération, lors de l'élaboration du de la délimitation des zones de sylviculture intensive au Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT), la démarche de la Table des partenaires dont le découpage territorial développé sur la base d'un consensus obtenu à la Table des partenaires**

~~L'approche développée dans le cadre de la délimitation des « zones à haute valeur » s'avère un intrant majeur à la réflexion entourant la délimitation des zones de sylviculture intensive.~~

~~Les « zones à haute valeur » englobent plusieurs préoccupations des membres de la Table des partenaires tant au niveau écologique que de l'utilisation du territoire. Elles ont fait l'objet de discussions et d'un entérinement par les membres de la Table des partenaires.~~

## **Recommandation 21**

*Les membres de l'atelier 2 se questionnent sur la pertinence pour la Table des partenaires de faire une recommandation sur les aires protégées. On souligne que cela fait partie des enjeux entérinés par la Table et qu'en ce sens il est important de faire une recommandation.*

*On souligne aussi que les aires protégées contribuent à répondre à certains enjeux comme par exemple celui des vieilles forêts. Le fait d'exclure les aires protégées du territoire d'analyse ne permet pas de comptabiliser leur contribution en ce sens.*

*Il est aussi suggéré de référer à l'échelle des régions naturelles plutôt de celle du Québec.*



*La recommandation est modifiée comme suit.*

**Qu'à l'échelle des régions naturelles du Québec, un réseau représentatif et fonctionnel d'aires protégées soit bonifié et complété afin de contribuer au maintien des caractéristiques naturelles dans le paysage et fournir des territoires témoins pour valider l'approche d'aménagement écosystémique déployée en forêt commerciale**

Les aires protégées jouent un rôle dans le maintien des caractéristiques de forêts naturelles à l'échelle d'un grand territoire. Aussi, les aires protégées, à l'abri d'interventions humaines, sont sources d'enseignement sur l'évolution naturelle des processus écologiques et des populations animales et végétales. Enfin, elles permettent de fournir des indications essentielles au développement de l'aménagement écosystémique en permettant de valider l'approche déployée sur le territoire.

## **5- Les recommandations générales**

### **Recommandation 22**

*Les membres de l'atelier 2 sont d'avis que cette recommandation est justifiée. Certains ajustements sont proposés au libellé. Le texte explicatif devrait aussi mentionner que les variables de suivi devraient aborder les aspects de filtre brut et de filtre fin. On soulève aussi la possibilité d'avoir des éléments de mesures tels les critères et indicateurs.*

*La recommandation est modifiée comme suit.*

**Qu'afin d'assurer l'atteinte et un suivi des résultats et des décisions prises, un processus de suivi et de gestion adaptative soit mis en place**

Instaurer un processus de gestion adaptative qui vise à valider les hypothèses, à évaluer l'efficacité des mesures pour atteindre les objectifs visés et à permettre l'ajustement continu des pratiques forestières en intégrant les nouvelles connaissances et technologies disponibles.

*Les recommandations 23 et 24 n'ont pas été abordées lors de cette rencontre*

**COMPTE RENDU DE RÉUNION # 16**

---

**DATE :** Le 23 avril 2009

**RÉDIGÉ PAR :** Lise Deschênes

**OBJET :** Table des partenaires du projet de développement d'une approche d'aménagement écosystémique dans la Réserve faunique des Laurentides

---

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

M <sup>mes</sup>	Nancy Blanchette	Corporation d'aménagement et de protection de la Ste-Anne
	Gaétane Boisseau	Consultante en conservation
	Marie-Ève Desmarais	SÉPAQ
	Frédérique Schmidt	Corporation de bassin de la Jacques-Cartier
	Lise Deschênes	MRNF
	Josée Pâquet	MRNF
MM.	Louis Bélanger	Nature Québec
	Marcel Bérubé	Fédération des clubs de motoneigistes du Québec
	Sylvain Boucher	SÉPAQ
	Richard Carbonneau	Scierie Lac St-Jean (UAF 23-51)
	Pierre Charbonneau	Fédération québécoise des clubs de Quad
	Nicolas Pascal Côté	Conseil des Montagnais du Lac St-Jean (Mashteuiatsh)
	Gilbert Massicotte	Produits forestiers Saguenay (UAF 23-52)
	Michel Mongeon	Conseil de la nation huronne-wendat
	Éric Provost	Scierie Leduc-Stadacona (UAF 31-53)
	Langis Tremblay	Association régionale des trappeurs laurentiens
	Pierre Trudel	Fédération québécoise du canot et du kayak
	Charles V.-Langlois	CRÉ, Capitale-Nationale
	Denis Villeneuve	AbitibiBowater /Charlevoix (UAF 33-51)
	Jean-Philippe Vincent	Conseil de la nation huronne-wendat
	François Brassard	MDDEP
	Damien Côté	MRNF
	Alain Giroux	MRNF
	Alain Gosselin	MRNF
	Paul Lamirande	MRNF
	Marc Leblanc	MRNF
	Serge Ruel	MRNF
	Serge Tremblay	MRNF

**QUORUM :** ATTEINT

<b>ÉTAIENT ABSENTS</b>	M <sup>mes</sup>	Nancy Bolduc Sandra Garneau Nathalie Rivard Wendy Giroux	Parc national de la Jacques-Cartier Parc national des Grands-Jardins Parc national de la Jacques-Cartier MRNF
	MM	Jacques Blouin Marco Bondu Sébastien Caron Aldé Gauthier Alain Marcoux Louis Pelletier Frédéric Raymond Luc Tremblay Claude Fortin	MRNF Rivage de la rivière du Moulin Regroupement national des CRE du Québec CRÉ, Saguenay-Lac-St-Jean Société des sentiers de la Capitale-Nationale de Québec Fédération des coopératives forestières du Québec CRÉ, Capitale-Nationale Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs BFEC
<b>INVITÉ(S)</b>	MM.	Yan Boucher	MRNF
<b>OBSERVATEURS</b>	MM	Bruno Drolet Jean-Philippe Guay Hugues-Stéphane Oba Olivier Richer Junior A. Tremblay	Service canadien de la Faune Nature Québec Étudiant à la maîtrise, Université Laval MRNF MRNF, secteur Faune Québec

*Les actions à entreprendre seront indiquées en grisé dans le texte et regroupées dans un tableau placé à la fin du compte rendu.*

## **1. Mot de bienvenue**

Serge Tremblay souhaite la bienvenue à tous les participants. Il annonce les deux objectifs de la rencontre : finaliser l'entérinement de la première série de recommandations à formuler aux autorités du MRNF, puis discuter et entériner la deuxième série de recommandations destinées aux autorités.

## **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la rencontre**

L'ordre du jour suivant est adopté :

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la rencontre
3. Adoption du compte rendu de la 15<sup>e</sup> rencontre de la Table des partenaires (31 mars 2009)
4. Exemples de coupes adaptées réalisées dans l'UAF 023-51
5. Processus d'élaboration de options de stratégies d'aménagement écosystémique pour l'UAF 023-51 – État de situation
6. Retour sur la première série de recommandations
7. Mise en contexte et proposition de recommandations de la Table aux autorités du MRNF (les outils développés et les stratégies d'aménagement)
8. Travail en atelier – discussion sur les recommandations de la Table aux autorités du MRNF
9. Plénière
10. Entérinement de la deuxième série de recommandations
11. Prochaines actions
12. Varia

## **3. Adoption du compte rendu de la 15<sup>e</sup> rencontre de la Table des partenaires (31 mars 2009)**

Le compte rendu de la rencontre du 24 février est adopté après une modification :

-point 6 « *Processus d'élaboration des options de stratégie d'aménagement écosystémique pour l'UAF 023-51* », premier paragraphe. On modifie la phrase « Sur le plan forestier, le portrait actuel montre que le territoire se compose en majeure partie de strates feuillues et mélangées (environ 60%) » par « Sur le plan forestier, le portrait actuel montre que le territoire se compose d'environ 60% de peuplements feuillus (23% de bouleau à papier, 6% de tremble) et mélangés (26% résineux – bouleau à papier, 3% résineux – tremble) et de 40% de peuplements résineux ».

La plupart des actions prévues ont été complétées ou le seront au cours de la rencontre d'aujourd'hui.

On apporte une précision à un point soulevé lors de la rencontre du 31 mars, soit la période d'interdiction des interventions exigée pendant la réfection de la route 175. Cette période s'étale entre le 1<sup>er</sup> avril et le 15 août.

#### **4. Exemple de coupes adaptées réalisées dans l'UAF 023-51**

Richard Carbonneau fait part des travaux effectués sur le territoire de l'UAF 023-51 au cours de l'année 2008-2009. Il s'agit de coupes adaptées réalisées en collaboration avec la Scierie Martel et la Scierie Lac St-Jean. On souhaitait ainsi expérimenter les coupes avant de les pratiquer à plus grande échelle. Les coupes sélectionnées visent à répondre aux demandes de plusieurs intervenants du milieu et elles s'inscrivent dans un contexte de maintien de biodiversité et d'approche écosystémique. Richard Carbonneau énumère les nombreux objectifs et enjeux auxquels elles peuvent répondre, par exemple : le respect de l'encadrement visuel, la raréfaction de forêts mûres et surannées, la raréfaction du bois morts, etc., en plus des OPMV imposés par le MRNF. Il explique ensuite les deux types de coupes expérimentés : la coupe progressive avec sauvegarde de la biodiversité (CPSB) et la coupe de jardinage à sentiers permanents (CPJ).

La CPSB peut être pratiquée selon deux méthodes – conventionnelle et multifonctionnelle – et de façon lente ou rapide dépendamment du nombre d'interventions (deux à trois passages) et du délai écoulé entre la première et la dernière coupe. La méthode conventionnelle a été utilisée pour les coupes réalisées entre janvier et mars 2009 dans des peuplements purs d'épinette noire. On voulait vérifier la productivité des travailleurs et de la machinerie ainsi que la question du martelage. Richard Carbonneau explique l'approche utilisée : largeur des sentiers et des sections entre les sentiers, le taux de prélèvement à chacun des passages, mode d'abattage (manuel avec débusquage et ébranchage au chemin généralement, sur place si la tige est trop grosse). Il donne quelques détails sur la CPSB méthode multifonctionnelle ; cette dernière sera testée au cours de l'été 2009.

Richard Carbonneau donne quelques précisions sur la CPJ : méthode semi-mécanisée avec débusquage par câble, réseau de sentiers permanents espacés de 45 mètres, coupe avec taux de prélèvement de 25 à 35% effectuées chaque 15 à 20 ans selon la réaction du peuplement. Il montre ensuite un tableau résumant les données après traitement pour les deux méthodes testées (CPSB conventionnelle et CPJ) : la superficie touchée, le prélèvement en volume et en pourcentage, ainsi que des données de productivité. Richard Carbonneau souligne que certains résultats ne sont pas complets.

Les membres de la Table posent quelques questions à Richard Carbonneau. Il indique notamment que les souches laissées n'avaient que 30 à 50 cm de haut car les travailleurs prenaient le temps de dégager le pied des arbres ; les surfaces terrières ont été mesurées, les données sont disponibles ; la productivité devrait atteindre 2 ha/ semaine pour être rentable (on a actuellement 1,08 ha/semaine pour la CPSB) ; on n'a pas effectué les calculs pour vérifier si, dans le cas de la CPJ, le peuplement pouvait supporter un certain taux de prélèvement tous les 15 ans, et ce, en continu ; le crédit sylvicole accordé était de 490\$ à l'hectare.

Richard Carbonneau termine en présentant quelques photos des secteurs traités.

#### **5. Processus d'élaboration des options de stratégie d'aménagement écosystémique pour l'UAF 023-51 – état de situation**

Marc Leblanc rappelle aux participants la problématique soulevée lors de la rencontre de mars dernier, à l'effet que le portrait forestier de l'UAF 023-51 diffère de celui de la 031-53. Le comité d'experts a reçu des gens de la région du Saguenay qui ont expliqué la situation. On dresse le constat suivant : il n'existe pas beaucoup de données sur la forêt préindustrielle dans ce secteur. On ignore donc quelle sylviculture privilégier, à quelle échelle travailler, comment appliquer les indicateurs. Par conséquent, le comité d'experts ne peut réfléchir, à court terme, sur une stratégie d'aménagement pour l'UAF 023-51. Par ailleurs, Pierre Grondin, de la Direction de

la recherche forestière, a présenté au comité d'experts les données recueillies lorsqu'il a travaillé dans ce secteur. Yan Boucher reprendra ici les informations pour le bénéfice de la Table. Il s'agit de données très techniques que Yan Boucher a tenté de vulgariser. Marc Leblanc demande aux participants de poser des questions et de demander des éclaircissements ; il trouve important que les partenaires s'approprient ces informations de manière à prendre des décisions éclairées pour cette UAF.

Yan Boucher débute en indiquant que la Direction de la recherche forestière travaille actuellement à déterminer les états de référence, c'est-à-dire qu'on tente de tracer le portrait de la forêt préindustrielle. Deux méthodes contribuent à ce travail. D'abord, des archives du début du XXe siècle donnent une idée du paysage forestier préindustriel. Ensuite, la DRF se penche sur la dynamique de la végétation en fonction du cycle des feux. Les deux approches sont différentes mais complémentaires et peuvent fournir des données intéressantes pour le cas de l'UAF 023-51.

Yan Boucher fait rapidement l'état de la situation actuelle dans la 023-51. Selon les données de 2002-2005, le couvert forestier de cette UAF se compose à environ 45% de peuplements mélangés, 44% de résineux et 11% de feuillus et la forêt serait passablement rajeunie car la forte proportion des peuplements se situe dans les classes d'âge de 50 ans et moins.

Yan Boucher présente quelques données extraites des archives. Il précise que les travaux sont en cours ; par conséquent, les informations montrées ici ne sont pas complètes. La portion de l'UAF 023-51 visée par la recherche dans les archives se situe dans le bassin de la rivière Pikauba. Le territoire analysé compte deux grands écosystèmes – 2A à l'ouest et 3A à l'est – et présente un gradient altitudinal qui passe d'ouest en est d'environ 400 m à plus de 900 m. L'étude permettra de caractériser la structure et la composition de la forêt préindustrielle de ce secteur. Les données proviennent de cartes de 1925 et de données d'inventaires (1924-1925) de la concession South Kenogami de la compagnie Price Brothers. Un premier aperçu indique que les forêts renfermaient notamment des peuplements purs d'épinette noire, des sapinières, des peuplements mélangés de sapin-épinette ; trois espèces dominaient : l'épinette noire, le sapin et le bouleau blanc. Et les forêts de 100 ans et plus dominaient le paysage. La compagnie Price Brothers effectuait des inventaires dans des zones de sondage qui correspondent en fait à des petits bassins versants où se déroulaient les coupes. Yan Boucher montre un exemple des fiches d'inventaire utilisées et des données qu'elles renferment. On travaille actuellement à extraire et compiler les données des zones de sondage incluses dans l'UAF 023-51.

Yan Boucher explique ensuite en quoi consiste les travaux de Pierre Grondin de la DRF. On veut analyser le lien entre la dynamique de la végétation et le cycle des feux afin de définir un état de référence basé sur la classification écologique et le cycle des feux. Ces analyses permettraient de délimiter des unités homogènes regroupées (qui serviraient d'état de référence). On étudie donc la structure d'âge et la composition forestière. Yan Boucher montre comment une structure d'âge théorique pourrait être définie à partir du cycle des feux en utilisant le modèle de Van Wagner. Pour étudier le cycle des feux dans la réserve, on a répertorié l'ensemble des données publiées sur les feux ainsi que les données disponibles pour les placettes échantillons du MRNF ; on obtient ainsi des données pour les 300 dernières années. Dans la RFL, le cycle des feux est un cycle long de 300 à 400 ans. La composition forestière pourrait être déterminée à partir de la classification écologique. Yan Boucher donne un exemple de modélisation de l'évolution de la composition forestière suivant le temps écoulé depuis le dernier feu. Puis il montre comment l'intégration du cycle des feux et de la dynamique forestière pourrait permettre de voir l'évolution de la structure d'âge et de la composition des peuplements dans le temps. Le territoire de la RFL comprendrait deux unités homogènes : la MES-t4 et la MES-m3. La DRF veut rédiger la fiche descriptive de chaque unité. La fiche décrirait l'état de référence de l'unité et la comparerait avec l'état actuel ; on pourrait ainsi connaître les écarts entre les deux états. Yan Boucher termine en présentant un

aperçu des stades de développement et de la composition de la forêt préindustriels pour l'UAF 023-51. La DRF travaille donc aux analyses en utilisant les deux approches tout en étant consciente des particularités de la situation forestière de l'UAF ; les résultats seraient bientôt disponibles.

## **6. Retour sur la première série de recommandations**

Marc Leblanc présente l'ensemble des recommandations de la première série, tant celles déjà entérinées et révisées que celles qui devront l'être. Tous les membres de la Table ont déjà reçu le document utilisé ici.

**Recommandation globale.** *Qu'à la lumière des résultats obtenus quant à l'approche expérimentée dans le cadre du projet pilote de la réserve faunique des Laurentides, l'aménagement écosystémique soit déployé à l'échelle du Québec.*

Les partenaires échangent sur le contenu du texte explicatif. On discute notamment de l'expression « résultats obtenus ». Les Premières nations considèrent qu'ils utilisent une approche différente et obtiennent des résultats différents. De leur côté, les industriels indiquent que le principal résultat obtenu est le consensus et se disent d'accord avec le texte. Louis Bélanger propose que le texte explicatif fasse mention de la démarche particulière des Premières nations et précise la notion de résultats attendus. Les partenaires acceptent la proposition.

**Les partenaires entérinent cette recommandation avec texte explicatif modifié.**

**Recommandation 1.** *Qu'un processus de gestion participative soit instauré pour permettre à toutes les parties intéressées d'être impliquées.*

La recommandation a été entérinée le 31 mars 2009.

**Recommandation 1b.** *Qu'afin de soutenir une représentation appropriée des différents intérêts au sein du processus de gestion participative, un financement soit accordé aux divers groupes d'intervenants.*

Cette recommandation a été ajoutée selon la demande exprimée par la Table en mars dernier. Les membres discutent pour clarifier le libellé de la recommandation. On suggère de modifier « aux divers groupes d'intervenants » par « à l'ensemble des intervenants ».

**Les partenaires entérinent cette recommandation modifiée.**

**Recommandation 2.** *Qu'une démarche de résolution de problèmes (définition d'enjeux et élaboration de solutions pour y répondre) soit mise en place pour favoriser la concertation.*

Cette recommandation a été entérinée le 31 mars 2009.

**Recommandation 3.** *Que les connaissances scientifiques, locales ou traditionnelles soient rendues disponibles pour faciliter la démarche enjeux-solutions.*

Cette recommandation a été entérinée le 31 mars 2009.

**Recommandation 4.** *Qu'un processus itératif d'optimisation des solutions soit mis en place pour alimenter la démarche de gestion participative.*

Après discussions, les participants souhaitent que la recommandation soit modifiée pour « qu'un processus itératif d'élaboration des solutions soit mis en place pour alimenter la démarche de gestion participative en vue d'optimiser les choix. »

**Les partenaires entérinent cette recommandation modifiée.**

N.B. Au moment où la Table discute de la première série de recommandations, le libellé de la recommandation 5 n'a pas encore été transmis. Les représentants des Premières nations présentes à la Table (nations huronne-wendat et innue) décident de se rencontrer et de préparer un texte au cours de la journée. La recommandation et le texte explicatif ont été soumis et débattus en fin de journée. Nous présentons toutefois la recommandation ici afin de faciliter le suivi des recommandations.

**Recommandation 5.** *Que la mise en place de l'aménagement écosystémique intègre à priori la vision et les principes de développement propres aux Premières nations détenant des droits ancestraux et/ou des droits issus de traité sur un territoire visé .*

*Les Premières nations entretiennent avec le territoire un lien particulier. Leur vision de conservation et de mise en valeur des ressources s'exprime à travers une conceptualisation globale des interactions entre les différentes composantes présentes sur le territoire. Les principes de développement des Premières nations doivent être arrimés et harmonisés, en amont du processus, avec les stratégies écosystémiques à développer et implanter. Le gouvernement doit assurer le support adéquat à chaque Première nation de façon à ce qu'elles puissent réaliser les travaux nécessaires à leur pleine participation.*

Deux éléments font l'objet de discussions autour de la Table. Le premier est l'éventualité que les zones définies dans le cadre du projet pilote soient modifiées en raison des résultats des négociations avec les Premières nations. Le second est l'utilisation de l'expression « à priori ». Les représentants expliquent que l'expression signifie simplement que les Premières Nations veulent faire partie du processus dès le départ, en amont des décisions et non pas être informés quand le processus est complété.

**La recommandation a été discutée, mais n'a pas été entérinée.**

**Recommandation 6.** *Que la forêt préindustrielle soit utilisée comme état de référence.*  
Cette recommandation a été entérinée le 31 mars 2009.

**Recommandation 7.** *Que l'on favorise l'utilisation d'une sylviculture visant le maintien des écosystèmes dans un état proche des conditions naturelles.*  
Cette recommandation a été entérinée le 31 mars 2009.

**Recommandation 8.** *Que les concepts complémentaires de filtre brut et de filtre fin soient appliqués afin de répondre aux besoins de l'ensemble des espèces d'un territoire.*  
Cette recommandation a été entérinée le 31 mars 2009.

**Recommandation 9.** *Que dans les territoires composés de forêts secondaires (altérations anthropiques), le concept de restauration écologique soit appliqué pour faciliter la mise en œuvre de l'aménagement écosystémique.*  
Cette recommandation a été entérinée le 31 mars 2009.



**Recommandation 10.** *Que dans un contexte de restauration écologique, des seuils d'altération des écosystèmes soient définis.*

Cette recommandation a été entérinée le 31 mars 2009.

**Recommandation 11.** *Que dans l'élaboration des solutions, la synergie des actions soit utilisée pour répondre au plus grand nombre d'enjeux et pour favoriser les opportunités de développement.*

Cette recommandation a été entérinée le 31 mars 2009.

**Recommandation 12.** *Que dans la mise en œuvre de l'aménagement écosystémique, le principe de précaution soit appliqué.*

Le libellé de la recommandation a été modifié. Tout comme lors de la rencontre de mars dernier, les discussions portent sur le principe de précaution. On craint les demandes ou les exigences extrêmes. Josée Pâquet réitère que la recommandation reprend ce qui est déjà prévu et inscrit dans Loi sur le développement durable.

**Les partenaires entérinent cette recommandation**

## **7. Mise en contexte et proposition de recommandations de la Table aux autorités du MRNF (les outils développés et les stratégies d'aménagement)**

Marc Leblanc explique que l'atelier portera sur les recommandations du deuxième volet : outils développés et stratégies d'aménagement. Lors de la rencontre de mars, les membres de la Table ont entamé les discussions principalement sur les recommandations du thème 4 (les recommandations sur les orientations d'aménagement écosystémique et leur mise en œuvre). Les textes ont été revus pour intégrer les commentaires formulés. Au cours de l'atelier, les participants poursuivront le travail amorcé en discutant sur les autres recommandations. Les recommandations seront ensuite entérinées au point 10 de la présente rencontre.

## **8. Travail en atelier – discussion sur les recommandations de la Table aux autorités du MRNF**

L'atelier se déroule selon le modèle utilisé depuis les dernières rencontres avec les mêmes équipes de travail.

## **9. Plénière**

Josée Pâquet et Marc Leblanc présentent les principaux commentaires formulés lors des discussions.

Deux cahiers annexés au présent compte rendu présentent les résultats des échanges.

## **10. Entérinement de la deuxième série de recommandations**

Les membres de la Table doivent maintenant entériner les recommandations du deuxième volet – les outils et les recommandations sur les orientations d'aménagement écosystémique – qui seront acheminées au ministre.

**Recommandation 13.** *Que des indicateurs de performance écosystémique, s'appuyant sur les stades de développement de la forêt, soient mis en place pour répondre à plusieurs enjeux soulevés par l'aménagement écosystémique.*

On suggère d'ajouter dans le libellé de la recommandation « et la connaissance des écosystèmes concernés » après le développement de la forêt. On propose également de dire, dans le texte explicatif, que les indicateurs de performance écosystémique représentent notamment des stades de développement forestier.

**Les partenaires entérinent la recommandation modifiée.**

**Recommandation 14.** *Qu'un découpage territorial, adapté au contexte écologique et prenant en considération les préoccupations sociales et économiques propres au territoire, soit élaboré pour faciliter la mise en œuvre de l'aménagement écosystémique.*

On propose d'ajouter dans le libellé « ...prenant en considération les droits et valeurs des Premières nations, ainsi que les préoccupations sociales et économiques... ».

**Les partenaires entérinent la recommandation modifiée.**

**Recommandation 15.** *Que soient appliquées dès 2013 les différentes composantes de la stratégie d'aménagement écosystémique développée pour les grands écosystèmes de la sapinière à bouleau blanc de haute altitude (cf carte # ?).*

Deux suggestions sont émises et touchent uniquement le texte explicatif. D'abord, ajouter qu'il s'agit de proportion minimale de coupes partielles et faire mention de la situation des autres UAF.

**Les partenaires entérinent la recommandation .**

**Recommandation 16.** *Qu'un comité, composé notamment de certains membres de la Table des partenaires, soit rapidement constitué afin d'analyser les éléments de la stratégie d'aménagement écosystémique – développée pour les grands écosystèmes de la sapinière à bouleau blanc de haute altitude (cf carte # ?) – qui devraient être appliqués au cours de la période 2013-2018.*

On recommande de modifier le libellé de la recommandation : ôter « certains » pour dire « composé de membres de la Table » ; et dire « analyser comment les éléments de la stratégie...pourraient être appliqués au cours de la période 2013-2018 ». On pense aussi que le texte explicatif devrait aborder la question des autres UAF, comme dans la recommandation 15.

**Les partenaires entérinent la recommandation modifiée**

**Recommandation 17.** *Que lors des travaux menés par le Bureau du Forestier en chef en vue d'évaluer la possibilité forestière de la stratégie d'aménagement écosystémique développée dans le cadre du projet pilote de la RFL, les échanges soient maintenus avec la Table des partenaires afin d'optimiser les choix dans un processus itératif.*

Étant donné que la RFL touche deux régions et que son territoire ne constitue pas en soi une entité règlementaire en matière d'aménagement forestier, le BFEC ne pourra échanger avec la Table des partenaires. Par ailleurs, avec la nouvelle organisation au MRNF et la régionalisation, on ignore encore comment s'articulera la mécanique avec les CRÉ ou les CRRNT. Par conséquent, la recommandation est mise de côté et sera de nouveau traitée lors de la prochaine rencontre de la Table.

**Recommandation reportée.**

**Recommandation 18.** *Que pour répondre aux enjeux liés à l'utilisation du territoire, les processus d'harmonisation des usages, existants et ceux à venir, s'opèrent en conformité des orientations d'aménagement écosystémique convenues au plan stratégique.*

On propose de corriger le libellé pour dire « s'opèrent en conformité avec les orientations d'aménagement ». On suggère aussi que le texte explicatif mentionne qu'il faut s'harmoniser avec les activités des Premières nations.

**Les partenaires entérinent la recommandation.**

**Recommandation 19.** *Que les enjeux pour lesquels des mesures particulières doivent être prises (filtre fin) soient explicitement considérés lors de l'élaboration de la stratégie d'aménagement écosystémique de chacune des unités d'aménagement forestier (UAF).*

La question du filtre fin fait de nouveau l'objet de discussion. Pour éviter une mauvaise compréhension, il est suggéré de rayer le terme filtre fin et de revoir le libellé ainsi : « que les enjeux associés à des espèces pour lesquelles des mesures particulières doivent être prises soient explicitement considérés... »

**Les partenaires entérinent la recommandation modifiée.**

Les partenaires pensent également qu'il faut traiter des aspects opérationnels des enjeux associés aux espèces qui exigent des mesures particulières. On suggère d'ajouter une recommandation sur la formation d'un comité à cet effet. La recommandation sera préparée par Marc Leblanc et Josée Pâquet pour la prochaine rencontre de la Table.

**Recommandation 20.** *Que soit prise en considération, lors de l'élaboration du Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT), la démarche poursuivie par la Table des partenaires du projet de la Réserve faunique des Laurentides.*

Compte tenu que le territoire de la RFL couvre deux régions distinctes, il faut parler de deux PRDIRT. Le libellé sera modifié pour « élaboration des plans régionaux de développement intégré... ». On propose aussi de modifier la dernière phrase du texte explicatif. Il faudrait dire « Les consensus établis autour de ces éléments devraient être pris en considération lors de l'élaboration des PRDIRT. »

**Les partenaires entérinent la recommandation modifiée.**

**Recommandation 21.** *Qu'un réseau représentatif et fonctionnel d'aires protégées soit explicitement considéré dans l'approche retenue pour la mise en œuvre de l'aménagement écosystémique.*

On suggère de revoir le libellé ainsi « que le réseau d'aires protégées et sa représentativité soient explicitement pris en considération dans l'approche retenue pour la mise en œuvre de l'aménagement écosystémique ».

Les partenaires croient également que le texte explicatif devrait parler de l'analyse de carence (effectuée par le ministère responsable) pour évaluer la représentativité du réseau d'aires protégées. Le début du texte doit aussi mentionner que « les aires protégées jouent un rôle dans le maintien de la biodiversité et des caractéristiques de forêts naturelles... ».

**Les partenaires entérinent la recommandation modifiée.**

**Recommandation 22.** *Qu'afin d'évaluer l'efficacité des mesures mises de l'avant pour atteindre les objectifs visés, un processus de gestion adaptative soit appliqué.*

On propose de modifier le libellé pour « qu'afin d'assurer l'efficacité des mesures mises de l'avant... ».

**Les partenaires entérinent la recommandation modifiée.**

Compte tenu de l'heure avancée, les recommandations suivantes (22a, 23 et 24) n'ont pas été discutées, ni entérinées.

## **11. Prochaines actions**

Évaluation du processus de participation. Josée Pâquet indique qu'il serait intéressant de tirer des enseignements du processus de participation suivi dans le cadre du projet pilote de la RFL. On prépare actuellement un questionnaire qui permettra de connaître l'appréciation des membres de la Table sur le processus et sur les résultats. La première partie comprendra des questions à choix multiples et la seconde, des questions ouvertes où les participants pourront exprimer plus longuement leur opinion sur certains aspects du processus. Le formulaire sera expédié par courriel.

Prochaine rencontre. La date proposée est le mardi 16 juin 2009.

## **12. Varia**

Aucun point n'a été soumis.

## **Fin de la rencontre**

**ACTIONS**  
**TABLEAU SYNTHÈSE**

**ATTENTION : LES ACTIONS RÉALISÉES (TRAME BLEUE) SERONT ÉLIMINÉES DU TABLEAU**

DATE	THÈME – DESCRIPTION DE L’ACTION	QUI	ÉCHÉANCE	ÉTAT
24/01/09	<u>Rapport et recommandations à soumettre aux autorités</u> : rédiger un libellé précisant la teneur et la portée de la signature du rapport par les Premières nations.	M. Mongeon	Dans la semaine suivant la tenue de la Table.	En attente ; sera traitée au cours de la rencontre du 23 avril
31/03/09	<u>Recommandations à soumettre aux autorités</u> : revoir la première série de recommandations et de textes explicatifs pour inclure les commentaires reçus aujourd’hui	M. Leblanc, J. Pâquet	Le plus rapidement possible	réalisée
31/03/09	<u>Recommandations à soumettre aux autorités</u> : revoir les recommandations de la deuxième série qui ont été discutées lors de l’atelier de l’après-midi.	M. Leblanc, J. Pâquet	Le plus rapidement possible	Réalisée ; soumises aux partenaires aujourd’hui
31/03/09	<u>Recommandations à soumettre aux autorités</u> : expédier par courriel les libellés et les textes corrigés à tous les partenaires pour commentaires.	M. Leblanc, J. Pâquet	Le plus rapidement possible	réalisée
31/03/09	<u>Recommandations à soumettre aux autorités</u> : faire parvenir leurs remarques sur les recommandations qui n’ont pu être traitées en atelier	Tous les partenaires qui le souhaitent	Le plus rapidement possible	Aucun commentaire reçu
23/04/09	<u>Entérinement de la deuxième série de recommandations</u> : rédiger une recommandation sur la formation d’un comité qui se pencherait sur les aspects opérationnels des enjeux associés aux espèces qui exigent des mesures particulières.	M. Leblanc, J. Pâquet	Pour la prochaine Table	
23/04/09	<u>Questionnaire d’évaluation du processus de participation</u> : faire parvenir le questionnaire aux membres de la Table	J.Pâquet	Le plus rapidement possible	

## **Rapport et recommandations de la Table des partenaires**

### **Deuxième volet : Les outils et les recommandations sur les stratégies d'aménagement**

#### **Commentaires exprimés par les participant à l'atelier 1**

**Rencontre de la Table des partenaires**

**Projet de développement d'une approche d'aménagement écosystémique dans la réserve faunique des Laurentides**

**23 avril 2009**

## **Atelier 1**

---

Animateur : Marc Leblanc

Secrétaire : Lise Deschênes

- Louis Bélanger
- Marcel Bérubé
- Nancy Blanchette
- Sylvain Boucher
- Alain Giroux
- Michel Mongeon
- Éric Provost
- Olivier Richer
- Serge Ruel
- Pierre Trudel
- Denis Villeneuve
- Jean-Philippe Vincent

### **Objectifs de l'atelier**

- Permettre aux membres d'exprimer leurs points de vue sur les recommandations à formuler aux autorités du ministère.
- Bâtir un consensus sur les recommandations.

## **Thème 1 : Les recommandations sur les thèmes 3, 4 et 5**

- Êtes-vous confortables avec les recommandations telles qu'elles sont libellées ?
  - Y a-t-il des éléments d'information que vous jugez importants de détailler dans la version longue du rapport?
  
- Selon vous, y a-t-il d'autres recommandations que la Table des partenaires devrait formuler au ministre ?



### **3- Les principaux outils développés pour la mise en œuvre de l'aménagement écosystémique**

#### **Recommandation 13**

**Que des indicateurs de performance écosystémique, s'appuyant sur les stades de développement de la forêt, soient mis en place pour répondre à plusieurs enjeux soulevés par l'aménagement écosystémique**

- Deux aspects à considérer :
  - les indicateurs de performance écosystémique doivent être adaptés aux écosystèmes présents sur le territoire
  - les indicateurs de performance écosystémique font une partie du travail ; on a beaucoup travaillé sur l'aspect biodiversité, mais il y en a d'autres (économiques ou sociaux)
- L'approche écosystémique est un des moyens pour faire de l'aménagement durable des forêts.

#### **Recommandation 14**

**Qu'un découpage territorial, adapté au contexte écologique et prenant en considération les préoccupations sociales et économiques propres au territoire, soit élaboré pour faciliter la mise en œuvre de l'aménagement écosystémique**

- Le zonage utilisé dans le cadre du projet a pris en compte les utilisations des Premières nations, mais ce n'est peut-être pas complètement réussi. C'est le cas également pour d'autres intervenants sur le territoire.
- On pourrait ajouter quelque chose pour s'assurer que le zonage soit harmonisé avec celui qu'utilise Premières Nations. On propose d'ajouter « prenant en considération les droits et valeurs des Premières nations, ainsi que les préoccupations.... »

**4- Les recommandations sur les stratégies d'aménagement et la mise en œuvre.**

**Recommandation 15**

*Que soient appliquées dès 2013 les différentes composantes de la stratégie d'aménagement écosystémique développée pour les grands écosystèmes de la sapinière à bouleau blanc de haute altitude (cf carte # ?)*

- Préciser dans le texte explicatif qu'il s'agit d'une proportion minimale : « ...une proportion minimale des superficies récoltées le seront à l'aide de coupes partielles. Cette proportion minimale est graduelle et dans le temps passant de... »

**Recommandation 16**

*Qu'un comité, composé notamment de certains membres de la Table des partenaires, soit rapidement constitué afin d'analyser les éléments de la stratégie d'aménagement écosystémique – développée pour les grands écosystèmes de la sapinière à bouleau blanc de haute altitude (cf carte # ?) – qui devraient être appliqués au cours de la période 2013-2018*

- D'accord, mais ajouter la question du financement adéquat des opérations.
- Pourrait se dire de la façon suivante : « ...qui devraient être appliqués au cours de la période 2013-2018 et supportés par les ressources nécessaires »

**Recommandation 17**

*Que lors des travaux menés par le Bureau du Forestier en chef en vue d'évaluer la possibilité forestière de la stratégie d'aménagement écosystémique développée dans le cadre du projet pilote de la RFL, les échanges soient maintenus avec la Table des partenaires afin d'optimiser les choix dans un processus itératif*

- Plusieurs préoccupations : quel sera le lien de la Table avec les CRRNT et les CRÉ ? comment se poursuivra l'approche avec ces nouveaux organismes ? crainte que le consensus obtenu ne s'effrite.
- On a présenté les simulations au BFEC, mais il n'y a pas eu de réaction de la part de ce dernier
- Le projet a été mis sur pied pour vérifier la faisabilité de l'approche écosystémique. Dans les faits, le territoire de la réserve ne constitue pas une entité sur le plan de l'aménagement forestier. La RFL touche deux régions, 2 CRRNT, 6 UAF et des parties d'UAF. La question est complexe.
- On propose que le libellé parle « des Tables » et non de « la Table des partenaires ».

### **Recommandation 18**

*Que pour répondre aux enjeux liés à l'utilisation du territoire, les processus d'harmonisation des usages, existants et ceux à venir, s'opèrent en conformité des orientations d'aménagement écosystémique convenues au plan stratégique*

- D'accord avec la recommandation.
- Inclure dans le texte explicatif l'harmonisation avec l'utilisation du territoire par les Premières nations

### **Recommandation 19**

*Que les enjeux pour lesquels des mesures particulières doivent être prises (filtre fin) soient explicitement considérés lors de l'élaboration de la stratégie d'aménagement écosystémique de chacune des unités d'aménagement forestier (UAF)*

- Discussions sur la notion de filtre fin : pour les Premières nations, l'expression va au-delà des espèces pour inclure leurs usages ; on indique qu'ici l'expression fait référence au sens généralement reconnu, soit lorsqu'il est question d'espèces.
- On suggère d'éliminer « filtre fin » pour le remplacer par « enjeux particuliers liés aux espèces ».

### **Recommandation 20**

*Que soit prise en considération, lors de l'élaboration du Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT), la démarche poursuivie par la Table des partenaires du projet de la Réserve faunique des Laurentides*

- D'accord, mais parler plutôt « des Plans régionaux de développement ... » tant dans le libellé de la recommandation que dans le texte explicatif.

***La recommandation 21 serait déplacée dans le thème abordant les principes après la recommandation 6.***

### **Recommandation 21**

**Qu'un réseau représentatif et fonctionnel d'aires protégées soit explicitement considéré dans l'approche retenue pour la mise en œuvre de l'aménagement écosystémique**

- À l'heure actuelle, aménagement écosystémique et aires protégées sont des dossiers traités séparément, en silos ; ça devrait plutôt être analysé ensemble
- Le projet pilote n'a pas eu le temps d'investir plus de temps dans la question, sans compter qu'il s'agit de processus politiques différents.

## **5- Les recommandations générales**

### **Recommandation 22**

*Qu'afin d'évaluer l'efficacité des mesures mises de l'avant pour atteindre les objectifs visés, un processus de gestion adaptative soit appliqué*

N'a pas été traité

**Recommandation 22a**

*Qu'afin de faciliter la mise en oeuvre de l'aménagement écosystémique des forêts, la gestion par objectifs et résultats soit favorisée*

N'a pas été traité

**Recommandation 23**

*Qu'à la suite du projet pilote de la Réserve faunique des Laurentides se poursuivent les travaux d'acquisition de connaissances*

N'a pas été traité

**Recommandation 24**

*Qu'un plan de communication des résultats issus du projet pilote de la Réserve faunique des Laurentides soit développé et déployé*

N'a pas été traité

## **Rapport et recommandations de la Table des partenaires**

### **Deuxième volet : Les outils et les recommandations sur les stratégies d'aménagement**

### **Commentaires exprimés par les participant à l'atelier 2**

**Rencontre de la Table des partenaires**

**Projet de développement d'une approche d'aménagement écosystémique dans la réserve faunique des Laurentides**

**23 avril 2009**

## **Atelier 2**

---

Animateur : Serge Tremblay

Secrétaire : Josée Pâquet

- Gaétane Boisseau
- François Brassard
- Richard Carbonneau
- Pierre Charbonneau
- Damien Côté
- Nicolas-Pascal Côté
- Marie-Ève Desmarais
- Bruno Drolet
- Charles Vigeant-Langlois
- Gilbert Massicotte
- Frédérique Schmidt
- Langis Tremblay

### **Objectifs de l'atelier**

- Permettre aux membres d'exprimer leurs points de vue sur les recommandations à formuler aux autorités du ministère.
- Bâtir un consensus sur les recommandations.

## **Thème 1 : Les recommandations sur les thèmes 3, 4 et 5**

- Êtes-vous confortables avec les recommandations telles qu'elles sont libellées ?
  - Y a-t-il des éléments d'information que vous jugez importants de détailler dans la version longue du rapport?
  
- Selon vous, y a-t-il d'autres recommandations que la Table des partenaires devrait formuler au ministre ?



**3- Les principaux outils développés pour la mise en œuvre de l'aménagement écosystémique**

**Recommandation 13**

*Que des indicateurs de performance écosystémique, s'appuyant sur les stades de développement de la forêt, soient mis en place pour répondre à plusieurs enjeux soulevés par l'aménagement écosystémique*

- Ajout dans le texte de « notamment » pour laisser entendre qu'il peut y avoir autre chose que les stades de développement à considérer.
- Préciser ce qu'on entend par stades de développement.

**Recommandation 14**

*Qu'un découpage territorial, adapté au contexte écologique et prenant en considération les préoccupations sociales et économiques propres au territoire, soit élaboré pour faciliter la mise en œuvre de l'aménagement écosystémique*

- Certains éléments liés au filtre fin pourraient nécessiter un zonage plus ciblé. La notion de zonage est aussi valable pour ces éléments.

**4- Les recommandations sur les stratégies d'aménagement et la mise en œuvre.**

**Recommandation 15**

*Que soient appliquées dès 2013 les différentes composantes de la stratégie d'aménagement écosystémique développée pour les grands écosystèmes de la sapinière à bouleau blanc de haute altitude (cf carte # ?)*

- Certaines inquiétudes sont soulevées puisqu'on ne parle ici que de l'écosystème de la sapinière à bouleau blanc de haute altitude. Que fait-on avec les autres écosystèmes présents dans la réserve ? Préciser ce qui sera fait pour les autres UAF.
- Le texte présentant la stratégie pour la sapinière devrait être présenté au conditionnel et préciser que les pourcentages sont une référence minimum. Les chiffres sont réalistes opérationnellement

### **Recommandation 16**

*Qu'un comité, composé notamment de certains membres de la Table des partenaires, soit rapidement constitué afin d'analyser les éléments de la stratégie d'aménagement écosystémique – développée pour les grands écosystèmes de la sapinière à bouleau blanc de haute altitude (cf carte # ?) – qui devraient être appliqués au cours de la période 2013-2018*

- Enlever la référence à « certains » membres de la Table, peut laisser entendre que certains groupes sont ciblés.
- Élargir pour les écosystèmes autres que la sapinière à bouleau blanc de haute altitude.

### **Recommandation 17**

*Que lors des travaux menés par le Bureau du Forestier en chef en vue d'évaluer la possibilité forestière de la stratégie d'aménagement écosystémique développée dans le cadre du projet pilote de la RFL, les échanges soient maintenus avec la Table des partenaires afin d'optimiser les choix dans un processus itératif*

- Certaines craintes sont formulées concernant la multiplication potentielle des tables de concertation et des stratégies d'aménagement pour un même territoire. Il serait important de faire des liens avec les CRRNT et le PRDIRT dans le but de soumettre une seule stratégie à évaluer par le BFEC.

### **Recommandation 18**

*Que pour répondre aux enjeux liés à l'utilisation du territoire, les processus d'harmonisation des usages, existants et ceux à venir, s'opèrent en conformité des orientations d'aménagement écosystémique convenues au plan stratégique*

- Dans le texte explicatif, il est recommandé d'utiliser un autre terme que « teinté » pour indiquer le rôle des enjeux que soulèvent l'aménagement écosystémique dans le processus d'harmonisation.

### **Recommandation 19**

*Que les enjeux pour lesquels des mesures particulières doivent être prises (filtre fin) soient explicitement considérés lors de l'élaboration de la stratégie d'aménagement écosystémique de chacune des unités d'aménagement forestier (UAF)*

- On suggère l'ajout d'une recommandation pour mettre en place un comité devant préciser les aspects opérationnels cette recommandation.

### **Recommandation 20**

*Que soit prise en considération, lors de l'élaboration du Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT), la démarche poursuivie par la Table des partenaires du projet de la Réserve faunique des Laurentides*

- En accord avec la recommandation.
- Mettre au conditionnel la prose en compte des consensus au PRDIRT.

***La recommandation 21 serait déplacée dans le thème abordant les principes après la recommandation 6.***

### **Recommandation 21**

**Qu'un réseau représentatif et fonctionnel d'aires protégées soit explicitement considéré dans l'approche retenue pour la mise en œuvre de l'aménagement écosystémique**

- En accord avec le principe et que la recommandation soit placée dans la section *Les principes à la base de la démarche*.
- Ajouter dans le texte que les aires protégées jouent aussi un rôle dans le maintien de la biodiversité.

## **5- Les recommandations générales**

### **Recommandation 22**

*Qu'afin d'évaluer l'efficacité des mesures mises de l'avant pour atteindre les objectifs visés, un processus de gestion adaptative soit appliqué*

N'a pas été traité

- En accord avec la recommandation.

### **Recommandation 22a**

*Qu'afin de faciliter la mise en œuvre de l'aménagement écosystémique des forêts, la gestion par objectifs et résultats soit favorisée*

N'a pas été traité

- Les participants se questionnent à savoir comment on en est arrivé à avoir une recommandation sur la GPOR.
- On souligne que la question des résultats est névralgique, qu'il est important que les objectifs et les cibles soient clairs.
- Le libellé devrait être plus engageant, on propose que la GPOR soit mise en place plutôt que favorisée.

### **Recommandation 23**

*Qu'à la suite du projet pilote de la Réserve faunique des Laurentides se poursuivent les travaux d'acquisition de connaissances*

N'a pas été traité

- On propose dans les thèmes abordés d'ajouter l'acquisition de connaissance supplémentaires sur les impacts de la foresterie sur la biodiversité, ou d'élargir le thème déjà présenté en parlant d'acquérir des connaissances supplémentaires sur les besoins en habitats fauniques dont notamment de l'avifaune.

### **Recommandation 24**

*Qu'un plan de communication des résultats issus du projet pilote de la Réserve faunique des Laurentides soit développé et déployé*

N'a pas été traité

- Changer le mot développé pour élaboré.

**COMPTE RENDU DE RÉUNION # 17**

---

**DATE :** Le 16 juin 2009

**RÉDIGÉ PAR :** Lise Deschênes

**OBJET :** Table des partenaires du projet de développement d'une approche d'aménagement écosystémique dans la Réserve faunique des Laurentides

---

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

M <sup>mes</sup>	Nancy Blanchette	Corporation d'aménagement et de protection de la Ste-Anne
	Gaétane Boisseau	Consultante en conservation
	Sandra Garneau	Parc national des Grands-Jardins
	Lise Deschênes	MRNF
	Josée Pâquet	MRNF
MM.	Louis Bélanger	Nature Québec
	Marcel Bérubé	Fédération des clubs de motoneigistes du Québec
	Richard Carbonneau	Scierie Lac St-Jean (UAF 23-51)
	Sébastien Caron	Regroupement national des CRE du Québec
	Nicolas Pascal Côté	Conseil des Montagnais du Lac St-Jean (Mashteuiatsh)
	Mathieu Gingues	SÉPAQ
	Gilbert Massicotte	Produits forestiers Saguenay (UAF 23-52)
	Michel Mongeon	Conseil de la nation huronne-wendat
	Louis Pelletier	Fédération des coopératives forestières du Québec
	Frédéric Raymond	CRÉ, Capitale-Nationale
	Langis Tremblay	Association régionale des trappeurs laurentiens
	Luc Tremblay	Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs
	Pierre Trudel	Fédération québécoise du canot et du kayak
	Denis Villeneuve	AbitibiBowater /Charlevoix (UAF 33-51)
	Jean-Philippe Vincent	Conseil de la nation huronne-wendat
	Damien Côté	MRNF
	Paul Lamirande	MRNF
	Marc Leblanc	MRNF

**QUORUM :** ATTEINT

**ÉTAIENT  
ABSENTS**

M <sup>mes</sup>	Nancy Bolduc Marie-Ève Desmarais Wendy Giroux Nathalie Rivard Frédérique Schmidt	Parc national de la Jacques-Cartier SÉPAQ MRNF Parc national de la Jacques-Cartier Corporation de bassin de la Jacques-Cartier
MM	Paul Baillargeon Jacques Blouin Marco Bondu Sylvain Boucher François Brassard Pierre Charbonneau Aldé Gauthier Alain Giroux Alain Gosselin Alain Marcoux Olivier Richer Serge Ruel Claude Fortin Serge Tremblay	Scierie Leduc-Stadacona (UAF 31-53) MRNF Rivage de la rivière du Moulin SÉPAQ MDDEP Fédération québécoise des clubs de Quad CRÉ, Saguenay-Lac-St-Jean MRNF MRNF Société des sentiers de la Capitale-Nationale de Québec MRNF MRNF BFEC MRNF

**OBSERVATEURS**

MM	Bruno Drolet Hugues-Stéphane Oba Greg St-Hilaire Éric Provost Junior A. Tremblay	Service canadien de la Faune Étudiant à la maîtrise, Université Laval Nature Québec Ordre des ingénieurs forestiers du Québec (OIFQ) MRNF, secteur Faune Québec
----	--	---

*Les actions à entreprendre seront indiquées en grisé dans le texte et regroupées dans un tableau placé à la fin du compte rendu.*

## **1. Mot de bienvenue**

Paul Lamirande amorce la journée en accueillant monsieur Mathieu Gingues – qui représente la SÉPAQ en l’absence de Marie-Ève Desmarais – et monsieur Greg St-Hilaire, de Nature Québec. Il souligne que la présente rencontre, la cinquième depuis le début de l’année, devrait permettre de finaliser l’entérinement des recommandations de la Table des partenaires pour les autorités du MRNF. Les partenaires auront également l’occasion de prendre connaissance de la version préliminaire du rapport de la Table.

## **2. Lecture et adoption de l’ordre du jour de la rencontre**

L’ordre du jour suivant est adopté :

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l’ordre du jour de la rencontre
3. Adoption du compte rendu de la 16<sup>e</sup> rencontre de la Table des partenaires (23 avril 2009)
4. Recommandations de la Table des partenaires
5. Présentation du rapport de la Table des partenaires
6. Dossier sur la sylviculture intensive
7. Rapport sur le portrait de l’avifaune à la RFL
8. Poursuite des travaux du projet RFL
9. Résultats préliminaires de l’évaluation du processus de participation
10. Prochaines actions
11. Varia
12. Pour vous remercier...

## **3. Adoption du compte rendu de la 16<sup>e</sup> rencontre de la Table des partenaires (23 avril 2009)**

Le compte rendu de la rencontre du 23 avril est adopté après une modification :

-point 4 « *Exemples de coupes adaptées réalisées dans l’UAF 023-51* », deuxième paragraphe, deuxième ligne. On modifie la phrase « dépendamment du nombre d’interventions (un à trois passages) » par « dépendamment du nombre d’interventions (deux à trois passages) ».

Toutes les actions prévues ont été réalisées.

## **4. Recommandations de la Table des partenaires**

Les partenaires ont tous reçu le texte des recommandations avant la rencontre. Le document indique les changements apportés et entérinés à la suite des discussions tenues le 23 avril dernier. Il précise également les libellés ou textes explicatifs que les partenaires doivent entériner aujourd’hui.

Josée Pâquet fait la lecture des points à discuter et entériner.

**Recommandation globale.** Les partenaires échangent sur le contenu du texte explicatif, plus particulièrement sur le déploiement de l'approche à la grandeur du Québec, sur le besoin d'adapter en fonction du contexte de chaque région. Josée Pâquet lit le contenu de l'introduction du rapport où il est spécifié que les recommandations ne préconisent pas la reproduction intégrale du projet pilote de la réserve faunique des Laurentides. On suggère d'ajouter à la dernière phrase du texte explicatif « en y apportant les adaptations requises ». La phrase se lit maintenant « *En ce sens, la Table des partenaires recommande au ministre que cette approche soit déployée à l'échelle du Québec, en y apportant les adaptations requises.* »

**La Table entérine le texte explicatif modifié de la recommandation globale.**

**Recommandation 6.** Marc Leblanc dit que deux points ont suscité des commentaires. L'expression « a priori » signifie-t-elle que la vision et les principes de développement des Premières Nations passent par-dessus tout le reste ? Quand on mentionne les traités, parle-t-on de traités bien établis ou des prétentions des Premières Nations ?

Selon Michel Mongeon, la jurisprudence spécifie qu'il y a obligation de consulter les Premières Nations dès qu'il y a prétention de leur part. Par ailleurs, Nicolas-Pascal Côté précise que les représentants des Premières Nations ont choisi « a priori » en voulant dire « en amont du processus, dès le départ » et non en passant par-dessus les autres, car, à leur avis, il est toujours plus difficile d'apporter des changements quand tout est décidé. Michel Mongeon déclare que les Premières Nations ont besoin de financement afin de se mettre à niveau et pouvoir participer pleinement aux démarches. Louis Bélanger ajoute que les Premières Nations (en tant que chasseurs-pêcheurs) faisaient partie de la forêt pré-industrielle, que cette notion n'a pu être intégrée, faute de temps, mais qu'elle devrait l'être. Finalement, Damien Côté demande s'il faut soumettre la recommandation au Secrétariat aux affaires autochtones. Selon Marc Leblanc, il s'agit ici d'une recommandation de la Table ; le ministère pourra l'interpréter après le dépôt du rapport.

On propose donc de modifier le libellé pour « Que la mise en place de l'aménagement écosystémique intègre **en amont du processus** la vision et les principes de développement propres aux Premières Nations détenant des droits ancestraux et/ou des droits issus de traités sur un territoire donné. »

**La Table entérine la modification du libellé de la recommandation 6.**

**Recommandation 19.** Josée Pâquet informe que l'ordre de présentation des propositions 19 et 20 a été inversé. Marc Leblanc indique que l'on a ajouté la notion de PAFI dans le libellé de la recommandation et dans le texte explicatif. Ce dernier a également été enrichi par quelques phrases traitant du fait que le territoire de la RFL n'est pas une entité administrative sur le plan de l'aménagement forestier et touche plusieurs intervenants : régions administratives, UAF et conférences régionales des élus. Après discussions et échanges, les membres s'entendent pour parler des « éventuels » PAFI, tant dans le libellé de la recommandation que dans le texte explicatif. De plus, on propose de ne pas faire mention des « deux conférences régionales des élus (CRÉ) » dans le texte explicatif. Le libellé devient donc :

*Que soit prise en considération, lors de l'établissement des plans régionaux de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT) et des éventuels plans d'aménagement forestier intégré (PAFI), la démarche poursuivie par la Table des partenaires du projet de la réserve faunique des Laurentides.*

Et le texte explicatif ajouté se lit maintenant ainsi : « Dans les faits, le territoire de la réserve faunique des Laurentides ne constitue pas une entité administrative reconnue au niveau de l'aménagement forestier. La réserve touche deux régions administratives, soit celle de la Capitale-Nationale et celle du Saguenay-Lac-Saint-Jean, 6 UAF ou parties d'UAF. Étant donné les acquis considérables du projet, une continuité doit être assurée. Les consensus établis dans les différentes étapes du projet devaient être pris en considération lors de l'élaboration des PRDIRT



et des éventuels PAFI. »

**La Table approuve les modifications et entérine la recommandation 19.**

**Recommandation 20.** La recommandation 20 a été revue par Marc Leblanc et Josée Pâquet selon les remarques émises par les partenaires lors des ateliers de discussions en avril dernier. Les membres de la Table considèrent que le libellé et le texte reflètent bien leurs commentaires. On suggère de modifier certaines sections du texte explicatif. Tout d’abord, changer la phrase du début « Lors de l’évaluation de possibilité forestière pour les UAF touchées... » pour « Lors de l’évaluation ~~du~~ de la possibilité forestière... ». La toute dernière phrase du texte « Ce travail devrait aussi servir pour l’élaboration des PRDIRT et des PAFI et il pourrait également contribuer au travail du Bureau du Forestier en chef » sera modifiée pour « Ce travail devrait aussi servir pour l’élaboration des PRDIRT et des **éventuels** PAFI et il **devrait** également contribuer au travail du Bureau du Forestier en chef ».

**La Table approuve les modifications et entérine la recommandation 20.**

**Recommandation 21.** Josée Pâquet lit la section ajoutée au texte explicatif selon les commentaires formulés lors de l’atelier d’avril. Cette section porte sur l’obligation constitutionnelle de consulter et d’accommoder, le cas échéant, les communautés autochtones. Michel Mongeon suggère d’inverser l’ordre des termes accommodation et harmonisation. Les membres échangent sur la question. La phrase devient « Le processus d’harmonisation des usages devra aussi prendre en compte les mesures **d’harmonisation et d’accommodement** des activités d’aménagement forestier définies avec les membres des Premières Nations ».

**La Table approuve les modifications proposées et entérine la recommandation 21.**

**Recommandation 22.** La recommandation a été ajoutée à la suite de l’atelier du mois d’avril. La recommandation et le texte explicatif sont lus et approuvés.

*Qu’un comité, composé notamment de membres de la Table des partenaires, soit constitué afin d’intégrer à la stratégie d’aménagement écosystémique les modalités convenues dans le cadre des ententes d’harmonisation.*

Les enjeux associés à l’utilisation du territoire ont été abordés dans le cadre des travaux de la Table des partenaires. Toutefois, la stratégie d’aménagement écosystémique proposée ne permet pas de répondre de manière spécifique à ces enjeux. Le mandat du comité consisterait à proposer des solutions pour rendre opérationnelles les mesures envisagées, qu’elles concernent l’organisation spatiale ou pour répondre à des éléments ponctuels.

**La Table entérine la recommandation 22.**

**Recommandation 23.** Bruno Drolet et Gaétane Boisseau suggèrent de modifier un mot du texte explicatif afin de parler de la protection des « espèces » plutôt que de la protection des « individus ».

**La Table accepte la modification de la recommandation 23.**

**Recommandation 24.** Cette recommandation fait également suite à une demande la Table des partenaires. Elle correspond à la 22 en ce sens qu’il s’agit ici de créer un comité qui se pencherait cette fois sur des modalités pour les espèces qui ont des exigences particulières. Ici encore, Bruno Drolet et Gaétane Boisseau proposent de modifier la dernière phrase du texte explicatif pour parler de la protection des espèces et non des individus.

**La Table accepte la proposition et entérine la recommandation 24.**

**Recommandation 26.** La recommandation est approuvée par les participants. Mathieu Gingues de la SÉPAQ souligne que ça prendrait aussi un mécanisme de suivi. Marc Leblanc précise que la recommandation 25 – déjà entérinée – en fait justement mention.

## **La Table entérine la recommandation 26.**

**Recommandation 27.** Denis Villeneuve demande si la mention des « limites de variation naturelle » tient compte de l'évolution naturelle sans les interventions. Marc Leblanc répond que la variation inclut à la fois l'évolution les fluctuations et l'amplitude des fluctuations. Damien Côté souligne que la recommandation suggère de poursuivre l'acquisition de connaissances pour certains éléments énumérés ; il croit toutefois que certaines régions devront plutôt débiter la quête de connaissance pour ces éléments. Il demande donc s'il convient de le spécifier ? Marc Leblanc précise que la recommandation concerne spécifiquement le territoire de la RFL. Michel Mongeon suggère deux ajouts dans la liste. À la deuxième puce, il propose d'ajouter « dont ceux des Premières Nations » ; à la troisième puce, il croit qu'on devrait également parler du rendement et de la valeur des produits. Il demande aux participants si la documentation des coûts et bénéfices (cinquième élément de la liste) doit inclure les produits de seconde et troisième transformation. Josée Pâquet suggère alors de parler de « l'ensemble des valeurs et services », plutôt que des « autres valeurs et services ».

Par conséquent, les trois éléments de la liste deviendraient ::

- poursuivre la documentation de certains enjeux, **dont ceux des Premières Nations**
- Documenter et expérimenter le déploiement des coupes partielles (par exemple, les coûts, la faisabilité opérationnelle, les risques associés, **le rendement, la valeur des produits**)
- Documenter les coûts et bénéfices **pour l'ensemble des** valeurs et services variés que procure la forêt

## **La Table approuve les modifications proposées et entérine la recommandation 27.**

**Recommandation 28.** Le libellé de la recommandation et le texte explicatif qui l'accompagne ne suscitent pas de commentaires particuliers.

## **La Table entérine la recommandation 28.**

Louis Bélanger demande comment se fera le passage entre la fin du projet pilote de la RFL et la mise en œuvre effective de l'aménagement écosystémique. Marc Leblanc répond que le ministère va prendre connaissance du rapport et émettra ensuite des recommandations pour l'intégration dans les PRDIRT et les PAFI ; c'est ce qui est prévu actuellement.

**Attention.** Les informations en italique qui suivent ont été apportées par Paul Lamirande en fin de journée seulement, mais elles sont placées ici pour faciliter la lecture et la compréhension.

*Paul Lamirande complète la réponse à la question soumise par Louis Bélanger. Il indique que l'agenda législatif et réglementaire est actuellement très chargé avec le projet de la nouvelle Loi qu'on espère faire adopter pour février 2010, et avec les consultations sur la nouvelle Stratégie d'aménagement des forêts (SADF) et sur le nouveau Règlement sur l'aménagement durable des forêts (RADF). On vise toujours à mettre en œuvre l'aménagement écosystémique dès avril 2013. Plusieurs projets d'aménagement écosystémique sont en cours, il y a des essais sylvicoles un peu partout ; ça se déploie donc graduellement. La DEPF offre son support aux gens en régions qui doivent rédiger les PRDIRT ; le transfert de connaissances se fait peu à peu. Par ailleurs, de nombreuses tables de gestion intégrée seront en place dès septembre prochain. Louis Bélanger veut savoir si l'on envisage parler d'aménagement écosystémique et si ça sera dans les orientations du ministère ? Paul Lamirande confirme que la SADF et le RADF sont les véhicules retenus pour promouvoir l'aménagement écosystémique et qu'il y aura effectivement une thématique sur le sujet dans les orientations.*

Les partenaires échangent également sur la diffusion des résultats du projet pilote. Michel

Mongeon croit que la Table doit se donner une stratégie de communication pour faire connaître l'aménagement écosystémique et faire en sorte que le ministère prône l'approche. Gaétane Boisseau juge important de faire connaître le projet au grand public. Marc Leblanc indique que le rapport sera ajouté sur le site Internet du ministère. Josée Pâquet rappelle que les membres de la Table ont le mandat de faire connaître le projet. Par ailleurs, en tant que professionnels, Marc et elle ont parfois l'occasion de présenter le projet ou l'approche à l'extérieur, comme l'a fait dernièrement Marc Leblanc devant la Fédération des rivières à saumons ou la CRÉ de l'Outaouais. Josée Pâquet précise en outre que la recommandation 28 permettra de faire valoir l'aménagement écosystémique à l'intérieur même du ministère. Pierre Trudel demande si les partenaires ont le droit de diffuser le rapport et ses recommandations. On indique qu'il s'agit du rapport de la Table, que chaque partenaire pourrait l'ajouter sur le site de son organisme.

## **5. Présentation du rapport de la Table des partenaires**

Marc Leblanc indique que l'on va maintenant présenter le rapport de la Table, sa forme, les diverses parties qui le composent, incluant notamment les recommandations et autres textes sur le projet. Josée Pâquet explique que la mise en page du document sera réalisée par une personne de la DEPF.

Au départ, on propose de rédiger une lettre signée par les membres de la Table. Marc Leblanc fait la lecture du texte. Les partenaires semblent en accord avec la lettre. La lettre sera suivie d'une page regroupant les signatures des partenaires. Puis, on ferait la liste complète des tous les participants à la Table des partenaires. Josée Pâquet présente ensuite les différentes sections du rapport telles qu'inscrites dans la table des matières.

Parmi les commentaires émis, on suggère d'inscrire dans la lettre l'importance de l'aménagement écosystémique des forêts dans le contexte économique actuel et en fonction de l'aménagement durable des forêts. On demande si tous les documents placés en annexe ont été véritablement entérinés par la Table. Josée Pâquet précise que certains n'ont pas été entérinés, mais ces documents ont été à la base de l'entérinement des enjeux ou des décisions prises par la Table. On propose d'ajouter un petit texte de mise en contexte en début de cette section pour préciser la question. **On pourra également faire parvenir aux participants les documents les plus récents dont les membres n'ont pas pris connaissance.** Les annexes ne contiendront pas tous les portraits parce que un certain nombre d'entre eux ne sont pas disponibles sous forme de texte, mais se trouvent plutôt en format Powerpoint. Cependant, l'ensemble des éléments de portraits sont tous inscrits dans les recommandations entérinées. Frédéric Raymond propose de mentionner que les portraits sont déjà inclus dans les comptes rendus des réunions. Bruno Drolet ajoute que cet après-midi, il fera le point sur le portrait de l'avifaune de la réserve ; il pense qu'il ne serait pas adéquat de l'ajouter aux annexes parce que les partenaires ne l'ont pas encore vu. Gaétane Boisseau demande où seront ajoutées les fiches techniques. On répond qu'elles seront déjà dans le rapport du comité d'experts sur les solutions, rapport qui sera expédié aux membres de la Table.

Josée Pâquet poursuit la présentation du rapport et fait le tour de la partie détaillée pour que les partenaires saisissent bien la teneur de cette partie. Compte tenu de l'échéancier serré et du fait que les recommandations ont été entérinées, Marc Leblanc indique que **le rapport sera expédié aux membres lorsqu'il sera complété.** Il ajoute qu'il demande aujourd'hui la signature des partenaires ; ça faciliterait grandement la gestion de cette étape compte tenu que les gens sont déjà autour de la Table. Lorsque les partenaires auront lu le rapport, ils pourront ensuite dire s'ils veulent que leur signature apparaisse ou non.

Richard Carbonneau demande à recevoir le rapport sous sa forme actuelle pour commenter avant que n'arrive la version quasi-complétée. Josée Pâquet affirme que l'on pourrait expédier le texte

de la lettre, la partie I (résumé) et certains éléments plus avancés de la partie II. Marc Leblanc ajoute que l'on n'acceptera pas de commentaires ou d'objections sur les recommandations entérinées par la Table. Michel Mongeon dit que de nombreux éléments concernant les Premières Nations apparaissent dans les recommandations, mais qu'on ne semble pas en traiter dans l'introduction sur l'approche ; il pense qu'il faudrait écrire un paragraphe spécifique sur ce qu'il reste à compléter que la participation des Premières Nations soit entière. Marc Leblanc propose donc aux représentants des Premières Nations de prendre connaissance du rapport quand ils le recevront, puis de rédiger et transmettre leur suggestion de texte. Éric Provost souligne qu'on ne voit pas apparaître les dissensions exprimées lors des rencontres, notamment celle de la nation huronne-wendat sur le découpage. Il demande que cette dissension soit ajoutée. On échange également sur qui devrait signer la lettre : le représentant ou la personne en charge de l'organisation ; après discussions, il est convenu que le signataire sera le représentant qui a siégé à la Table.

## **6. Dossier sylviculture intensive**

Paul Lamirande débute en disant que ce sujet avait été abordé lors de précédentes rencontres, la préoccupation avait été amenée par Louis Bélanger qui voulait savoir quel serait le lien entre l'aménagement écosystémique et la sylviculture intensive. Paul Lamirande annonce qu'au MRNF, c'est la Direction de l'aménagement des forêts publiques et privées (DAFPP) qui a la responsabilité du dossier. Vendredi dernier, le ministre Claude Bécharde a déposé le projet de loi sur l'occupation du territoire forestier, qui comprend incidemment « la désignation d'aires présentant un intérêt particulier pour la production ligneuse intensive ». Ceci démontre la volonté du MRNF d'instaurer de telles zones. Un projet de guide sera soumis à divers experts (chercheurs et autres) qui se réuniront le 8 juillet prochain pour discuter du guide. Par la suite, le ministère va revoir le guide en fonction des commentaires reçus. La Table jugeait intéressant de voir comment cette approche de sylviculture intensive se déploiera sur le territoire de la réserve. Paul Lamirande suggère donc de former un groupe de travail, dont les travaux débuteraient cet été, pour échanger sur la façon d'appliquer la sylviculture intensive dans la RFL. Les travaux du comité pourraient se terminer au mois d'octobre 2009 et les résultats seraient ensuite présentés aux membres de la Table. Paul Lamirande confirme donc que le ministère a l'intention de convoquer la Table vers les mois de novembre ou décembre pour leur faire part de la situation et leur présenter d'autres points qui seront annoncés plus tard au cours de la rencontre.

Marc Leblanc explique aux partenaires quel sera le mandat de ce sous-groupe de travail, ainsi que sa composition. Y participeront des gens de l'université Laval, la DEPF, la DAFPP, la Direction de la recherche forestière (DRF), la Direction du développement et de la coordination (DDC), les bureaux régionaux, la Sépaq, Nature Québec, des industriels forestiers et les CRÉ. Le groupe de travail devra entre autres définir la sylviculture intensive dans une perspective d'aménagement durable des forêts, d'aménagement écosystémique et de gestion intégrée ; établir les principaux liens entre la sylviculture intensive et la mise en œuvre de l'aménagement écosystémique ainsi que la certification environnementale ; proposer des pistes sur la manière de considérer les enjeux écologiques dans l'application de la sylviculture intensive ; faire des recommandations à la Table des partenaires.

Le point soulève plusieurs questions. Les échanges portent sur les conséquences de l'implantation de la nouvelle réforme --- et de l'aménagement intensif – sur la certification, notamment la mise en place d'une équipe au MRNF qui se penche sur la question, sur les exigences internationales en matière de certification, sur l'éventuelle annulation de la certification de certains territoires en raison de l'aménagement intensif. L'approche mise de l'avant par le MRNF soulève des craintes. Louis Bélanger précise que, selon la réforme proposée, c'est le gestionnaire qui doit se certifier ; le

Québec serait ainsi la première juridiction à se certifier. Il approuve la création d'un comité, mais il croit que le ministère manque de transparence parce qu'il n'invite pas d'organisations externes à ce comité. Marc Leblanc indique que la formation du sous-groupe de travail se penchera justement sur les diverses questions évoquées par les participants. Louis Bélanger demande si la DAFPP s'est engagée à participer au sous-groupe ; **Paul Lamirande va aviser le directeur de la DAFPP.**

## **7. Rapport sur le portrait de l'avifaune à la RFL**

Bruno Drolet présente brièvement le rapport déposé par Génivar sur le portrait de l'avifaune dans la réserve faunique des Laurentides. Bruno Drolet rappelle brièvement le mandat donné à Génivar ainsi que la méthode suivie pour établir le portrait (provenance des données, distribution des espèces en fonction des milieux, grille décisionnelle utilisée). Puis, il résume et fait ressortir quelques points du rapport.

Ainsi, le portrait confirme l'importance des quatre enjeux d'espèces d'oiseaux déjà entérinés et il propose un nouvel enjeu « hautement prioritaire » pour une autre espèce : le quiscale rouilleux. Dix-huit autres espèces sont classées prioritaires, mais elles sont associées à des enjeux d'habitats déjà identifiés par le comité scientifique. Trois espèces, soit le garrot d'Islande, le quiscale rouilleux et la grive de Bicknell, forment des enjeux prioritaires que devra analyser le comité sur le « filtre fin ».

Au chapitre des recommandations, il semble que, dans le cas de la coupe progressive à régénération lente, le maintien de l'indicateur après la deuxième intervention serait une hypothèse optimiste. La gestion des chicots n'a pas été considérée à cette étape du projet, mais constituerait une priorité pour le comité sur le « filtre fin ». La diminution de l'éclaircie précommerciale contribuerait à la réduction de la prise accessoire de nombreuses espèces d'oiseaux. Il faudrait également poursuivre l'acquisition de connaissances sur, notamment, la répartition et l'abondance de la grive de Bicknell, le quiscale rouilleux et le garrot d'Islande et sur l'efficacité des coupes partielles pour le maintien des assemblages d'oiseaux de forêts matures et vieilles en sapinière boréale.

En conclusion, l'utilisation du concept d'intendance serait un élément novateur pour cibler des espèces prioritaires. En plus du maintien de l'habitat, la protection des individus et des nids contribuent à maintenir, à des niveaux convenables, les populations d'oiseaux. Le portrait apporte des éléments utiles pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de gestion en vue de réduire les incidences inévitables de l'aménagement forestier sur les oiseaux. La démarche mise au point constitue un outil de référence pour la détermination des enjeux d'oiseaux dans le contexte de la mise en œuvre de l'aménagement écosystémique au Québec.

Dès que la diffusion du rapport sera autorisée par Environnement Canada, Bruno Drolet remettra une version .pdf du rapport au MRNF qui pourra ensuite le faire parvenir aux membres de la Table.

On demande si le rapport renferme des cartes. Bruno Drolet indique qu'on a préparé des cartes seulement pour la grive de Bicknell parce qu'il s'agit de l'espèce la plus importante actuellement pour la RFL. On attribuera prochainement un autre mandat à Génivar : circonscrire les habitats de la grive de Bicknell à partir des données sur la stratification forestière en sélectionnant un habitat théorique de sapinières denses (plus de 10 000 tiges à l'hectare). L'étape suivante consisterait à trouver les sapinières fréquentées par l'oiseau. On pourrait ensuite recommander des répartitions de coupes de manière à conserver en continuité de l'habitat pour la grive. C'est le genre de mesure que pourrait proposer le comité sur le « filtre fin ».

## **8. Poursuite des travaux du projet RFL**

Marc Leblanc espère compléter, puis déposer le rapport de la Table au mois de juillet. On demandera au ministre un second mandat pour traiter certains sujets, comme la répartition spatiale des interventions, la formation du sous-groupe de travail sur l'aménagement intensif, la stratégie d'aménagement pour l'UAF 023-51, le filtre fin et les mesures d'harmonisation.

Il faut aussi prévoir une autre rencontre de la Table vers la fin de l'automne pour informer les partenaires de la progression des dossiers.

## **9. Résultats préliminaires de l'évaluation du processus de participation**

Josée Pâquet donne un aperçu des résultats des réponses reçues jusqu'à maintenant. Elle précise qu'il s'agit seulement d'une compilation sommaire. L'analyse complète sera réalisée par Marie-Élise Roy qui avait également rédigé le rapport de l'enquête sur les valeurs menée en tout début de projet.

De nombreuses personnes ont complété et retourné le formulaire. Deux personnes ont transmis leurs réponses aujourd'hui. Si d'autres souhaitent participer, on accorde un délai supplémentaire jusqu'à vendredi cette semaine (19 juin) pour le faire.

Josée Pâquet a reçu vingt questionnaires ; de ce nombre, on compte 14 partenaires dont 13 membres votants et l'ensemble des groupes sont représentés. Josée Pâquet présente ensuite la répartition des réponses pour chacune des questions inscrites au formulaire. Elle résume également les commentaires formulés dans les questions ouvertes de la fin.

Dans l'ensemble, les réponses sont positives. Voici quelques-uns des nombreux éléments relevés par madame Pâquet. Les participants considèrent adéquate l'approche enjeux/solutions. La participation est exigeante, mais bénéfique. Les réunions étaient généralement efficaces et respectueuses de la contribution de tous. Le processus est prometteur et devrait être exporté. Les ressources financières et l'appui des organisations a généralement été suffisant ; pour certains toutefois, un soutien financier aurait permis l'accès à un expert pour documenter certaines préoccupations. Le ministère devrait offrir une aide financière. Le projet a permis de rassembler des gens de divers horizons, de créer des consensus ; il aura favorisé le partage et l'écoute. Les répondants identifient les principales forces, notamment le consensus, la gestion efficace, le processus participatif (par, pour et avec tous les participants). Certaines faiblesses sont signalées : le territoire choisi, le manque de temps, l'absence du volet économique en sont quelques-unes.

Josée Pâquet remercie les participants qui ont pris le temps de remplir le questionnaire, ainsi que ceux qui le feront d'ici la fin de la semaine.

## **10. Prochaines actions**

Marc Leblanc résume les prochaines actions à réaliser.

- expédier aux membres de la Table la portion déjà complétée du rapport
- finaliser la rédaction du rapport – échéance prévue : juillet 2009
- débiter les travaux du sous-groupe de travail sur la sylviculture intensive
- finaliser le rapport sur les solutions (1<sup>ère</sup> phase des travaux du comité d'experts sur les solutions)
- poursuivre les travaux du comité d'experts sur les solutions (répartition spatiale des

interventions et élaboration d'une stratégie d'aménagement écosystémique pour l'UAF  
023-51)

## **11. Varia**

Aucun point n'a été soumis.

## **12. Pour vous remercier**

Josée Pâquet invite les participants à un petit goûter préparé à l'intention des membres de la Table pour les remercier de leur exceptionnelle contribution aux travaux de Table, pour souligner le terme du projet et pour permettre d'échanger amicalement entre eux.

## **Fin de la rencontre**

**ACTIONS**  
**TABLEAU SYNTHÈSE**

**ATTENTION : LES ACTIONS RÉALISÉES (TRAME BLEUE) SERONT ÉLIMINÉES DU TABLEAU**

DATE	THÈME – DESCRIPTION DE L’ACTION	QUI	ÉCHÉANCE	ÉTAT
24/01/09	<u>Rapport et recommandations à soumettre aux autorités</u> : rédiger un libellé précisant la teneur et la portée de la signature du rapport par les Premières nations.	M. Mongeon	Dans la semaine suivant la tenue de la Table.	réalisée
23/04/09	<u>Entérinement de la deuxième série de recommandations</u> : rédiger une recommandation sur la formation d’un comité qui se pencherait sur les aspects opérationnels des enjeux associés aux espèces qui exigent des mesures particulières.	M. Leblanc, J. Pâquet	Pour la prochaine Table	réalisée
23/04/09	<u>Questionnaire d’évaluation du processus de participation</u> : faire parvenir le questionnaire aux membres de la Table	J.Pâquet	Le plus rapidement possible	Réalisée
16/06/09	<u>Présentation du rapport de la Table des partenaires</u> : faire parvenir aux participants les documents les plus récents dont les membres n’ont pas pris connaissance	M. Leblanc, J. Pâquet	Dès que disponible	
16/06/09	<u>Présentation du rapport de la Table des partenaires</u> : expédier le rapport complété aux membres	M. Leblanc, J. Pâquet	Dès que disponible	
16/06/09	<u>Présentation du rapport de la Table des partenaires</u> : rédiger et expédier à la DEPF un texte décrivant ce qu’il reste à compléter que la participation des Premières Nations soit entière	Représentants des Premières Nations	Le plus rapidement possible	
16/06/09	<u>Dossier sylviculture intensive</u> : Inviter formellement la DAFPP à participer aux travaux du sous-groupe de travail	Paul Lamirande	Le plus rapidement possible	



**Version finale**

**COMPTE RENDU DE RÉUNION # 1**

---

**DATE :** Le 22 mars 2006

**RÉDIGÉ PAR :** Marc Leblanc

**OBJET :** Comité de coordination du projet de développement d'une approche d'aménagement écosystémique dans la Réserve faunique des Laurentides

---

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M <sup>mes</sup>	Marie-Ève Desmarais	SÉPAQ
	Cécile Tremblay	Direction de l'environnement forestier
MM.	Louis Bélanger	Nature Québec
	Jacques Blouin	Forêt Québec (BR 03)
	Alain Gosselin	Forêt Québec (BR 03)
	Serge Gosselin	Produits forestiers Saguenay
	Jean-Pierre Jetté	Direction de l'environnement forestier
	Marc Leblanc	Direction de l'environnement forestier
	Robert Parent	Faune Québec (Capitale Nationale)
	Éric Provost	Scierie Leduc - Stadacona
	Serge Ruel	Forêt Québec (BR 02)

**Version finale**

**COMPTE RENDU DE RÉUNION # 2**

---

**DATE :** Le 24 avril 2006

**RÉDIGÉ PAR :** Marc Leblanc

**OBJET :** Comité de coordination du projet de développement d'une approche d'aménagement écosystémique dans la Réserve faunique des Laurentides

---

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M <sup>mes</sup>	Marie-Ève Desmarais	SÉPAQ
	Cécile Tremblay	Direction de l'environnement forestier
MM.	Louis Bélanger	Nature Québec
	Jacques Blouin	Forêt Québec (BR 03)
	Damien Côté	Forêt Québec (BR 02)
	Alain Gosselin	Forêt Québec (BR 03)
	Serge Gosselin	Produits forestiers Saguenay
	Paul-Émile Lafleur	Faune Québec (Capitale Nationale)
	Jean-François Lamarre	Nature Québec
	Marc Leblanc	Direction de l'environnement forestier
	Robert Parent	Faune Québec (Capitale Nationale)
	Éric Provost	Scierie Leduc - Stadacona
	Serge Ruel	Forêt Québec (BR 02)

**ÉTAIENT ABSENTS :**

M <sup>me</sup>	Nathalie Sarica	CRÉ Capitale-Nationale
MM.	Serges Chiasson	CRÉ Saguenay-Lac-St-Jean
	Jean-Pierre Jetté	Direction de l'environnement forestier

---

## 1. Mot de bienvenue

Cécile Tremblay souhaite la bienvenue aux participants. Elle mentionne que Jean-Pierre Jetté ne pourra être présent à la rencontre compte tenu qu'il est retenu par un autre dossier d'importance. Elle profite de l'occasion pour signaler que Marc Leblanc est désormais assigné au projet en remplacement de Jean-Pierre Jetté.

## 2. Adoption de l'ordre du jour

Après avoir retiré le point 3 du projet d'ordre du jour étant donné que les représentants des CRÉ ne sont pas présents à la rencontre, l'ordre du jour est adopté.

1. Mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour de la rencontre
3. Adoption du compte rendu de la 1<sup>ère</sup> rencontre du comité de coordination
4. Présentation de l'approche écosystémique – concepts et applications (Marc Leblanc)
5. Table des partenaires – discussions sur l'approche à retenir pour sa constitution (Marie-Ève Desmarais)
6. Calendrier de travail – biens livrables, budget et actions à mener à court terme (Cécile Tremblay et Marc Leblanc)
7. Portraits de la situation à l'égard des enjeux d'aménagement écosystémique – contrats réalisés à date (Marc Leblanc)
8. Prochaine rencontre

## 3. Adoption du compte rendu de la 1<sup>ère</sup> réunion du comité de coordination

Le compte rendu de la 1<sup>ère</sup> rencontre du comité est adopté avec la modification suivante :

- Ajout de Damien Côté (BR02) au point 4 – *Fonctionnement du comité de coordination* en tant que membre pouvant fournir une expertise technique.

Ce point à l'ordre du jour est également l'occasion de faire le suivi des actions. En ce qui a trait à la nomination des substituts des membres du comité de coordination, la liste suivante est établie.

### Membres

Alain Gosselin  
Marie-Ève Desmarais  
Louis Bélanger  
Éric Provost  
Robert Parent  
Serge Ruel  
Serge Gosselin  
Cécile Tremblay

### Substituts

Jacques Blouin  
Sylvain Boucher  
Jean-François Lamarre  
Gaétan Laberge  
Paul-Émile Lafleur  
Damien Côté  
Steve Coulombe  
Marc Leblanc

Au regard des tables de partenaires existantes sur le territoire de la Réserve faunique des Laurentides, Serge Gosselin et Éric Provost ont transmis au comité de coordination l'information. Il reste à s'assurer si une telle table existe pour les aires communes 021-01 et 021-02. Damien Côté vérifiera l'information.

Louis Bélanger mentionne qu'il a consulté les divers groupes environnementaux pouvant être intéressés à faire partie de la Table des partenaires du projet et il en ressort que le Conseil

---

régional de l'environnement – région de la Capitale Nationale, le Conseil régional de l'environnement et du développement durable – Saguenay-Lac-St-Jean et le Fonds mondial pour la nature (WWF) désirent être parties prenantes.

Un retour est fait sur la nouvelle version de l'esquisse du projet produite par le MRNF à la suite des commentaires émis lors de la dernière rencontre du comité de coordination. Éric Provost mentionne qu'il serait opportun de préciser que le comité de coordination n'est pas décisionnel. Damien Côté s'interroge sur une redondance possible au sein des listes préliminaires des différents comités du projet. En fait, il y figure les noms de certains membres du comité de coordination alors qu'il y est également inscrit que des membres du comité de coordination en font partie (sans préciser lesquels). Enfin, Serge Ruel souligne que le sud de la Réserve faunique des Laurentides est touché par le territoire en négociation avec trois communautés Innues. Par conséquent, il suggère de ne pas préciser, à l'annexe 1, quelle communauté sera invitée à faire partie de la Table des partenaires.

Le comité de coordination convient qu'à la suite des corrections qui seront apportées au texte du projet, le document pourra être distribué en mentionnant qu'il s'agit d'un document préliminaire devant être entériné par la Table des partenaires. À ce titre, la version distribuée ne devrait pas contenir l'annexe 1.

#### **4. Présentation de l'approche écosystémique**

Pour s'assurer que tous les membres du comité de coordination aient une vision commune du concept d'aménagement écosystémique et de son application, Marc Leblanc en fait une présentation à l'aide d'un diaporama PowerPoint. Alain Gosselin mentionne qu'il serait opportun d'inclure à la présentation certains exemples de la sapinière à bouleau blanc, particulièrement lorsque cette présentation sera faite à la Table des partenaires.

À la suite de la présentation, Cécile Tremblay expose les grandes lignes du plan d'action ministériel actuellement en développement au regard de la mise en œuvre de l'aménagement écosystémique. En résumé, les grandes étapes à franchir d'ici le déploiement de stratégies d'aménagement écosystémique dans les plans généraux de 2013 sont les suivantes :

- Déterminer les enjeux que soulève l'approche d'aménagement écosystémique
- Réaliser des portraits de la situation à l'égard de chacun de ces enjeux
- Forger des consensus régionaux autour des enjeux et des objectifs d'aménagement
- Mettre au point des solutions sylvicoles
- Évaluer les coûts et les bénéfices des solutions envisagées

#### **5. Table des partenaires – approche à retenir**

Marie-Ève Desmarais présente la démarche qu'elle propose pour une approche des partenaires potentiels qui formeront la Table des partenaires. Elle distribue un document qui explique la démarche. En résumé, celle-ci consiste à rencontrer individuellement chacun des partenaires potentiels pour, dans un premier temps, présenter le projet et, dans un second temps, recueillir leurs préoccupations à l'égard de l'aménagement du territoire de la Réserve faunique des Laurentides. De plus, la démarche permet d'évaluer le processus mis en place dans le cadre du projet par une enquête en deux temps (avant et après).

Selon Marie-Ève Desmarais, le travail nécessiterait l'embauche d'une personne à temps plein pour une période minimale d'un mois.

---

Louis Bélanger mentionne qu'une telle démarche est probante compte tenu qu'une des conclusions du projet GEAIS (thèse de doctorat de Lucie Bertrand) était que les personnes impliquées dans un projet comme celui de la Réserve faunique des Laurentides désirent influencer le processus dès le départ. Le fait d'impliquer les partenaires au début permet de légitimer le projet.

Serge Gosselin souligne qu'il souhaiterait, avant d'entreprendre la démarche proposée par Marie-Ève Desmarais, que le comité de coordination prenne connaissance de l'ensemble des tables de partenaires déjà actives sur le territoire de même que des enjeux qui y sont déjà discutés. Ceci permettrait de tirer profit des initiatives en cours. Il serait également opportun de dresser une liste des partenaires qui pourraient potentiellement former la Table des partenaires du projet de la Réserve faunique des Laurentides.

Alain Gosselin évoque le fait qu'il faudra s'assurer que les personnes qui seront invitées à participer à la Table des partenaires aient le sentiment de tirer profit de leur participation.

Paul-Émile Lafleur croit que les tables actuellement actives sur le territoire et la Table des partenaires du projet vont se nourrir mutuellement.

À la suite de cette discussion, le comité de coordination mandate Marie-Ève Desmarais, Serge Gosselin, Éric Provost et Marc Leblanc afin qu'ils recensent les mandats de même que les enjeux discutés par les différentes tables présentes sur le territoire. De plus, ce groupe devra proposer une première liste de partenaires potentiels en vue de former la Table des partenaires. Cette étape permettra d'alimenter la démarche d'approche auprès des partenaires. Pour ce faire, la notion de représentativité des membres devra être précisée de manière à faciliter la sélection des candidats.

De plus, le comité convient d'adopter une démarche telle que celle proposée par Marie-Ève Desmarais pour procéder à l'approche des partenaires. Un devis de travail devra être élaboré et entériné par le comité de coordination. Une ressource devra être embauchée pour appliquer la démarche et analyser les résultats obtenus en vue de mieux cerner les préoccupations des différents partenaires.

Éric Provost suggère de contacter Mme Solange Nadeau du Service canadien des forêts, qui réalise des travaux de recherche dans le domaine de la participation du public en matière d'aménagement forestier, afin de juger si certains éléments de la démarche proposée par Marie-Ève Desmarais ne pourraient pas être bonifiés.

## **6. Calendrier de travail**

Un calendrier de travail provisoire est déposé par le MRNF. On y retrouve les principaux thèmes qui seront abordés au cours du projet de la Réserve faunique des Laurentides, soit la Table des partenaires, le comité scientifique sur les enjeux, le comité scientifique sur les solutions, les portraits à l'égard des enjeux et la réalisation d'essais sylvicoles. Tous ces thèmes sont subdivisés en activités à réaliser et pour chacune d'elles, un échéancier de travail est proposé de même qu'un responsable.

Concernant le comité scientifique sur les enjeux, Louis Bélanger souligne qu'il sera important de bien identifier les rôles et mandats de ce comité afin d'obtenir l'adhésion des experts pressentis à faire partie de celui-ci. On s'interroge également sur l'aspect « rédaction de rapports » étant donné que les experts qui formeront le comité sur les enjeux sont des individus déjà fort occupés.

---

Il est suggéré que certains membres du comité de coordination puissent contribuer à la rédaction. Il s'agit de Jean-François Lamarre, Marie-Ève Desmarais, Louis Bélanger, Paul-Émile Lafleur et Marc Leblanc. Marc Leblanc rencontrera Louis Bélanger pour discuter de l'approche à adopter pour former le comité sur les enjeux, de même que le mandat de ce dernier.

Alain Gosselin se dit préoccupé par le fait que les enjeux écosystémiques semblent primer sur les autres enjeux (ex : enjeux de gestion intégrée). Selon Louis Bélanger, l'aménagement écosystémique doit être intégré et il ne faut pas mettre en avant-plan les enjeux écosystémiques (essentiellement des enjeux de biodiversité) sinon, le processus est voué à l'échec. Marc Leblanc mentionne qu'il ne faut pas oublier que le projet en est un d'aménagement écosystémique et que les enjeux que soulève cette approche devront forcément être traités. Le calendrier de travail devra être bonifié pour faire ressortir le traitement accordé aux autres catégories d'enjeux.

## **7. Portraits de la situation à l'égard des enjeux d'aménagement écosystémique**

Marc Leblanc explique succinctement le travail réalisé jusqu'à maintenant par Héroïse Rheault et Julie Hébert au regard des portraits pour trois enjeux d'aménagement écosystémique dans la Réserve faunique des Laurentides. Il mentionne qu'il reste passablement de travail à faire et qu'il serait opportun de procéder à l'embauche d'une ou deux ressources afin de poursuivre ce qui a été amorcé. Le comité de coordination considère qu'il est important de continuer le travail dans ce dossier.

Un sous-comité est formé pour orienter et superviser ce travail. Il est formé de Damien Côté, Jean-François Lamarre, Marie-Ève Desmarais, Éric Provost, Serge Gosselin et Marc Leblanc. Le responsable de ce sous-comité est Jacques Blouin. Le sous-comité se rencontrera prochainement pour discuter des suites à donner dans ce dossier.

## **8. Autres sujets**

Louis Bélanger aborde la question de la contribution et de la prise en compte des deux parcs de conservation situés au pourtour de la Réserve faunique des Laurentides, soit le parc national de la Jacques-Cartier et le parc national des Grands-Jardins. Il mentionne que Nature-Québec a discuté de ce point avec Francis Forcier, directeur général de la gestion du milieu forestier par intérim à Forêt Québec, et que ce dernier a accepté de traiter cet aspect au sein du projet actuel.

De plus, Louis Bélanger s'interroge sur le volonté du comité de coordination de procéder à un sondage sur les attentes et les valeurs de la population à l'égard de la forêt et ce, dans les deux régions touchées par le projet de la Réserve faunique des Laurentides. Selon Louis Bélanger, l'intérêt d'un tel sondage est d'obtenir des données factuelles concernant l'aspect social et d'éviter les idées pré-conçues. Le comité de coordination n'est pas contre cette proposition, mais considère que ce point mérite réflexion. Pour alimenter la réflexion des membres du comité, Louis Bélanger leur fera parvenir les documents présentant la démarche qu'il propose.

## **9. Prochaine rencontre**

La prochaine rencontre se tiendra le 12 juin à 9h à la Forêt Montmorency.

---

## 1. Mot de bienvenue

Cécile Tremblay souhaite la bienvenue aux participants et expose l'objet de cette première rencontre, soit la compréhension commune du projet.

## 2. Mise en contexte

Jean-Pierre Jetté brosse un portrait du contexte ayant mené au projet de développement d'une approche d'aménagement écosystémique dans la Réserve faunique des Laurentides :

- Demande, lors de la consultation de 2003 sur les OPMV, de l'UQCN (Nature Québec) et de la SÉPAQ pour un projet pilote d'aménagement écosystémique ;
- Le MRNF a donné son aval à cette demande ;
- De plus, l'aménagement écosystémique a été ajouté à la mission du ministre dans la Loi sur le MRNF lors de la modification de cette loi à l'été 2005.
- Un plan d'action visant la mise en œuvre de l'aménagement écosystémique est en développement et comporte, entre autres, deux volets importants soit l'implantation de l'aménagement écosystémique dans les plans généraux de 2013 et d'ici là, une implantation progressive. Le projet de développement d'une approche d'aménagement écosystémique dans la Réserve faunique des Laurentides contribuera donc à alimenter la démarche provinciale et favorisera l'implantation progressive.

Selon Jean-Pierre Jetté, le défi du projet est la concertation des multiples intervenants du territoire.

Éric Provost se demande comment la démarche du projet s'arrime avec la Commission forestière régionale, le plan régional de développement forestier, le dossier du caribou forestier, etc.

Jean-Pierre Jetté mentionne que les discussions à la table des partenaires du projet favoriseront cet arrimage. Cécile Tremblay ajoute que tout cela s'insère dans le défi de la régionalisation qui s'avère plus large que le dossier de la mise en œuvre de l'aménagement écosystémique.

Serge Gosselin souligne que les démarches de certification environnementale en cours sur le territoire doivent être considérées afin d'en tirer profit pour alimenter la démarche d'aménagement écosystémique.

## 3. Description du projet

Jean-Pierre Jetté présente l'esquisse du projet en utilisant le document de travail intitulé « Projet de développement d'une approche d'aménagement écosystémique dans la Réserve faunique des Laurentides » qui a été remis aux membres du comité avant la rencontre.

Essentiellement, le projet comporte les étapes suivantes :

- Dresser la liste des enjeux d'aménagement écosystémique (enjeux : problèmes réels ou appréhendés) ;
- Réaliser des portraits de la situation à l'égard de chacun des enjeux ;
- Forger les consensus autour des enjeux ;
- Développer des solutions sylvicoles pour répondre aux enjeux et développer des stratégies d'aménagement écosystémique ;
- Mesurer les impacts écologiques, économiques et sociaux afin d'optimiser les scénarios d'aménagement (recherche opérationnelle).

---

Louis Bélanger se demande comment le MRNF entrevoit la discussion sur les autres enjeux (ex : enjeux d'approvisionnement en matière ligneuse, de gestion intégrée, etc.). Selon lui, cette discussion doit se tenir en même temps de manière à ce que la démarche puisse se concrétiser sur le terrain et que tous les partenaires perçoivent que les enjeux qui les touchent de près sont considérés. Il suggère d'intégrer cet aspect de façon explicite dans la description du projet.

Jean-Pierre Jetté croit que l'on doit chercher la synergie des actions afin de répondre à plus d'un enjeu à la fois.

#### Structure du projet :

Jean-Pierre Jetté présente la structure proposée pour encadrer le projet. Tout d'abord, il y aura une Table des partenaires qui sera le lieu de décision du projet. De plus, cette entité fera des recommandations au MRNF sur la base du meilleur consensus possible.

Le projet comportera également deux comités scientifiques de support, soit un comité sur les enjeux composé de chercheurs ayant œuvré dans la Réserve faunique des Laurentides et un comité sur le développement de solutions sylvicoles. De plus, des équipes de support technique seront formées pour travailler sur les portraits de situation à l'égard des enjeux d'aménagement écosystémique et pour coordonner les essais sylvicoles.

Enfin, le comité de coordination verra à coordonner les diverses actions à réaliser au cours du projet. Ce comité ne sera pas décisionnel.

À la suite de cette présentation, une discussion s'engage sur les liens à établir entre le projet et différents dossiers. Entre autres, Louis Bélanger demande aux représentants du MRNF quel est le lien avec la stratégie d'investissements sylvicoles et si celui-ci ne devrait pas être clairement indiqué dans la description du projet. Cécile Tremblay suggère que ce lien pourra être fait dans la partie « contexte » du projet.

Louis Bélanger prétend que le développement d'une sylviculture intensive dans un contexte d'aménagement écosystémique devrait être abordé dans le cadre de ce projet afin de minimiser les impacts sur la possibilité ligneuse.

Serge Ruel s'interroge sur le fait que des enjeux autres que les enjeux d'aménagement écosystémique puissent être analysés par le comité scientifique abordant cette question et ce, dans un but de rigueur et d'assise scientifiques. Il est donc convenu de préciser le mandat dudit comité afin que des groupes de travail ad hoc puissent être formés pour analyser et fournir des avis sur d'autres enjeux.

Serge Gosselin souligne qu'il serait important de dresser le portrait de tous les intervenants du territoire de même que des tables de travail existantes (ex : tables forêt). De plus, il serait intéressant d'obtenir les résultats des travaux de ces tables afin de ne pas répéter inutilement le travail et avoir une idée des enjeux qui ont déjà été considérés.

Concernant la portée du projet, Louis Bélanger croit qu'il faudrait faire ressortir le libellé inscrit dans la Loi sur le MRNF, soit « *l'application d'un aménagement écosystémique de la forêt et d'une gestion intégrée et régionalisée de l'ensemble des activités s'exerçant dans les forêts du domaine de l'État* ».



---

#### **4. Fonctionnement du comité de coordination**

Présidé par Cécile Tremblay, directrice de la Direction de l'environnement forestier (MRNF), le comité de coordination est composé des membres suivants :

- un représentant de Forêt Québec – région Capitale-Nationale (Alain Gosselin) ;
- un représentant de Forêt Québec – région Saguenay-Lac St-Jean (Serge Ruel) ;
- un représentant de Faune Québec (Robert Parent) ;
- une représentante de la SÉPAQ (Marie-Ève Desmarais) ;
- un représentant de Nature Québec (Louis Bélanger) ;
- un représentant industriel – région Saguenay-Lac St-Jean (Serge Gosselin) ;
- un représentant industriel – région Capitale Nationale (Éric Provost).

À cela s'ajoute des membres qui pourront fournir une expertise technique sur les dossiers qui seront discutés sans, toutefois, participer aux décisions du comité. Il s'agit des personnes suivantes :

- Jean-Pierre Jetté, Forêt Québec ;
- Marc Leblanc, Forêt Québec ;
- Jacques Blouin, Forêt Québec ;
- Damien Côté, Forêt Québec ;
- Paul-Émile Lafleur, Faune Québec.

Le comité fonctionnera sur une base consensuelle. Les représentants devront transmettre à leur organisation respective les orientations prises par le comité.

La Direction de l'environnement forestier assumera les tâches de secrétariat (convocations et comptes-rendus de réunions). Tous les documents préparés pour les réunions devront parvenir aux membres une semaine avant les rencontres.

Il faut prévoir environ 1 réunion d'une journée par mois (à tout le moins d'ici juin, compte tenu du démarrage du projet).

Le comité visera une alternance en ce qui a trait au lieu de tenue des réunions.

Chacun des membres du comité désignera un substitut pour le remplacer lors des réunions auxquelles il ne peut être présent.

Louis Bélanger propose d'analyser la possibilité que des représentants des CRÉ touchées par le territoire de la Réserve faunique des Laurentides soient membres du comité de coordination pour assurer que le volet social est adéquatement couvert. Alain Gosselin et Serge Ruel testeront l'intérêt des CRÉ à ce sujet d'ici la prochaine rencontre du comité.

#### **5. Prochaines actions**

- À la suite des commentaires émis par les membres du comité, le MRNF proposera une nouvelle version du texte du projet d'ici le 31 mars. Les membres du comité sont invités à transmettre leurs commentaires sur cette version d'ici le 7 avril de manière à ce qu'un consensus soit obtenu sur un texte final lors de la prochaine rencontre.
- Chacun des membres devra identifier un substitut d'ici la prochaine rencontre.
- À la prochaine rencontre, le comité discutera de la façon dont sera formée la table des partenaires. À ce sujet, Marie-Ève Desmarais proposera une démarche permettant d'aborder les partenaires (forme d'enquête) afin de leur présenter le projet et de recueillir, dans un premier temps, leurs commentaires sur le projet et, dans un second temps, leurs

- 
- préoccupations à l'égard de l'aménagement du territoire de la Réserve faunique des Laurentides.
- Serge Gosselin et Éric Provost établiront la liste des différentes tables de travail existantes sur le territoire de même qu'une liste préliminaire des partenaires potentiels. Louis Bélanger verra à consulter l'ensemble des groupes environnementaux pouvant être interpellés par le projet.
  - Le comité discutera à la prochaine rencontre des contrats qui ont été octroyés jusqu'à maintenant pour réaliser des portraits de la situation à l'égard de certains enjeux d'aménagement écosystémique. Jean-Pierre Jetté fournira à tous les membres du comité les détails concernant ces contrats.
  - Jean-Pierre Jetté et Marc Leblanc feront une présentation du concept d'aménagement écosystémique et de son application lors de la prochaine rencontre.

## **6. Prochaine rencontre**

La prochaine rencontre se tiendra le 24 avril à 9h à la Forêt Montmorency.

**COMPTE RENDU DE RÉUNION # 3**

---

**DATE :** Le 12 juin 2006

**RÉDIGÉ PAR :** Lise Deschênes

**OBJET :** Comité de coordination du projet de développement d'une approche d'aménagement écosystémique dans la Réserve faunique des Laurentides

---

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M <sup>mes</sup>	Lise Deschênes	Direction de l'environnement forestier
	Marie-Ève Desmarais	SÉPAQ
	Nathalie Sarica	CRÉ Capitale-Nationale
	Cécile Tremblay	Direction de l'environnement forestier
MM.	Louis Bélanger	Nature Québec
	Jacques Blouin	Forêt Québec (BR 03)
	Damien Côté	Forêt Québec (BR 02)
	Alain Gosselin	Forêt Québec (BR 03)
	Serge Gosselin	Produits forestiers Saguenay
	Paul-Émile Lafleur	Faune Québec (Capitale Nationale)
	Jean-François Lamarre	Nature Québec
	Marc Leblanc	Direction de l'environnement forestier
	Robert Parent	Faune Québec (Capitale Nationale)
	Éric Provost	Scierie Leduc - Stadacona
	Serge Ruel	Forêt Québec (BR 02)

**ÉTAIT ABSENT :**

M.	Serges Chiasson	CRÉ Saguenay-Lac-St-Jean
----	-----------------	--------------------------

---

## 1. Mot de bienvenue

Cécile Tremblay souhaite la bienvenue à tous les participants. Elle souligne également l'arrivée de Lise Deschênes au comité. Cette dernière agira dorénavant à titre de secrétaire du comité et pourra seconder Marc Leblanc dans la logistique.

## 2. Adoption de l'ordre du jour

Les membres acceptent de permuter les points 6 et 7 et l'ordre du jour suivant est adopté.

1. Mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour de la rencontre
3. Accueil des représentants des CRÉ en tant que membres du comité (Cécile Tremblay)
4. Adoption du compte rendu de la 2<sup>ème</sup> rencontre du comité de coordination
5. Table des partenaires (Marc Leblanc)
6. Sondage téléphonique sur les valeurs de la population à l'égard de la forêt – discussion (Cécile Tremblay)
7. Portraits à l'égard des enjeux – état d'avancement et contrats en cours (Jacques Blouin et Marc Leblanc)
8. Comité scientifique sur les enjeux – mise à jour (Marc Leblanc)
9. Essais sylvicoles en 2006 (Marc Leblanc)
10. Calendrier de travail – mise à jour (Marc Leblanc)
11. Budget (Cécile Tremblay)
12. Prochaine rencontre

## 3. Accueil des représentants des CRÉ en tant que membres du comité

Cécile Tremblay accueille madame Sarica dont c'est la première présence au comité de coordination. Elle regrette l'absence du représentant de la CRÉ Saguenay Lac St-Jean ; il faudra contacter à nouveau les gens de la CRÉ pour réitérer l'invitation.

Pour le bénéfice de madame Sarica, Cécile Tremblay fait un court historique de l'origine de la mise en place du projet de développement d'une approche d'aménagement écosystémique dans la Réserve faunique des Laurentides. Elle résume également le contenu des deux premières rencontres du comité de coordination. Elle précise qu'au départ, les CRÉ n'avaient pas été identifiés comme membres du comité parce que ce dernier n'est pas décisionnel. Cependant, le comité a invité les CRÉ parce qu'il croit que leur présence permettra une meilleure compréhension des préoccupations régionales et contribuera à l'atteinte de consensus lors des échanges.

## 4. Adoption du compte rendu de la 2<sup>ème</sup> réunion du comité de coordination

Le compte rendu de la 2<sup>ème</sup> rencontre du comité est adopté après modification, au point 3. D'après le commentaire de Damien Côté, et après avoir vérifié sur la carte du territoire qui apparaît dans l'*Entente de principe d'ordre général*, le texte est modifié pour « Serge Ruel souligne que le sud de la Réserve des Laurentides est touché par le territoire en négociation avec trois communautés innues ».

---

## 5. Table des partenaires – approche à retenir

- **Synthèse des tables existantes**

Lors de la dernière rencontre, un petit groupe a reçu le mandat de faire la liste des tables actives sur le territoire de la Réserve, d'indiquer quels étaient les mandats de ces tables ainsi que les enjeux discutés par ces dernières. Marc Leblanc a expédié aux membres du comité un document résumant l'information.

Le comité prend connaissance de la liste, échange sur les apports possibles de ces tables aux travaux du projet RFL. Certains membres du comité font déjà partie de ces tables. Serge Gosselin indique que des éléments abordés au comité de suivi CSA pourraient contribuer au projet RFL, entre autres pour les portraits. En fait, l'un et l'autre pourraient s'influencer réciproquement et en bénéficier. Du côté de la Table des tiers de l'AC 031-07, Éric Provost souligne le fait qu'on y traite surtout de planification et pas vraiment d'enjeux. Marie-Ève Desmarais précise que la Table GIR de la SÉPAQ couvre le même territoire que celui visé par le projet RFL. On y traite notamment de répartition spatiale et d'encadrement visuel, et leur contribution sur les portraits des enjeux serait intéressante. La Table des partenaires fera office de table GIR pour la durée du projet RFL. Le comité aviseur Portneuf s'apparenterait plus à une table des tiers ; on y aborde certains enjeux. La table de CAPSA s'attarde surtout à la gestion du bassin versant de la rivière Ste-Anne. Quant au Groupe des partenaires d'AFD Charlevoix, il aborde des enjeux similaires à ce qui se fait au comité de suivi CSA.

- **Liste des partenaires potentiels**

Les membres ont reçu la liste des partenaires potentiels et en discutent. Marc Leblanc rappelle que ces partenaires ne siègeront pas nécessairement tous à la Table des partenaires, mais que tous seraient rencontrés pour une entrevue. Les partenaires sont regroupés par thème.

En ce qui a trait aux industriels forestiers, la Table des partenaires devrait comprendre un représentant pour chaque UAF. Dans Charlevoix, c'est Abitibi-Consolidated qui passera l'entrevue. Dans Portneuf, il semble que c'est COGEFOR qui devra être rencontré. Au Saguenay, un industriel par UAF sera approché pour les entrevues. Serge Gosselin vérifiera quel industriel sera mandaté pour l'entrevue pour chacune des UAF et en informera Marc Leblanc le plus rapidement possible.

Chez les partenaires municipaux, on s'en tiendra aux représentants régionaux, donc les CRÉ. Comme le souligne Louis Bélanger, la tendance est à la régionalisation, il faut donc rattacher le projet à la structure régionale. Il serait donc intéressant d'intégrer les Commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) à la Table des partenaires. Nathalie Sarica précise que les CFR ne sont pas encore créées. Par ailleurs, un tout nouveau décret vient de confirmer la création des Commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire. Il leur faudra attendre le prochain CA de la CRÉ pour informer tous les gestionnaires. Étant donné le contexte actuel de réorganisation et d'évolution, Véronique Yelle s'adressera au DG et au responsable technique pour les entrevues.

Les groupes environnementaux inscrits dans la liste ont été suggérés par Louis Bélanger. Pour les conseils régionaux de l'environnement, le comité convient de contacter le regroupement national (RNCREDDQ) pour que ce dernier mandate un de leurs membres à la Table des partenaires. Paul-Émile Lafleur suggère d'ajouter l'Association forestière Québec – Métro. Les participants

---

échantent sur la pertinence d'intégrer les associations forestières à la Table des partenaires. Tous conviennent qu'elles ne seront pas visées pour les entrevues, mais qu'elles pourraient être certainement intégrées dans d'autres aspects du projet, par exemple participer à la diffusion des informations sur le déroulement du projet.

Les discussions portent ensuite sur les partenaires des Premières nations. Damien Côté suggère qu'il y ait un représentant pour l'ensemble des communautés innues. Il va entreprendre les démarches en ce sens. D'autre part, un représentant du Ministère doit être présent lors des rencontres avec les autochtones. Véronique Yelle devra contacter Damien Côté et Jacques Blouin pour organiser les entrevues avec les représentants des Premières nations.

Aux deux intervenants fauniques identifiés, il faut ajouter l'Association régionale des trappeurs laurentiens et seulement cette dernière puisque, en matière de gestion des animaux à fourrure, le territoire de la RFL se situe entièrement dans la région de la Capitale-Nationale.

Le groupe des associations récréatives comprendrait la Fédération des clubs Quad et celle des clubs de motoneige. Pour faciliter les démarches, on demandera aux fédérations de déléguer un représentant. La Fédération québécoise de canot-kayak sera ajoutée. On approchera également la Société des sentiers de la Capitale-Nationale de Québec pour vérifier leur intérêt.

Étant donné le grand nombre d'organismes de bassins versants présents sur le territoire de la RFL, il est convenu de contacter le Regroupement des organismes de bassins versants du Québec (ROBVQ) pour leur demander de déléguer un représentant.

Les travailleurs seront également représentés à la Table des partenaires. Selon Marc Leblanc, leur présence permet d'intégrer des personnes qui n'ont généralement pas voix au chapitre. De plus, les travailleurs sont interpellés sur la question des enjeux, et ils pourraient mieux comprendre le besoin de modifier les pratiques actuelles. Les discussions portent ensuite sur les partenaires à inviter. Le comité s'adressera à la Fédération des coopératives forestières ainsi qu'aux syndicats CSN et FTQ.

En ce qui concerne les Parcs nationaux, Marie-Ève Desmarais propose d'inviter des représentants des deux parcs bordant la RFL parce qu'ils connaissent bien le territoire. Il est convenu d'intégrer deux personnes, une pour le Parc de la Jacques-Cartier, l'autre pour celui des Grands-Jardins.

Finalement, le comité s'entend pour convier quatre représentants gouvernementaux : trois pour le MRNF (secteurs Faune Québec, Forêt Québec et Territoire) et un du MDDEP.

- **Approche des partenaires potentiels** (contrat en cours)

Marc Leblanc dépose le devis du contrat de Véronique Yelle, revu pour tenir compte des commentaires reçus. Il en résume le contenu. Véronique Yelle a entrepris le travail avec un léger retard. Les membres du comité recevront au cours de la semaine une version du questionnaire d'entrevue ; on leur demandera de réagir et de commenter rapidement.

Le questionnaire abordera aussi l'aspect « évaluation du processus ». Véronique Yelle va compiler les résultats et son rapport pourrait être prêt vers le milieu du mois d'août. Le rapport serait donc disponible pour la première rencontre de Table des partenaires prévue pour la mi-septembre.

Marc Leblanc ou Jean-Pierre Jetté assisteront aux premières entrevues afin de bien orienter la démarche. Et des gens du Ministère seront présents lors des rencontres avec les représentants des

---

Premières nations. Tous sont d'accord pour que l'approche des partenaires se poursuive.

- **Proposition de mandats et fonctionnement de la Table**

Marc Leblanc présente la proposition de description des mandats et du fonctionnement de la Table des partenaires. Cette description servira notamment à Véronique Yelle lors de ses entrevues avec les partenaires potentiels.

La description des mandats suscite des discussions. Jean-François Lamarre se demande si l'approbation des stratégies d'aménagement n'est pas plutôt la prérogative du ministère. Paul-Émile Lafleur trouve timide l'expression « fournir des orientations ». Dans le même ordre d'idée, Marie-Ève Desmarais croyait que la Table recommanderait des stratégies. Éric Provost souhaiterait que les impacts économiques soient mis en évidence. Jacques Blouin dit que des éléments du projet de la RFL devraient apparaître dans la description des mandats. Il ajoute que les discussions sur les enjeux et les stratégies impliquent la prise en compte des aspects économiques. Cécile Tremblay s'interroge sur le territoire visé par l'application des recommandations, i.e. le territoire de la Réserve par rapport aux UAF. Il est dit que le travail de la Table des partenaires ne concerne pas les UAF. Les recommandations toucheront la RFL et elles seront intégrées aux UAF sur la portion de territoire visé. Alain Gosselin indique que le document doit être simple, plus complet et devenir un outil de travail résumant ce qui se fera à la Table. Il est convenu de le bonifier et d'ajouter une courte description de l'Approche écosystémique en avant-propos. En ce qui a trait aux stratégies, Cécile propose que soit inscrit : « recommander des stratégies d'aménagement à appliquer sur le territoire de la Réserve faunique des Laurentides ».

Le groupe examine ensuite la partie « fonctionnement ». On suggère de remplacer le terme « décisions » par « propositions » et de regrouper les deux points portant sur le sujet des propositions émises par la Table. On propose aussi d'ajouter que les propositions devront être documentées s'il n'y a pas consensus. Les notions de « quorum », « large consensus » et « substituts » sont également abordées ; il est convenu qu'elles devront être précisées avant la première rencontre de la Table. On relève le fait que les personnes du MRNF présentes à la Table des partenaires feront aussi partie des décideurs au Ministère. Cette participation active des gens du Ministère est importante dans le but de faire réussir l'approche écosystémique. Louis Bélanger précise que, dans l'approche écosystémique, le Ministère doit être considéré comme une partie prenante, un facilitateur et non un simple observateur ou expert. Afin d'atteindre les objectifs, la tenue de quatre rencontres par année est suggérée; cette proposition est acceptée par le comité. Comme le projet s'étendrait sur deux ans, il y aurait donc huit rencontres de la Table des partenaires. Cécile Tremblay précise que le travail sera progressif, la première rencontre permettant de prendre connaissance, de s'appropriier les informations, alors qu'à la deuxième, la Table pourrait commenter et recommander.

## **6. Sondage téléphonique sur les valeurs de la population à l'égard de la forêt - discussion**

Comme convenu lors de la dernière rencontre, Louis Bélanger a expédié à Marc Leblanc le questionnaire utilisé sur la Côte-Nord. Marc a transmis le document au reste du comité pour obtenir leurs commentaires. Un seul commentaire a été émis par Serge Ruel. Cécile Tremblay souhaite que les autres membres donnent leur avis face à la pertinence d'utiliser ce sondage.

Le commentaire de Serge Ruel concernait l'utilisation future des résultats du sondage. Louis

---

Bélangier précise qu'en ce qui touche aux attentes ou à l'acceptabilité sociale (comme inscrit dans la définition même d'approche écosystémique), le comité ne dispose d'aucunes données factuelles. On « fait dire » des choses aux utilisateurs sans s'appuyer sur des faits. Le sondage permettrait donc de vraiment connaître les attentes et les valeurs des gens des deux régions concernées et de d'apporter des faits au projet de la RFL. Serge Ruel se questionne sur l'aspect « être pour la vertu » qu'il décèle dans le sondage. Damien Côté souligne que l'ordre des questions et la façon de les poser peut influencer les réponses. Louis Bélangier répond que la méthodologie est analysée par un sociologue et par une firme de sondage. Il vérifiera si le comité a bien la dernière version en mains. Le sondage pourra également être fait à quelques reprises pour suivre l'évolution de la perception des gens. Il serait possible d'analyser les données dans leur ensemble, ainsi que question par question ; on pourrait même stratifier les données selon le territoire (régions, MRC, etc.). Les résultats pourraient également servir aux CFR. Louis Bélangier signale qu'à l'heure actuelle, il n'existe aucune donnée sociologique sur la foresterie au Québec. Selon Cécile Tremblay, la Table des partenaires sera un premier moyen de traiter d'acceptabilité sociale dans le contexte du projet RFL. Le sondage constituera une autre façon, puisqu'il permettra d'avoir une mesure des valeurs. Les données recueillies lors du sondage donneront aussi une idée sur certains enjeux ou certains éléments plus sensibles. Elle souhaiterait que les résultats soient liés directement au territoire de la RFL. Louis Bélangier ajoute que les entrevues effectuées par Véronique Yelle représentent un moyen d'obtenir un feedback spécifique au territoire.

Le comité aborde aussi la question de « perceptions vs faits ». Cet aspect revêt une certaine importance puisque les données pourraient influencer les recommandations de la Table des partenaires. Le sondage donne effectivement une idée des perceptions. Pour ce qui est de l'acceptabilité sociale des stratégies elles-mêmes, des éléments de réponse viendront d'abord des partenaires, puis des parties visées par du processus de consultation. La population en général n'est pas directement interpellée, mais Louis Bélangier suggère de revenir sur cet aspect un peu plus tard. Le comité se questionne sur l'utilisation et le traitement des données recueillies. La Table des partenaires devra faire des choix et les expliquer, et le sondage lui permettra de savoir à partir de quand elle ne répondra plus aux attentes de la population. Il faudra donc développer une stratégie de communication.

Un petit sous-groupe de travail, formé de Marc Leblanc, Marie-Ève Desmarais et Josée Pâquet, va débiter les travaux. On propose de contacter Nicole Huybens de l'UQAC, ainsi que Louis Guay de l'Université Laval. Marc Leblanc va mettre le sous-groupe en oeuvre pour le début de juillet. On estime qu'il faudra 2 mois pour rédiger le sondage, le réaliser et analyser les réponses. Les résultats seraient disponibles pour la 2<sup>e</sup> rencontre de la Table des partenaires.

## **7. Portraits à l'égard des enjeux – état d'avancement et contrat en cours**

Jacques Blouin fait état de l'avancement des travaux. Le sous-comité s'est rencontré à deux reprises et prévoit une troisième réunion en début de juillet. Il vise à documenter certains enjeux, i.e. comparer le portrait historique avec le portrait actuel, et regarde actuellement ceux qui nécessitent une base de données. Un petit groupe, formé de Jean-François Lamarre, Agnès Hannequin et Lucie Parizeau, commence à sortir les données nécessaires pour documenter les enjeux. Il s'agit d'un travail demandant un long traitement. À la question de savoir quelle est la différence entre le sous-comité et le comité scientifique sur les enjeux, Marc Leblanc précise que le comité scientifique va définir les enjeux et les hiérarchiser, alors que le sous-comité doit préparer et fournir les données requises.



---

Pour les enjeux de composition, le sous-comité s'est demandé s'il y avait des espèces problématiques. Le cas de l'épinette blanche est ressorti ; on cherche donc les données sur le sujet. Jacques Blouin expédiera les comptes rendus finaux des rencontres du sous-comité aux autres membres du comité de coordination

## **8. Comité scientifique sur les enjeux – état d'avancement des travaux**

Louis Bélanger et Marc Leblanc se sont rencontrés et ont discuté de la formation du comité scientifique. Ils ont convenu de créer un comité restreint pour sélectionner les enjeux et les décrire et de trouver un leader pour ce comité. Marc Leblanc a approché plusieurs personnes en ce sens, mais sans succès. Ils ont alors opté pour une autre solution : mandater une personne qui ferait la liste des enjeux (par exemple, les enjeux traités dans d'autres documents comme ceux de la SÉPAQ ou de l'Atelier sur la biodiversité) et les décrirait. La tâche du comité serait ainsi allégée. On est à la recherche d'une personne pour réaliser cette synthèse. Marc Leblanc tiendra le comité de coordination au courant des développements dans ce dossier. Marc présente ensuite la grille d'analyse des enjeux de l'aménagement écosystémique. Le leader du comité scientifique pourrait amorcer son travail à l'aide de cette grille. Marc expédiera une version électronique de la grille à tous les membres du comité de coordination.

## **9. Essais sylvicoles**

Le comité avait convenu de débiter les essais sylvicoles dès le début de l'automne 2006. Selon Marc Leblanc, ces essais offriraient deux avantages : mise en place de sites de démonstration, possibilité pour les partenaires sylvicoles d'acquérir une certaine expertise. Il suggère des coupes partielles et des coupes à rétention variable sur des superficies d'une vingtaine d'hectares par traitement. Les traitements pourraient être réalisés en vertu de protocoles d'entente où il faut décrire le traitement, les objectifs visés ainsi que la procédure de suivi. Si les traitements entraînaient une augmentation des coûts d'opération, il y aurait moyen d'avoir accès à des crédits sylvicoles rattachés à des projets pilotes. Éric Provost souhaite obtenir la liste et la description des traitements possibles. Un petit groupe formera un « comité technique » et sera composé de Éric Provost, Serge Gosselin, Marie-Ève Desmarais, Jean-François Lamarre et Marc Leblanc. Ce dernier les contactera et leur expédiera les documents requis.

## **10. Calendrier de travail – mise à jour**

Les membres examinent la dernière version du calendrier de travail mise à jour le 8 juin dernier. Le comité accepte le calendrier. Le seul point critique serait la mise en place du comité scientifique sur les enjeux de façon à pouvoir répondre à l'échéance souhaitée de fin décembre. Cécile Tremblay demande au comité son avis sur ce qui devrait être présenté à la première rencontre de la Table des partenaires prévue pour septembre prochain. Il est convenu de leur présenter les deux éléments suivants. Tout d'abord, un exposé sur l'aménagement écosystémique, un élément essentiel pour démystifier l'approche, permettre aux partenaires de s'appropriier le concept et leur faire comprendre l'importance de leur participation. Ensuite, les travaux de Véronique Yelle, c'est-à-dire les résultats du sondage auprès des partenaires, en démontrant notamment comment ça se reflète dans la composition de la Table .

---

## **11. Budget**

Cécile Tremblay résume la situation. Le montant prévu au départ était de 50 000\$. En raison des différents contrats octroyés ( approche des partenaires - Véronique Yelle, portraits des enjeux - Lucie Parizeau, rédaction sur les enjeux – personne à déterminer, et sondage téléphonique – contractant à déterminer), il ne resterait que 5 000\$ d’ici le 31 mars 2007. Si des urgences surviennent en cours de route, il faudra trouver d’autres sources de financement. Le volet 3 des programmes des CRÉ serait une avenue à envisager. On pense que le fait de ne pas financer la participation des partenaires pourrait constituer un frein pour les Premières nations, surtout en ce qui a trait à la région du Saguenay-Lac St-Jean. Serge Ruel va contacter le représentant de la CRÉ et informera Cécile Tremblay par la suite.

## **12. Prochaine rencontre**

La prochaine rencontre est prévue pour le 18 septembre à la Forêt Simoncouche.

**COMPTE RENDU DE RÉUNION # 4**

---

<b>DATE :</b>	Le 18 septembre 2006
<b>RÉDIGÉ PAR :</b>	Lise Deschênes
<b>OBJET :</b>	Comité de coordination du projet de développement d'une approche d'aménagement écosystémique dans la Réserve faunique des Laurentides

---

<b>ÉTAIENT PRÉSENTS :</b>	M <sup>mes</sup>	Lise Deschênes Marie-Ève Desmarais Cécile Tremblay	Direction de l'environnement forestier SÉPAQ Direction de l'environnement forestier
	MM.	Louis Bélanger Jacques Blouin Damien Côté Steve Coulombe Alain Gosselin Serge Gosselin Jean-François Lamarre Marc Leblanc Robert Parent Gérard Poulin Frédéric Raymond Serge Ruel	Nature Québec Forêt Québec (BR 03) Forêt Québec (BR 02) Produits forestiers Saguenay (am seul.) Forêt Québec (BR 03) Produits forestiers Saguenay (pm seul.) Nature Québec Direction de l'environnement forestier Faune Québec (Capitale Nationale) CRÉ, Saguenay-Lac-St-Jean CRÉ, Capitale-Nationale Forêt Québec (BR 02)
<b>ÉTAIENT ABSENTS :</b>	MM.	Paul-Émile Lafleur Éric Provost	Faune Québec (Capitale Nationale) Scierie Leduc - Stadacona

---

## 1. Mot de bienvenue

Serge Ruel souhaite la bienvenue au comité de coordination qui a accepté de tenir la rencontre à la Forêt Simoncouche. M. Réjean Gagnon, chercheur à l'UQAC, fait une brève description des caractéristiques du territoire de la Forêt Simoncouche. Cécile Tremblay accueille les deux représentants des CRÉ, messieurs Gérard Poulin et Frédéric Raymond, qui se joignent à l'équipe du comité de coordination.

## 2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour suivant est adopté :

1. Mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour de la rencontre
3. Adoption du compte rendu de la 3<sup>e</sup> rencontre du comité de coordination et suivi des actions
4. Portraits à l'égard des enjeux : état d'avancement - information (Jacques Blouin)
5. Comité de coordination provincial sur l'aménagement écosystémique – information (Cécile Tremblay) Sondage téléphonique sur les valeurs de la population à l'égard de la forêt – discussion (Cécile Tremblay)
6. Comité scientifique sur les enjeux : état d'avancement - information (Marc Leblanc)
7. Approche des partenaires - information (Véronique Yelle)
8. Table des partenaires
  - mandats et fonctionnement
  - date de la première rencontre
  - contenu de la première rencontre
9. Enquête téléphonique sur les valeurs de la population à l'égard de la forêt - information (Cécile Tremblay)
10. Essais sylvicoles - information (Marc Leblanc)
11. Calendrier de travail mis à jour
12. Prochaine rencontre

## 3. Adoption du compte rendu de la 3<sup>ème</sup> réunion du comité de coordination et suivi des actions

Le compte rendu est adopté après la correction suivante : à l'item « Liste des partenaires potentiels » du point 5 Table des partenaires, changer « Commissions forestières régionales » pour « Commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) ».

### Suivi des actions

*Note de Lise Deschênes : Le suivi des actions prévues au compte rendu de la 3<sup>e</sup> rencontre est présenté ci-après. À l'avenir, les actions à entreprendre seront plutôt indiquées en grisé dans le texte et regroupées dans un tableau placé à la fin du compte rendu.*

---

### **Point 5. Table des partenaires**

Premières nations : l'entrevue avec le représentant de Mashteuiatsh n'a pas encore eu lieu, celle avec le représentant de Wendake devrait se tenir au cours de la dernière semaine de septembre. D'autre part, il semble que, contrairement à ce qui était prévu, il faudra probablement contacter les deux autres nations innues soit celle de Betsiamites et Essipit.

Intervenants fauniques : la personne approchée par madame Yelle, M. Marcel Quirion, est associée à la Fondation de la faune du Québec (FFQ) et non à la Fédération québécoise de la faune (FQF) comme indiqué dans la liste des partenaires. Madame Yelle devra donc contacter la FQF pour compléter la démarche.

Approche des partenaires : les membres du comité de coordination ont bien reçu le questionnaire. Marc Leblanc a assisté madame Yelle lors de la première rencontre.

### **Point 6. Enquête téléphonique**

Le petit groupe de travail formé à cet effet ne s'est pas encore réuni.

### **Point 7. Portraits à l'égard des enjeux**

Comme demandé, Jacques Blouin a fait parvenir les comptes rendus du sous-comité sur les portraits.

### **Point 8. Comité scientifique sur les enjeux**

Marc Leblanc a expédié aux membres du comité de coordination la version électronique de la grille d'analyse des enjeux.

### **Point 9. Essais sylvicoles**

Marc a contacté le sous-comité technique et leur a expédié les documents sur la liste et la description des traitements possibles.

### **Point 11. Budget**

Serge Ruel a bien contacté le représentant de la CRÉ et a informé Cécile Tremblay par la suite.

## **4. Portraits à l'égard des enjeux : état d'avancement**

La dernière rencontre du sous-comité sur les portraits s'est tenue le 8 septembre dernier. Deux bases de données ont été validées et sont utilisables. Agnès Hannequin a monté certaines cartes et Lucie Parizeau a rédigé un petit rapport sur l'épinette blanche. Jacques Blouin fera parvenir le rapport aux membres du comité de coordination. Il faudra, dans une prochaine étape, actualiser les données de la partie nord de la Réserve parce qu'elles datent du 3<sup>e</sup> décennal. Lors de la prochaine rencontre, le sous-comité travaillera aux données sur les classes de hauteur ; il s'agit d'un élément crucial pour divers enjeux, notamment ceux soulevés par la SÉPAQ. Pierre Grondin et Gabriel Roy étaient présents le 8 septembre. Ils comptent développer une méthode qui servira à faire ressortir les enjeux liés à la composition. La méthode pourrait alimenter la réflexion sur des solutions sylvicoles pouvant répondre à ces enjeux. Ils espèrent proposer une méthode ainsi que des outils au comité de coordination provincial sur l'aménagement écosystémique pour avril 2007. Le sous-comité pourrait également s'attaquer aux données nécessaires pour les enjeux de gestion intégrée et ainsi préparer le terrain pour ces enjeux.

---

## **5. Comité de coordination provincial sur l'aménagement écosystémique**

Le comité de coordination provincial regroupe des gens des régions de Forêt Québec et Faune Québec, des directions centrales : Direction de l'environnement forestier (DEF), Direction de l'aménagement des forêts publiques et privées (DAFPP), Direction de la recherche forestière (DRF) et Directions de la protection des forêts (DPF), ainsi qu'un observateur du bureau du Forestier en chef. On veut ainsi s'assurer que la démarche d'aménagement écosystémique progresse au sein du Ministère. La première rencontre du comité provincial s'est tenue en juin dernier. On y a abordé la notion d'aménagement écosystémique et quelques sous-comités thématiques ont été créés (coordination des projets pilotes, identification des enjeux, Premières Nations, analyse bénéfiques - impacts, mise au point de solutions). Deux projets pilotes sont en cours, celui de la Réserve faunique des Laurentides et celui en Mauricie (triade). Un troisième est en attente, bien que certains éléments semblent progresser. Un quatrième serait en « gestation ».

## **6. Comité scientifique sur les enjeux – état d'avancement**

Marc Leblanc annonce que le comité est maintenant formé. Il se compose de Éric Bauce (ULaval), Patrick Beauchesne (MDDEP), Louis Bélanger (ULaval), Bruno Drolet (SCF), Pierre Grondin (DRF), Christian Hébert (CFL), Paul-Émile Lafleur (Faune Québec) et Hubert Morin (UQAC). Le leadership du comité sera assuré par Nelson Thiffault (DRF). Le contrat pour énumérer et décrire les enjeux a été accordé à madame Sylvie Côté du CERFO. Le comité de coordination échange ensuite sur le rôle du comité scientifique sur les enjeux, sur la participation de membres du comité de coordination au comité scientifique sur les enjeux, sur l'importance de tenir compte de l'aspect technique lors des discussions du comité scientifique, sur le traitement et l'intégration des enjeux autres que ceux de biodiversité, et sur la façon d'obtenir, pour les enjeux de nature sociale, la même rigueur que celle accordée aux enjeux de biodiversité.

Le comité de coordination s'entend sur le fait que l'approche des partenaires, l'enquête sur les valeurs et l'entérinement des enjeux sociaux par la Table des partenaires apporteront à ces enjeux la crédibilité requise. D'autre part, compte tenu que le comité scientifique est composé de personnes dont l'expertise est fortement liée à la biodiversité, le comité de coordination convient qu'il faut dorénavant parler du « *comité scientifique sur les enjeux de biodiversité* ». Les autres enjeux seront regroupés selon les quatre catégories suivantes : approvisionnement - sylviculture, faune, tourisme - paysage, eau (pour un total de 5 thèmes lorsqu'on inclut la biodiversité). Ces quatre thèmes pourraient être traités par des sous-comités. Le comité de coordination évaluera la nécessité de former ces sous-comités selon les résultats des travaux de Sylvie Côté et ceux d'un petit groupe de travail ad hoc sur le sujet.

Le comité sur les enjeux de biodiversité tiendra sa rencontre dans la semaine du 18 septembre. Pour les autres catégories d'enjeux, l'objectif serait de présenter l'ensemble des enjeux à la deuxième rencontre de la Table des partenaires. Par ailleurs, le comité de coordination accepte que Marc Leblanc participe aux différents comités à titre de responsable technique du projet RFL afin d'assurer l'arrimage entre tous les comités.

---

## 7. Approche des partenaires

Véronique Yelle présente une synthèse des entrevues effectuées lors de l'approche des partenaires. Elle fait ressortir les attentes, les intérêts, les perceptions et les préoccupations des partenaires rencontrés. Ces données permettront au comité de coordination de mieux préparer la structure et le fonctionnement de la Table des partenaires. Les gens rencontrés attendent l'invitation à participer aux travaux de la Table.

En ce qui a trait aux personnes ou organismes rencontrés, le comité de coordination avise Véronique qu'elle a interviewé une personne de la Fondation de la faune du Québec (FFQ) et non de la Fédération québécoise de la faune (FQF) comme prévu. Véronique tentera de joindre la bonne personne à la FQF pour compléter le travail. Du côté des organismes de bassins versants, Véronique n'a pas réussi à trouver un représentant pour l'ensemble des bassins versants présents sur le territoire. Le comité discute sur la nécessité de contacter un représentant de tous les organismes de bassins versants sur le territoire de la Réserve. Damien Côté compte vérifier quelle proportion de la Réserve fait l'objet des activités des organismes, notamment ceux de la Rivière-à-Mars, de la rivière du Moulin et de la rivière de la Jacques-Cartier. Finalement, Véronique n'avait pu rencontrer les représentants des Premières Nations. Certains contacts ont été faits avec la communauté de Wendake et de Mashteuiatsh ; elle attend que les rencontres soient confirmées.

## 8. Table des partenaires

- **Mandats et fonctionnement**

- rôle de la Table : il faudra bien expliquer aux partenaires qu'il s'agit d'un projet en développement : la Table participe au développement de l'aménagement écosystémique et elle recommande au Ministère la marche à suivre. Les partenaires doivent aussi savoir que les recommandations feront l'objet d'évaluation d'impact avant d'être acceptées. D'autre part, le Ministère prouvera son engagement face à l'aménagement écosystémique par sa façon d'appliquer les recommandations qui lui seront soumises.

- consensus : l'attitude des participants constitue un élément déterminant pour l'atteinte du consensus. Le comité de coordination pourrait rédiger les différentes règles à suivre. On pourrait proposer des lignes de conduite concernant l'attitude et le comportement. Il faut aussi définir le mécanisme de fonctionnement : présentation des dossiers, information, discussion et prise de décision. Les discussions par petits groupes de travail ad hoc pourraient faciliter la prise de décision. À la Table, les décisions doivent se prendre par consensus avec inscription des dissensions par souci de transparence. Lors des entrevues, un partenaire a proposé une approche jugée intéressante : qu'il y ait un avis unanime au sein d'un même groupe d'intérêt. Cette façon de faire pourrait faciliter la démarche. Marc Leblanc rédigera une proposition de Règles de fonctionnement, incluant le mandat de la Table, le mode de prise de décision et la manière de régler les différends.

- quorum : on suggère le double quorum. D'abord, le quorum par groupe ; puis le quorum à la Table pour la prise de décision.

- résultats attendus : à partir de la version préliminaire du rapport des entrevues, Cécile Tremblay a fait une liste des résultats attendus par les partenaires. Après discussion, le comité de coordination convient d'attendre le rapport final de Véronique Yelle. La synthèse des

---

préoccupations et des attentes des partenaires sera rédigée, transmise aux membres du comité de coordination qui décideront quels éléments doivent être traités à la Table ou pas, en indiquant les raisons de ce choix. et en attribuant un ordre de priorité pour les éléments retenus.

- multiplicité des tables existantes : certains partenaires ont soulevé ce point lors des entrevues. Le comité de coordination discute de la spécificité de la Table des partenaires et de son lien avec les autres tables existantes. Sa spécificité réside dans les deux points suivants : d'abord dans son propos, soit l'approche écosystémique et les enjeux de biodiversité ; ensuite dans le territoire visé, soit la Réserve faunique des Laurentides. Quant à son lien avec les autres tables, la Table des partenaires occupera une position spéciale, car les recommandations qu'elle fera au Ministère et les décisions prises ensuite par le Ministère devront être appliquées et intégrées dans les démarches des autres tables.

- rôle des représentants du Ministère : les membres du comité de coordination se questionnent sur le rôle des représentants du Ministère à la Table des partenaires. Cet aspect sera examiné au Ministère. On mentionne que l'animation des rencontres et le financement des partenaires (pour faciliter leur participation aux travaux de la Table) sont des fonctions que le Ministère pourrait assumer.

- **Date de la première rencontre**

Le comité de coordination propose la date du 12 octobre prochain. La DEF s'occupe d'organiser la rencontre : réserver la salle, faire les invitations, etc.

- **Contenu de la première rencontre**

Quatre points seront abordés lors de cette première réunion des partenaires : présentation des concepts entourant l'aménagement écosystémique et du projet de développement de l'approche écosystémique dans la Réserve faunique des Laurentides, présentation des résultats de l'approche des partenaires par Véronique Yelle, mandats et règles de fonctionnement de la Table des partenaires, objectifs visés par l'enquête téléphonique sur les valeurs. En ce qui concerne la présentation de l'aménagement écosystémique, il y aura du travail à faire pour vulgariser les divers concepts, faire la distinction avec la GIR. Marie-Ève Desmarais, Damien Côté et Louis Bélanger aideront Jean-Pierre Jetté et Marc Leblanc dans la préparation de la présentation.

Serge Gosselin souhaite que le projet de la Réserve soit présenté à l'ensemble des bénéficiaires de la région 02 pour les informer, les sensibiliser et faciliter leur adhésion au projet. Cette rencontre pourra se faire après la tenue de la première réunion de la Table des partenaires.

## **9. Enquête téléphonique sur les valeurs de la population à l'égard de la forêt**

Cécile explique l'évolution du dossier relativement à l'enquête. Une fiche d'information a été présentée à Paule Têtu ; cette dernière a donné son aval au projet. La fiche est distribuée aux membres du comité de coordination. Le questionnaire devra être approuvé par le sous-ministre en titre. La démarche se déroulera en deux temps. D'abord, il faut rédiger une fiche d'information et de décision au sous-ministre pour obtenir son approbation. Ensuite il faudra soumettre le questionnaire au sous-ministre pour approbation. On a approché Marie-Élise Roy en vue d'un



---

éventuel contrat pour l'élaboration du questionnaire ; elle serait secondée par Josée Pâquet. Le contrat pourrait comprendre une revue de littérature afin de mieux connaître ce qui s'est fait ailleurs sur le sujet. La Direction des communications va également collaborer à la rédaction du questionnaire. On espère réaliser l'enquête en octobre et novembre. Le questionnaire sera transmis aux membres du comité de coordination pour commentaires avant d'être soumis au sous-ministre. Les objectifs visés par l'enquête sur les valeurs seront présentés aux partenaires lors de la rencontre du 12 octobre ; on souhaite ainsi que la Table entérine la démarche de l'enquête. Compte tenu de la date de la première rencontre, la Table ne pourra approuver le questionnaire avant que se tienne l'enquête. Le comité de coordination croit que l'enquête pourra se tenir sans l'accord de la Table puisqu'il s'agit d'une façon d'obtenir des faits utiles pour les travaux de la Table.

## **10. Essais sylvicoles**

Marc Leblanc fait un résumé de la situation. Deux sites avaient été sélectionnés dans le sud de la Réserve. Dans l'est, on prévoyait des coupes progressives avec maintien de couvert, mais les travaux n'ont pu être réalisés parce que les quotas de volume étaient atteints. Dans la partie ouest, on prévoyait des travaux de rétention variable par bouquets, mais rien n'a été fait. Dans le nord de la Réserve, on a pratiqué une CPPTM. Marc pense qu'il faut prévoir une sortie sur le terrain pour voir ce secteur, l'intervention effectuée, pour vérifier si ça répond aux objectifs poursuivis et pour échanger sur les modifications à apporter au besoin. Serge Ruel, Serge Gosselin et Marc Leblanc organiseront cette visite. Date possible de la visite : 27 septembre prochain. Participants : Serge Ruel, Serge Gosselin, Marie-Ève Desmarais, Marc Leblanc.

## **11. Calendrier de travail – mise à jour**

Marc Leblanc effectuera la mise à jour du calendrier de travail et l'expédiera aux membres du comité de coordination.

## **12. Prochaine rencontre**

La prochaine rencontre est prévue pour le 15 novembre. Il reste à confirmer l'endroit.

**ACTIONS**  
**TABLEAU SYNTHÈSE**

<b>DATE</b>	<b>THÈME – DESCRIPTION DE L’ACTION</b>	<b>QUI</b>	<b>ÉCHÉANCE</b>	<b>ÉTAT</b>
18/09/06	<u>Portraits à l’égard des enjeux</u> : faire parvenir le rapport préparé par Lucie Parizeau	J. Blouin	22 septembre	
18/09/06	<u>Approche des partenaires</u> : vérifier quelle proportion de la Réserve fait l’objet des activités des organismes, notamment ceux de la Rivière-à-Mars, de la rivière du Moulin et de la rivière de la Jacques-Cartier	D. Côté	22 septembre	
18/09/06	<u>Table des partenaires</u> : rédiger une proposition de Règles de fonctionnement, incluant le mandat de la Table, le mode de prise de décision et la manière de régler les différends.	M. Leblanc	Avant la première rencontre de la Table	
18/09/06	<u>Table des partenaires</u> : rédiger la liste des résultats attendus, la transmettre aux membres du comité de coordination	M. Leblanc	25 septembre	
18/09/06	<u>Table des partenaires</u> : décider quels éléments doivent être traités à la Table ou pas, indiquer les raisons de ce choix et attribuer un ordre de priorité aux éléments retenus.	tous	29 septembre	
18/09/06	<u>Table des partenaires</u> : organiser la première rencontre de la Table des partenaires (réserver la salle, faire les invitations, etc.)	DEF	Dernière semaine de septembre	
18/09/06	<u>Table des partenaires</u> : préparer une version adaptée et vulgarisée de la présentation sur le projet d’approche écosystémique dans la Réserve faunique des Laurentides.	JP Jetté, M. Leblanc, ME Desmarais, D. Côté, L. Bélanger	12 octobre 2006	
18/09/06	<u>Enquête téléphonique sur les valeurs</u> : soumettre le questionnaire aux membres du comité de coordination	DEF	À déterminer	

**ACTIONS**  
**TABLEAU SYNTHÈSE**

18/09/06	<u>Enquête téléphonique sur les valeurs</u> : commenter le questionnaire	tous	Avant présentation au sous-ministre	
18/09/06	<u>Essais sylvicoles</u> : organiser une visite des essais sylvicoles réalisés dans la portion nord de la Réserve faunique des Laurentides.	S. Ruel, M. Leblanc, S. Gosselin	27 septembre 2006	
18/09/06	<u>Calendrier de travail</u> : effectuer la mise à jour du calendrier de travail et l'expédiera aux membres du comité de coordination.	M. Leblanc	10 octobre	

**Version finale**

**COMPTE RENDU DE RÉUNION # 5**

---

<b>DATE :</b>	Le 15 novembre 2006
<b>RÉDIGÉ PAR :</b>	Lise Deschênes
<b>OBJET :</b>	Comité de coordination du projet de développement d'une approche d'aménagement écosystémique dans la Réserve faunique des Laurentides

---

<b>ÉTAIENT PRÉSENTS :</b>	M <sup>mes</sup>	Judith Courtois	Conseil des Montagnais du Lac St-Jean (Mashteuiatsh)
		Lise Deschênes Marie-Ève Desmarais Cécile Tremblay	Direction de l'environnement forestier SÉPAQ Direction de l'environnement forestier
	MM.	Louis Bélanger Jacques Blouin Damien Côté Alain Gosselin Marc Leblanc Robert Parent Éric Provost Frédéric Raymond	Nature Québec Forêt Québec (BR 03) Forêt Québec (BR 02) Forêt Québec (BR 03) Direction de l'environnement forestier Faune Québec (Capitale Nationale) Scierie Leduc - Stadacona CRÉ, Capitale-Nationale
<b>ÉTAIENT ABSENTS :</b>	MM.	Serge Gosselin Paul-Émile Lafleur Jean-François Lamarre Gérard Poulin Serge Ruel	Produits forestiers Saguenay Faune Québec (Capitale Nationale) Nature Québec CRÉ, Saguenay-Lac-St-Jean Forêt Québec (BR 02)

---

## 1. Mot de bienvenue

Cécile Tremblay souhaite la bienvenue à madame Judith Courtois du Conseil des Montagnais du Lac St-Jean (Mashteuiatsh). Lors de la rencontre avec Véronique Yelle en octobre, la communauté de Mashteuiatsh a manifesté son intérêt à collaborer non seulement à la Table des partenaires, mais aussi au comité de coordination. Par conséquent, Mme Courtois, ou une autre personne désignée par la communauté, participera dorénavant aux rencontres du comité de coordination. Mme Tremblay précise que la présence de Mashteuiatsh représente un élément incontournable pour le développement de l'approche compte tenu que 50% du territoire de la RFL se situe dans le Nitassinan de Mashteuiatsh.

*Supplément d'information concernant la participation possible d'autres communautés autochtones:* les membres du comité échangent sur l'éventuelle participation des communautés de Essipit et de Betsiamites. Cécile Tremblay indique qu'une rencontre est prévue à cet effet le 16 novembre prochain. Les personnes responsables des questions autochtones au MRNF analyseront alors la pertinence de la présence de ces deux communautés, dans le contexte global des relations avec les Premières Nations.

## 2. Adoption de l'ordre du jour

Après avoir convenu que le point 6 sera traité avant le troisième sujet du point 5 (contenu de la prochaine rencontre de la Table), l'ordre du jour suivant est adopté :

1. Mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour de la rencontre
3. Adoption du compte rendu de la 4<sup>e</sup> rencontre du comité de coordination et suivi des actions
4. Approche permettant de bâtir des consensus : information sur l'ASP (Marc Leblanc, *information*)
5. Table des partenaires
  - Retour sur les informations reçues (Marc Leblanc, *information et discussion*)
  - Proposition quant au mode de discussion à la Table (Marc Leblanc, *discussion et décision*)
  - contenu de la prochaine rencontre de la Table (Cécile Tremblay, *décision*)
6. Comité scientifique sur les enjeux de biodiversité : état d'avancement des travaux (Marc Leblanc, *information*)
7. Comité scientifique sur les solutions : mandat et constitution (Marc Leblanc, *discussion et décision*)
8. Enquête téléphonique sur les valeurs de la population à l'égard de la forêt (Cécile Tremblay, *information*)
9. Essais sylvicoles (Marc Leblanc et Serge Gosselin, *information*)
10. Prochaine rencontre

## 3. Adoption du compte rendu de la 4<sup>ème</sup> réunion du comité de coordination et suivi des actions

Le compte rendu est adopté après les corrections suivantes :

- au point 5 Comité de coordination provincial sur l'aménagement écosystémique, changer « des observateurs du bureau du Forestier en chef » pour « un observateur du bureau du Forestier en

---

chef »

- au deuxième paragraphe (consensus) de l'item « Mandats et fonctionnement » du point 8 Table des partenaires, corriger « proposer lignes de conduite » pour « proposer des lignes de conduite ».

#### Suivi des actions

L'ensemble des actions prévues ont été réalisées. Damien Côté donne des détails sur la répartition des bassins versants sur le territoire de la Réserve faunique des Laurentides.

*Voir le tableau en fin de compte rendu.*

#### **4. Approche permettant de bâtir des consensus : information sur l'A.S.P.**

Pour faciliter les discussions à la Table des partenaires, on est à l'affût de moyens qui permettraient l'atteinte de consensus. Une approche en ce sens a été présentée à des personnes du MRNF: il s'agit de l'Analyse systémique des perceptions (A.S.P.). Marc Leblanc en fait un résumé. Cette approche se fonde sur l'application de questionnaires qui sont ensuite analysés et présentés aux gens concernés directement sur place. Selon les promoteurs, il devient possible de savoir ce qui fait consensus et de concentrer ensuite les efforts sur les éléments divergents. Marc présente la méthode à titre d'information ; il faut la voir comme un outil disponible qui pourrait s'avérer utile à la Table des partenaires. Le comité de coordination souligne que plusieurs membres du comité possèdent déjà une certaine expertise sur les différentes façons d'atteindre des consensus, expérience acquise au sein des nombreux groupes ou comités où ils siègent. Le comité convient de suivre d'abord la démarche prévue avant de recourir à ce service.

#### **5. Table des partenaires**

- **Retour sur les informations reçues**

Lors de la première rencontre de la Table, on a demandé aux partenaires de donner leur avis sur différents points. Les commentaires ont été expédiés à Marc qui les a compilés et les remet au comité de coordination. Le comité prend d'abord connaissance des propos et des suggestions. Cécile Tremblay rappelle ensuite que le rôle du comité consiste à traiter ces éléments et les ramener à la Table. Les commentaires sont regroupés par thème et le comité de coordination fait des propositions qui seront présentées à la prochaine rencontre de la Table.

- participation : le comité discute sur la participation d'autres organismes de loisirs, de bassin versant ou tout autre groupe ou observateur intéressé.

Pour les *organismes de loisirs*, le comité de coordination suggère de conserver les quatre groupes de loisirs actuellement présents à la Table. On contactera la personne qui a proposé d'inclure le Conseil québécois des Loisirs pour vérifier la raison de la demande ; et on examinera quel pourrait être l'apport supplémentaire de l'Union Régionale des Loisirs et des Sports, organisme actuellement mandaté par la CRÉ de la Capitale-Nationale pour mettre en place une table de concertation régionale sur l'élaboration de sentiers interrégionaux de motoneige et de quad.

Pour les *autres organismes*, les demandes seront étudiées au cas par cas. Les groupes devront expliquer les raisons de leur désir de participer. Les demandes seront évaluées en considérant la contribution des partenaires déjà représentés.

En ce qui concerne les *organismes de bassin versant*, les données fournies par Damien Côté indiquent qu'à l'heure actuelle, il n'y a pas de réelle représentativité à la Table des partenaires compte tenu de la répartition des bassins versants sur le territoire de la RFL : Rivière-à-Mars

---

44%, Rivière Jacques-Cartier 39%, Rivière Montmorency 34%, Rivière Ste-Anne 19% et Rivière du Moulin 16%. Le comité propose d'organiser un atelier regroupant les cinq organismes de bassin versant sur le territoire de la RFL. Les participants pourront déterminer quels sont leurs enjeux, trouver des positions communes et nommer un représentant à la Table. Il serait possible pour les organismes de nommer un représentant par région.

La participation d'*observateurs* à la Table serait possible. Les personnes qui souhaitent assister aux rencontres de la Table des partenaires en tant qu'observateur devront faire la demande au MRNF en adressant leur demande à Marc Leblanc. La demande sera analysée et approuvée par le comité de coordination. L'observateur n'aura pas le droit de parole, ni le droit de vote. Pour se faire entendre, il devra s'associer avec un des partenaires présents à la Table. Ce partenaire agira à titre de porte-parole officiel de l'observateur. Le partenaire a toutefois le droit de ne pas transmettre le commentaire de l'observateur s'il le désire. Le comité de coordination a également approuvé la présence de deux observateurs à la Table. Il s'agit du directeur de la Réserve faunique des Laurentides, M. Sylvain Boucher, et d'un étudiant à la maîtrise, M. Jean-Philippe Guay. Marc devra contacter les deux personnes concernées et aussi informer la Table de la décision du comité de coordination.

- nomination officielle des participants : le comité discute de la nécessité d'obtenir un mandat officiel de son organisme pour siéger à la Table. Le comité convient que le processus de nomination officielle des représentants à la Table des partenaires sera à la discrétion des organisations.
- quorum et prise de décision : un membre de la Table a proposé un quorum différent. La proposition d'un quorum à 50% faite par le comité de coordination cherchait simplement à imiter ce qui se fait sur les tables CSA. Mais le contexte différencierait compte tenu que les tables CSA siègent plus fréquemment que ne le fera la Table. Le comité discute ensuite sur les avantages et les conséquences des diverses formes de quorum possibles. Le comité propose de modifier le quorum par le suivant : « le quorum consiste à 50% des membres plus un et à 75% des groupes. Ainsi, le quorum nécessaire s'établit à 6 groupes et 13 personnes ». En ce qui a trait au processus décisionnel, le comité suggère de modifier de la façon suivante : « ...une décision sera entérinée lorsque 66% ou plus des groupes de membres présents approuveront... ».
- résolution de conflits : deux suggestions avaient été faites par des partenaires. Dans la première, on souhaitait que soit défini le terme « conflit » ; le comité ne croit pas que ce soit nécessaire. La deuxième suggérait d'intégrer, dans le comité de résolution de conflits, des personnes qui sont parties prenantes au conflit. La proposition a été retenue par le comité de coordination.
- arrimage avec d'autres démarches en cours et circulation de l'information : le comité souligne que la circulation de l'information et l'arrimage avec les autres démarches fait partie du rôle du partenaire, tant au sein de la Table des partenaires que dans sa propre organisation ou lors de sa participation aux autres démarches. Le partenaire ne doit toutefois pas dépasser les mandats du projet actuel. Cet aspect sera abordé lors de la prochaine rencontre de la Table. D'autre part, des discussions seront nécessaires pour voir comment s'intégreront les recommandations de la Table dans les différentes planifications forestières. Marie-Ève Desmarais et Louis Bélanger soulignent ici l'urgence de travailler sur des éléments liés aux OPMV comme les refuges biologiques et les îlots de vieillissement. Refuges et aires protégées auront un caractère immuable. La consultation d'avril prochain permettrait de faire intégrer ces enjeux dès le prochain PGAF. Et le projet pilote offre l'opportunité d'obtenir le consensus des gens du milieu sur ces enjeux. Ils devraient donc être traités rapidement à la Table des partenaires. Le comité de coordination suggère qu'une petite équipe formée de

---

Frédéric Raymond et d'un représentant de Forêt Québec de la région 02 prépare une présentation pour expliquer aux partenaires quels éléments du projet RFL pourront être pris en compte dans les différentes planifications territoriales (PATP, PRDF, PDE, PGAF) et comment ils le seraient.

- règles de discussion : le comité de coordination considère que la gestion du droit de parole et de la durée de l'intervention fait partie du rôle de la présidente d'assemblée. Il ne juge pas nécessaire de recourir au mécanisme de tour de table pour donner la parole. Il ne considère pas non plus qu'il soit important de prévoir des règles de discussion.
- nombre de rencontres : un partenaire souligne que le nombre rencontres (4) lui semble bien peu. Le comité en convient, mais il juge difficile d'évaluer le nombre de rencontres nécessaires. Plusieurs facteurs peuvent s'avérer déterminants : les sujets à traiter, l'information fournie, l'expérience des partenaires. Il faudra être prêts à s'ajuster au besoin.
- formulation de l'objectif un du projet : un des commentaires reçus suggérait de reformuler le premier objectif du projet pilote. Le comité a jugé que le libellé actuel de l'objectif renfermait implicitement le commentaire formulé.

- **Proposition quant au mode de discussion à la Table des partenaires**

- mode de discussion : Marc présente et explique la proposition. En résumé, le processus se déroulerait en trois temps. D'abord, une personne expliquerait l'enjeu aux membres de la Table. Par la suite, les partenaires seraient répartis en trois ateliers pour échanger sur la question ; chaque atelier compterait un président et un secrétaire. Finalement, les partenaires reviendraient à la Table et les présidents ou secrétaires d'ateliers (des personnes du MRNF) rapporteraient les faits saillants des discussions. La proposition de Marc prévoit aussi la préparation de documents pour l'animation des ateliers, ainsi que des questionnaires pour évaluer le « degré de confort » des partenaires face à l'enjeu discuté.

Le comité de coordination est d'accord avec la formule proposée par Marc et suggère les améliorations suivantes. Il serait important que les partenaires reçoivent à l'avance l'information nécessaire sur l'enjeu. On propose qu'une personne du comité scientifique fasse partie de chaque groupe pour soutenir les présidents ou secrétaires qui pourraient ne pas maîtriser toute l'information. On suggère également que la formation des groupes de discussion varie au fil des rencontres de manière à favoriser les échanges entre tous les partenaires. La liste en annexe devrait donc être retirée de la proposition. On demande aussi que les industriels d'une région ne fassent pas partie du même groupe. Finalement, le président d'atelier devra avertir les gens que les débats doivent porter sur les enjeux plutôt que sur les solutions.

- mode de présentation des enjeux : Marc propose au comité de coordination une manière d'aborder les enjeux à la Table des partenaires, qu'il s'agisse de déterminer les différentes catégories possibles ou l'ordre de priorité des enjeux. Le comité de coordination pourrait convenir de catégories ou de priorités, mais la Table pourrait de son côté décider de modifier les catégories ou l'ordre des priorités. Le comité aborde aussi la question des enjeux liés aux préoccupations des Premières Nations. Judith Courtois précise que les autochtones ont souhaité participer au projet pour être impliqués dans la démarche et non pour revendiquer des droits ou des usages. Le comité croit donc que les besoins des nations autochtones pourraient être traités à l'intérieur même des enjeux et être intégrés au processus. Les Premières Nations pourraient faire part de leurs problématiques particulières au moment qu'ils jugeraient opportun. Cécile Tremblay ajoute que le projet pilote de la RFL constitue une approche en



---

développement ; et plus les Premières Nations participeront au projet, plus ce dernier en bénéficiera. Un petit groupe composé de Marie-Ève Desmarais, Josée Pâquet et Louis Bélanger déterminera les catégories d'enjeux ainsi que leur ordre de priorité. Échéancier prévu : 28 novembre 2006.

- Contenu de la prochaine rencontre

*ATTENTION : bien que présenté ici, ce point a été traité après le point 6 étant donné que les travaux du comité scientifique sur les enjeux influençaient le contenu de la prochaine rencontre de la Table des partenaires.*

Lors de la prochaine rencontre de la Table, l'avant-midi pourrait être consacré à régler les aspects suivants : mandat et fonctionnement, mode de discussion et mode de présentation des enjeux à la Table. Le travail sur les enjeux débiterait en après-midi ; il y aurait d'abord présentation par Nelson Thifault des premiers enjeux soumis à la Table (vieilles forêts et raréfaction de l'épinette blanche), puis discussion des membres sur ces enjeux. Le comité vérifie la possibilité d'ajouter d'autres enjeux. De l'avis du comité, le facteur limitant est l'information disponible. Parmi les autres catégories d'enjeux envisagées, il y aurait les habitats fauniques et les activités récréatives. Marie-Ève Desmarais et Paul-Émile Lafleur feront des propositions ; échéance prévue : 28 novembre. Le comité parle aussi d'enjeux reliés à l'eau ; il faudra s'adresser aux organismes de bassin versant à cet effet. Une rencontre préparatoire regroupant les animateurs d'ateliers est prévue le 5 décembre.

## **6. Comité scientifique sur les enjeux de biodiversité : état d'avancement des travaux**

Le comité scientifique s'est rencontré à trois reprises jusqu'à maintenant. Le 1<sup>er</sup> septembre, le comité a surtout parlé du projet pilote et de son mandat dans le cadre du projet. Les discussions sur les enjeux ont débuté à la rencontre du 18 octobre et se sont poursuivies le 7 novembre. Ainsi, le comité a notamment traité des enjeux reliés à la composition, à la structure d'âge, au bois mort, aux forêts récemment perturbées, à la structure interne des peuplements et aux écosystèmes peu communs ou particuliers et milieux humides. D'autres rencontres sont prévues le 20 novembre et le 13 décembre. Le comité scientifique pense avoir fait le tour des enjeux à cette date. Il passera ensuite à l'établissement des priorités.

Le comité scientifique n'aura pas complété ses travaux pour la prochaine rencontre de la Table prévue le 6 décembre. Pour pallier, le comité scientifique a débuté par les enjeux reconnus comme les plus importants (forêts mûres et surannées et composition végétale). Nelson Thifault, président du comité scientifique, présentera les enjeux le 6 décembre. Conscient de la teneur fortement scientifique des discussions du comité, il portera une attention particulière à la présentation pour bien vulgariser et clarifier tout en représentant avec justesse les enjeux de biodiversité.

Jacques Blouin, du sous-comité sur les portraits, demande à Marc de lui expédier les documents du comité scientifique. Le sous-comité pourra ensuite évaluer le travail à réaliser pour compléter les portraits. Par ailleurs, il semble que le portrait pour l'enjeu vieilles forêts et celui sur la raréfaction de l'épinette blanche seraient prêts pour la prochaine rencontre de la Table. Échéancier prévu : les documents seraient déposés pour 1<sup>er</sup> décembre.

## **7. Comité scientifique sur les solutions : mandat et constitution**

Marc Leblanc présente un premier aperçu de ce que serait le comité sur les solutions. Ce comité serait formé de chercheurs en sylviculture et en recherche opérationnelle. Marc énumère quelques

---

noms. Le comité de coordination discute ensuite de la composition. On mentionne que le comité sur les solutions devrait comprendre des gens du secteur Faune, ainsi que des gens de terrain de manière à créer des solutions plus intégrées. Il ne sera pas nécessaire d'avoir une personne représentant le volet « social » ; la réponse des partenaires aux solutions proposées indiquera si elles sont socialement acceptables ou non. Il y aura deux représentants de Forêt Québec. Alain Gosselin vérifiera qui représentera la région 03 ; Damien Côté va aviser Serge Ruel du besoin de trouver une personne pour la région 02. Le nombre de personnes doit demeurer raisonnable pour faciliter le fonctionnement du comité sur les solutions. Les personnes plus expérimentées pourraient être invitées au besoin ; le comité pourrait aussi recourir à la formule « petits groupes de travail ». La participation des Premières Nations sera évaluée en fonction de ce qui se passe au comité de coordination et si des besoins particuliers surgissaient. En ce qui a trait au mandat du comité sur les solutions, on convient que ce comité ne doit pas jouer le rôle de la Table. Les solutions devront être déposées au comité de coordination qui les analysera avant de les présenter aux partenaires. D'ici la prochaine rencontre du comité de coordination, Marc précisera le mandat et le fonctionnement du comité sur les solutions, il tentera d'approcher les personnes pressenties, et proposera la composition à la prochaine rencontre.

## **8. Enquête téléphonique sur les valeurs de la population à l'égard de la forêt**

Cécile Tremblay avise le comité que le sous-ministre en titre, M. Bergeron, a approuvé l'enquête. Josée Pâquet coordonnera l'élaboration du questionnaire, qui sera réalisé par Marie-Élise Roy à qui un contrat a été octroyé. Les membres du comité de coordination pourront commenter le questionnaire. Le MRNF demeure toutefois l'ultime maître d'œuvre pour la version finale du questionnaire. Mme Tremblay apportera des informations supplémentaires à la prochaine rencontre du comité.

## **9. Essais sylvicoles**

Le 27 septembre, une dizaine de personnes a effectué une visite dans le secteur Tourangeau pour voir des travaux de rétention variable. Le traitement appliqué consiste essentiellement en une CPPTM. La forêt ne semblait pas se prêter vraiment au traitement puisqu'on a constaté des risques de chablis. On a contacté P. Meek de FÉRIC ; ce dernier a proposé que soit effectué un test de coupes partielles sur 35 ha, avec le même traitement que celui prévu pour le Lac des Neiges. Au cours du test, les traitements seraient suivis et ajustés au besoin. De son côté, Éric Provost précise que les travaux prévus dans le secteur est de la RFL n'ont pas été réalisés ; ils seraient effectués l'an prochain et des superficies supplémentaires s'ajouteraient. Dans la partie à l'ouest de la 175, des essais de coupes à rétention variable devraient être réalisés cet hiver. On pense organiser une autre visite au cours des prochaines semaines ; on propose d'inviter Gilbert Massicotte. Le comité souhaite que les visites servent à documenter les traitements mis en œuvre.

## **10. Prochaine rencontre**

La prochaine rencontre est prévue pour le 30 janvier à la Forêt Simoncouche. Damien Côté va vérifier les disponibilités à Simoncouche.

**ACTIONS**  
**TABLEAU SYNTHÈSE**

**ATTENTION : LES ACTIONS RÉALISÉES (TRAME BLEUE) SERONT ÉLIMINÉES DU TABLEAU**

DATE	THÈME – DESCRIPTION DE L’ACTION	QUI	ÉCHÉANCE	ÉTAT
18/09/06	<u>Portraits à l’égard des enjeux</u> : faire parvenir le rapport préparé par Lucie Parizeau	J. Blouin	22 septembre	réalisé
18/09/06	<u>Approche des partenaires</u> : vérifier quelle proportion de la Réserve fait l’objet des activités des organismes, notamment ceux de la Rivière-à-Mars, de la rivière du Moulin et de la rivière de la Jacques-Cartier	D. Côté	22 septembre	Données fournies lors de la réunion du 15 nov.
18/09/06	<u>Table des partenaires</u> : rédiger une proposition de Règles de fonctionnement, incluant le mandat de la Table, le mode de prise de décision et la manière de régler les différends.	M. Leblanc	Avant la première rencontre de la Table	réalisé
18/09/06	<u>Table des partenaires</u> : rédiger la liste des résultats attendus, la transmettre aux membres du comité de coordination	M. Leblanc	25 septembre	réalisé
18/09/06	<u>Table des partenaires</u> : décider quels éléments doivent être traités à la Table ou pas et indiquer les raisons de ce choix.	tous	29 septembre	réalisé
18/09/06	<u>Table des partenaires</u> : organiser la première rencontre de la Table des partenaires (réserver la salle, faire les invitations, etc.)	DEF	Dernière semaine de septembre	réalisé
18/09/06	<u>Table des partenaires</u> : préparer une version adaptée et vulgarisée de la présentation sur le projet d’approche écosystémique dans la Réserve faunique des Laurentides.	JP Jetté, M. Leblanc, ME Desmarais, D. Côté, L. Bélanger	12 octobre 2006	réalisé
18/09/06	<u>Enquête téléphonique sur les valeurs</u> : soumettre le questionnaire aux membres du comité de coordination	DEF	À déterminer	

**ACTIONS**  
**TABLEAU SYNTHÈSE**

**ATTENTION : LES ACTIONS RÉALISÉES (TRAME BLEUE) SERONT ÉLIMINÉES DU TABLEAU**

DATE	THÈME – DESCRIPTION DE L’ACTION	QUI	ÉCHÉANCE	ÉTAT
18/09/06	<u>Enquête téléphonique sur les valeurs</u> : commenter le questionnaire	tous	Avant présentation au sous-ministre	
18/09/06	<u>Essais sylvicoles</u> : organiser une visite des essais sylvicoles réalisés dans la portion nord de la Réserve faunique des Laurentides.	B.Pouliot, M. Leblanc, S. Gosselin	27 septembre 2006	réalisé
18/09/06	<u>Calendrier de travail</u> : effectuer la mise à jour du calendrier de travail et l’expédiera aux membres du comité de coordination.	M. Leblanc	10 octobre	
15/11/06	<u>Mode de présentation des enjeux à la Table</u> : déterminer les catégories d’enjeux ainsi que leur ordre de priorité.	M.-È. Desmarais, J. Pâquet et L. Bélanger	28 novembre 2006	
15/11/06	<u>Contenu de la prochaine rencontre de la Table</u> : proposer des enjeux parmi les autres catégories envisagées, comme les habitats fauniques et les activités récréatives.	M.-È. Desmarais, et P.-É. Lafleur	28 novembre 2006	
15/11/06	<u>Contenu de la prochaine rencontre de la Table</u> : organiser une rencontre préparatoire regroupant les animateurs d’ateliers.	M. Leblanc	5 décembre 2006	
15/11/06	<u>Contenu de la prochaine rencontre de la Table</u> : déposer le portrait pour l’enjeu vieilles forêts et celui sur la raréfaction de l’épinette blanche.	J. Blouin	1 <sup>er</sup> décembre 2006	
15/11/06	<u>Comité scientifique sur les solutions</u> : trouver les représentants régionaux pour Forêt Québec qui siégeront au comité. Damien Côté va aviser Serge Ruel pour la région 02.	A. Gosselin (03) et S. Ruel (02)	Prochaine rencontre du comité	
15/11/06	<u>Comité scientifique sur les solutions</u> proposer la composition du comité ; préciser le mandat et le fonctionnement du comité sur les solutions ; approcher les personnes pressenties.	M. Leblanc	Prochaine rencontre du comité	
15/11/06	<u>Prochaine réunion du comité de coordination</u> : vérifier les disponibilités à la Forêt Simoncouche.	D. Côté	Avant le 30 janvier 2007	

**COMPTE RENDU DE RÉUNION # 6**

---

**DATE :** Le 15 février 2007

**RÉDIGÉ PAR :** Marc Leblanc

**OBJET :** Comité de coordination du projet de développement d'une approche d'aménagement écosystémique dans la Réserve faunique des Laurentides

---

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M <sup>mes</sup>	Judith Courtois	Conseil des Montagnais du Lac St-Jean (Mashteuiatsh)
	Marie-Ève Desmarais	SÉPAQ
	Cécile Tremblay	Direction de l'environnement forestier
MM.	Louis Bélanger	Nature Québec
	Alain Gosselin	Forêt Québec (BR 03)
	Serge Gosselin	Produits forestiers Saguenay
	Paul-Émile Lafleur	Faune Québec (Capitale Nationale)
	Marc Leblanc	Direction de l'environnement forestier
	Gérard Poulin	CRÉ, Saguenay-Lac-St-Jean
	Éric Provost	Scierie Leduc - Stadacona
	Frédéric Raymond	CRÉ, Capitale-Nationale
	Serge Ruel	Forêt Québec (BR 02)

**ÉTAIENT ABSENTS :**

Mme	Lise Deschênes	Direction de l'environnement forestier
MM.	Jacques Blouin	Forêt Québec (BR 03)
	Damien Côté	Forêt Québec (BR 02)
	Jean-François Lamarre	Nature Québec
	Robert Parent	Faune Québec (Capitale Nationale)

**INVITÉ :** M. Nelson Thiffault Direction de la recherche forestière

*NDR : En raison des conditions climatiques qui sévissaient le 15 février 2007, la rencontre du comité de coordination s'est tenue sous la forme d'une vidéo-conférence. Ainsi, trois sites de vidéo-conférence ont été utilisés, soit l'Atrium, Jonquière et Mashteuiatsh.*

## **1. Mot de bienvenue**

Cécile Tremblay souhaite la bienvenue aux participants et mentionne que la vidéo-conférence ne durera que l'avant-midi. Par conséquent, l'ordre du jour initialement prévu sera remanié en fonction du temps disponible et les discussions seront orientées vers les points les plus importants et urgents de l'ordre du jour.

## **2. Adoption de l'ordre du jour**

Le projet d'ordre du jour était le suivant :

1. Mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour de la rencontre
3. Adoption du compte rendu de la 5e rencontre du comité de coordination et suivi des actions
4. Comité scientifique sur les enjeux de biodiversité: état d'avancement des travaux et mandat (Nelson Thiffault – information, discussion et décision)
5. Table des partenaires
  - Groupe de travail sur les enjeux fauniques (Marie-Ève Desmarais – information)
  - Proposition de fonctionnement pour documenter les enjeux (Marc Leblanc – discussion)
  - Sujets abordés à la prochaine rencontre (Cécile Tremblay – discussion)
6. Enquête téléphonique sur les valeurs de la population à l'égard de la forêt (Cécile Tremblay – information, discussion)
7. Financement du projet (participation des partenaires) (Cécile Tremblay – discussion)
8. Groupe de travail sur les aires protégées de catégorie VI vs projet RFL (Éric Provost – discussion)
9. Essais sylvicoles (Marc Leblanc, Éric Provost et Serge Gosselin - information)
10. Diffusion de la progression du projet RFL (Cécile Tremblay- information, discussion)
11. Demande pour la présence d'un observateur à la Table des partenaires (Marc Leblanc – décision)
12. Prochaine rencontre

Compte tenu du contexte particulier de la rencontre, les points ont été abordés dans l'ordre suivant :

- Adoption du compte rendu de la 5e rencontre du comité de coordination et suivi des actions
- Comité scientifique sur les enjeux de biodiversité: état d'avancement des travaux et mandat (Nelson Thiffault – information, discussion et décision)
- Financement du projet (participation des partenaires) (Cécile Tremblay – discussion)
- Groupe de travail sur les enjeux fauniques (Marie-Ève Desmarais – information)
- Proposition de fonctionnement pour documenter les enjeux (Marc Leblanc – discussion)
- Sujets abordés à la prochaine rencontre de la Table des partenaires (Cécile Tremblay – discussion)
- Demande pour la présence d'un observateur à la Table des partenaires (Marc Leblanc – décision)

- Enquête téléphonique sur les valeurs de la population à l'égard de la forêt (Cécile Tremblay – information, discussion)
- Groupe de travail sur les aires protégées de catégorie VI vs projet RFL (Éric Provost – discussion)

### **3. Adoption du compte rendu de la 5<sup>ème</sup> réunion du comité de coordination et suivi des actions**

Le compte rendu est adopté tel quel.

#### Suivi des actions

Le tableau en fin de compte rendu présente l'état des différentes actions.

### **4. Comité scientifique sur les enjeux de biodiversité : état d'avancement des travaux et mandat**

Nelson Thiffault, président du comité scientifique sur les enjeux de biodiversité, rappelle brièvement ce qu'il a présenté à la rencontre de la Table des partenaires du 6 décembre dernier. Il explique que le comité est maintenant à établir un ordre de priorité dans la liste des enjeux identifiés. Cet exercice n'est pas simple. C'est pourquoi le comité appuie sa réflexion sur les critères suivants :

- Le caractère englobant de l'enjeu
- L'urgence d'agir et l'irréversibilité des conséquences sur l'écosystème
- La certitude scientifique

D'autres critères secondaires ont aussi été pris en compte, soit :

- La possibilité d'actions directes dans le cadre du projet
- Le filtre brut versus le filtre fin
- Les exigences légales

Les résultats préliminaires établissent l'ordre de priorité suivant parmi les enjeux soulevés par le comité :

- Altération de la matrice forestière pré-industrielle
- Raréfaction des forêts mûres et surannées
- Le bois mort
- Perte d'intégrité des milieux riverains
- Uniformisation de la structure des peuplements

La suite des discussions porte sur l'élargissement du mandat initial du comité. M. Thiffault rappelle que la Table des partenaires a demandé que le comité scientifique fournisse des seuils acceptables au plan écologique pour les différents enjeux. Il souligne que l'établissement de tels seuils n'est pas une mince tâche compte tenu du peu de littérature scientifique à ce sujet. Il entrevoit que le comité scientifique pourrait proposer des seuils sous forme des meilleures hypothèses qu'il est possible de formuler compte tenu des connaissances disponibles et des avis des membres du comité. Ce faisant, les suivis pour vérifier ces hypothèses revêtent une importance primordiale et doivent être planifiés en début de processus. Paul-Émile Lafleur ajoute que c'est le propre de la gestion adaptative et que l'on ne peut attendre d'avoir toutes les réponses

avant d'agir.

Frédéric Raymond demande si l'établissement des seuils réalisé par le comité scientifique tiendra compte des axes social et économique. Nelson Thiffault précise que le comité établira des seuils écologiques.

En résumé, le mandat du comité scientifique est élargi afin que ce dernier fournisse des seuils écologiques sous forme d'intervalle (pas un chiffre unique). Le comité pourrait également être interpellé de manière *ad hoc* pour répondre à des préoccupations de la Table des partenaires.

## **5. Financement du projet (participation des partenaires)**

Cécile Tremblay aborde la question du financement du projet. Elle demande aux membres du comité les possibilités de participation financière des différents partenaires. Elle mentionne que le budget de 50 000 \$ alloué au projet par le MRNF devrait être reconduit en 2007-2008.

La CRÉ 03 discute actuellement d'un financement probable pour soutenir la participation au projet des organismes à but non lucratif. De son côté, la CRÉ 02 a déjà alloué les montants du programme de participation pour une période de trois ans. Nature Québec possède une ressource disponible pour contribuer au projet et ce, en vertu de la Fondation Ivey. Toutefois, Nature Québec n'a aucun budget de fonctionnement. La SEPAQ n'a pas actuellement de ressources supplémentaires disponibles. Les industriels forestiers mentionnent qu'ils n'ont pas d'argent disponible pour le projet, hormis les sommes impliquées dans les essais sylvicoles.

Frédéric Raymond mentionne qu'il entreprendra des démarches pour vérifier si la diffusion du projet pour être envisageable sous l'égide de la CRÉ 03. Il est donc décidé qu'une rencontre exploratoire soit tenue entre la CRÉ 03, Nature Québec et le MRNF pour évaluer un montage financier en vue d'une diffusion du projet.

## **6. Groupe de travail sur les enjeux fauniques**

À la suite de la rencontre de la Table des partenaires du 6 décembre dernier, au cours de laquelle la catégorie des enjeux fauniques avait été discutée, un groupe *ad hoc* composé Marie-Ève Desmarais, Rémi Paré, Louis Bélanger, Paul-Émile Lafleur et Jean-François Lamarre a retravaillé les libellés des enjeux. Marie-Ève Desmarais explique la teneur des discussions et mentionne que les nouveaux libellés, plus explicites, permettront de faciliter la réalisation des portraits de ces enjeux.

## **7. Proposition de fonctionnement pour documenter les enjeux**

Marc Leblanc présente les grandes lignes de la proposition de fonctionnement pour documenter les enjeux. Il s'agit de former des groupes de travail, composés des membres de la Table des partenaires, pour les différentes catégories d'enjeux (excluant la catégorie biodiversité). Ces groupes, dirigés par un membre du comité de coordination, seraient chargés de :

- Décrire chacun des enjeux



- Présenter le portrait de la situation à l'égard de ces enjeux pour le territoire de la RFL

Éric Provost propose de dresser une liste des membres de la Table des partenaires pour chacun des groupes de travail selon les intérêts de chacun. Cette liste servirait alors de proposition pour la formation des groupes.

Il est suggéré d'informer les membres de la Table des partenaires au fur et à mesure de l'avancement des travaux de tous les groupes de travail afin qu'ils aient l'opportunité d'influencer les travaux de ces groupes s'ils le désirent.

Marie-Ève Desmarais accepte de diriger le groupe sur les enjeux fauniques. Éric Provost fait de même pour le groupe « Aménagement forestier et santé des forêts ». Éric mentionne toutefois qu'il sera fort occupé d'ici le dépôt des PGAF 2008-2013.

## **8. Sujets abordés à la prochaine rencontre de la Table des partenaires**

La prochaine rencontre de la Table des partenaires est prévue le 29 mars 2007. Le comité estime que les sujets à aborder lors de cette rencontre sont les suivants :

- L'état d'avancement des travaux du comité scientifique sur les enjeux de biodiversité (ordre de priorité des enjeux, portraits réalisés jusqu'à maintenant, entérinement des enjeux pour lesquels des portraits seront présentés)
- Discussion sur les autres catégories d'enjeux
- Présentation des nouveaux libellés d'enjeux fauniques

Avant la rencontre du 29 mars, Marc Leblanc enverra aux membres de la Table les nouveaux libellés d'enjeux fauniques.

## **9. Demande pour la présence d'un observateur à la Table des partenaires**

Marc Leblanc explique qu'il a reçu une demande de la part de M. Marc Gilbert de la *Fédération québécoise de canoë-kayak d'eau vive* pour assister à la prochaine rencontre de la Table des partenaires en tant qu'observateur. Selon la procédure retenue, le comité de coordination doit approuver la demande. Le comité accepte donc la présence de M. Gilbert à titre d'observateur.

## **10. Enquête téléphonique sur les valeurs de la population à l'égard de la forêt**

Les membres du comité ont reçu la version du 31 janvier du questionnaire élaboré pour l'enquête téléphonique sur les valeurs de la population à l'égard de la forêt. Marc Leblanc leur demande des commentaires afin de s'assurer que le questionnaire correspond aux objectifs du sondage, que des éléments importants n'ont pas été oubliés et que les questions ne s'avèrent pas tendancieuses.

Les membres émettent plusieurs commentaires. Entre autres, Gérard Poulin juge certains libellés de question un peu trop longs. Il suggère de placer en ordre alphabétique les éléments d'une liste

sur lesquels les gens auront à se prononcer et ce, pour éviter les biais. M. Poulin juge les questions 7a, 7b et 7c un peu tendancieuses. Il mentionne enfin que la CRÉ 02 a commandé un sondage sur la forêt dans la région du Saguenay Lac St-Jean. Ce sondage sera réalisé par l'Association forestière régionale.

Serge Gosselin croit qu'il serait pertinent de connaître quel type de forêts les personnes sondées fréquentent-elles (ex : forêt aménagée vs parc). Ceci pourrait, selon lui, influencer la nature des réponses aux questions des personnes sondées.

Judith Courtois juge, qu'étant donné l'ambiguïté soulevée par la question 17 portant sur les Premières nations, il serait préférable de la retirer du questionnaire.

Frédéric Raymond se demande si la question 7d sur les activités traditionnelles des autochtones est pertinente compte tenu que des jugements récents de la Cour Suprême ont reconnu cela. En outre, il se demande si l'on doit définir le terme « forêt » pour les besoins de l'enquête.

Louis Bélanger signale que les questions 7a à 7i ne placent pas systématiquement en opposition deux valeurs que la population peut avoir par rapport à la forêt. Il se demande si cela réfère à un changement dans la méthodologie utilisée ? De plus, il mentionne qu'il est important de s'assurer que la stratification de l'échantillonnage permettra d'obtenir des résultats statistiquement valables sur les communautés urbaines versus les communautés rurales.

Marc Leblanc recueille ces commentaires et les transmettra à la contractante afin que celle-ci produise une version améliorée du questionnaire.

## **11. Groupe de travail sur les aires protégées de catégorie VI vs projet RFL**

Éric Provost a pris connaissance d'une offre de stage sur le site internet de Nature Québec sur laquelle la description suivante apparaît :

*« Le projet vise à transformer le statut de la réserve faunique des Laurentides en une aire protégée de catégorie VI, lui conférant plus de protection. Spécifiquement, la tâche consiste à identifier les procédures et considérations législatives servant à transformer des territoires de gestion faunique en aires protégées de différentes catégories (particulièrement la catégorie VI de l'UICN). »*

M. Provost se demande quel est le lien entre le projet actuel d'aménagement écosystémique et ce projet d'aires protégées de catégorie VI ? Louis Bélanger explique qu'un groupe de travail a été formé à la demande du MDDEP pour explorer la bonification des territoires fauniques structurés en aires de catégories VI. Ce groupe est composé du MDDEP, du MRNF, de Nature Québec, de la SEPAQ, du CIFQ, etc. Un des principaux mandats du groupe de travail est de définir en quoi consiste une aire de catégorie VI dans le contexte québécois. Louis Bélanger précise qu'il y a donc une erreur dans le libellé d'offre de stage et qu'on ne devrait pas y retrouver « Réserve faunique des Laurentides » ; le projet s'applique plutôt à l'ensemble des réserves fauniques.

Alain Gosselin se demande s'il est utile de séparer les deux dossiers et s'il ne serait pas préférable de concentrer les efforts sur le développement de l'approche écosystémique ?

Cécile Tremblay précise que, pour l'instant, il s'agit d'un travail théorique de définition de la catégorie VI. C'est en fait un comité exploratoire pour définir le concept et remettre un rapport

aux deux ministres concernés.

Paul-Émile Lafleur croit qu'une clarification des deux projets s'impose pour éviter une mauvaise compréhension.

Il est donc convenu de prévoir, lors de la prochaine rencontre du comité de coordination, un point à l'ordre du jour pour aborder le travail accompli par le groupe de travail sur les aires de catégorie VI.

**ACTIONS**  
**TABLEAU SYNTHÈSE**

**ATTENTION : LES ACTIONS RÉALISÉES (TRAME BLEUE) SERONT ÉLIMINÉES DU TABLEAU**

DATE	THÈME – DESCRIPTION DE L’ACTION	QUI	ÉCHÉANCE	ÉTAT
18/09/06	<u>Calendrier de travail</u> : effectuer la mise à jour du calendrier de travail et l’expédiera aux membres du comité de coordination.	M. Leblanc	10 octobre	Remis à plus tard
15/11/06	<u>Mode de présentation des enjeux à la Table</u> : déterminer les catégories d’enjeux ainsi que leur ordre de priorité.	M.-É. Desmarais, J. Pâquet et L. Bélanger	28 novembre 2006	réalisé
15/11/06	<u>Contenu de la prochaine rencontre de la Table</u> : proposer des enjeux parmi les autres catégories envisagées, comme les habitats fauniques et les activités récréatives.	M.-É. Desmarais, et P.-É. Lafleur	28 novembre 2006	annulé
15/11/06	<u>Contenu de la prochaine rencontre de la Table</u> : organiser une rencontre préparatoire regroupant les animateurs d’ateliers.	M. Leblanc	5 décembre 2006	réalisé
15/11/06	<u>Contenu de la prochaine rencontre de la Table</u> : déposer le portrait pour l’enjeu vieilles forêts et celui sur la raréfaction de l’épinette blanche.	J. Blouin	1 <sup>er</sup> décembre 2006	réalisé
15/11/06	<u>Comité scientifique sur les solutions</u> : trouver les représentants régionaux pour Forêt Québec qui siègeront au comité. Damien Côté va aviser Serge Ruel pour la région 02.	A. Gosselin (03) et S. Ruel (02)	Prochaine rencontre du comité	03 : réalisé
15/11/06	<u>Comité scientifique sur les solutions</u> proposer la composition du comité ; préciser le mandat et le fonctionnement du comité sur les solutions ; approcher les personnes pressenties.	M. Leblanc	Prochaine rencontre du comité	
15/11/06	<u>Prochaine réunion du comité de coordination</u> : vérifier les disponibilités à la Forêt Simoncouche.	D. Côté	Avant le 30 janvier 2007	réalisé
15/02/07	<u>Financement du projet (participation des partenaires)</u> : Tenir une rencontre exploratoire entre la CRÉ 03, Nature Québec et le MRNF pour évaluer un montage financier en vue d’une diffusion du projet.	M. Leblanc F. Raymond L. Bélanger	Prochaine rencontre du comité	
15/02/07	<u>Table des partenaires</u> : Envoyer aux membres de la Table les nouveaux libellés d’enjeux fauniques	M. Leblanc	Avant la Table des partenaires du 29 mars	

**ACTIONS**  
**TABLEAU SYNTHÈSE**

**ATTENTION : LES ACTIONS RÉALISÉES (TRAME BLEUE) SERONT ÉLIMINÉES DU TABLEAU**

<b>DATE</b>	<b>THÈME – DESCRIPTION DE L’ACTION</b>	<b>QUI</b>	<b>ÉCHÉANCE</b>	<b>ÉTAT</b>
15/02/07	<u>Enquête téléphonique sur les valeurs de la population à l’égard de la forêt</u> : Transmettre à la contractante les commentaires des membres du comité sur le questionnaire afin que celle-ci en produise une version améliorée.	M. Leblanc	22 février 2007	
15/02/07	<u>Groupe de travail sur les aires protégées de catégorie VI vs projet RFL</u> : Prévoir, lors de la prochaine rencontre du comité de coordination, un point à l’ordre du jour pour aborder le travail accompli par le groupe de travail sur les aires de catégorie VI.	M. Leblanc	Prochaine rencontre du comité	

**COMPTE RENDU DE RÉUNION # 7**

---

**DATE :** Le 1<sup>er</sup> juin 2007

**RÉDIGÉ PAR :** Lise Deschênes

**OBJET :** Comité de coordination du projet de développement d'une approche d'aménagement écosystémique dans la Réserve faunique des Laurentides

---

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M <sup>mes</sup>	Lise Deschênes	Direction de l'environnement et de la protection des forêts
	Marie-Ève Desmarais	SÉPAQ
	Josée Pâquet	Direction de l'environnement et de la protection des forêts
MM.	Louis Bélanger	Nature Québec
	Jacques Blouin	Forêt Québec (BR 03)
	Damien Côté	Forêt Québec (BR 02) ( <i>pm seulement</i> )
	Alain Gosselin	Forêt Québec (BR 03)
	Serge Gosselin	Produits forestiers Saguenay
	Paul-Émile Lafleur	Faune Québec (Capitale Nationale)
	Paul Lamirande	Direction de l'environnement et de la protection des forêts
	Marc Leblanc	Direction de l'environnement et de la protection des forêts
	Gérard Poulin	CRÉ, Saguenay-Lac-St-Jean
	Frédéric Raymond	CRÉ, Capitale-Nationale
	Serge Ruel	Forêt Québec (BR 02)

**ÉTAIENT ABSENTS :**

Mme	Judith Courtois	Conseil des Montagnais du Lac St-Jean (Mashteuiahtsh)
MM.	Guy Boucher	Faune Québec (Capitale Nationale)
	Éric Provost	Scierie Leduc - Stadacona

**INVITÉ :**

M.	Marc Dubé	observateur
----	-----------	-------------

## **1. Mot de bienvenue**

Paul Lamirande accueille les participants à la rencontre. Serge Gosselin présente son invité, M. Marc Dubé. Ingénieur forestier actuellement au doctorat en administration, monsieur Dubé souhaitait assister à la rencontre pour connaître davantage l'approche écosystémique et le fonctionnement du projet de la Réserve faunique des Laurentides.

Marc Leblanc précise que l'absence de madame Courtois résulte d'une erreur lors de l'invitation : son nom n'apparaissait pas dans la liste d'envoi utilisée. L'erreur n'a été constatée que jeudi (hier) et elle a été immédiatement avisée. Elle n'a probablement pas pu se joindre au groupe en raison du délai trop court.

## **2. Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour suivant est accepté:

1. Mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour de la rencontre
3. Adoption du compte rendu de la 6<sup>e</sup> rencontre du comité de coordination et suivi des actions
4. Démarche provinciale de mise en œuvre de l'aménagement écosystémique (Louis Bélanger – *discussion*)
5. Groupe de travail sur les aires protégées de catégorie VI – état de la situation (Marie-Ève Desmarais – *information et discussion*)
6. Comité d'experts sur les solutions – mandat et composition (Marc Leblanc – *information et discussion*)
7. Groupes de travail sur les portraits – état d'avancement des travaux (Jacques Blouin – *information*)
8. Table des partenaires – sujets de la prochaine rencontre (Paul Lamirande et Marc Leblanc – *discussion et décision*)
9. Enquête téléphonique sur les valeurs de la population à l'égard de la forêt (Josée Pâquet – *information*)
10. Essais sylvicoles – retour sur les essais réalisés et programmation 2007-2008 (Marc Leblanc, - *information, discussion et décision*)
11. Prochaine rencontre

## **3. Adoption du compte rendu de la 6<sup>e</sup> réunion du comité de coordination et suivi des actions**

Le compte rendu de la 6<sup>e</sup> rencontre est adopté, après avoir apporté une précision au point 5 Financement du projet, 2<sup>e</sup> paragraphe : changer « Bourse Ivey » pour « Fondation Ivey ».

### Suivi des actions

Le tableau en fin de compte rendu présente l'état des différentes actions.

Frédéric Raymond indique que la CRÉ 03 procède actuellement à la mise à jour de son site Internet. On prévoit inclure une page intitulée « Place aux partenaires ». Il serait possible d'y afficher des informations sur l'aménagement écosystémique. Nature Québec et la SÉPAQ ont déposé une demande de financement à la CRÉ 03 afin de mettre sur pied un projet qui permettrait à une personne de contribuer au travail sur les portraits. Par ailleurs, Louis Bélanger précise que Nature Québec n'a pas obtenu le financement souhaité de la Fondation Ivey. Nature Québec fera une nouvelle demande en tenant compte des commentaires de la Fondation.

#### **4. Démarche provinciale de mise en œuvre de l'aménagement écosystémique**

Louis Bélanger souligne qu'à l'heure actuelle, trois projets officiels se penchent sur l'approche écosystémique : le projet de la RFL, celui dans la région de Trois-Rivières (projet Triade) et un dernier en Abitibi. Puisque le comité de coordination provincial de l'aménagement écosystémique comprend exclusivement des gens du Ministère, il n'y a, à son avis, pas de réels échanges entre les projets. Il demande si le comité de coordination de la RFL ne pourrait élargir ses mandats en assurant la circulation de l'information entre les différents projets ; on éviterait ainsi que l'un d'entre eux soit reconnu comme « l'approche écosystémique » au détriment des autres.

Marc Leblanc avise le comité de coordination qu'un plan d'action officiel sera déposé à la prochaine réunion du Comité de gestion sectoriel (CGS), mardi prochain le 5 juin. Parmi les volets de ce plan, l'un concerne justement les échanges entre projets et un autre la diffusion sur Internet. On présentera aussi l'état de la situation de chaque projet, de manière à ce que tout le secteur Forêt Québec soit informé. Paul Lamirande ajoute que l'on abordera avec la sous-ministre l'importance de présenter l'aménagement écosystémique à l'ensemble des autres secteurs. Pour que tous soient au courant, comprennent mieux la question. Et pour éviter les perceptions erronées de ce qu'est l'aménagement écosystémique. Paul Lamirande indique que le sujet sera également traité lors du Sommet sur l'avenir du secteur forestier québécois, prévu l'automne prochain. De plus, on prévoit organiser un atelier sur l'aménagement écosystémique et les projets pilotes en cours. Louis Bélanger demande qui compose le comité provincial. Marc Leblanc répond que le comité – qui n'a siégé qu'une seule fois – ne sera pas de retour pour différentes raisons : trop de personnes impliquées, nombreux départs ou déplacements tant chez le personnel en régions qu'au centre. Marc Leblanc signale également que le projet de la RFL a été présenté à la Commission forestière régionale de la Capitale-Nationale le 16 mai dernier.

#### **5. Groupe de travail sur les aires protégées de catégorie VI – état de la situation**

Marie-Ève Desmarais présente et explique les travaux réalisés jusqu'à maintenant par le groupe de travail. La présentation comporte deux volets : la définition des différentes catégories d'aires protégées, puis des précisions sur les AP de catégorie VI. Un groupe formé de Nature Québec, la FQF et la SÉPAQ évalue la possibilité de faire des réserves fauniques des AP de catégorie VI en mettant en relief leur vocation de conservation. Le groupe a d'abord analysé la définition actuelle de la catégorie VI ; il a aussi examiné la démarche suivie par le Parc Algonquin, en Ontario (qui s'est vu refusé le statut d'AP de catégorie VI). Le groupe a ensuite entrepris un projet d'étude dans le but de préciser le concept de catégorie VI, de vérifier la manière de l'appliquer ici en fonction des critères internationaux et de valider l'application de ce statut dans les réserves fauniques. Cette démarche a suscité l'intérêt d'autres gestionnaires de territoires fauniques et a entraîné la formation d'un comité national de réflexion (formé entre autres du MDDEP, Faune Québec, Forêt Québec, CIFQ, Premières Nations, FPQ, etc.). Ce comité émettra des recommandations au MRNF et au MDDEP sur les façons de bonifier les territoires fauniques structurés afin de les rendre éligibles au statut d'AP de catégorie VI selon les critères internationaux. Les principes à retenir sont : importance du volet conservation, exploitation forestière saine pour maintenir la valeur patrimoniale de chasse et de pêche et pour améliorer les habitats. Bien entendu, ce projet pourrait toucher la Réserve faunique des Laurentides.

Les membres échangent et discutent sur les tenants et aboutissants du projet, sur les définitions des catégories, sur la conservation de la biodiversité par rapport à l'utilisation des ressources. On précise que les catégories I à IV interdisent l'exploitation minière ou pétrolière, tandis que dans les catégories V et VI, elles peuvent se faire si la priorité va à la conservation. On constate que la



catégorie VI est plus exigeante que la V. Quelqu'un demande quelle est l'utilité de cette démarche si l'aménagement écosystémique est appliqué partout. Louis Bélanger répond que la nuance réside dans l'importance accordée à la conservation de la biodiversité, qui constitue la priorité dans une aire protégée. Il précise que le concept de la catégorie VI est en développement à l'échelle internationale. Le groupe tente de définir ce concept ; il faudra attendre les réactions des autorités. La présentation de Marie-Ève sera transmise à tous les participants.

## **6. Comité d'experts sur les solutions**

*Note : bien que ce point ait été traité après le point 7 lors de la rencontre, il est présenté ici.*

Marc Leblanc dépose une proposition sur le mandat et la composition du Comité d'experts sur les solutions. Les participants prennent connaissance du document. Le mandat proposé fait consensus. Les discussions portent principalement sur la liste d'experts suggérés. Marc Leblanc indique que Vincent Roy (Direction de la recherche) a été approché pour assumer la présidence ; ce dernier réfléchit à l'offre. Le comité comprendrait aussi un représentant du Forestier en chef. Cette personne n'est pas encore identifiée ; il faut entreprendre une démarche officielle auprès du Forestier en chef. On s'interroge sur la nécessité d'y voir un expert de la forêt mélangée ou un autre de la forêt feuillue, des représentants des utilisateurs ou des spécialistes en matière d'harmonisation des usages. Marc Leblanc souligne que le comité d'experts ne doit pas être trop nombreux ; les spécialistes peuvent être consultés au besoin. On suggère que la composition reflète les trois aspects suivants : la forêt (tous les types de forêt et les opérateurs), les grands enjeux (les spécialistes), la recherche opérationnelle (FÉRIC). Paul Lamirande demande aux membres du comité de coordination d'y réfléchir. Le sujet sera abordé à la prochaine Table des partenaires le 13 juin prochain.

## **7. Groupe de travail sur les portraits – état d'avancement des travaux**

Jacques Blouin, coordonnateur des groupes de travail sur les portraits, remet un tableau résumant la situation. Le tableau n'est pas complet parce qu'il débute le suivi des travaux. Il expédiera ce tableau à chacun des responsables. Ces derniers pourront le remplir, puis le mettre à jour. Jacques Blouin l'utilisera pour résumer l'évolution des travaux au comité de coordination. Il souligne que les travaux avancent, mais qu'une des principales difficultés rencontrées est l'accès aux données nécessaires pour rédiger les portraits. La situation pour chacun des thèmes est la suivante :

- Aménagement forestier et santé des forêts. étant donné l'urgence de déposer les PGAF, les travaux n'ont pas encore débuté. Le comité de coordination souhaite cependant que des données soient disponibles pour la rencontre de la Table des partenaires en septembre. Par ailleurs, Éric Deslauriers ne participera plus en raison de la disparition de COGEFOR.
- Faune. Le groupe s'est réuni deux fois. On demandera à Julie Vincent (Association des trappeurs laurentiens) de se joindre au groupe. Marie-Ève Desmarais et Paul-Émile Lafleur devraient être en mesure de présenter les nouveaux libellés et les nouvelles descriptions des enjeux à la prochaine rencontre du comité de coordination.
- Récréation et utilisation du territoire. Le groupe se penche sur les paysages étant donné la difficulté à obtenir les données pour les autres enjeux. La DEPF préparera une demande officielle auprès de la Direction générale de l'information géographique (DGIG) pour l'accès aux informations.
- Accès au territoire. Le groupe est en train de revoir les enjeux. Si le nombre d'enjeux le requiert, les enjeux seront présentés à une prochaine rencontre pour établir les priorités.

- Eau et sols. Jean Landry se retire du projet parce qu'il assume de nouvelles fonctions. Mme Maryse St-Pierre (Corporation du bassin de la Jacques-Cartier) –qui participe déjà au groupe – sera approchée pour joindre la Table des partenaires. Paul-Émile Lafleur donne un coup de main à l'occasion.

- Parcs nationaux. Il y aura bientôt une rencontre avec le Parc de la Jacques-Cartier et une autre avec celui des Grands-jardins. Le groupe devrait proposer une liste d'enjeux pour la rencontre de la Table des partenaires le 13 juin.

- Biodiversité. Parmi les multiples enjeux à traiter, celui sur la raréfaction du bois mort est plus difficile à documenter parce qu'on trouve peu d'informations sur le sujet. Un projet prévu au cours de l'été 2008 pourrait fournir des données sur le sujet. L'enjeu sur la raréfaction de l'épinette blanche est complété.

Pour compléter le sujet, Frédéric Raymond rappelle que le projet SÉPAQ-Nature Québec permettrait d'allouer une ressource supplémentaire à la préparation des portraits. Et Marc Leblanc ajoute qu'un contrat avec une personne de l'externe pourrait aussi être attribué pour une ressource de plus.

## **8. Table des partenaires – sujets de la prochaine rencontre**

Marc Leblanc énumère certains des sujets de la prochaine rencontre de la Table des partenaires. Pour les enjeux de biodiversité, Nelson Thiffault fera état de l'avancement des travaux et abordera la question des seuils ; il présentera un portrait complété soit celui sur la raréfaction de l'épinette blanche ; il apportera aussi quelques précisions sur l'enjeu des vieilles forêts. Richard Carbonneau fera la description de la forêt après l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Pour les autres catégories d'enjeux, les groupes de travail qui le désirent pourraient parler des portraits complétés ou de ceux en cours, ou traiter des enjeux mêmes. Marie-Élise Roy, responsable de l'enquête téléphonique sur les valeurs à l'égard de la forêt, viendra parler de l'enquête, plus particulièrement de la méthodologie utilisée et des résultats préliminaires. Marc Leblanc donnera les dernières informations concernant le comité d'experts sur les solutions.

Le comité discute ensuite des autres sujets possibles. On propose de présenter le projet Triade. La suggestion est retenue. En ce qui a trait aux groupes de travail sur les portraits, le comité suggère que les responsables présentent l'état d'avancement des travaux ; si des portraits sont prêts, les partenaires en discuteront. Selon Josée Pâquet, il faudrait établir les priorités des enjeux des catégories « Autochtones » et « Parcs nationaux », comme cela s'est fait pour d'autres catégories, de manière à assurer un traitement égal pour tous. Damien Côté fait un bref résumé du groupe de travail sur les enjeux de la catégorie Autochtones. Jacques Blouin contactera madame Courtois pour compléter le tableau. Il s'adressa également aux autres responsables. Délai prévu : semaine du 4 juin. On suggère également que soient données des informations sur les solutions sylvicoles. Louis Bélanger souligne qu'il ne faut pas uniquement présenter les essais, mais aussi faire les liens entre les pratiques et les enjeux ou les problématiques afin de donner un aperçu concret de la réalité.

## **9. Enquête téléphonique sur les valeurs de la population à l'égard de la forêt**

Josée Pâquet remet et explique un résumé de la démarche. Elle rappelle les objectifs de l'enquête, la stratégie d'échantillonnage utilisée. Le nombre de questionnaires complétés est de 1686. Ce nombre correspond à un taux de participation de 72,4% ; un taux important si l'on compare avec le taux de 50% obtenu lors de l'enquête sur la Côte-Nord. La firme responsable de l'enquête a transmis les données à Marie-Élise Roy le 28 mai dernier. Il est donc trop tôt pour présenter les

résultats ici. L'analyse sera réalisée par madame Roy, qui devrait remettre son rapport vers la mi-juillet. La firme a complété son mandat à la grande satisfaction de tous et pour un prix très compétitif. Josée Pâquet termine en énonçant le contenu de la présentation de madame Roy lors de la prochaine Table des partenaires : objectifs de l'enquête, stratégie d'échantillonnage, collecte des données et résultats préliminaires.

On demande quel genre d'analyse madame Roy effectuera. Elle fera plus qu'une analyse sommaire ; son rapport contiendra des analyses croisées en fonction du sexe, du milieu de vie, et d'autres paramètres, pour bien dégager les valeurs de la population. Compte tenu que ce genre d'enquête est plutôt rare ici et que les résultats pourraient servir à d'autres besoins que ceux du projet de la RFL, on demande si le Ministère compte publier. Josée Pâquet répond que les résultats d'une autre enquête ont déjà été publiés. Paul Lamirande ajoute que l'enquête fera partie des sujets présentés au Comité de gestion sectoriel mardi prochain ; on y proposera la publication des résultats.

## **10. Essais sylvicoles – retour sur les essais réalisés et programmation 2007-2008**

En l'absence d'Éric Provost, Marc Leblanc résume la situation pour l'essai sur la rétention de bouquets. Un rapport de visite présente les éléments à améliorer, ex. le nombre de bouquets, leur répartition. Parmi les constats, il semble qu'il faut prévoir une formation des contremaîtres et des opérateurs, ainsi qu'un bon encadrement des opérations.

Serge Gosselin explique le travail en préparation dans le secteur Tourangeau. Il s'agit d'une superficie d'environ 500 ha où l'on prévoit de la CPRS et de la CPPTM. Il énumère les différents enjeux retenus pour ce secteur. Il précise que la compagnie a augmenté la quantité d'échantillonnage pour maximiser les informations disponibles. Il semble cependant qu'il soit difficile de tirer des conclusions malgré l'ajout d'échantillonnage. Serge Gosselin ajoute que dans un contexte d'expérimentation, il faudrait soutenir et encadrer financièrement les essais. Marc Leblanc indique que le Ministère serait prêt à avancer des montants pour les projets pilotes. Un montant de 500 000\$ a été demandé pour l'aménagement écosystémique. Il faut établir la mécanique des paiements parce qu'on se trouve actuellement hors des cadres habituels. Par ailleurs, les outils requis pour préparer les prescriptions ne sont pas encore disponibles. Marc Leblanc précise que l'on travaille justement à améliorer les prescriptions pour les CPPTM. La méthode reposerait surtout sur l'observation visuelle ; il faudrait débiter par une photo interprétation fine des peuplements suivie par une observation visuelle sur le terrain.

Louis Bélanger demande si les projets d'approche écosystémique sont reliés à la Stratégie d'investissements sylvicoles (SIS). Pour l'instant, ce n'est pas le cas. Mais la Stratégie est en processus d'élaboration ; elle devrait éventuellement contenir un volet d'aménagement écosystémique. Louis Bélanger suggère que la SIS devrait être présentée au comité d'experts sur les solutions. Paul Lamirande ajoute que la SIS est directement en lien avec le Régime forestier ; de ce fait, elle sera probablement abordée lors du Sommet sur l'avenir du secteur forestier québécois.

Marc Leblanc termine en parlant des travaux prévus prochainement au Lac des Neiges. On y effectuerait des coupes partielles selon la méthode 1-2-3 développée par FÉRIC ; le plan doit aussi intégrer des préoccupations liées au paysage et au caribou. Une visite aura lieu lundi prochain. L'avant-midi serait consacré au Lac des Neiges ; en après-midi, les visiteurs iraient voir le secteur où on a réalisé la rétention de bouquets.

## **11. Prochaine rencontre**

La prochaine rencontre aurait lieu le 28 août à la Forêt Montmorency.

**ACTIONS**  
**TABLEAU SYNTHÈSE**

**ATTENTION : LES ACTIONS RÉALISÉES (TRAME BLEUE) SERONT ÉLIMINÉES DU TABLEAU**

DATE	THÈME – DESCRIPTION DE L’ACTION	QUI	ÉCHÉANCE	ÉTAT
18/09/06	<u>Calendrier de travail</u> : effectuer la mise à jour du calendrier de travail et l’expédiera aux membres du comité de coordination.	M. Leblanc	10 octobre	Remis à plus tard
15/11/06	<u>Comité scientifique sur les solutions</u> : trouver les représentants régionaux pour Forêt Québec qui siègeront au comité. Damien Côté va aviser Serge Ruel pour la région 02.	A. Gosselin (03) et S. Ruel (02)	Prochaine rencontre du comité	03 : réalisé
15/11/06	<u>Comité scientifique sur les solutions</u> proposer la composition du comité ; préciser le mandat et le fonctionnement du comité sur les solutions ; approcher les personnes pressenties.	M. Leblanc	Prochaine rencontre du comité	Réalisé
15/02/07	<u>Financement du projet (participation des partenaires)</u> : Tenir une rencontre exploratoire entre la CRÉ 03, Nature Québec et le MRNF pour évaluer un montage financier en vue d’une diffusion du projet.	M. Leblanc F. Raymond L. Bélanger	Prochaine rencontre du comité	réalisé
15/02/07	<u>Table des partenaires</u> : Envoyer aux membres de la Table les nouveaux libellés d’enjeux fauniques	M. Leblanc	Avant la Table des partenaires du 29 mars	réalisé
15/02/07	<u>Enquête téléphonique sur les valeurs de la population à l’égard de la forêt</u> : Transmettre à la contractante les commentaires des membres du comité sur le questionnaire afin que celle-ci en produise une version améliorée.	M. Leblanc	22 février 2007	réalisé
15/02/07	<u>Groupe de travail sur les aires protégées de catégorie VI vs projet RFL</u> : Prévoir, lors de la prochaine rencontre du comité de coordination, un point à l’ordre du jour pour aborder le travail accompli par le groupe de travail sur les aires de catégorie VI.	M. Leblanc	Prochaine rencontre du comité	réalisé
01/06/07	<u>Groupe de travail sur les aires protégées de catégorie VI – état de la situation</u> : Transmettre la présentation de Marie-Ève à tous les participants.	L. Deschênes	Avant la prochaine rencontre	
01/06/07	<u>Table des partenaires – sujets de la prochaine rencontre</u> : Contacter les responsables des groupes de travail sur les portraits pour compléter le tableau résumé.	Jacques Blouin	Semaine du 4 juin.	
01/06/07	<u>Enquête téléphonique sur les valeurs de la population à l’égard de la forêt</u> : présenter l’enquête au Comité de gestion sectoriel et proposer la publication des résultats.	P. Lamirande	Semaine du 4 juin	

## COMPTE RENDU DE RÉUNION # 8

---

<b>DATE :</b>	Le 30 août 2007
<b>RÉDIGÉ PAR :</b>	Lise Deschênes
<b>OBJET :</b>	Comité de coordination du projet de développement d'une approche d'aménagement écosystémique dans la Réserve faunique des Laurentides

---

<b>ÉTAIENT PRÉSENTS :</b>	M <sup>mes</sup>	Lise Deschênes	Direction de l'environnement et de la protection des forêts
		Josée Pâquet	Direction de l'environnement et de la protection des forêts
	MM.	Louis Bélanger	Nature Québec
		Jacques Blouin	Forêt Québec (BR 03)
		Damien Côté	Forêt Québec (BR 02) ( <i>pm seulement</i> )
		Aldé Gauthier	CRÉ, Saguenay-Lac-St-Jean
		Jean-Pierre Jetté	Direction de l'environnement et de la protection des forêts
		Paul-Émile Lafleur	Faune Québec (Capitale Nationale)
		Paul Lamirande	Direction de l'environnement et de la protection des forêts
		Éric Provost	Scierie Leduc - Stadacona
		Frédéric Raymond	CRÉ, Capitale-Nationale
		Serge Ruel	Forêt Québec (BR 02)
		Serge Tremblay	Direction de l'environnement et de la protection des forêts
<b>ÉTAIENT ABSENTS :</b>	M <sup>mes</sup>	Judith Courtois	Conseil des Montagnais du Lac St-Jean (Mashteuiatsh)
		Marie-Ève Desmarais	SÉPAQ
	MM.	Guy Boucher	Faune Québec (Capitale Nationale)
		Alain Gosselin	Forêt Québec (BR 03)
		Serge Gosselin	Produits forestiers Saguenay
		Marc Leblanc	Direction de l'environnement et de la protection des forêts

## **1. Mot de bienvenue**

Paul Lamirande souhaite la bienvenue aux participants. Des nouvelles personnes se joignent au groupe. Ainsi, durant l'absence de Marc Leblanc, Josée Pâquet (de la DEPF) assumera les tâches de ce dernier ; Jean-Pierre Jetté, également de la DEPF, agira à titre de personne ressource. Serge Tremblay, chef du Service du développement et des stratégies d'intervention, assiste à la rencontre en tant que responsable du dossier « aménagement écosystémique ». Le groupe reçoit aussi monsieur Aldé Gauthier qui représentera dorénavant la CRÉ du Saguenay – Lac St-Jean.

## **2. Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour suivant est accepté:

1. Mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour de la rencontre
3. Adoption du compte rendu de la 7<sup>e</sup> rencontre du comité de coordination et suivi des actions
4. Groupes de travail sur les portraits – état d'avancement des travaux et réflexion sur une stratégie pour accélérer les travaux (Jacques Blouin et Marc Leblanc – *information*)
5. Comité d'experts sur les solutions – démarrage des travaux (Marc Leblanc – *information et discussion*)
6. Essais sylvicoles – coupe partielle au Lac des Neiges (Éric Provost – *information, discussion*)
7. Enquête téléphonique sur les valeurs de la population à l'égard de la forêt – dépôt du rapport version préliminaire (Josée Pâquet – *information et discussion*)
8. Membre du Forestier en chef affecté au projet (Marc Leblanc – *information*)
9. Table des partenaires – sujets de la prochaine rencontre (Paul Lamirande et Marc Leblanc – *discussion et décision*)
10. Atelier de travail sur les projets pilotes d'aménagement écosystémique (Paul Lamirande et Marc Leblanc – *discussion et décision*)
11. Aménagement du secteur Camp Mercier (Éric Provost – *information*)
12. Points d'information (Éric Provost – *information*) :
  - Projet d'inventaire par stéréoscopie numérique
  - Essai d'un nouveau type de ponceau
13. Varia :
  - Projets de recherche Fonds de la recherche forestière du Saguenay – Lac St-Jean (Ursula Larouche)
  - Consultation publique sur les refuges biologiques (Louis Bélanger)
14. Prochaine rencontre

## **3. Adoption du compte rendu de la 7<sup>e</sup> réunion du comité de coordination**

Le compte rendu de la 7<sup>e</sup> rencontre est adopté, après les modifications suivantes :

- point 4 : Démarche provinciale de mise en œuvre de l'aménagement écosystémique, dernier paragraphe, dernière phrase : changer « Commission forestière régionale de Québec » pour « Commission forestière régionale de la Capitale-Nationale ».
- Point 5 : Groupe de travail sur les aires protégées de catégorie VI, premier paragraphe, dernière phrase, modifier « ce projet touche la Réserve » pour « ce projet pourrait toucher la Réserve ».
- Point 6 : Comité d'experts sur les solutions, dernière phrase, modifier pour « Le sujet sera abordé à la Table des partenaires le 13 juin prochain ».

- Point 9 : Enquête téléphonique sur les valeurs des populations, dernier paragraphe, dernière phrase, mettre cette phrase en gris et l'inscrire au tableau des actions à faire.

#### Suivi des actions

Le tableau en fin de compte rendu présente l'état des différentes actions.

La présentation des résultats de l'enquête téléphonique au Comité de gestion sectoriel n'a pu se faire en juin ; elle aura lieu au cours de la première de septembre.

Jacques Blouin précise que le groupe de travail sur les enjeux autochtones n'a pu progresser en raison de l'absence de madame Courtois pour une période indéterminée.

#### **4. Groupe de travail sur les portraits – état d'avancement des travaux et réflexion sur une stratégie pour accélérer les travaux**

Jacques Blouin, coordonnateur des groupes de travail sur les portraits, fait le point sur la progression des groupes jusqu'à maintenant. Il souligne que depuis la dernière Table, soit le 1<sup>er</sup> juin, en raison des vacances estivales, il n'a pas contacté les responsables, ni mis à jour le tableau résumé. Les responsables ou participants aux groupes de travail, présents au comité de coordination, apportent les dernières informations.

- Autochtones : Damien Côté informe qu'il n'y a pas eu de nouveaux échanges depuis le départ de madame Courtois. Le comité de coordination se demande qui prendra la tête du groupe de travail et si des portraits seraient prêts pour la prochaine Table. **Damien Côté se charge de vérifier qui remplacera madame Courtois.**

- Aménagement forestier et santé des forêts. Il n'y a pas eu de rencontre et il n'y en aura possiblement aucune en septembre, à cause du dépôt des PG. Aucun portrait ne pourrait être présenté à la prochaine Table.

- Faune. Selon Paul-Émile, une bonne partie de portrait pourrait être prête (enjeu Protection et altération des frayères).

- Récréation et utilisation du territoire – Accès au territoire. Frédéric Raymond annonce que Christine Renaud a été engagée pour traiter les données de type géomatique. Les informations devraient ensuite être analysées par Lucie Parizeau. Le groupe attendra les résultats de l'analyse avant de se rencontrer.

- Eau et sols. Le groupe n'a tenu aucune rencontre pendant l'été.

- Biodiversité. Il semble qu'un rapport préliminaire pourrait être déposé à la prochaine Table des partenaires. Jacques Blouin ajoute qu'on apporte certains ajustements au rapport de Yan Boucher et Pierre Grondin et que le travail progresse.

- Parcs nationaux. Louis Bélanger informe qu'une rencontre s'est tenue entre les gens du Parc des Grands Jardins, Nature Québec et Abitibi Consolidated dans le cadre du processus de certification et qu'ensemble, ils ont traité de la problématique légale liée à la CMO en bordure d'aires protégées et du besoin d'instaurer des zones tampon autour de ces aires. Louis Bélanger ajoute que les deux indicateurs suivants devraient permettre de documenter la problématique, soit la proportion de forêt d'intérieur perdue et l'aménagement des bassins versants partagés entre le Parc et les zones aménagées (en recourant à l'AEC). Lucie Parizeau de Nature Québec réalisera la documentation. Paul Lamirande indique que Forêt Québec regarde actuellement la situation de la CMO liée aux Parcs et pourrait faire des recommandations ; il suggère que l'on attende les conclusions de l'analyse avant d'en parler au comité de coordination. Jean-Pierre Jetté précise que Forêt Québec étudie l'impact de la CMO sur les aires protégées (et non l'aspect légal des CMO) et que les résultats pourraient alimenter la réflexion sur les zones tampons. Il croit également que le groupe de travail devrait se pencher sur une description plus spécifique de l'enjeu sur l'intégrité écologique des aires protégées, car, à son avis, la CMO peut toucher à la fois l'intégrité écologique des parcs et l'approche par zone tampon. Louis Bélanger précise que les deux indicateurs mentionnés précédemment contribueront à documenter l'enjeu.



Après cette période d'information, Josée Pâquet fait remarquer qu'il reste encore beaucoup de travail à faire pour documenter l'ensemble des enjeux. Pourtant, le comité souhaitait faire entériner des enjeux par les partenaires lors de la prochaine Table, pour ensuite les amener au comité d'experts. Elle demande donc quelle serait la meilleure façon de faire avancer la marche des travaux. Il est proposé que les partenaires entérinent d'emblée des enjeux sans que la documentation soit complétée. Le comité de coordination discute de la proposition. Selon certains, la réalisation des portraits est un travail exigeant ; des groupes réalisent des revues de littérature exhaustives alors que ce n'était pas nécessairement le but visé au départ. D'autre part, on souligne l'importance et l'apport des portraits à la démarche, puisqu'ils fournissent des données et permettent de distinguer entre les enjeux réels et ceux appréhendés. On suggère de cibler d'abord les enjeux prioritaires dans chaque catégorie. Quelqu'un ajoute que ce sont les groupes de travail qui pourraient préciser quels enjeux sont suffisamment décrits. Finalement, le comité de coordination se dit en accord avec le fait que les experts peuvent travailler sur des solutions sylvicoles (pour les enjeux de biodiversité entre autres) bien que les portraits ne soient pas tous complétés. L'avantage de débiter le travail sur les solutions pourrait permettre de trouver des façons intéressantes qui pourraient notamment contribuer à l'établissement de seuils. Pendant que le comité d'experts réfléchira à certaines solutions, les groupes sur les portraits pourront poursuivre leur travail.

## **5. Comité d'experts sur les solutions – démarrage des travaux**

Josée Pâquet remet aux membres du comité la dernière version de la description du mandat et de la composition du comité d'experts. Elle précise que des personnes liées aux groupes de travail sur les portraits d'enjeux en font partie ; ces personnes pourront relayer les informations dans leurs groupes respectifs. Frédéric Raymond propose que Lucie Parizeau assiste aux rencontres du comité d'experts, à titre d'observatrice, pour qu'elle ait accès directement aux données. De son côté, Louis Bélanger suggère que soit modifier le point 1.3 des mandats. À son avis, le libellé devrait être modifié pour : « proposer des méthodes pour évaluer les effets économiques, sociaux et environnementaux des solutions afin d'optimiser la stratégie d'aménagement écosystémique ». La suggestion est retenue ; le texte sera ajusté.

## **6. Essais sylvicoles – coupe partielle au Lac des Neiges**

Éric Provost présente les essais réalisés au Lac des Neiges à l'aide de diapositives. Il explique également les résultats préliminaires obtenus tels qu'affichés sur un tableau. Il précise que les travaux étaient effectués avec des multi-fonctionnelles équipées de GPS. Les opérateurs recevaient une formation au préalable ; les opérateurs et les machines avaient été choisis. Chaque bloc a été coupé par des équipes distinctes. La méthode – opération en ciseaux, et non à 90° – demandait des déplacements additionnels, ce qui augmentait les coûts. On voulait que la méthode permette de répondre à deux objectifs précis : l'encadrement visuel et les plan particuliers d'aménagement de l'habitat de caribou. Le protocole d'essai tenait donc compte de ces deux objectifs et les quatre secteurs sélectionnés pour les essais étaient justement touchés par ces deux aspects. Éric Provost montre les photos des traitements. Parmi les commentaires, on note l'intérêt de comparer ces travaux avec d'autres réalisés ailleurs pour apprendre de l'expertise développée dans d'autres projets. Les membres échangent ensuite sur la méthode utilisée, les résultats obtenus, les contraintes rencontrées, la structure d'origine des peuplements. On fait remarquer que la coupe partielle peut entraîner l'élimination du bois mort et des chicots ; les discussions portent ensuite sur le bois mort, son recrutement à long terme et sa qualité.

## **7. Enquête téléphonique sur les valeurs de la population à l'égard de la forêt – dépôt du rapport version préliminaire**

Josée Pâquet remet aux membres le rapport préliminaire de l'enquête. Ce rapport renferme les premières analyses des résultats de l'enquête. Elle insiste sur l'importance de ne pas diffuser le rapport pour l'instant. Ce dernier contient des données plutôt sensibles et il doit être présenté au Comité de gestion sectoriel et à la sous-ministre associée avant de passer à la diffusion. Josée Pâquet attire l'attention des membres sur certains aspects du résumé et sur la conclusion dont elle fait la lecture. Paul Lamirande indique que les populations ciblées adhèrent à un ensemble de valeurs, tout en ayant quelque difficulté à établir des priorités. Louis Bélanger interprète plutôt de la façon suivante : la valeur fondamentale des populations serait les fonctions multiples de la forêt et, par conséquent, l'aménagement intégré. Damien Côté souligne l'intérêt de l'enquête : on obtient ainsi des données concrètes et une idée de l'orientation à suivre pour un éventuel plan de communication. Finalement, Paul Lamirande invite les membres à prendre connaissance du rapport.

## **8. Membre du Forestier en chef affecté au projet RFL**

Claude Fortin est la personne déléguée par l'équipe du Forestier en chef au projet de la Réserve faunique des Laurentides. Il assistera aux rencontres de la Table des partenaires et participera également aux travaux du comité d'experts sur les solutions. Claude Fortin est un ingénieur forestier qui a déjà travaillé à l'UQCN ; il a aussi fait partie de l'équipe des calculs de possibilité à l'ancienne Direction des programmes forestiers avant de se joindre au bureau du Forestier en chef.

## **9. Table des partenaires – préparation de la prochaine rencontre**

Le comité doit préparer la prochaine rencontre de la Table des partenaires. Paul Lamirande suggère quelques sujets possibles : le comité scientifique (faire le point sur les travaux du comité), l'enquête téléphonique (présentation de l'analyse), les différents types de traitements sylvicoles (explications sur les traitements : objectifs recherchés, forme des traitements, etc.), présentation du projet Triade (informations), atelier sur les enjeux des catégories « Parcs » et « Autochtones ».

Les membres échangent sur la possibilité de tenir un atelier sur les deux catégories d'enjeux mentionnées. Du côté des Parcs, Louis Bélanger croit que le groupe de travail doit se rencontrer et documenter un peu mieux les enjeux avant de revenir à la Table. En ce qui concerne les enjeux autochtones, Jacques Blouin informe que, selon Alain Bédard, le groupe débiterait ses travaux. Il semble donc que ces deux catégories d'enjeux ne pourront être présentées à la prochaine Table.

Le comité discute ensuite des suites à donner à l'enquête. Louis Bélanger demande comment intégrer l'enquête et ses conclusions dans le projet de la RFL. On suggère de tenir un atelier de travail sur l'enquête et ses résultats. Une présentation par Marie-Élise Roy pourrait précéder et introduire l'atelier. **La DEPF pourrait préparer des thèmes de discussion.** Pour faciliter les échanges, les partenaires devraient recevoir le rapport au préalable.

On demande si on aura éventuellement des informations sur le projet pilote d'aménagement écosystémique en Abitibi. Louis Bélanger suggère que ce sujet soit retenu pour une prochaine réunion de la Table. Jean-Pierre Jetté intervient en précisant qu'il prépare actuellement un atelier sur les projets portant sur l'aménagement écosystémique. Il donnera plus de détails au point suivant prévu à l'ordre du jour. Il souhaite toutefois qu'on évite de faire un atelier avant l'atelier. Le comité discute ensuite sur la présentation des autres projets d'aménagement écosystémique à la Table par rapport à la tenue de l'atelier dont parlera Jean-Pierre Jetté.

Paul Lamirande demande à Éric Provost la possibilité d'offrir aux partenaires une visite des essais

sylvicoles dont il nous a parlé plus tôt. Éric accepte la proposition avec plaisir. Il suggère toutefois de faire la sortie le plus rapidement possible, étant donné les probabilités de neige hâtive et de chemins non entretenus. La date retenue : le jeudi 4 octobre. Il va aviser des collègues de travail et il ajoute qu'il ne sera pas en mesure d'organiser la visite en raison de son absence ; la DEPF s'en chargera.

## **10. Atelier de travail sur les projets d'aménagement écosystémique**

Jean-Pierre Jetté explique que le Plan d'action sur les projets d'aménagement écosystémique prévoyait des moments pour favoriser des échanges entre les différents projets en cours. Le moment serait donc venu de tenir un atelier sur le sujet. L'atelier viserait différents objectifs : échanger des informations (éviter ainsi la duplication ou la redondance inutiles), créer des contacts entre les divers intervenants et soumettre les approches respectives au débat entre les participants afin de faire évoluer les projets. Le CERFO a été approché pour organiser, animer et faire le compte rendu de l'atelier ; il s'agit donc d'un projet « clés en main ». Le CERFO proposera la formule et le programme de l'atelier. L'atelier fonctionnera sur invitation ; on pense aussi à recourir à Internet pour favoriser une participation plus large. Parmi les thèmes possibles, il y aurait : la démarche d'aménagement utilisée, les principaux enjeux écologiques identifiés, les principales pistes de solutions, les mécanismes de suivi. Le déroulement pourrait prendre la forme de « sections », incluant des petites capsules d'information question de se donner des références communes ; des conférenciers extérieurs pourraient participer (sur place ou par Internet). Jean-Pierre Jetté a parlé du projet d'atelier à des intervenants des autres projets pilotes et ces derniers apprécieraient l'idée d'avoir un lieu d'échanges. La date prévue serait la fin de janvier ou le début de février. On soulève la question de la sémantique. Jean-Pierre, ainsi que Marc Leblanc, croient que l'atelier ne devrait pas se centrer sur des éléments conceptuels. Il faudrait de plus faire des liens avec l'aménagement durable, la gestion intégrée et autres volets du genre. Le comité de coordination sera tenu au courant de l'évolution du dossier.

## **11. Aménagement du secteur Camp Mercier**

Éric Provost désire soulever la problématique de l'aménagement forestier dans le secteur du Camp Mercier. Il s'agit d'un secteur très touristique situé également en bordure du Parc de la Jacques-Cartier. Éric croit qu'il faut profiter du projet d'aménagement écosystémique pour aménager le secteur. Il y a eu une rencontre entre la SÉPAQ, l'université Laval, le MRNF et la Scierie Leduc pour discuter du sujet et trouver des terrains d'entente. On a également fait une visite d'une journée pour évaluer la situation (en VTT). Selon Éric, on croit qu'il serait possible de réaliser des aménagements avantageux pour toutes les parties. On souhaite insérer le secteur au plan quinquennal pour la consultation. Il y aura une autre rencontre entre le milieu et la fin d'octobre. Louis Bélanger suggère de monter un projet et d'y faire travailler une équipe d'étudiants ; ces derniers pourraient préparer la planification des aménagements forestiers à l'intérieur d'un des cours prévus à l'automne. Scierie Leduc avait songé à cette option. Éric apprécie la proposition ; Éric et Louis se rencontreront pour préparer le projet.

## **12. Points d'information**

- Inventaire par stéréoscopie numérique. Éric Provost informe le comité de coordination sur cette nouvelle technique d'inventaire. Cette technologie s'avère moins dispendieuse que l'inventaire sur le terrain. Elle est déjà utilisée pour la préparation du réseau routier. Éric explique la méthodologie et les travaux effectués par Scierie Leduc pour la mettre au point. Dans le contexte

de simplification administrative en cours au MRNF, Scierie Leduc a suggéré que soit appliquée la méthode par stéréoscopie numérique, avec contrôles sur le terrain, pour réaliser l'inventaire d'exploitation en vue de la planification 2008,

- Nouveau type de ponceau. Un nouveau type de tuyau a été développé et FERIC a approché Scierie Leduc pour réaliser des tests opérationnels. L'étude sera donc réalisée sur le territoire de la Scierie. Les tuyaux sont formés de quatre sections alternant de la façon suivante : plat-ondulé-plat-ondulé. Les tuyaux seront montés de différentes manières ; on veut ainsi vérifier la portée de ces ponceaux et les effets sur la vitesse de l'eau.

### **13. Varia**

- Projets de recherche du Fonds de la recherche forestière du Saguenay – Lac St-Jean. Ursula Larouche a expédié au comité de coordination un document regroupant des notes de recherche sur les nombreux projets en cours dans cette région. Chaque membre en reçoit une copie. Une copie sera également transmise à Nelson Thiffault du comité scientifique sur la biodiversité. Lors de la rencontre de la Table en juin dernier, madame Larouche avait indiqué qu'elle ferait parvenir cette information.

- Consultation publique sur les refuges biologiques. Le sujet est traité à la demande de Louis Bélanger ; ce dernier réitère simplement une préoccupation déjà exprimée par M-E Desmarais il y a quelque temps. Les éléments problématiques soulevés sont : les localisations des refuges biologiques seraient définies surtout par le ministère et les industriels, ces sites seront permanents et auront une reconnaissance en tant qu'aires protégées, les refuges doivent être inscrits dans les prochains PG alors que les délais impartis en vertu du processus de PG actuels ne concordent pas avec la démarche suivie par le projet pilote de la RFL. On aimerait que les refuges biologiques et leurs emplacements soient validés dans le cadre du projet d'aménagement écosystémique de la RFL. Le processus administratif actuel, qui repose sur des consultations intra et interministérielles (auprès de Faune Québec, du MDDEP et du secteur du Territoire) suivies de consultations publiques, n'apporterait pas nécessairement toute la rigueur scientifique souhaitée pour la sélection des refuges. On se demande alors comment attacher le déroulement du projet pilote avec le processus de planification. On s'inquiète également à savoir s'il sera possible de revoir la localisation des refuges à la lumière des travaux du projet pilote. Le comité débat de la question pendant de nombreuses minutes.

### **14. Prochaine rencontre**

La prochaine rencontre se tiendra le 22 octobre à la Forêt Montmorency.

**ACTIONS**  
**TABLEAU SYNTHÈSE**

**ATTENTION : LES ACTIONS RÉALISÉES (TRAME BLEUE) SERONT ÉLIMINÉES DU TABLEAU**

DATE	THÈME – DESCRIPTION DE L’ACTION	QUI	ÉCHÉANCE	ÉTAT
18/09/06	<u>Calendrier de travail</u> : effectuer la mise à jour du calendrier de travail et l’expédiera aux membres du comité de coordination.	M. Leblanc	10 octobre	Remis à plus tard
01/06/07	<u>Groupe de travail sur les aires protégées de catégorie VI – état de la situation</u> : Transmettre la présentation de Marie-Ève à tous les participants.	L. Deschênes	Avant la prochaine rencontre	réalisé
01/06/07	<u>Table des partenaires – sujets de la prochaine rencontre</u> : Contacter les responsables des groupes de travail sur les portraits pour compléter le tableau résumé.	Jacques Blouin	Semaine du 4 juin.	réalisé
01/06/07	<u>Enquête téléphonique sur les valeurs de la population à l’égard de la forêt</u> : présenter l’enquête au Comité de gestion sectoriel et proposer la publication des résultats	P.Lamirande	Semaine du 4 juin	Reporté à la première semaine de septembre
30/08/07	<u>Groupe de travail sur les portraits</u> : vérifier qui remplacera Judith Courtois pendant son absence.	Damien Côté	n/a	
30/08/07	<u>Comité d’experts sur les solutions</u> : ajuster le point 1.3 de la description du mandat du comité	DEPF	Prochaine Table des partenaires	
30/08/07	<u>Table des partenaires</u> : préparer les thèmes pour l’atelier sur l’enquête téléphonique	DEPF	Prochaine Table des partenaires	
30/08/07	<u>Table des partenaires</u> : organiser une visite sur le terrain des essais sylvicoles	DEPF	Le plus rapidement possible	
30/08/07	<u>Projets de recherche du Fonds de la recherche forestière du Saguenay – Lac St-Jean</u> : transmettre une copie du document à Nelson Thiffault du comité scientifique sur la biodiversité	DEPF	Le plus rapidement possible	

**COMPTE RENDU DE RÉUNION # 9**

---

---

<b>DATE :</b>	Le 5 novembre 2007
<b>RÉDIGÉ PAR :</b>	Lise Deschênes
<b>OBJET :</b>	Comité de coordination du projet de développement d'une approche d'aménagement écosystémique dans la Réserve faunique des Laurentides

---

---

<b>ÉTAIENT PRÉSENTS :</b>	M <sup>mes</sup>	Lise Deschênes	Direction de l'environnement et de la protection des forêts
		Josée Pâquet	Direction de l'environnement et de la protection des forêts
	MM.	Louis Bélanger	Nature Québec
		Jacques Blouin	Forêt Québec (BR 03)
		David Cleary	Conseil des Montagnais du Lac St-Jean (Mashteuiatsh)
		Damien Côté	Forêt Québec (BR 02)
		Aldé Gauthier	CRÉ, Saguenay-Lac-St-Jean
		Jean-Pierre Jetté	Direction de l'environnement et de la protection des forêts
		Paul-Émile Lafleur	Faune Québec (Capitale Nationale)
		Paul Lamirande	Direction de l'environnement et de la protection des forêts
<b>ÉTAIENT ABSENTS :</b>	M <sup>me</sup>	Marie-Ève Desmarais	SÉPAQ
	MM.	Guy Boucher	Faune Québec (Capitale Nationale)
		Alain Gosselin	Forêt Québec (BR 03)
		Serge Gosselin	Produits forestiers Saguenay
		Marc Leblanc	Direction de l'environnement et de la protection des forêts

## **1. Mot de bienvenue**

Paul Lamirande débute la rencontre en saluant les personnes présentes. Il souligne l'arrivée d'un nouveau participant, monsieur David Cleary, qui représente la nation Innue de Mashteuiatsh, et il demande aux autres membres du comité de coordination de se présenter. Pour assurer que toute l'information nécessaire se rende bien aux deux représentants de la nation de Mashteuiatsh pour le projet de la Réserve, Lise Deschênes expédiera tous les documents et comptes rendus à la fois à monsieur Cleary et à Mme Robertson.

## **2. Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour suivant est accepté :

1. Mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour de la rencontre
3. Adoption du compte rendu de la 8<sup>e</sup> rencontre du comité de coordination et suivi des actions
4. Groupes de travail sur les portraits – état d'avancement des travaux (Jacques Blouin)
5. Groupes de travail sur les portraits – présentation des portraits à la Table des partenaires pour entérinement des enjeux (Josée Pâquet)
6. Table des partenaires – préparation de la prochaine rencontre (Paul Lamirande et Josée Pâquet)
7. Comité d'experts sur les solutions – état d'avancement des travaux (Josée Pâquet et Jean-Pierre Jetté)
8. Brainstorming pour l'organisation du travail pour les discussions au sein de la Table des partenaires dont le mandat est de faire les choix de solutions pour répondre aux enjeux en fonction des recommandations du comité d'experts
9. Varia :
  - Aménagements autour du Lac des Neiges pour 2008-2009
  - Rapport de suivi des coupes à rétention de bouquets
  - Départ de Paul-Émile Lafleur
10. Prochaine rencontre

## **3. Adoption du compte rendu de la 8<sup>e</sup> réunion du comité de coordination et suivi des actions**

Le compte rendu de la 8<sup>e</sup> rencontre est adopté, après l'ajout de l'action suivante au tableau des actions : transmettre, à Nelson Thiffault du comité scientifique sur la biodiversité, une copie du document sur les projets de recherche du Fonds de la recherche forestière du Saguenay – Lac Saint-Jean.

### Suivi des actions

Le tableau en fin de compte rendu présente l'état des différentes actions. Les actions prévues au compte rendu du mois d'août ont été réalisées.

Aldé Gauthier mentionne que l'action traitant de la mise à jour du calendrier était inscrite depuis septembre 2006. On verra à **mettre à jour le calendrier pour la prochaine rencontre du comité de coordination**, en tenant compte notamment de l'échéancier serré du comité d'experts et des retards dans le dépôt des divers portraits.

La sortie sur le terrain réunissait une trentaine de personnes et comprenait divers intervenants et membres de comités (entre autres du comité scientifique, du comité d'experts, du personnel de la coopérative forestière). Cette visite a été une réussite appréciée de tous.

#### **4. Groupe de travail sur les portraits – état d'avancement des travaux**

Jacques Blouin indique qu'une rencontre s'est tenue le 16 septembre dernier avec des responsables des groupes de travail. Il remet aux participants une mise à jour du tableau résumant les enjeux de chaque catégorie. On a revu les enjeux liés à la faune pour éviter la répétition avec ceux sous le thème « biodiversité ». On a aussi révisé les enjeux de la catégorie « récréation et utilisation du territoire ». On a demandé à Lucie Parizeau, dont la tâche consiste à supporter les groupes dans la réalisation des portraits, de mettre la priorité sur cette dernière catégorie.

- Aménagement forestier et santé des forêts. Le contexte actuel de réorganisation des compagnies forestières a rendu difficile l'organisation de rencontres. Un document rédigé par Serge Gosselin avait été commenté, mais n'a pu être complété. On a ajouté l'enjeu « coût d'approvisionnement et d'aménagement forestier dans un contexte d'aménagement écosystémique » sans pouvoir le documenter complètement.

- Eau et sols. Paul-Émile Lafleur voulait donner un coup de main au groupe, mais il quittera bientôt. Les travaux n'ont pas vraiment progressé. Le groupe aurait certainement besoin d'un support spécialisé pour avancer. Il suggère de répartir les enjeux sous d'autres thèmes comme l'aménagement forestier.

Les échanges portent ensuite sur la manière de répartir les enjeux, puis sur les problématiques liées à l'orniérage et l'érosion dans la Réserve, leurs causes et les façons de les comptabiliser, sur les données obtenues lors des suivis et les cartes et portraits qui en découlent. Il est proposé de lier l'enjeu « érosion » à celui de « la protection et l'altération des frayères » du thème « faune aquatique ». Jean-Pierre Jetté suggère de demander à Robert Langevin, de la DEPF, d'agir comme spécialiste de la question et de participer aux rencontres du groupe. Paul Lamirande approchera Robert Langevin. On propose également d'intégrer la question de l'orniérage et du compactage au thème « aménagement forestier et santé des forêts ». Le comité de coordination se dit d'accord avec les propositions. Jacques Blouin avisera les groupes de l'orientation prise par le comité de coordination.

Josée Pâquet indique qu'il reste deux autres enjeux sous ce thème. Elle demande au comité quelle serait la meilleure stratégie pour faire avancer les portraits. David Cleary parle d'études au Saguenay renfermant des données sur la qualité de l'eau. Éric Provost informe que le Plan directeur de l'eau pour la Montmorency a été déposé et accepté ; des données pourraient servir et être présentées selon les enjeux. Jacques Blouin contactera les membres de ce groupe de travail. Il les avisera de ne plus travailler sur l'enjeu « protection des sols ». Il leur demandera de déposer un bilan lors de la prochaine rencontre de la Table et de faire connaître leurs recommandations. Serge Ruel signale que la Rivière Pikauba, un cours d'eau important de la Réserve, n'est pas traitée par le groupe de travail. Pourtant, le barrage aurait des répercussions sur les débits de pointe. Louis Bélanger croit que cette problématique ne cadre pas dans le contexte de l'aménagement écosystémique, comme peut l'être la situation causée par l'épandage de sels. On pourrait attendre les résultats des études d'impact pour vérifier s'il y aura des impacts sur notre projet.

- Autochtones : Damien Côté annonce qu'il y a eu une rencontre avec Vicky Robertson et Alain Bédard ; une autre réunion pourrait avoir lieu avant la tenue de la Table des partenaires. Mme Robertson et M. Bédard vont rédiger un document préliminaire pour la prochaine Table. La nation huronne Wendat a soulevé le problème de la confidentialité des données ; il est possible d'utiliser les données, mais il faudra vérifier avant de les diffuser.



## **5. Groupes de travail sur les portraits – présentation des portraits à la Table des partenaires pour entérinement des enjeux**

Josée Pâquet revient sur la nécessité d'établir un échéancier pour les portraits. Les délais actuels causent des problèmes non seulement à la Table, mais aussi au comité d'experts sur les solutions. Ce dernier compte effectivement sur le dépôt des portraits et l'entérinement des enjeux pour faire avancer ses travaux, et ce, dans les limites d'un calendrier de travail très serré. On peut difficilement reporter à nouveau. La Table devra entériner des enjeux lors de sa rencontre du 6 décembre prochain, des portraits devront donc être déposés. Le comité de coordination examine la situation de chaque groupe de travail.

- Récréation et utilisation du territoire et Accès au territoire. Frédéric Raymond pense que le groupe pourrait présenter un ou deux enjeux. Il contactera Josée Pâquet et Jacques Blouin pour indiquer quels enjeux pourraient être entérinés et le temps requis pour les portraits. Mme Pâquet lui suggère de trouver une relève pendant son absence.

- Faune aquatique. Paul-Émile Lafleur rencontrera Lucie Parizeau demain (6 novembre) pour examiner ce qui pourrait être prêt pour la Table le 6 décembre, et pour déterminer le plan de match pour les autres enjeux. M. Lafleur avisera Josée Pâquet et Jacques Blouin de l'enjeu qui pourrait être entériné lors de la prochaine Table. Marie-Ève Desmarais, responsable du groupe de travail, est actuellement débordée ; il conviendrait de trouver un nouveau responsable pour permettre la progression des portraits. Le groupe doit également intégrer la question de l'érosion selon l'orientation prise par le comité de coordination au point précédent.

- Eau et sols. Tel qu'indiqué au point précédent, Jacques Blouin contactera Nancy Blanchette et lui demandera de déposer un bilan du groupe de travail à la prochaine réunion de la Table.

- Prise en compte des droits et des intérêts des autochtones. Le comité de coordination estime que l'enjeu sur la protection des sites d'utilisation traditionnelle devrait être présenté le 6 décembre. Damien Côté verra avec Vicky Robertson au cours de la semaine et contactera Josée Pâquet et Jacques Blouin par la suite. Il semble que les deux autres enjeux du thème sont importants, mais n'exercent pas de pression sur l'ensemble du territoire de la Réserve.

- Parcs nationaux. Selon Louis Bélanger, Lucie Parizeau effectue actuellement la collecte des données. Il vérifiera auprès de Mme Parizeau quel enjeu pourrait être prêt pour le 6 décembre, mais il croit que ça pourrait être celui portant sur la perte de forêts d'intérieur. Il avisera Lucie Parizeau de prendre contact avec Josée Pâquet pour lui confirmer si l'enjeu sera prêt et le temps requis pour la présentation le cas échéant.

- Aménagement forestier et santé des forêts. Éric Provost vérifiera auprès des membres du groupe de travail quels enjeux pourraient être soumis à la Table. Il pourrait contacter Alain Schreiber et Harmel L'Écuyer, de la DEPF, pour obtenir les données reliées au compactage et à l'orniérage. Le comité de coordination échange sur la façon d'analyser les données selon les événements, selon les méthodes qui ont varié au fil des ans. On se demande s'il s'agit d'un enjeu réel et s'il y a des manières de prévoir ou de corriger la situation après les opérations.

- Biodiversité. Nelson Thiffault sera présent à la rencontre du 6 décembre pour déposer le rapport préliminaire du comité scientifique et pour faire entériner des enjeux.

## **6. Table des partenaires – préparation de la prochaine rencontre**

Josée Pâquet a préparé un projet d'ordre du jour et le soumet au comité de coordination. Un point prévu à l'ordre du jour porte sur le projet Triade. Josée Pâquet a pris contact avec Mme Nadyre Beaulieu, responsable du projet ; sa présence à la Table est assurée. Le temps octroyé à ce point varie entre trois-quarts d'heure et une heure. Mme Pâquet demande au comité de coordination quelles sont ses attentes face à cette présentation. Selon les idées émises par les participants, le contenu devrait démontrer que l'aménagement écosystémique peut être quelque chose de concret et non seulement conceptuel, qu'il est possible de passer à l'opérationnel. Mme Beaulieu pourrait également parler du contexte particulier de la Mauricie où la forêt diffère de celle de la Réserve et, par conséquent, du fait que les moyens mis en place dans cette région ne sont pas nécessairement exportables ou applicables tels quels ailleurs.

Par ailleurs, compte tenu d'un horaire que l'on prévoit chargé, on propose de débiter la rencontre plus tôt qu'à l'habitude. Josée Pâquet réitère l'importance que les responsables de groupes de travail la contactent pour préciser quels enjeux seront présentés et le temps nécessaire pour chacun. Ainsi, le contenu de l'ordre du jour sera ajusté en fonction des informations transmises par les responsables. Mme Pâquet revient également sur la notion de quorum définie au départ pour le projet, soit 50% plus un des membres votants et 75% des organismes. Lors de la convocation, on indiquera que la réunion portera principalement sur l'entérinement d'enjeux, on insistera sur la nécessaire présence de tous les partenaires ; on exigera par conséquent que les partenaires confirment leur participation à la rencontre de manière à assurer le quorum.

Le projet d'ordre du jour est accepté par le comité de coordination.

## **7. Comité d'experts sur les solutions – état d'avancement des travaux**

Josée Pâquet fait état des travaux du comité d'experts. La deuxième rencontre du comité s'est déroulée le 11 octobre ; une autre est prévue le 13 novembre. Lucie Parizeau et Yan Boucher ont assisté à la rencontre pour assurer le lien entre les divers comités. Luc Lebel ne pourra participer aux travaux de ce comité ; il sera remplacé par Thomas Moore, étudiant à la maîtrise avec Jean-Claude Ruel.

À la réunion d'octobre, les responsables des groupes de travail sur les portraits ont présenté les enjeux aux experts. Le calendrier de travail du comité d'experts sur les solutions est des plus serrés ; le comité espère donc recevoir les portraits dans les plus brefs délais. Il souhaite aussi que la liste des enjeux soit revue pour éliminer les répétitions. Pour le bénéfice du comité d'experts, Jean-Pierre Jetté a repris sa présentation sur les pistes de solutions sylvicoles. Puis le comité a débuté ses réflexions sur les solutions possibles et sur les enjeux qui pourraient requérir les mêmes solutions.

Jean-Pierre Jetté souligne que le comité a traité de la problématique liée au territoire de simulation. La question a été apportée par Claude Fortin, le représentant du Forestier en chef. Pour calculer les impacts des solutions soumises, il faut délimiter le territoire visé par les simulations. Claude Fortin a décrit 8 différentes options possibles. Jean-Pierre Jetté résume les options, ainsi que les avantages et inconvénients de chacune, tels que discutés par le comité. Le comité a suggéré d'utiliser le territoire de l'UAF 31-53 et celui de la 23-51. La première se situe à 100% sur la RFL, la seconde à 80%. La 31-53 a été sélectionnée parce que les données sont déjà intégrées dans Woodstock. Par ailleurs, les deux UAF couvrent plus de la moitié du territoire de la RFL. La tâche fait partie des mandats du FEC, mais Claude Fortin est limité par le temps. Les besoins consistent surtout à entrer les données touchant l'UAF 23-51 dans Woodstock. Claude Fortin évaluera les coûts et le temps requis pour réaliser le projet et va indiquer ce qui pourrait être effectué par sous-contrat. Le comité d'experts a aussi demandé que le choix du territoire de simulation soit soumis à la Table des partenaires pour approbation. Le comité de coordination

débat de la question. Selon Louis Bélanger, il s'agit d'un élément clé qui permet de passer de la discussion à l'intégration dans la planification ; il convient qu'il faut y aller par étapes, une UAF à la fois, compte tenu du goulot d'étranglement, i.e. la vérification par le FEC. Paul-Émile Lafleur indique qu'il faut toucher les cinq grands écosystèmes tels que décrits par Pierre Grondin ; à son avis, les deux UAF seraient intéressantes bien qu'il manque la portion de la pessière des secteurs à l'est. Serge Ruel insiste sur l'importance d'inclure tous les écosystèmes et de tenir compte des deux régions aux visions différentes. Jean-Pierre Jetté informe que le comité d'experts abonde dans le même sens. De son côté, Josée Pâquet se questionne sur la démarche : elle réitère l'importance de bien définir les rôles et responsabilités du comité d'experts et de la Table des partenaires. La limite entre les rôles de chacun doit être bien tracée. Les discussions portent aussi sur les démarches à suivre, les résultats attendus.

## **8. Brainstorming pour l'organisation du travail pour les discussions au sein de la Table des partenaires dont le mandat est de faire les choix des solutions pour répondre aux enjeux en fonction des recommandations du comité d'experts**

Le point a été inscrit à l'ordre du jour parce qu'il faut organiser le déroulement des discussions autour de la Table. Jusqu'à maintenant, le travail autour de la Table a surtout consisté à entendre des présentations et s'appropriier le contenu ; il faut dorénavant passer aux discussions comme telles. On arrive également à une étape cruciale du projet : orienter les travaux du comité d'experts sur les solutions sylvicoles. Comme l'exprime Jean-Pierre Jetté, pour que le comité fonctionne, ce dernier doit recevoir plus qu'un tableau où sont inscrits un grand nombre d'enjeux. Les enjeux doivent être mieux structurés, il faut mettre en évidence la synergie entre les enjeux, établir les liens entre eux. On se demande alors qui doit faire ces liens : le comité d'experts ou la Table des partenaires ?

Les discussions s'amorcent sur la meilleure façon de faire. La présentation et l'entérinement d'enjeux prévus le 6 décembre pourraient réduire la liste d'enjeux. Toutefois, les experts ne se situent pas tous au même niveau et ne se sont pas appropriés les enjeux encore. On suggère de former un petit sous-groupe avec des gens qui connaissent mieux les enjeux ; ils pourraient regrouper en familles les enjeux dont les solutions sylvicoles s'apparentent. Les personnes suivantes pourraient être approchées : Alexis Achim, Nelson Thiffault, Éric Provost, Paul-É. Lafleur, Louis Bélanger, Jean-Pierre Jetté, Jean-Martin Lussier et Sylvie Côté ; Josée Pâquet présiderait le groupe. La rencontre pourrait se tenir le 19 novembre. Cette nouvelle organisation des enjeux facilitera la réflexion et la tâche du comité d'experts pour l'élaboration des fiches de solutions. Josée Pâquet organisera la mise en place du sous-groupe ; elle contactera Sylvie Côté et Nelson Thiffault. Il faudra aviser la Table de cette démarche.

Les débats du comité de coordination se tournent ensuite vers les délais et l'échéancier du projet d'aménagement écosystémique dans la RFL. On se demande si les délais exigés entraîneront des problèmes sur le plan des principes de la démarche ou du respect des droits : les gens pourraient se sentir bousculés à cause d'un délai fixé il y a quelques années. On discute donc des échéanciers, des conséquences sur le fonctionnement du projet et sur la démarche prévue initialement. On échange sur les enjeux qui ne sont pas encore entérinés, sur la nécessité d'avoir un portrait exhaustif pour proposer des solutions, sur la possibilité de travailler sur des solutions même si le portrait n'est pas complet et sur l'ajustement des solutions quand les portraits seront déposés. On soulève l'éventualité de prolonger l'échéancier prévu ; selon Jean-Pierre Jetté, il ne faudrait pas abuser et la chose serait possible peut-être et seulement si la qualité était compromise. Par ailleurs, on souligne que les résultats du projet de la RFL seront utilisés pour les prochains calculs de possibilité forestière et les conséquences conduiront à l'implantation ou non de l'approche

d'aménagement écosystémique à l'échelle de la province, tout comme le feront les autres projets pilotes en AÉ. On s'interroge sur la faisabilité de l'application de l'approche pour toute la province à partir de 2013, compte tenu de toutes les étapes à franchir (rédaction de portraits, entérinement d'enjeux) et du temps requis pour les réaliser. Le comité échange finalement sur la démarche d'aménagement écosystémique, notamment sur l'identification des enjeux, les consensus, l'implantation sur le territoire provincial, les liens avec les démarches à l'échelle régionale.

## **9. Varia**

- Aménagement autour du Lac des Neiges pour 2008-2009. Éric Provost informe le comité que des secteurs situés autour du Lac des Neiges seront proposés au PAIF de 2008-2009 et les aménagements prévus ressembleraient à ceux réalisés jusqu'à présent.

- Rapport de suivi des coupes à rétention de bouquets. Éric Provost aimerait obtenir les rapports de suivi des coupes à rétention de bouquets. Josée Pâquet transmettra la demande à Harmel L'Écuyer.

- Départ de Paul-Émile Lafleur. Au nom du comité de coordination, Josée Pâquet souligne l'importante contribution de Paul-Émile Lafleur aux travaux du projet de la RFL ; ce dernier a effectivement siégé au sein de nombreux comités. Son apport a été très apprécié et on espère qu'il pourra assister à la rencontre de la prochaine Table des partenaires.

## **10. Prochaine rencontre**

Josée Pâquet prendra contact avec les membres du comité de coordination.

**ACTIONS**  
**TABLEAU SYNTHÈSE**

**ATTENTION : LES ACTIONS RÉALISÉES (TRAME BLEUE) SERONT ÉLIMINÉES DU TABLEAU**

DATE	THÈME – DESCRIPTION DE L’ACTION	QUI	ÉCHÉANCE	ÉTAT
05/11/07	Mettre le calendrier de travail du projet à jour	M. Leblanc ou Josée Pâquet	Pour la prochaine rencontre du comité de coordination	
05/11/07	État d’avancement des portraits – thème <i>Eau et sols</i> : approcher Robert Langevin pour lui demander d’intervenir, en tant que spécialiste, auprès du groupe de travail sur la faune aquatique pour la question de l’érosion.	Paul Lamirande	Le plus rapidement possible	
05/11/07	État d’avancement des portraits – thème <i>Eau et sols</i> : aviser le groupe de travail sur le thème « aménagement forestier et santé des forêts » de l’orientation prise par le comité de coordination à l’effet d’intégrer les questions d’ornierage et de compactage à leurs enjeux.	Jacques Blouin	Le plus rapidement possible	
05/11/07	État d’avancement des portraits – thème <i>Eau et sols</i> : aviser les groupes de travail sur le thème « faune aquatique » de l’orientation prise par le comité de coordination à l’effet d’intégrer les questions d’érosion à leur enjeu « protection et altération des frayères ».	Jacques Blouin	Le plus rapidement possible	
05/11/07	État d’avancement des portraits – thème <i>Eau et sols</i> : contacter les membres de ce groupe de travail ; les avisera de ne plus travailler sur l’enjeu « protection des sols ».	Jacques Blouin	Avant la prochaine rencontre de la Table	
05/11/07	Présentation des portraits à la Table des partenaires – thèmes <i>Récréation et utilisation du territoire</i> et <i>Accès au territoire</i> : contacter Josée Pâquet et Jacques Blouin pour indiquer quels enjeux pourraient être entérinés et le temps requis pour les portraits	Frédéric Raymond	Le plus rapidement possible	
05/11/07	Présentation des portraits à la Table des partenaires – thème <i>Faune aquatique</i> : aviser Josée Pâquet et Jacques Blouin de l’enjeu qui pourrait être entériné lors de la prochaine Table.	Paul-Émile Lafleur	Le plus rapidement possible	
05/11/07	Présentation des portraits à la Table des partenaires – thème <i>Faune aquatique</i> : trouver un nouveau responsable pour permettre la progression des portraits.	Groupe de travail	Le plus rapidement possible	
05/11/07	Présentation des portraits à la Table des partenaires – thème <i>Faune aquatique</i> : intégrer la question de l’érosion à l’enjeu sur la protection et l’altération des frayères.	Groupe de travail	Le plus rapidement	

**ACTIONS**  
**TABLEAU SYNTHÈSE**

**ATTENTION : LES ACTIONS RÉALISÉES (TRAME BLEUE) SERONT ÉLIMINÉES DU TABLEAU**

DATE	THÈME – DESCRIPTION DE L’ACTION	QUI	ÉCHÉANCE	ÉTAT
			possible	
05/11/07	<u>Présentation des portraits à la Table des partenaires – thème <i>Eau et sols</i></u> : demander au groupe de travail de déposer un bilan lors de la prochaine rencontre de la Table et de faire connaître leurs recommandations.	Jacques Blouin	Prochaine rencontre de la Table	
05/11/07	<u>Présentation des portraits à la Table des partenaires – thème <i>Prise en compte des droits et des intérêts des autochtones</i></u> : contacter Vicky Robertson pour conformer présentation de certains enjeux lors de la prochaine rencontre de la Table et aviser Josée Pâquet et Jacques Blouin.	Damien Côté	Prochaine rencontre de la Table	
05/11/07	<u>Présentation des portraits à la Table des partenaires – thème <i>Parcs nationaux</i></u> : aviser Lucie Parizeau de prendre contact avec Josée Pâquet.	Louis Bélanger	Le plus rapidement possible	
05/11/07	<u>Présentation des portraits à la Table des partenaires – thème <i>Parcs nationaux</i></u> : confirmer si l’enjeu sur la perte de forêt d’intérieur sera prêt et le temps requis pour la présentation.	Lucie Parizeau	Le plus rapidement possible	
05/11/07	<u>Présentation des portraits à la Table des partenaires – thème <i>Aménagement forestier et santé des forêts</i></u> : vérifier auprès membres du groupe de travail quels enjeux pourraient être soumis.	Éric Provost	Le plus rapidement possible	
05/11/07	<u>Préparation de la prochaine rencontre de la Table</u> : indiquer que la réunion portera principalement sur l’entérinement d’enjeux, insister sur la nécessaire présence de tous les partenaires ; exiger que les partenaires confirment leur participation à la rencontre de manière à assurer le quorum.	Lise Deschênes	Lors de la convocation	
05/11/07	<u>Brainstorming pour l’organisation du travail</u> : organiser la mise en place du sous-groupe et contacter Sylvie Côté et Nelson Thiffault.	Josée Pâquet	19 novembre 2007	
05/11/07	<u>Brainstorming pour l’organisation du travail</u> : aviser la Table des partenaires de la démarche sur la synthèse fonctionnelle des enjeux.	Josée Pâquet	Prochaine rencontre de la Table	
05/11/07	<u>Rapport de suivi des coupes à rétention de bouquets</u> : transmettre à Harmel l’Écuyer la demande d’Éric Provost qui souhaite obtenir les rapports de suivi des coupes à rétention de bouquets.	Josée Pâquet		

**COMPTE RENDU DE RÉUNION # 10**

---

---

**DATE :** Le 25 février 2008

**RÉDIGÉ PAR :** Marc Leblanc

**OBJET :** Comité de coordination du projet de développement d'une approche d'aménagement écosystémique dans la Réserve faunique des Laurentides

---

---

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M <sup>me</sup>	Josée Pâquet	Direction de l'environnement et de la protection des forêts
MM.	Louis Bélanger	Nature Québec
	Jacques Blouin	Forêt Québec (BR 03)
	Damien Côté	Forêt Québec (BR 02)
	Paul Lamirande	Direction de l'environnement et de la protection des forêts
	Marc Leblanc	Direction de l'environnement et de la protection des forêts
	Éric Provost	Scierie Leduc - Stadacona
	Serge Tremblay	Direction de l'environnement et de la protection des forêts

**ÉTAIENT ABSENTS :**

M <sup>mes</sup>	Marie-Ève Desmarais	SÉPAQ
	Judith Courtois	Conseil des Montagnais du Lac St-Jean (Mashteuiatsh)
MM.	Guy Boucher	Faune Québec (Capitale Nationale)
	Aldé Gauthier	CRÉ, Saguenay-Lac-St-Jean
	Alain Gosselin	Forêt Québec (BR 03)
	Serge Gosselin	Abitibi-Bowater
	Frédéric Raymond	CRÉ, Capitale-Nationale
	Serge Ruel	Forêt Québec (BR 02)

## **1. Mot de bienvenue**

Paul Lamirande souhaite la bienvenue aux membres.

## **2. Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour suivant est accepté :

1. Mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour de la rencontre
3. Adoption du compte rendu de la 9<sup>e</sup> rencontre du comité de coordination
4. Présentation de la mise à jour de la synthèse fonctionnelle des enjeux et préparation de la Table des partenaires du 6 mars (Marc Leblanc)
5. Comité d'experts sur les solutions – état d'avancement des travaux (Marc Leblanc et Josée Pâquet)
6. Comité d'experts sur les solutions – travaux du sous-groupe sur les unités territoriales (Louis Bélanger)
7. Intégration des préoccupations sur le territoire – définition de sites à haute valeur et processus à mettre en place (Louis Bélanger et Marc Leblanc)
8. Réflexion sur la façon d'aborder les discussions sur les solutions à la Table des partenaires (Marc Leblanc et Josée Pâquet)
9. Comité scientifique restreint – rôle et mandat (Marc Leblanc)
10. Restauration de milieux humides à la suite de l'arasement de barrages – liens avec le Centre d'expertise hydrique et le RADF (Marc Leblanc et Louis Bélanger)
11. Demande de participation à la Table des partenaires (Marc Leblanc)
12. Prochaine rencontre

## **3. Adoption du compte rendu de la 9<sup>e</sup> réunion du comité de coordination et suivi des actions**

Le compte rendu de la 9<sup>e</sup> rencontre est adopté, après la correction de quelques coquilles dans le texte.

### Suivi des actions

Le tableau en fin de compte rendu présente l'état des différentes actions. Les actions prévues au compte rendu du mois de novembre 2007 ont été réalisées.

## **4. Présentation de la mise à jour de la synthèse fonctionnelle des enjeux et préparation de la Table des partenaires du 6 mars**

Marc Leblanc présente la synthèse fonctionnelle des enjeux mise à jour à la suite de la rencontre de la Table des partenaires du 7 février dernier. Le comité prend connaissance de la synthèse et discute du libellé de certains enjeux. Des précisions sont apportées à quelques libellés d'enjeux.

Par la suite, les discussions portent sur les enjeux qui pourraient être présentés, en vue de leur entérinement, à la prochaine Table des partenaires prévue le 6 mars prochain. Entre autres, il est suggéré qu'une demande soit faite à M. Rock Ouimet de la Direction de la recherche forestière afin que ce dernier présente l'enjeu sur les précipitations acides. Également, le comité souhaite s'assurer que tous les enjeux sont sous l'égide d'un porteur de dossier. Il est convenu que ce ne sont pas tous les enjeux qui devront faire l'objet d'un portrait. Certains enjeux pourraient être



considérés comme étant entérinés puisqu'ils se retrouvent sous d'autres enjeux plus englobants. Les solutions qui seront développées pour répondre aux enjeux « englobants » devraient permettre de répondre également aux autres enjeux qui leur seraient associés.

Marc Leblanc demandera à Frédéric Raymond de présenter, lors de la Table des partenaires du 6 mars prochain, une précision quant à l'enjeu sur le développement intégré de la voirie forestière et des sentiers pour y inclure la notion de « coûts d'entretien ».

Marc Leblanc contactera Rock Ouimet pour connaître sa disponibilité à venir présenter l'enjeu des précipitations acides lors de la Table des partenaires du 6 mars prochain.

## **5. Comité d'experts sur les solutions – état d'avancement des travaux**

Marc Leblanc présente l'état d'avancement des travaux du comité d'experts sur les solutions. Dans un esprit d'efficacité, le comité travaille en deux sous-groupes. Un premier sous-groupe discute des solutions à l'échelle du paysage, alors qu'un second sous-groupe aborde les éléments à l'échelle du peuplement. En ce qui a trait aux évaluations des impacts sur la possibilité forestière des solutions qui seront proposées, le travail de transfert des données de Sylva II vers Woodstock-Standley serait fait pour deux UAF (31-53 et 23-51). Une validation doit être effectuée afin de s'assurer de l'intégrité des données transférées. Par la suite, un travail énergivore de mise à jour cartographique devra être entrepris à partir des rapports annuels d'intervention (avec le système GIF de PRAIF). À cet effet, le comité discute de la possibilité de mettre à profit des étudiants engagés dans les Unités de gestion au cours de la période estivale pour contribuer à cette tâche. Damien Côté vérifiera la possibilité de procéder en région à la mise à jour cartographique jusqu'en mars 2008.

## **6. Comité d'experts sur les solutions – travaux du sous-groupe sur les unités territoriales**

Louis Bélanger présente le travail du sous-groupe sur les unités territoriales. Il mentionne que la question des unités territoriales est cruciale puisque l'exercice permet ni plus ni moins de tester la faisabilité de mettre en œuvre l'aménagement écosystémique. Le sous-groupe a exploré la méthode procédant par analyse de voisinage. Cela s'avère un outil diagnostique intéressant, mais qui possède certaines limites. Il appert que le découpage du territoire en unités territoriales est incontournable.

Le sous-groupe a développé trois indicateurs de performance écosystémique qui permettent de circonscrire l'enjeu écologique principal du territoire, soit la perte de la dominance des forêts mûres et surannées dans le paysage. Les indicateurs sont les suivants :

- Proportion de forêts mûres et surannées
- Proportion de peuplements de 7 m et plus
- Proportion de peuplements en régénération (4 m et moins)

Une discussion s'entame sur les indicateurs ; certains membres soulignent que le stade de développement de 4 à 7 m n'est pas représenté dans les indicateurs proposés et que c'est à partir de 4 m que l'impact des coupes totales sur la qualité visuelle des paysages s'estompe passablement. De plus, Éric Provost souligne qu'en ayant une classe de 4 à 7 m, il serait plus facile de prédire quelle proportion du territoire passera prochainement dans la classe des peuplements de 7 m et plus.

Louis Bélanger mentionne que le sous-groupe de travail se propose de faire des portraits de la situation pour ces indicateurs en utilisant les unités de chasse à l'original (50, 100 et 150 km<sup>2</sup>).

## **7. Intégration des préoccupations sur le territoire – définition de sites à haute valeur et processus à mettre en place**

Louis Bélanger explique qu'étant donné l'historique des coupes et des perturbations naturelles de la Réserve faunique des Laurentides, on se trouve dans une situation où les forêts mûres et surannées ne sont pas dominantes sur le territoire. Ceci a pour conséquence qu'il est difficile, au plan économique, d'appliquer une stratégie d'aménagement écosystémique qui répondrait notamment à l'enjeu des forêts mûres et surannées sur l'ensemble du territoire de la RFL. On se retrouve donc dans une phase de restauration écosystémique dans plusieurs portions du territoire. C'est pourquoi le sous-groupe de travail sur les unités territoriales a proposé d'identifier les zones où l'on retrouve une concentration de préoccupations ou d'enjeux sur le territoire. On parle alors de « hot spot » sur lesquels des efforts spécifiques seraient déployés pour appliquer une stratégie d'aménagement écosystémique.

Le comité décide de créer un groupe de travail formé des responsables des différents groupes de travaux sur les portraits d'enjeux. Ce groupe de travail serait chargé de définir ce qu'est un « hot spot » dans le contexte du projet RFL et de proposer une cartographie des sites tout en développant la méthodologie rattachée à cet exercice. Il est convenu que la médiation et l'arbitrage en cas de litige reviendraient au MRNF. Une des retombées du groupe de travail serait la définition d'outils ou de principes pour faciliter la médiation en cas de litiges entre les parties.

## **8. Réflexion sur la façon d'aborder les discussions sur les solutions à la Table des partenaires**

Josée Pâquet présente la problématique associée à la façon dont les discussions sur les solutions devraient être abordées à la Table des partenaires. Elle sollicite les idées de la part des membres du comité.

Éric Provost croit que le comité d'experts sur les solutions devra présenter les solutions qu'il recommande avec les avantages et inconvénients de chacune en évitant de présenter toutes les solutions possibles, ce qui, selon lui, alourdirait les discussions à la Table des partenaires.

Jacques Blouin craint que l'on présente à la Table des partenaires une solution par enjeu, ce qui pourrait faire en sorte que les impacts sur la possibilité ligneuse soient cumulés plutôt qu'optimisés. À cela, Marc Leblanc répond que cette situation devrait être évitée dans la mesure où le comité d'experts sur les solutions travaille à proposer des solutions qui répondent à plusieurs enjeux (synergie des actions) et ce, dans une optique d'optimisation.

Louis Bélanger suggère d'informer, de façon ciblée, les membres de la Table des partenaires directement impliqués par rapport aux solutions proposées avant les rencontres dans le but de faciliter les discussions.

Enfin, Éric Provost propose d'inscrire ce sujet à l'ordre du jour de la prochaine rencontre de la Table des partenaires afin d'obtenir l'avis des membres sur cette question.

## **9. Comité scientifique restreint – rôle et mandat**

Louis Bélanger explique le besoin criant de former un comité scientifique restreint qui fournirait des avis scientifiques sur les solutions et les seuils proposés par le comité d'experts sur les solutions. Selon lui, la légitimité des solutions proposées serait beaucoup plus grande si un comité restreint se penchait sur leur validité scientifique. Louis mentionne que, selon lui, la responsabilité de diriger ce comité revient au MRNF puisque le Ministère est responsable du projet RFL. Les membres du comité évaluent la charge de travail à environ une journée par mois. Certains noms sont suggérés pour présider un tel comité : Nelson Thiffault (Direction de la recherche forestière), Christian Dussault (Direction de l'expertise sur la faune et ses habitats), Guy Lessard (CERFO).

Paul Lamirande sollicitera la Direction de la recherche forestière pour obtenir la participation de Nelson Thiffault à titre de président du comité scientifique restreint. Nelson a présidé le comité scientifique sur les enjeux de biodiversité et il est bien au fait du projet RFL.

## **10. Restauration de milieux humides à la suite de l'arasement de barrages – liens avec le Centre d'expertise hydrique et le RADF**

Dans le cadre de l'enjeu sur les milieux humides, le comité d'experts sur les solutions a discuté des impacts de l'arasement des ouvrages de retenue des eaux. On se questionne s'il existe une politique de remise en production des milieux humides et si cela se fait dans une vision d'ensemble. La question des milieux humides est également discutée dans un des groupes de travail sur la confection du nouveau règlement sur l'aménagement durable des forêts (RADF). La décision d'araser ou non un ouvrage de retenue des eaux relève du Centre d'expertise hydrique. En conséquence, les membres du comité proposent que Paul Lamirande interpelle cet organisme pour lui faire part des préoccupations de nature écosystémique discutées au sein du projet RFL afin que les décisions du Centre d'expertise hydrique soient prises en considérant tous les enjeux du territoire.

## **11. Demande de participation à la Table des partenaires**

Marc Leblanc a reçu deux demandes de participation à la Table des partenaires, soit de l'organisme de bassin versant « Rivage » de la rivière du Moulin et du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP). Tel que prévu aux règles de fonctionnement de la Table des partenaires, le coordonnateur du projet doit demander l'avis du comité de coordination quant à la participation de nouveaux membres à la Table des partenaires.

Les membres du comité sont d'accord avec les deux demandes. Toutefois, ils soulignent que l'organisme « Rivage » devra se procurer un mandat de représentativité régionale auprès d'autres organismes de bassin versant dont, notamment, celui de la Rivière-à-Mars.

Marc Leblanc informera les demandeurs de la décision du comité.

## **12. Prochaine rencontre**

La date de la prochaine rencontre n'a pas été fixée.



**ACTIONS**  
**TABLEAU SYNTHÈSE**

**ATTENTION : LES ACTIONS RÉALISÉES (TRAME BLEUE) SERONT ÉLIMINÉES DU TABLEAU**

DATE	THÈME – DESCRIPTION DE L’ACTION	QUI	ÉCHÉANCE	ÉTAT
05/11/07	Mettre le calendrier de travail du projet à jour	M. Leblanc ou Josée Pâquet	Pour la prochaine rencontre du comité de coordination	Remis à plus tard
05/11/07	<u>État d’avancement des portraits – thème <i>Eau et sols</i></u> : approcher Robert Langevin pour lui demander d’intervenir, en tant que spécialiste, auprès du groupe de travail sur la faune aquatique pour la question de l’érosion.	Paul Lamirande	Le plus rapidement possible	réalisé
05/11/07	<u>État d’avancement des portraits – thème <i>Eau et sols</i></u> : aviser le groupe de travail sur le thème « aménagement forestier et santé des forêts » de l’orientation prise par le comité de coordination à l’effet d’intégrer les questions d’ornierage et de compactage à leurs enjeux.	Jacques Blouin	Le plus rapidement possible	réalisé
05/11/07	<u>État d’avancement des portraits – thème <i>Eau et sols</i></u> : aviser les groupes de travail sur le thème « faune aquatique » de l’orientation prise par le comité de coordination à l’effet d’intégrer les questions d’érosion à leur enjeu « protection et altération des frayères ».	Jacques Blouin	Le plus rapidement possible	réalisé
05/11/07	<u>État d’avancement des portraits – thème <i>Eau et sols</i></u> : contacter les membres de ce groupe de travail ; les avisera de ne plus travailler sur l’enjeu « protection des sols ».	Jacques Blouin	Avant la prochaine rencontre de la Table	réalisé
05/11/07	<u>Présentation des portraits à la Table des partenaires – thèmes <i>Récréation et utilisation du territoire</i> et <i>Accès au territoire</i></u> : contacter Josée Pâquet et Jacques Blouin pour indiquer quels enjeux pourraient être entérinés et le temps requis pour les portraits	Frédéric Raymond	Le plus rapidement possible	réalisé
05/11/07	<u>Présentation des portraits à la Table des partenaires – thème <i>Faune aquatique</i></u> : aviser Josée Pâquet et Jacques Blouin de l’enjeu qui pourrait être entériné lors de la prochaine Table.	Paul-Émile Lafleur	Le plus rapidement possible	réalisé
05/11/07	<u>Présentation des portraits à la Table des partenaires – thème <i>Faune aquatique</i></u> : trouver un nouveau responsable pour permettre la progression des portraits.	Groupe de travail	Le plus rapidement possible	réalisé
05/11/07	<u>Présentation des portraits à la Table des partenaires – thème <i>Faune aquatique</i></u> : intégrer la question de l’érosion à l’enjeu sur la protection et l’altération des frayères.	Groupe de travail	Le plus rapidement	réalisé

**ACTIONS**  
**TABLEAU SYNTHÈSE**

**ATTENTION : LES ACTIONS RÉALISÉES (TRAME BLEUE) SERONT ÉLIMINÉES DU TABLEAU**

DATE	THÈME – DESCRIPTION DE L’ACTION	QUI	ÉCHÉANCE	ÉTAT
			possible	
05/11/07	<u>Présentation des portraits à la Table des partenaires – thème <i>Eau et sols</i></u> : demander au groupe de travail de déposer un bilan lors de la prochaine rencontre de la Table et de faire connaître leurs recommandations.	Jacques Blouin	Prochaine rencontre de la Table	réalisé
05/11/07	<u>Présentation des portraits à la Table des partenaires – thème <i>Prise en compte des droits et des intérêts des autochtones</i></u> : contacter Vicky Robertson pour conformer présentation de certains enjeux lors de la prochaine rencontre de la Table et aviser Josée Pâquet et Jacques Blouin.	Damien Côté	Prochaine rencontre de la Table	réalisé
05/11/07	<u>Présentation des portraits à la Table des partenaires – thème <i>Parcs nationaux</i></u> : aviser Lucie Parizeau de prendre contact avec Josée Pâquet.	Louis Bélanger	Le plus rapidement possible	réalisé
05/11/07	<u>Présentation des portraits à la Table des partenaires – thème <i>Parcs nationaux</i></u> : confirmer si l’enjeu sur la perte de forêt d’intérieur sera prêt et le temps requis pour la présentation.	Lucie Parizeau	Le plus rapidement possible	réalisé
05/11/07	<u>Présentation des portraits à la Table des partenaires – thème <i>Aménagement forestier et santé des forêts</i></u> : vérifier auprès membres du groupe de travail quels enjeux pourraient être soumis.	Éric Provost	Le plus rapidement possible	réalisé
05/11/07	<u>Préparation de la prochaine rencontre de la Table</u> : indiquer que la réunion portera principalement sur l’entérinement d’enjeux, insister sur la nécessaire présence de tous les partenaires ; exiger que les partenaires confirment leur participation à la rencontre de manière à assurer le quorum.	Lise Deschênes	Lors de la convocation	réalisé
05/11/07	<u>Brainstorming pour l’organisation du travail</u> : organiser la mise en place du sous-groupe et contacter Sylvie Côté et Nelson Thiffault.	Josée Pâquet	19 novembre 2007	réalisé
05/11/07	<u>Brainstorming pour l’organisation du travail</u> : aviser la Table des partenaires de la démarche sur la synthèse fonctionnelle des enjeux.	Josée Pâquet	Prochaine rencontre de la Table	réalisé
05/11/07	<u>Rapport de suivi des coupes à rétention de bouquets</u> : transmettre à Harmel l’Écuyer la demande d’Éric Provost qui souhaite obtenir les rapports de suivi des coupes à rétention de bouquets.	Josée Pâquet		réalisé
25/02/08	<u>Table des partenaires du 6 mars prochain</u> : Demander à Frédéric Raymond de présenter une	Marc	Le plus	

**ACTIONS**  
**TABLEAU SYNTHÈSE**

**ATTENTION : LES ACTIONS RÉALISÉES (TRAME BLEUE) SERONT ÉLIMINÉES DU TABLEAU**

DATE	THÈME – DESCRIPTION DE L’ACTION	QUI	ÉCHÉANCE	ÉTAT
	précision quant à l’enjeu sur le développement intégré de la voirie forestière et des sentiers pour y inclure la notion de « coûts d’entretien ».	Leblanc	rapidement possible	
25/02/08	<u>Table des partenaires du 6 mars prochain</u> : Contacter Rock Ouimet pour connaître sa disponibilité à venir présenter l’enjeu des précipitations acides.	Marc Leblanc	Le plus rapidement possible	
25/02/08	<u>Carte calcul</u> : Vérifier la possibilité de procéder en région à la mise à jour cartographique jusqu’en mars 2008.	Damien Côté	Le plus rapidement possible	
25/02/08	<u>Discussions sur les solutions à la Table des partenaires</u> : Inscrire ce sujet à l’ordre du jour de la prochaine rencontre de la Table des partenaires afin d’obtenir l’avis des membres sur cette question	Marc Leblanc	Table des partenaires du 6 mars	
25/02/08	<u>Comité scientifique restreint</u> : Solliciter la Direction de la recherche forestière pour obtenir la participation de Nelson Thiffault à titre de président du comité	Paul Lamirande	Le plus rapidement possible	
25/02/08	<u>Milieus humides et arasement de barrages</u> : Interpeller le Centre d’expertise hydrique pour lui faire part des préoccupations de nature écosystémique discutées au sein du projet RFL afin que les décisions de cet organisme soient prises en considérant tous les enjeux du territoire.	Paul Lamirande	Avril 2008	
25/02/08	<u>Demande de participation à la Table des partenaires</u> : Informer les demandeurs de la décision du comité.	Marc Leblanc	Le plus rapidement possible	

**COMPTE RENDU DE RÉUNION # 11**

---

**DATE :** Le 15 septembre 2008

**RÉDIGÉ PAR :** Lise Deschênes

**OBJET :** Comité de coordination du projet de développement d'une approche d'aménagement écosystémique dans la Réserve faunique des Laurentides

---

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M <sup>mes</sup>	Marie-Ève Desmarais	SÉPAQ
	Wendy Giroux	Faune Québec (BR 03)
	Josée Pâquet	Direction de l'environnement et de la protection des forêts
	Lise Deschênes	Direction de l'environnement et de la protection des forêts
MM.	Louis Bélanger	Nature Québec (en avant-midi seulement)
	Jacques Blouin	Forêt Québec (BR 03)
	Pascal-Nicolas Côté	Conseil des Montagnais du Lac St-Jean (Mashteuiatsh)
	Alain Gosselin	Faune Québec (BR 03)
	Serge Gosselin	Abitibi-Bowater
	Paul Lamirande	Direction de l'environnement et de la protection des forêts
	Marc Leblanc	Direction de l'environnement et de la protection des forêts
	Serge Ruel	Forêt Québec (BR 02)
	Serge Tremblay	Direction de l'environnement et de la protection des forêts

**ÉTAIENT ABSENTS :** MM.

Damien Côté	Forêt Québec (BR 02)
Aldé Gauthier	CRÉ, Saguenay-Lac-St-Jean
Éric Provost	Scierie Leduc - Stadacona
Frédéric Raymond	CRÉ, Capitale-Nationale



## **1. Mot de bienvenue**

Paul Lamirande accueille les participants. Le comité de coordination reprend ses activités, et les prochaines sessions de travail devraient surtout servir à examiner des solutions avec la Table des partenaires, pour les soumettre ensuite au Ministère au cours de l'année 2009.

## **2. Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour suivant est accepté :

1. Mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour de la rencontre
3. Adoption du compte rendu de la 10<sup>e</sup> rencontre du comité de coordination
4. Comité d'experts sur les solutions – état d'avancement des travaux en général et fiches descriptives (Marc Leblanc)
5. Comité d'experts sur les solutions – travaux du sous-groupe sur les zones à haute valeur (Marc Leblanc)
6. Comité d'experts sur les solutions – travaux du sous-groupe sur les unités territoriales (Louis Bélanger)
7. Discussions sur les solutions à la Table des partenaires – comment les aborder ? (Marc Leblanc et Josée Pâquet)
8. Enjeu sur la représentativité des aires protégées – Comment le traiter ? (Marc Leblanc et Louis Bélanger)
9. Suite du point 7, si nécessaire
10. Nature des discussions à la Table des partenaires concernant les enjeux des Premières Nations (Serge Ruel et le représentant de la Nation innue)
11. Varia
12. Prochaine rencontre

## **3. Adoption du compte rendu de la 10<sup>e</sup> réunion du comité de coordination et suivi des actions**

Le compte rendu de la 10<sup>e</sup> rencontre est adopté.

### Suivi des actions

Le tableau en fin de compte rendu présente l'état des différentes actions. La majorité ont été réalisées.

*Comité d'experts sur les solutions.* La région 02 n'a pu recourir aux services d'un étudiant pour effectuer la mise à jour cartographique ; les cartes du 4<sup>e</sup> décennal combleraient en partie les besoins.

*Comité scientifique restreint.* Le comité scientifique restreint sera présidé par Luc Sirois.

*Restauration des milieux humides à la suite de l'arasement des barrages.* Le centre d'expertise hydrique sera contacté d'ici le printemps 2009.

## **4. Comité d'experts sur les solutions – état d'avancement des travaux en général et fiches descriptives**

Marc Leblanc résume les étapes réalisées jusqu'à maintenant. Les deux sous-groupes se sont

rencontrés de nombreuses fois (3 rencontres pour le sous-groupe sur les zones à haute valeur et 4 à 5 rencontres pour celui sur les unités territoriales). De son côté, Claude Fortin a travaillé sur la structuration (géomatique) du territoire de la 31-53 en vue du calcul de possibilité dans Woodstock-Stanley. Les travaux avancent bien et se poursuivent.

Sylvie Côté a rédigé des fiches qui regroupent les discussions tenues par le comité sur les solutions. Trois de ces fiches ont été transmises aux membres du comité de coordination avant la rencontre pour qu'ils puissent en prendre connaissance et donner leur avis principalement sur la forme du document et non sur le contenu qu'il faut encore peaufiner. Marc Leblanc précise que ces fiches seront éventuellement réunies dans un document qui servira lors de l'application de l'aménagement écosystémique. Selon le modèle retenu, les fiches sont réparties en quatre classes ; elles renferment notamment une description de la solution, les cibles visées, les enjeux auxquels la solution peut répondre, les impacts sur ces enjeux, sur la production ligneuse et les impacts économiques ainsi que les risques et contraintes qui découlent de leur utilisation. Marc aimerait savoir si la teneur semble trop scientifique, trop spécialisée et pas assez vulgarisée. Josée Pâquet demande si la fiche proposée convient à la clientèle visée.

Paul Lamirande remarque que la fiche n'aborde pas l'aspect « impacts sociaux ». Il souhaite que le comité sur les solutions fasse le lien avec d'autres documents, notamment avec ceux produits par un groupe de travail du Ministère dans le cadre du projet « Objectif 2013 ». Jacques Blouin indique qu'il faudrait faire le lien avec les gens qui oeuvrent actuellement sur les guides sylvicoles et le Manuel d'aménagement. À cet effet, Marc Leblanc précise que les fiches ne seront pas directement intégrées dans le Manuel, mais qu'on avisera les responsables de ces dossiers pour établir les liens appropriés.

Marie-Ève Desmarais est d'accord avec l'approche « problème-solution », mais elle croit qu'il faudrait synthétiser le contenu. Dans le cas du Maintien de legs biologiques, Wendy Giroux pense qu'il faut expliquer que l'on peut maintenir des chicots même si ça diffère de ce qu'approuve le règlement de la CSST. Serge Gosselin jugerait préférable de parler d'objectifs plutôt que de cibles. Serge Ruel dit que le titre « Traitement » devrait apparaître et qu'on devrait y aller sous forme de résumé avec l'approche « problème – solution – argumentaire ». Les membres du comité discutent ensuite des termes cibles et objectifs, du titre « risques et contraintes » qui devrait peut-être être modifié pour « risques et contraintes des solutions proposées ». La fiche telle qu'élaborée traite de la solution et des enjeux auxquels on répondrait ; on demande si on a pensé à l'approche inverse : l'enjeu et sa solution. Josée Pâquet précise que le comité y a pensé en préparant un tableau intégrateur ; toutefois, ce tableau devenait complexe et peu facile à suivre. Il faut se mettre à la place des personnes qui devront planifier ; la fiche doit donc être simple et accessible. D'autant plus qu'éventuellement, l'approche écosystémique s'appliquera dans toute la province. Par conséquent, un tableau synthèse « enjeux/solutions » accompagnera les fiches. Les échanges portent sur les fiches, les solutions, leur application et sur le lien avec la stratégie.

Marc Leblanc remercie les membres pour leurs commentaires pertinents. Ces derniers seront transmis au comité d'experts sur les solutions.

## **5. Comité d'experts sur les solutions – travaux du sous-groupe sur les zones à haute valeur**

Marc Leblanc explique les démarches effectuées par le sous-groupe. Au départ, la structure d'âge de la RFL ne permettait pas l'application d'une stratégie d'aménagement écosystémique sur l'ensemble du territoire. Toutefois, dans quelques années, la RFL renfermera un plus grand nombre de forêts mûres et surannées. D'ici là, on cherche à établir des « zones à haute valeur ». Le sous-groupe a retenu trois pôles pour définir les zones : la récréation, la biodiversité et les sites d'activités pour les Premières Nations. Marc Leblanc présente les résultats et le découpage préliminaires pour chacun des pôles. Pour la récréation, on a retenu les lacs stratégiques à l'aide de nombreux critères, on a délimité les bassins immédiats de ces lacs. Pour la biodiversité, de nombreux critères ont servi au zonage, entre autres les EFE, les forêts matures de 70 ans et plus ou les espèces menacées ou vulnérables. En ce qui a trait aux sites d'activités pour les Premières Nations, le sous-groupe a reçu les propositions de sites de la nation huronne-wendat et celles de la nation innue. Pascal-Nicolas Côté donne quelques précisions sur les sites de la nation innue. Le sous-groupe discutera de la façon de regrouper ces deux éléments lors de sa prochaine rencontre. Il espère avoir complété pour la fin de septembre.

Louis Bélanger pense qu'il manque un élément pour effectuer l'analyse des zones à haute valeur. À son avis, il faudrait connaître le zonage proposé par le MRNF, plus spécifiquement les zones de sylviculture intensive. Marc Leblanc indique que l'information a été transmise à Lucie Parizeau qui a toutefois éprouvé des difficultés avec les fichiers reçus au moment du traitement géomatique. Alain Gosselin ajoute que le zonage sera éventuellement remis aux CRÉ et aux CRRNT. Louis Bélanger dit que l'information fournie aux CRÉ ne garantit pas l'harmonisation, contrairement au projet pilote qui serait plus intégrateur. Wendy Giroux souligne l'urgence d'agir dans le secteur du Lac des Neiges. Ce secteur compte parmi les zones à haute valeur identifiées ; toutefois, des coupes y sont prévues (bois de contrainte). Marie-Ève Desmarais s'inquiète également pour d'autres sites qui apparaissent dans les plans quinquennaux. Marc Leblanc répond qu'on en reparlera au point 7 de la présente rencontre. Le projet pilote est maintenant rendu à l'étape de proposer des options de stratégies d'aménagement écosystémique.

## **6. Comité d'experts sur les solutions – travaux du sous-groupe sur les unités territoriales**

Louis Bélanger présente l'état d'avancement des travaux de ce sous-groupe. La redéfinition des unités territoriales reposerait sur les zones à haute valeur de conservation (présentées précédemment). Les zones de haute valeur dont l'étendue varie entre 50 à 100 km<sup>2</sup> constitueraient les noyaux autour desquels se grefferont les unités territoriales, qui elles auront une étendue moyenne de 150 km<sup>2</sup> (alors que les UTR mesurent en moyenne 250 km<sup>2</sup>). Le sous-groupe doit donc trouver une façon d'atteindre cette superficie. Le sous-groupe pense utiliser, autant que possible, les unités de drainage (sous-bassin versant) en cherchant des territoires de 150 km<sup>2</sup>. On tiendra compte également des territoires de piégeage huronne-wendat. Par cette approche, on vise à répondre aux besoins d'aménagement et pas seulement aux principes écologiques. Le sous-groupe fera l'exercice et évaluera ensuite les résultats obtenus.

De l'avis de Marc Leblanc, les sous-bassins versants ont l'avantage d'être visibles sur le terrain. Louis Bélanger ajoute que la méthode choisie fait consensus et qu'elle serait exportable, car le gros bon sens peut s'appliquer ailleurs. Les discussions portent ensuite sur les UTR : on pourrait utiliser les limites d'UTR ; il faut toutefois se restreindre à 150 km<sup>2</sup>. Serge Gosselin souligne que les limites d'UTR utilisées sont généralement les cours d'eau, ce qui va dans le sens contraire du bassin versant. Louis Bélanger informe que le sous-groupe va également tenter de respecter les grands écosystèmes forestier, de manière à ce que le découpage soit cohérent avec les grands paysages. Paul Lamirande parle des réflexions en cours au bureau du Forestier en chef et portant sur la possibilité de réduire le nombre d'UAF. Louis Bélanger indique que le sous-groupe

continuera à utiliser les UAF actuelles. Les personnes présentes échangent sur le sujet. Louis Bélanger termine le point en faisant une petite mise au point : le recours au bassin versant pose un problème technique en raison des dimensions variables qu'on observe ; par conséquent, le sous-groupe tient compte plutôt des unités de drainage, mais devra parfois faire un regroupement arbitraire pour obtenir les superficies recherchées. Les prochaines étapes seront les suivantes : compléter le volet autochtone pour intégrer tous les besoins et définir les zones à haute valeur ; procéder au premier essai d'unité territoriale, puis présenter les résultats au comité sur les UTR ainsi qu'au comité d'experts sur les solutions. L'essai portera sur les deux UAF retenues (23-51 et 31-53). Les personnes présentes discutent finalement de la teneur légale des unités territoriales par rapport aux UTR, de l'étendue des UTR et du lien entre l'étendue avec les objectifs ou les indicateurs que l'on veut suivre (si certains indicateurs peuvent être suivis à petite échelle, d'autres le seront à grande échelle).

## **7. Discussions sur les solutions à la Table des partenaires – Comment les aborder ?**

Josée Pâquet sollicite l'avis des personnes présentes sur la meilleure façon de présenter toute la question des solutions à la Table des partenaires. On se questionne sur la manière de s'y prendre. Il faut donc penser à une stratégie puis la présenter aux partenaires. Marc Leblanc ajoute qu'il est difficile de rédiger une stratégie à 20 personnes au comité d'experts sur les solutions. Il propose donc de donner un contrat à CERFO pour la rédaction d'une amorce de stratégie, pour expliquer aux partenaires le modèle général pour l'application des solutions (cartes, découpage territorial, coûts, etc.). Marc Leblanc veut savoir si le comité de coordination est à l'aise avec l'idée. Traiter des solutions à la Table est un point délicat et il faut bien le préparer. C'est la raison pour laquelle on a repoussé la rencontre de la Table initialement prévue pour la fin de septembre.

Marc Leblanc indique qu'il s'agit d'un contrat à court terme (fin : début d'octobre) ; CERFO devrait préparer une vision globale, une esquisse de stratégie. Serge Ruel demande quelle est ici la définition de stratégie. Il a difficulté à voir comment on pourra aborder ce sujet à la prochaine Table compte tenu que tous les enjeux ne sont pas encore définis, surtout si on pense à stratégie en terme de plan. D'où l'importance de parler d'esquisse de stratégie, selon Marc Leblanc, c'est-à-dire montrer aux partenaires comment on tient compte des enjeux dans l'espace ; il dit aussi qu'il faudrait un petit groupe de travail pour soutenir la personne qui rédigera la stratégie. Alain Gosselin suggère de parler de « stratégie de présentation des solutions aux partenaires » afin de discuter des solutions, de leurs coûts, des impacts, de la façon de répondre aux problématiques soulevées par les enjeux identifiés. Jacques Blouin croit qu'il faudra être très clair de manière à ne pas créer des attentes ou soulever des réticences ; il faudra préciser aux partenaires qu'il ne s'agira pas de la stratégie finale et que la stratégie qui sera approuvée à la Table ne sera pas nécessairement retenue par le Ministère. Wendy Giroux suggère de ne pas se focaliser sur les impacts – terme négatif – mais de parler également des bénéfices.

Le comité de coordination approuve le **contrat pour l'élaboration d'options de stratégies d'aménagement écosystémique pour la réserve faunique des Laurentides** ; le document devrait contenir un cas type et une étendue des cibles testées. On retarde donc la prochaine rencontre des partenaires pour leur présenter les solutions avec des exemples. **Le document sera préalablement présenté au comité de coordination.** Serge Gosselin, Louis Bélanger et Marie-Ève Desmarais se joindront au petit groupe de travail de support pour CERFO.

## **8. Enjeu sur la représentativité des aires protégées – Comment le traiter ?**

Marc Leblanc résume la démarche suivie lors de la dernière rencontre de la Table des partenaires : présentation par François Brassard, intégration de l'enjeu à la synthèse fonctionnelle puis définition de l'ordre de priorité pour les enjeux devant être traités par le comité d'experts sur les solutions. La Table avait finalement décidé que l'enjeu sur la représentativité des aires protégées n'était pas prioritaire. Cependant, Nature Québec et le MDDEP ont téléphoné pour remettre en question cette décision et insister sur l'importance de considérer l'enjeu comme prioritaire, étant donné les engagements du gouvernement en matière d'aires protégées.

Louis Bélanger dit qu'en raison des engagements et des conséquences sur les zones à haute valeur et sur d'autres enjeux, le projet pilote devrait poursuivre le travail et proposer des aires candidates. D'après lui, l'exercice fait partie intégrante d'une approche écosystémique ; compte tenu qu'il s'agit d'un projet pilote, il faut assurer la cohérence entre les deux processus gouvernementaux. Il propose la mise sur pied d'un groupe de travail pour établir ces aires candidates et les présenter à la Table des partenaires par la suite. Marie-Ève Desmarais trouve important d'en discuter dans le cadre du projet de la RFL ; selon elle, si on ne procède pas tout de suite, le MDDEP va faire l'analyse à posteriori et ce qui ramènera le sujet de toute façon. Le comité de coordination discute ensuite des travaux du MDDEP sur la représentativité des aires protégées, du fait que la zone des Laurentides méridionales n'a pas été toute analysée, de la nécessité et de la manière de poursuivre ou donner suite à l'analyse de carence. Marc Leblanc demande s'il faut retourner auprès de la Table pour obtenir son consentement à la poursuite de travaux sur la représentativité des aires protégées. Finalement, il est convenu que le sujet constitue un incontournable, qu'il faut en tenir compte et qu'il n'est pas nécessaire de retourner auprès de la Table pour continuer les travaux. Louis Bélanger abordera la question de l'analyse des carences avec le MDDEP lors des travaux d'un groupe examinant les critères utilisés pour effectuer ces analyses.

## **9. Suite du point 7, si nécessaire**

Point abandonné, les discussions ayant été complétées.

## **10. Nature des discussions à la Table des partenaires concernant les enjeux des Premières Nations**

On sait que dans le contexte du projet pilote les Premières Nations, tant la nation huronne-wendat que la nation innue, ont fait connaître leurs enjeux respectifs. Les Hurons-wendat ont cependant profité de l'occasion pour présenter leurs revendications territoriales. L'approche avait dérangé les représentants des Innus. On souhaite donc clarifier la question pour éviter qu'une telle situation se présente de nouveau.

Ainsi, à la Table des partenaires, on traite d'enjeux écosystémiques et on souhaite que les méthodes ancestrales des Premières Nations soient considérées tant dans les enjeux que dans les approches retenues. Mais la Table ne doit pas devenir le lieu pour les négociations territoriales. Les relations avec les deux nations au sous-groupe de travail sur les unités territoriales sont excellentes. Cet esprit doit être maintenu. Les discussions entourant les enjeux des Premières Nations doivent demeurer sur le plan technique. Par conséquent, à partir de maintenant, si les débats prennent une orientation politique, on ramènera les gens à l'ordre de manière à s'en tenir à l'aspect technique. Il faut également se rappeler qu'en cas de litige, les discussions et les décisions se feront à d'autres tables que celle-ci. Bien qu'on puisse définir et fixer des zones dans le cadre du projet pilote, les discussions entre les Nations pourraient venir modifier les décisions.

## **11. Varia**

- Calcul de possibilité : clarification.

Marc Leblanc et Josée Pâquet demandent si le comité d'experts sur les solutions doit simplement évaluer les impacts des solutions ou effectuer l'exercice du calcul de possibilité.

Le comité échange sur l'évaluation des coûts/bénéfices comparativement au calcul strict de la possibilité telle qu'effectué par le Forestier en chef. Paul Lamirande croit que les autorités n'accepteront pas d'appliquer les stratégies proposées tant qu'elles ne connaîtront pas les effets sur la possibilité forestière. Les membres discutent également du mandat du comité d'experts des solutions. Ce dernier n'a pas toutes les informations nécessaires : étendue des unités retenues, cibles visées, etc. Ce qui rend difficile l'évaluation des coûts et bénéfices. On se demande qui va réaliser les évaluations coûts/bénéfices tant pour la matière ligneuse que pour les autres ressources. On note la difficulté de chiffrer la valeur des coûts et bénéfices de ces autres ressources. Il faut aussi savoir sur quelle échelle de temps portera l'évaluation (à court, moyen ou long terme ?). Les membres soulignent également que les coûts peuvent varier selon les territoires et que la notion de temps doit faire partie intégrante des recommandations. Finalement, le comité est d'avis que le calcul de possibilité représente une donnée indispensable pour l'évaluation des coûts/bénéfices pour les deux UAF ciblées (23-51 et 31-53).

- Avis scientifique sur les indicateurs.

Marc Leblanc rappelle au comité qu'on avait demandé à Luc Sirois de l'UQAR un avis sur les trois indicateurs de performance écosystémique développés pour la RFL. Il donne les grandes lignes de l'avis reçu. Ainsi, les indicateurs seraient pertinents, mais il faudrait prévoir quelques ajustements. Il questionne le rayon d'analyse ; quant aux seuils critiques d'habitat, il pense qu'il s'agit des meilleures approximations fournies actuellement par la science. Par ailleurs, le suivi des indicateurs dans le temps constituerait le point fort de la démarche proposée. Selon l'avis, il faudrait inclure des indicateurs pour suivre d'autres enjeux écologiques, notamment un indicateur sur la composante hydrologique du territoire. **Marc Leblanc fera parvenir l'avis aux membres du comité de coordination.**

- Invitation de la nation de Mashteuiatsh.

Nicolas-Pascal Côté lance l'invitation de la nation Innue de Mashteuiasht à tenir la prochaine rencontre de la Table des partenaires au site patrimonial de la Rivière aux Écorces. La nation y tient un événement annuel au mois d'octobre ; la Table pourrait profiter des installations déjà en place, la Nation pourrait faire quelques présentations et on pourrait y jumeler la visite de travaux d'AbitibiBowater. Le comité examine la possibilité d'une visite terrain. Il semble que la visite représenterait la dernière opportunité de visiter le terrain avant la présentation des options de stratégies d'aménagement écosystémique et on y voit l'occasion de connaître un peu mieux les enjeux autochtones. **Nicolas-Pascal Côté fournira un aperçu de ce que les Innus pourraient présenter. Serge Gosselin vérifiera le volet travaux sylvicoles. La date retenue pour la sortie est le 15 octobre. On expédiera un appel à tous afin mesurer l'intérêt pour la visite ; la suite de la démarche dépendra du nombre de réponses reçues.**

## **12. Prochaine rencontre**

La date de la prochaine rencontre n'a pas été fixée.

**ACTIONS**  
**TABLEAU SYNTHÈSE**

**ATTENTION : LES ACTIONS RÉALISÉES (TRAME BLEUE) SERONT ÉLIMINÉES DU TABLEAU**

DATE	THÈME – DESCRIPTION DE L’ACTION	QUI	ÉCHÉANCE	ÉTAT
05/11/07	Mettre le calendrier de travail du projet à jour	M. Leblanc ou Josée Pâquet	Pour la prochaine rencontre du comité de coordination	Remis à plus tard
25/02/08	<u>Table des partenaires du 6 mars prochain</u> : Demander à Frédéric Raymond de présenter une précision quant à l’enjeu sur le développement intégré de la voirie forestière et des sentiers pour y inclure la notion de « coûts d’entretien ».	Marc Leblanc	Le plus rapidement possible	réalisé
25/02/08	<u>Table des partenaires du 6 mars prochain</u> : Contacter Rock Ouimet pour connaître sa disponibilité à venir présenter l’enjeu des précipitations acides.	Marc Leblanc	Le plus rapidement possible	réalisé
25/02/08	<u>Carte calcul</u> : Vérifier la possibilité de procéder en région à la mise à jour cartographique jusqu’en mars 2008.	Damien Côté	Le plus rapidement possible	Pas complété. À vérifier
25/02/08	<u>Discussions sur les solutions à la Table des partenaires</u> : Inscrire ce sujet à l’ordre du jour de la prochaine rencontre de la Table des partenaires afin d’obtenir l’avis des membres sur cette question	Marc Leblanc	Table des partenaires du 6 mars	réalisé
25/02/08	<u>Comité scientifique restreint</u> : Solliciter la Direction de la recherche forestière pour obtenir la participation de Nelson Thiffault à titre de président du comité	Paul Lamirande	Le plus rapidement possible	réalisé
25/02/08	<u>Milieux humides et arasement de barrages</u> : Interpeller le Centre d’expertise hydrique pour lui faire part des préoccupations de nature écosystémique discutées au sein du projet RFL afin que les décisions de cet organisme soient prises en considérant tous les enjeux du territoire.	Paul Lamirande	à régler avant le printemps 2009	
25/02/08	<u>Demande de participation à la Table des partenaires</u> : Informer les demandeurs de la décision du comité.	Marc Leblanc	Le plus rapidement possible	réalisé
15/09/08	<u>Comité d’experts sur les solutions</u> : transmettre au comité les commentaires sur les fiches	Marc Leblanc	Le plus rapidement possible	

**ACTIONS**  
**TABLEAU SYNTHÈSE**

**ATTENTION : LES ACTIONS RÉALISÉES (TRAME BLEUE) SERONT ÉLIMINÉES DU TABLEAU**

<b>DATE</b>	<b>THÈME – DESCRIPTION DE L’ACTION</b>	<b>QUI</b>	<b>ÉCHÉANCE</b>	<b>ÉTAT</b>
15/09/08	<u>Discussions sur les solutions à la Table des partenaires</u> : préparer contrat pour CERFO pour la rédaction de l’élaboration d’options de stratégies d’aménagement écosystémique pour la réserve faunique des Laurentides	Marc Leblanc	Le plus rapidement possible	
15/09/08	<u>Discussions sur les solutions à la Table des partenaires</u> : présenter au comité de coordination la stratégie de présentation des solutions aux partenaires	Marc Leblanc	Prochaine rencontre	
15/09/08	<u>Varia – Avis scientifique sur les indicateurs</u> : faire parvenir l’avis aux membres du comité de coordination.	Marc Leblanc	Le plus rapidement possible	
15/09/08	<u>Varia – Invitation de la nation de Mashteuiatsh</u> : fournir un aperçu de ce que les Innus pourraient présenter.	N-P Côté	Le plus rapidement possible	
15/09/08	<u>Varia – Invitation de la nation de Mashteuiatsh</u> : vérifier le volet travaux sylvicoles.	S. Gosselin	Le plus rapidement possible	
15/09/08	<u>Varia – Invitation de la nation de Mashteuiatsh</u> : expédier un appel à tous afin mesurer l’intérêt pour la visite.	M. Leblanc	Le plus rapidement possible	



**COMPTE RENDU DE RÉUNION # 12**

---

---

<b>DATE :</b>	Le 3 novembre 2008, 9h00 à midi
<b>RÉDIGÉ PAR :</b>	Lise Deschênes
<b>OBJET :</b>	Comité de coordination du projet de développement d'une approche d'aménagement écosystémique dans la Réserve faunique des Laurentides

---

---

<b>ÉTAIENT PRÉSENTS :</b>	M <sup>mes</sup>	Wendy Giroux	Faune Québec (BR 03)
		Josée Pâquet	Direction de l'environnement et de la protection des forêts
		Lise Deschênes	Direction de l'environnement et de la protection des forêts
	MM.	Martin Béland	CERFO
		Louis Bélanger	Nature Québec
		Damien Côté	Forêt Québec (BR 02)
		Pascal-Nicolas Côté	Conseil des Montagnais du Lac St-Jean (Mashteuiatsh)
		Aldé Gauthier	CRÉ, Saguenay-Lac-St-Jean
		Jean-Denis Grenier	CERFO
		Alain Gosselin	Faune Québec (BR 03)
	Serge Gosselin	Abitibi-Bowater	
	Paul Lamirande	Direction de l'environnement et de la protection des forêts	
	Marc Leblanc	Direction de l'environnement et de la protection des forêts	
	Éric Provost	Scierie Leduc - Stadacona	
	Frédéric Raymond	CRÉ, Capitale-Nationale	
	Serge Ruel	Forêt Québec (BR 02)	
	Jacques-J Tremblay	Forêt Québec (BR 03)	
	Serge Tremblay	Direction de l'environnement et de la protection des forêts	
<b>ÉTAIENT ABSENTS :</b>	M <sup>me</sup>	Marie-Ève Desmarais	SÉPAQ
	M.	Jacques Blouin	Forêt Québec (BR 03)

## **1. Mot de bienvenue**

Marc Leblanc dirigera la présente rencontre. Il a convoqué cette session du comité de coordination dans le but de préparer la rencontre de la Table des partenaires prévue la semaine prochaine, soit le 11 novembre. La réunion se déroule à l'Atrium et les gens de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean se joignent au groupe à l'aide de la vidéoconférence. Les discussions porteront sur la proposition d'ordre du jour de la Table des partenaires que tous les membres du comité de coordination ont reçue.

## **2. Présentation de la proposition**

Marc Leblanc explique qu'à la prochaine rencontre de la Table des partenaires, il faut débiter les travaux en vue d'alimenter la réflexion des partenaires sur les solutions et les faire cheminer sur les options de stratégies qui s'offriront.

Marc Leblanc lit et commente la proposition d'ordre du jour pour la Table des partenaires. La rencontre visera les objectifs suivants : faire part de l'avancement des travaux des différents comités ; fournir aux partenaires les outils nécessaires pour leur permettre de prendre une décision éclairée sur les scénarios de stratégie d'aménagement écosystémique ; aller chercher l'avis, les commentaires des partenaires sur les bénéfices escomptés des divers scénarios d'aménagement écosystémique.

Le contenu se répartirait ainsi. L'avant-midi porterait sur des éléments de base : faire un rappel des enjeux entérinés par la Table, puis présenter les propositions sur les indicateurs de performance et sur le découpage territorial. En après-midi, on aborderait la question des scénarios de stratégie. On expliquerait d'abord le mandat confié au CERFO. Le CERFO présenterait 3 scénarios , c'est-à-dire le portrait actuel, celui qu'on aurait dans 20 ans si l'on arrêta toute exploitation et, finalement, celui qu'on obtiendrait si on poursuivait le régime actuel de coupes. Le comité d'experts sur les solutions viendrait expliquer le tableau synthèse « enjeux – solutions » ainsi qu'un exemple de fiche sur les solutions. On illustrerait les types de traitements possibles à l'échelle du peuplement, en reprenant notamment la présentation faite par Jean-Pierre Jetté en septembre 2007. On montrerait également les traitements à l'échelle du paysage à l'aide d'une présentation cartographique d'un cas concret de répartition des traitements sur un chantier.

On souhaite éventuellement pouvoir solliciter une réponse des partenaires sur les coûts et les bénéfices des stratégies proposées.

## **3. Discussions - décisions**

*Note de la secrétaire : Tout au long de la rencontre, les membres du comité de coordination ont échangé sur la préparation de la rencontre de la Table des partenaires et sur le déroulement de cette journée sans nécessairement suivre un ordre précis. Pour faciliter la rédaction du compte rendu, et la compréhension des lecteurs, le contenu des échanges a été regroupé selon les divers points traités.*

Informations à rappeler ou à donner :

Au cours des derniers mois, il y a eu des changements dans les organisations ; les dossiers ont changé de mains, de nouvelles personnes sont arrivées à la Table. Par ailleurs, la dernière rencontre date déjà du mois de juin. Il faudrait revoir avec les partenaires quel est le mandat de la

Table, quel est leur rôle. Il serait opportun de leur rappeler qu'ils auront à entériner une stratégie qu'ils proposeront au Ministre, mais que la décision finale revient au ministère. Par ailleurs, il est possible qu'au fil du temps, survienne l'obligation de revoir le scénario parce que des paramètres auront changé ou parce que de nouvelles données seront disponibles ; il faut informer les partenaires de cette éventualité. On suggère également d'indiquer dans l'ordre du jour les points où les partenaires doivent prendre des décisions.

#### Calendrier – échéancier :

La Table de la semaine prochaine représente la première rencontre où l'on abordera la question de la stratégie. On ne sera pas prêts à déposer selon l'échéancier prévu au départ, i.e. dépôt de la stratégie en décembre 2008. Il faut revoir l'échéancier. Après de nombreux échanges, le comité de coordination convient des points suivants :

- Échéancier retenu : avril 2009 ; on vise à remettre les recommandations de la Table au Ministre en juin 2009.
- Calendrier : fixer à l'avance la date de toutes les rencontres d'ici avril 2009 pour faciliter l'organisation de chacun et s'assurer qu'on respectera le calendrier de travail et l'échéancier. En plus de la réunion du 11 novembre, une autre est déjà prévue pour le 9 décembre ; il y en aura 2 ou 3 autres après les Fêtes.

#### Sollicitation de l'avis des partenaires :

On pense obtenir l'avis de la part des partenaires de deux façons, soit en direct lors des rencontres, soit par l'utilisation du courriel par la suite. On souligne l'importance de s'assurer que tout soit clair pour les partenaires et qu'ils comprennent bien les conséquences des stratégies présentées. D'où le recours aux exemples concrets pour illustrer les traitements et les stratégies.

#### Traitements – Solutions :

Le comité discute du déroulement de l'après-midi. On croit qu'il serait préférable de débiter par la présentation des solutions par le comité d'experts (fiche sur les solutions et tableau synthèse « enjeux-solutions ») plutôt que par les options de stratégies analysées par le CERFO. Les membres conviennent que Jean-Denis Grenier pourrait présenter le volet sur les solutions ; il pourra inclure ce volet dans sa présentation en travaillant avec Sylvie Côté du comité d'experts et Serge Gosselin offre sa collaboration.

La section sur les traitements à l'échelle du peuplement doit aussi comprendre la présentation faite par Jean-Pierre Jetté en septembre 2007 et faire le lien avec la visite sur le terrain d'octobre 2007.

En ce qui concerne les traitements à l'échelle du paysage, on suggère de remettre ce point à la rencontre de décembre. Ça donnerait le temps aux gens qui travaillent dans la RFL de préparer des exemples concrets. Serge Gosselin et Denis Villeneuve présenteront un exemple à la rencontre du 9 décembre.

#### Présentation du CERFO :

Jean-Denis Grenier fait le point sur les résultats des options de stratégies analysées par le CERFO. Il est accompagné par Martin Béland qui s'est joint à l'équipe en raison du délai plutôt court. À partir des indicateurs retenus, on modélise les options de stratégie à l'aide de Spatial Woodstock . Pour la rencontre du 11 novembre, on présentera les portraits pour deux options : une première sans aucune intervention, et une autre en maintenant le régime actuel (CPRS).

Éric Provost souligne que le territoire de la 031-53 diffère de la 023-51. Il demande à Jean-Denis Grenier de contacter Gaétan Laberge pour valider ; cette personne connaît le territoire et le

logiciel Woodstock Stanley.

Volet économique : Le comité échange sur le crédit sylvicole de 350\$ / ha pour les coupes partielles. On précise que ce montant a été établi à partir des recherches de FERIC ; P. Meek a un contrat avec le MRNF pour documenter cet aspect. Ce montant est celui utilisé par JD Grenier dans la modélisation. On devra également tenir compte des coûts globaux. Il faut aussi considérer la faisabilité sur le plan opérationnel et la capacité des compagnies à réaliser la stratégie. L'aspect économique doit être bien documenté de manière à informer adéquatement les partenaires. On indique que la stratégie doit être la plus réaliste possible pour ne pas que la proposition de la Table soit écartée par le ministère parce qu'irréaliste.

Indicateurs de performance écosystémique :

Il faut aviser les partenaires qu'ils devront entériner les indicateurs de performance écosystémique et les seuils correspondants. On présentera les indicateurs et les seuils retenus le 11 novembre, on pourrait entériner lors de la réunion du 9 décembre. On parle du besoin d'un quatrième indicateur pour distinguer le volet « forêts surannées ». Le comité d'experts sur les solutions se rencontrera le 25 novembre pour discuter de cet aspect. Les discussions portent ensuite sur le fait d'entériner ou pas les indicateurs dès la prochaine rencontre de la Table. On pourrait entériner les 3 premiers indicateurs le 11 novembre et attendre le 9 décembre pour celui sur les forêts surannées.

Découpage territorial :

On expliquera le découpage territorial retenu : les unités territoriales de planification (UTP) et les zones à haute valeur (ZHV). On démontrera le recours à ces unités entre autres pour prioriser certaines zones du territoire.

Sylviculture intensive :

Le comité de coordination discute de sylviculture intensive. Les options de scénarios actuelles n'en tiennent pas compte, mais il faudrait le faire si on veut une stratégie réaliste. Il s'agit d'une question importante sur laquelle il faut réfléchir. On retient l'idée : le sujet sera abordé au comité d'experts solutions. Un petit groupe fera le lien avec l'équipe du MRNF qui travaille la question, il faut se mettre au diapason avec cette équipe pour le projet pilote de la RFL.

Projet du Service canadien de la faune :

Marc Leblanc signale que l'enjeu sur les oiseaux migrateurs a déjà été présenté à la Table. Il indique que le SCF offrira un contrat à une firme pour faire le portrait de la situation de certains oiseaux dans la RFL. La proposition est déposée par Bruno Drolet.

Demande de subvention FQRNT :

Louis Bélanger mentionne qu'il a déposé une demande de subvention au FQRNT pour un projet de recherche portant sur le déploiement de l'aménagement écosystémique sur le territoire de la RFL. Par les collaborateurs au projet, on compte Yan Boucher et Pierre Grondin de la Direction de la recherche forestière du MRNF. Ce projet de recherche constituerait une suite au projet pilote ; il servirait à approfondir certains thèmes, notamment (1) les bases scientifiques de l'aménagement écosystémique, (2) l'intégration de l'aménagement écosystémique et de l'aménagement intensif, (3) l'application d'un nouveau type de calcul de la possibilité forestière.

L. Bélanger transmettra la description à Marc Leblanc qui l'expédiera ensuite aux membres du comité de coordination.

Projet RFL :

Paul Lamirande signale que le rôle de coordination assumé par la DEPF dans le projet de la RFL se terminera avec l'échéance officielle du projet pilote (juin 2009). Par la suite, le rôle de la DEPF en sera un de support et de collaboration.

**4. Prochaine rencontre**

La date de la prochaine rencontre n'a pas été fixée.

**ACTIONS**  
**TABLEAU SYNTHÈSE**

**ATTENTION : LES ACTIONS RÉALISÉES (TRAME BLEUE) SERONT ÉLIMINÉES DU TABLEAU**

DATE	THÈME – DESCRIPTION DE L’ACTION	QUI	ÉCHÉANCE	ÉTAT
05/11/07	Mettre le calendrier de travail du projet à jour	M. Leblanc ou Josée Pâquet	Pour la prochaine rencontre du comité de coordination	Remis à plus tard
25/02/08	<u>Carte calcul</u> : Vérifier la possibilité de procéder en région à la mise à jour cartographique jusqu’en mars 2008.	Damien Côté	Le plus rapidement possible	Pas complété. À vérifier
25/02/08	<u>Milieux humides et arasement de barrages</u> : Interpeller le Centre d’expertise hydrique pour lui faire part des préoccupations de nature écosystémique discutées au sein du projet RFL afin que les décisions de cet organisme soient prises en considérant tous les enjeux du territoire.	Paul Lamirande	à régler avant le printemps 2009	
15/09/08	<u>Comité d’experts sur les solutions</u> : transmettre au comité les commentaires sur les fiches	Marc Leblanc	Le plus rapidement possible	réalisé
15/09/08	<u>Discussions sur les solutions à la Table des partenaires</u> : préparer contrat pour CERFO pour la rédaction de l’élaboration d’options de stratégies d’aménagement écosystémique pour la réserve faunique des Laurentides	Marc Leblanc	Le plus rapidement possible	réalisé
15/09/08	<u>Discussions sur les solutions à la Table des partenaires</u> : présenter au comité de coordination la stratégie de présentation des solutions aux partenaires	Marc Leblanc	Prochaine rencontre	Objet de la rencontre du 3 nov
15/09/08	<u>Varia – Avis scientifique sur les indicateurs</u> : faire parvenir l’avis aux membres du comité de coordination.	Marc Leblanc	Le plus rapidement possible	réalisé
15/09/08	<u>Varia – Invitation de la nation de Mashteuiatsh</u> : fournir un aperçu de ce que les Innus pourraient présenter.	N-P Côté	Le plus rapidement possible	réalisé
15/09/08	<u>Varia – Invitation de la nation de Mashteuiatsh</u> : vérifier le volet travaux sylvicoles.	S. Gosselin	Le plus rapidement possible	réalisé

**ACTIONS**  
**TABLEAU SYNTHÈSE**

**ATTENTION : LES ACTIONS RÉALISÉES (TRAME BLEUE) SERONT ÉLIMINÉES DU TABLEAU**

<b>DATE</b>	<b>THÈME – DESCRIPTION DE L’ACTION</b>	<b>QUI</b>	<b>ÉCHÉANCE</b>	<b>ÉTAT</b>
15/09/08	<u>Varia – Invitation de la nation de Mashteuiatsh</u> : expédier un appel à tous afin mesurer l’intérêt pour la visite.	M. Leblanc	Le plus rapidement possible	réalisé
03/11/08	<u>Demande de subvention FQRNT</u> : transmettre le projet à Marc Leblanc	L. Bélanger	Dès que possible	
03/11/08	<u>Demande de subvention FQRNT</u> : transmettre le projet au comité de coordination	M. Leblanc	Dès que possible	